



HAL
open science

L'Université en ses territoires : l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme opérateur territorial

Yoann Morin

► **To cite this version:**

Yoann Morin. L'Université en ses territoires : l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme opérateur territorial. Architecture, aménagement de l'espace. Université Grenoble Alpes, 2016. Français. NNT : 2016GREAH008 . tel-01433816

HAL Id: tel-01433816

<https://theses.hal.science/tel-01433816>

Submitted on 13 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Sciences du Territoire**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Yoann MORIN

Thèse dirigée par **Bernard PECQUEUR**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE - Politiques publiques,
Actions politiques et Territoires – UMR 5194**

dans **l'École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et
du Territoire – ED454**

L'Université *en* ses territoires : l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme opérateur territorial

Soutenance publique le **13 mai 2016** devant le jury composé de :

Monsieur Khaled BOUABDALLAH

Professeur de Sciences Economiques, Université Jean Monnet, Saint-
Etienne, Président

Monsieur Grégoire FEYT

Maître de Conférences en Géographie, Université Grenoble Alpes,
Encadrant

Monsieur Daniel FILÂTRE

Professeur de Sociologie et Recteur de l'académie de Versailles,
Examineur

Monsieur Yves HANIN

Professeur en Urbanisme et Développement Territorial, Université
catholique de Louvain, Rapporteur

Madame Marie-Christine JAILLET

Directrice de recherche au CNRS, Sociologie, Aménagement de
l'Espace, Urbanisme, Université Toulouse Jean Jaurès, Rapportrice

Monsieur Yves JEAN

Professeur de Géographie, Université de Poitiers, Examineur

Monsieur Bernard PECQUEUR

Professeur de Géographie, Université Grenoble Alpes, Directeur



Résumé

Ce travail traite de la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) hors des espaces métropolitains et urbains. La construction de cette thèse repose sur un dialogue théorique et empirique entre deux sphères problématiques : celle relative à la territorialisation de l'ESR et celle relative aux recompositions et crises qui affectent l'action publique locale. Il s'agit, ce faisant, de considérer la territorialisation de l'ESR non plus seulement comme un enjeu ou une variable d'aménagement, mais davantage dans sa participation au développement et à l'action collective sur les territoires. L'auteur suppose ainsi l'existence d'« opérateurs territoriaux de l'ESR » qui vont chercher à mobiliser les ressources du supérieur dans le cadre des dynamiques collectives locales et de la construction et la valorisation de « ressources territoriales ». Ces « opérateurs » sont considérés comme des « organisations » composites entre « acteurs », « structures », « pratiques » et « démarches » qui vont contribuer à la « stabilisation des interactions » entre territoires et ESR. L'auteur suppose alors que cette stabilisation va contribuer à spécifier les activités d'ESR territorialisées et les rôles qui leur sont affectés. Ce premier niveau d'analyse invite l'auteur à questionner la structuration des relations entre territoires et universités dans une perspective organisationnelle, à la différence de nombreux travaux ayant traité de la synchronisation « cognitive » entre acteurs issus de différentes sphères sociales ou professionnelles. Enfin, ce travail pose la question du rôle des coopérations entre « développeurs territoriaux » et acteurs et activités universitaires. Il analyse alors ces coopérations comme des stratégies d'« entrepreneuriat institutionnel » permettant à une partie des professionnels des territoires de (se) jouer du flou qui caractérise leur métier et d'en défendre une conception particulière clairement ancrée au sein de l'action collective. En conclusion, l'auteur invite à considérer la territorialisation de l'ESR dans la diversité de ses effets sur les territoires et en sortant d'une vision exclusivement liée à la notion d'excellence.

Abstract

This work deals with the territorialisation of Higher Education & Research (HER) outside metropolitan and urban areas. The construction of this thesis is based on theoretical and empirical dialogue between two problematic areas: one relating to the territorialisation of HER and the other relating to reshuffles and crises affecting local public action. By doing so, this work proposes to consider territorialisation of HER not only as a planning issue or variable but more in its participation in the development and collective action in the territories. Then, the author assumes the existence of “HER territorial operators” that will seek to mobilize the resources of HER as a part of local collective dynamics and construction and upgrading of “local resources”. These “operators” are considered as « composite organizations » including “actors”, “structures”, “practicals” and “procedures” that will contribute to the “stabilization of interactions” between territories and HER. In turn, this stabilization will contribute to specify territorialized HER’s activities and roles assigned to them. This first level of analysis prompts the author to question relational structuring between territories and universities from an organizational perspective, unlike many studies which have focused on the question of “cognitive synchronization” between actors from different social and professional spheres. Finally, this work questions the role of cooperation between « territorial developers » and actors and academic activities. It reads these cooperations as « institutional entrepreneurship » strategies allowing a part of professionals of territories to play with the vagueness that characterizes their work and to defend a particular conception clearly rooted in the collective action. In conclusion, the author invites to consider the territorialisation of HER in the diversity of its effects on territories and out of a vision exclusively linked to the concept of excellence.

Remerciements

Cette thèse m'a donné l'opportunité d'une formation approfondie *à et par* la recherche. Je dois ces trois années et quelques mois dans un contexte professionnel privilégié à un certain nombre de personnes que j'aimerais remercier ici.

Je vais commencer par remercier les membres du jury, rapporteurs comme examinateurs, pour avoir accepté de lire et d'évaluer mon travail puis de le discuter le jour de la soutenance. Les échanges que nous avons eu le 13 mai dernier ont été très riches et je garderai longtemps en souvenir ces quelques heures de soutenance.

Merci également à Bernard Pecqueur qui a accepté de diriger cette thèse et qui a été présent lorsqu'il le fallait et durant toutes les étapes du travail.

Une immense reconnaissance à Grégoire Feyt qui, depuis maintenant près de six ans, m'a appris à réfléchir différemment, à poser sans cesse de nouvelles questions, à ne pas succomber aux modes avant de les avoir examinées. Le travail avec toi aura été des plus stimulants, merci pour ta confiance.

Je tiens également à remercier Pierre-Antoine Landel, consacré de part et d'autre du Rhône comme le « meilleur des marieurs », pour avoir facilité cet appariement. Merci également à lui pour l'encadrement avisé de mon stage de master qui a constitué un préalable à cette thèse et pour l'ensemble des échanges et moments passés ensemble depuis lors. Merci également à Anne-Laure Amilhat-Szary pour l'encadrement de mes mémoires de M1 et M2 ainsi qu'à l'ensemble des enseignants chercheurs de l'Institut de Géographie Alpine et du CERMOSSEM.

Merci à Coach Maud pour avoir contribué à me tenir à proximité raisonnable des clous académiques. J'espère avoir suffisamment pris en compte tes conseils.

Je remercie également tout particulièrement Philippe Cuntigh pour l'ensemble de ses conseils théoriques et bibliographiques particulièrement avisés qui ont nourri et guidé ma réflexion.

Merci au bureau 1319 pour la constance de sa bonne humeur. Merci surtout à ses occupants successifs : Hakim, Khaled, Veronica, Kader, Elise, François, Charlotte et de manière spéciale à Marc *Esto es para mear y no echar gota* Betran Rojo, Solenn *Zoolander* Lepou, Thomas *On n'est pas les plus malheureux* Echelard, Antoine *On the road again* Fontaine, Marion *Un p'ti thé ?* Debuissou et Marine *Mais pourquoi ?* Boulogne.

Remerciements

Au-delà du bureau 1319 merci à tous les doctorants/docteurs de PACTE côtoyés au cours de ces années, Aurélien, Caroline, Pierre-Olivier, Pierre, Benoit, Mary, Antoine(x2), Marie, Lauranne, Sarah, Jérémy, Fabien, Mathias, Guillaume, Audrey, Marjolaine, Edith, Alice, Vanessa, Laetitia, Laurent, Samy, Lucas, Romain, Lazare, Pierre-Louis, et pour la bonne humeur générale et constante du laboratoire.

J'aimerais adresser un merci général à l'ensemble des enseignants dont j'aurais croisé la route tout au long de ces années depuis l'école maternelle Chabestan à Die jusqu'à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble. Leur(s) passion(s) en font les tenants d'un des derniers services publics encore debout.

Merci à l'ensemble du personnel administratif de PACTE et de l'école doctorale pour leur patience et compétence dans l'accompagnement pratique et quotidien de ce travail. Merci spécial à Samya, Nathalie et Catalina.

Merci ensuite à l'ensemble des partenaires rencontrés depuis 2011 ainsi qu'aux nombreuses personnes qui ont accepté de contribuer à mon travail en répondant à une enquête ou en se rendant disponible pour un entretien. C'est en discutant avec vous que s'est construite cette thèse.

Merci à mes copains et notamment aux saouiens dans leur version élargie. Plus de 20 ans d'amitié qui perdure !

Merci à toute ma famille pour m'avoir accompagné jusqu'ici. Merci de m'avoir appris à être curieux ou de m'avoir suivi dans cette curiosité. Merci aussi à Chantal et Marcel pour leur bienveillance.

Merci enfin à Claudie et Paul, car au final l'essentiel est ici. Longue vie à nous !

Sommaire

RESUME	1
ABSTRACT	2
REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	11
1. Propos liminaire	11
2. Un objet central, la territorialisation de l'ESR	12
3. Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale	15
3.1. Sociologies de l'université et de l'action publique au service de notre problématique	15
3.1.1. Un débat latent autour de la notion de « configuration universitaire »	16
3.1.2. « Nuage », « Lean » : Réfléchir à l'ESR au bon moment plutôt qu'au bon endroit... ..	19
3.1.3. Des apports de sciences politiques en fil rouge de ce manuscrit	20
3.2. Intégrer notre travail au sein de l'approche territoriale en géographie et aménagement de l'espace	21
3.2.1. La notion de « territoire »	21
3.2.2. Développement local, développement territorial et action publique de développement: précisions sémantiques	23
3.2.3. Ressource territoriale et opérateur territorial de ressource	27
3.3. Problématique et hypothèse de travail	32
4. Méthodologie	37
4.1. Entretiens semi-directifs pour une approche qualitative des différents phénomènes étudiés	38
4.2. Une enquête à visée quantitative et qualitative pour comprendre les facteurs influençant l'existence de coopérations entre acteurs universitaires et cadres territoriaux	41
4.3. Une démarche inductive et itérative : allers retours entre travaux académiques et constats empiriques	42
5. Plan du manuscrit	43
CHAPITRE I. LES MUTATIONS CROISEES DE L'UNIVERSITE ET DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE : UNE OPPORTUNITE POUR REPENSER LA TERRITORIALISATION DE L'ESR	47
1. Une pluralité de sens et d'objets d'analyse sous le lien Université-Territoires	47
1.1. Ce que « liens université-territoires » peut signifier	47
1.2. Une polysémie qui s'applique aux relations entre collectivités locales et université	48
1.3. L'angle mort des coopérations au sein des compétences de la sphère publique locale.....	49
1.4. Une polysémie qui se décline au sein de la production académique relative au lien Université-Territoires	50
1.4.1. L'université au sein des écosystèmes d'innovation et de production	50
1.4.2. L'étude des politiques universitaires et de recherche comme objets « gouvernés » ...	52
1.4.3. L'étude des relations sciences-société et de l'interpénétration entre différents types de savoirs	53
1.4.4. L'étude des politiques universitaires comme composante des « études urbaines »	57
2. Prendre en compte les mutations récentes du contexte universitaire	59
2.1. Autonomie des universités et processus de (re)concentration.....	59

2.2.	Les universitaires au travail : Evolutions à l'œuvre dans la valorisation et l'évaluation du travail académique	61
2.3.	Evolution du système national de l'enseignement supérieur et de la recherche	63
3.	Liens entre connaissance et action publique : d'une réflexion sur l'expertise à une réflexion sur la territorialisation de l'université	66
3.1.	Crise et renouveau de l'expertise.....	67
3.2.	Territorialisation de l'action publique et expertise.....	69
3.3.	D'une réflexion sur l'expertise ou la diffusion des connaissances à une réflexion sur la territorialisation de l'université	71
POINT D'ETAPE.....		73
CHAPITRE II. SUD RHONE-ALPES : LABORATOIRE DE NOUVELLES FORMES TERRITORIALES DE L'UNIVERSITE ?.....		75
1.	Choix des terrains d'étude : Biovallée et le Sud-Ardèche au sein du système sud rhônalpin d'ESR	76
1.1.	La Région Rhône-Alpes : une région pionnière dans l'élaboration des politiques territoriales contractuelles et d'une politique universitaire régionale	76
1.2.	Biovallée et Sud Ardèche : Entre « projets de territoire » et « territoires de projets »	78
1.3.	Deux GPRA construits autour d'objets particuliers de ces deux territoires.....	81
1.4.	Deux territoires au sein du « système local d'ESR » de Sud Rhône-Alpes ?.....	84
1.5.	Un dispositif expérimental actif sur ces deux territoires : « StaRTer, les stages professionnalisants comme ressource territoriale ».....	87
2.	Précisions méthodologiques	92
3.	L'ESR en Biovallée : Une combinaison entre initiatives publiques et privées et la construction d'un « récit » territorial	94
3.1.	L'ESR dans la Biovallée comme résultat d'initiatives « privées »	94
3.2.	Le déploiement d'activités d'ESR sur l'objet « rivière Drôme en crise »	96
3.3.	Un enjeu de valorisation des ressources locales et de publicisation à l'extérieur du territoire : l'ESR dans le « récit » Biovallée	98
4.	Le déploiement de l'ESR en Sud Ardèche entre problématiques rurales et ressource patrimoniale exceptionnelle	103
4.1.	Le Sud Ardèche : de terrain d'étude à territoire d'accueil d'activités d'ESR.....	103
4.2.	Les projets autour de l'étude, de la préservation, de la gestion et de la mise en valeur de la caverne : une dynamique de type « cluster »	105
4.3.	L'UTE : des projets au cœur du tissu socio-économique sud ardéchois	107
5.	Vers la qualification d' « opérateurs territoriaux de l'ESR » ?	109
5.1.	Une spécification de la mobilisation des activités et acteurs de l'ESR.....	110
5.1.1.	Le deuil d'une implantation physique de l'ESR ?	110
5.1.1.1.	<i>Un conflit historique en Biovallée autour du/des projets « Ecole des territoires et du développement durable ».....</i>	<i>110</i>
5.1.1.2.	<i>En Sud Ardèche, le CERMOSEM comme exception à préserver.....</i>	<i>112</i>
5.1.2.	Un point commun : assurer les conditions matérielles d'accueil d'acteurs et activités du supérieur	113
5.2.	Des dynamiques en lien direct avec les ressources de ces territoires.....	113
5.3.	Des dynamiques au service de l'image et de l'attractivité du territoire	115
5.4.	Des dynamiques de mobilisation des activités et acteurs de l'ESR au sein même des collectivités territoriales	116
5.5.	« Opérateur territorial de l'ESR » et place des collectivités territoriales	117
5.6.	La cohérence régionale et nationale de la « carte ESR » et l'articulation aux logiques territoriales comme enjeu général	121

5.7. Deux territoires particuliers qui amènent une nouvelle série de questionnements	125
POINT D'ETAPE.....	127
CHAPITRE III. INTERROGER LA STRUCTURATION DES RELATIONS ENTRE MONDE TERRITORIAL ET MONDE UNIVERSITAIRE : PERSPECTIVES ORGANISATIONNELLES	131
1. Pourquoi s'intéresser à la structuration des relations entre monde territorial et monde universitaire	131
2. Ce qu'apporte la sociologie des sciences à cette question et comment notre perspective s'en différencie	133
2.1. Des pratiques de recherche « participative » ou « partenariale » au prisme de la théorie de l'acteur-réseau	133
2.2. « Intermédiaire », « frontière », « interface » quand la sociologie des sciences s'intéresse au contact entre sphère scientifique et autres sphères sociales	134
2.2.1. Le travail-frontière : de « stratégie » de démarcation à réflexion sur le travail commun	135
2.2.2. Les « objets-frontière » entre différents mondes sociaux	136
2.2.3. De l'« objet-frontière » à l'« organisation-frontière »	139
2.3. Notre posture par rapport à l'ensemble de ces notions	141
3. Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR	143
3.1. Retour sur la démarche d'enquête auprès des cadres de l'intercommunalité et des Pays....	143
3.1.1. L'intercommunalité entre recompositions actuelles et défi démocratique	144
3.1.2. Les Pays comme structures illustratives de l'évolution des modèles d'action publique appliquée au développement local	146
3.1.3. Présentation du panel d'enquêtés	148
3.2. L'importance de la préexistence d'une coopération ou « l'appétit vient en mangeant »	152
3.3. Postures professionnelles et place de l'ESR	155
3.4. Des arguments composites pour expliquer la non-coopération avec des acteurs de l'ESR..	157
3.4.1. Un détail des pratiques peu précis mais invitant à des éclairages complémentaires	160
3.4.2. Les collectivités rurales et périurbaines dans la coopération avec la recherche	162
4. La Conférence Permanente du Développement Territorial: Un exemple d'organisation-frontière	165
4.1. Précisions méthodologiques	165
4.2. Genèse et missions : des évolutions du contexte politico-administratif wallon à la naissance de la CPDT	166
4.2.1. 1831-1970 : La Wallonie au sein d'un Etat belge unitaire décentralisé	166
4.2.2. 1980 : 1 ^{ère} régionalisation	166
4.2.3. La recherche et l'enseignement supérieur, une compétence communautaire. L'aménagement, une discipline peu reconnue	167
4.2.4. Une période pionnière de coopération entre université et administration wallonne autour de l'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Régional	167
4.2.5. La naissance de la CPDT	169
4.3. L'aménagement du territoire en Wallonie : un objet de rencontre entre Région et universités wallonnes	170
4.3.1. Une dynamique régionale autour de l'élaboration du SDER	170
4.3.2. La CPDT, dans le schéma initial tel qu'élaboré par ses concepteurs	171
4.3.3. La CPDT comme moyen pour la Région Wallonne de soutenir la recherche et les politiques d'Aménagement du Territoire	173
4.3.3.1. <i>La Recherche Universitaire en Belgique, une compétence communautaire</i>	<i>173</i>
4.3.3.2. <i>La recherche en aménagement du territoire très peu financée par les organes communautaires.....</i>	<i>174</i>
4.3.3.3. <i>Renforcer la culture « Aménagement du territoire » au sein des communes wallonnes.....</i>	<i>176</i>

4.4.	La CPDT de 1998 à 2014	177
4.4.1.	Les activités de recherche	180
4.4.1.1.	Les recherches dites de commande	180
4.4.1.2.	Les recherches dites d'initiative	182
4.4.1.3.	La chaire doctorale	183
4.4.2.	Les activités d'expertise	184
4.4.3.	Les activités de formation	185
4.4.4.	La valorisation et la diffusion liées à l'ensemble de ces travaux	189
5.	La CPDT comme organisation-frontière	193
5.1.	Des pionniers aux parcours hybrides : de la construction du SDER à la création de la CPDT	193
5.2.	Des agents triples au service d'une double acculturation	197
5.3.	Des tensions qui subsistent sur le travail à la frontière	198
5.4.	Une reconnaissance au sein des deux sphères : une autre caractéristique d'une organisation-frontière	201
5.5.	Les limites de l'expérience : « un schéma initial ouvert qui s'est largement resserré »	203
5.6.	Conclusion sur la partie CPDT : Organisation-frontière et notion d'interface	204
POINT D'ETAPE		208
CHAPITRE IV. RESSOURCES UNIVERSITAIRES ET CONDUITE DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE : DES COOPERATIONS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		211
1.	Les coopérations entre acteurs universitaires et cadres territoriaux : constats empiriques	212
1.1.	Des attentes exprimées en termes de prise de recul et de distance	213
1.2.	Une distanciation par rapport au modèle du « bureau d'étude »	219
1.3.	Une cristallisation des coopérations autour d'instruments classiques du pilotage des territoires	223
2.	Les logiques institutionnelles de l'action publique locale de développement	226
2.1.	Les « métiers flous » du développement territorial :	226
2.2.	Logiques et entrepreneuriat institutionnels :	229
2.3.	Des pratiques professionnelles en tension au sein des logiques institutionnelles du développement territorial :	230
3.	L'ESR comme catalyseur d'action collective sur les territoires :	234
3.1.	Réancrage d'une pratique professionnelle au sein de l'action collective sur les territoires ..	235
3.2.	Se jouer du « flou » : place de l'ESR dans l'instrumentation de l'action publique locale ...	239
3.2.1.	Un cas d'étude lié au réseau UniTeR-RA : l'évaluation du PRU du Quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère	239
3.2.2.	Présentation succincte du cas d'étude : la politique de la Ville à Romans-sur-Isère et le quartier de la Monnaie	240
3.2.3.	Les exercices évaluatifs des programmes de rénovation urbaine : une forte dimension réglementaire et financière	241
3.2.4.	Dépasser une évaluation basée sur des critères réglementaires et financiers	244
3.2.5.	Un contexte local particulier	248
3.2.6.	Limites et caractère pionnier de l'expérience	249
3.2.7.	Entre les instruments d'action publique et le développement territorial : place et rôle de l'ESR dans l'instrumentation locale de l'action collective	250
CONCLUSION GENERALE		253
1.	Une posture et des objets particuliers pour étudier la territorialisation de l'ESR	253
1.1.	L'ESR, un agent de développement territorial qui s'ignore ?	254
1.2.	La plurivalence, contrepoint territorial de l'excellence	257
2.	Différentes propositions théoriques, empiriques et programmatiques pour analyser l'ESR en ses territoires	261

3. L'enjeu de la coopération public-public comme soubassement opératoire du travail	264
4. Retour sur l'université : perspectives opérationnelles et scientifiques :	267
BIBLIOGRAPHIE	271
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	286
LISTE DES FIGURES	290
LISTE DES TABLEAUX :	292
LISTE DES CARTES :	293
TABLE DES MATIERES	294
ANNEXES	296
1. Questionnaire élaboré à destination des cadres de l'intercommunalité et des Pays et relatifs à leurs pratiques de coopération avec des acteurs de l'ESR :	296
2. Grille d'entretien semi-directif et compréhensif auprès des acteurs de Biovallée et du Sud-Ardèche	300
3. Grille d'entretien semi-directif et compréhensif auprès des acteurs ayant répondu à l'enquête en ligne	302
4. Grille d'entretien auprès des différents acteurs interrogés dans le cadre du terrain consacré à la Conférence Permanente du développement territorial.	304
5. Grille d'entretien auprès des acteurs interrogés sur le terrain « Politique de la ville à Romans sur Isère et pratiques de coopérations avec l'ESR ».	306
6. Tableau récapitulatif et caractéristique des personnes ayant répondu à un entretien semi-directif dans le cadre de notre travail de doctorat :	307

Introduction

1. Propos liminaire

Cette thèse engagée fin 2012 fait suite à deux années d'expérience au sein du réseau UniTeR-RA¹ (Universités-Territoires en réseau Rhône-Alpes) dont l'objectif est de favoriser les liens entre action, recherche et formation dans le champ du développement territorial.

Ce réseau porte en Rhône-Alpes différents projets opérationnels et organise une réflexion autour de deux questions :

- Comment s'organisent et que révèlent les coopérations entre structures et acteurs de l'action publique territoriale et acteurs universitaires (enseignants-chercheurs comme étudiants)?
- Comment s'organise plus globalement la territorialisation de l'ESR (pour Enseignement Supérieur et Recherche) à l'heure où de nombreuses mutations affectent les pratiques professionnelles des universitaires, les universités en tant qu'organisations et le système national d'enseignement supérieur et de recherche ?

Ces deux questions ont été plus particulièrement travaillées au niveau de territoires n'accueillant pas d'« implantations physiques » de l'université ou d'organismes d'enseignement supérieur et de recherche. L'enjeu pour le réseau UniTeR-RA est en effet d'envisager et d'analyser la territorialisation et les formes territoriales de l'université dans tous les territoires. En ce sens, nous avons porté en 2012 et dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche une contribution intitulée : « Des universités en réseau avec tous les territoires : un enjeu de niveau national » (Réseau UniTeR-RA, 2012). Les différents projets au sein desquels nous avons été actifs entre fin 2010 et fin 2012 feront l'objet d'une mise en perspective au regard du travail académique produit ici. Notons qu'en 2011, nous (ici dans le sens du collectif UniTeR-RA) avons organisé à Eurre, dans la Drôme, une rencontre intitulée « Comment coopérer ? : Penser les interfaces Université(s)-Territoire(s) ». Il s'agissait là d'une occasion de mettre en perspective et en analyse les acquis du réseau en les confrontant aux regards croisés d'élus, de techniciens territoriaux, d'(enseignants)-chercheurs et de représentants d'associations ou de réseaux agissant dans le champ du développement territorial et local. A la suite de cette rencontre, dont les principaux enseignements ont été compilés dans un compte-rendu publié dans la revue *Géographie, Economie, Société* (Feyt, Morin, Turquin, & Turquin, 2012), nous avons souhaité élaborer un sujet de thèse permettant de faire interagir empiriquement et théoriquement les deux axes de réflexion du réseau UniTeR-RA. Au sein de cette introduction, nous entendons donc préciser et justifier ce choix ainsi que le cadre théorique au sein duquel nous positionnerons notre réflexion.

¹ Le détail de l'ensemble des acronymes présents dans la thèse est présent au sein d'une liste dédiée (cf. Liste des acronymes).

2. Un objet central, la territorialisation de l'ESR

L'objet central de notre travail est la territorialisation et les formes territoriales de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche). Ce travail s'inscrit dans un contexte où de nombreuses transformations viennent affecter les universitaires, les universités et plus généralement le système national d'enseignement supérieur et de recherche (les trois composantes de ce qui constitue, pour Christine Musselin, les configurations universitaires (Musselin, 2001)).

En effet, en France et depuis 2007, différentes lois engagent et encadrent des réformes d'autonomie des universités². Ces réformes entraînent une série de questions relatives à leurs effets sur la place et le rôle des organisations universitaires comme acteur public local au sein des villes où elles sont implantées physiquement (maîtrise foncière, mobilités, vie étudiante, développement économique...), les modalités de gouvernance des universités (gestion des personnels, modèle coopératif contre modèle managérial) et l'évaluation du travail scientifique (modèle de l'évaluation par les pairs contre évaluation managériale).

En parallèle, la politique nationale du Grand Emprunt (Investissements d'Avenir) a permis de financer des projets à hauteur de près de 22 milliards d'euros pour soutenir la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation. Mais la très grande majorité de ces investissements a été ciblée sur des opérations dites d'« excellence » qui ont eu tendance à favoriser les grands centres universitaires ou d'ESRI (Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation). Martine Mespoulet indique ainsi que l'apparition des termes « campus d'excellence », « laboratoires d'excellence », « équipements d'excellence », « initiatives d'excellence » désigne les différentes étapes successives, mais rapprochées dans le temps, d'une même démarche qui vise à constituer des dispositifs devant aboutir à la construction de quelques pôles de recherche forts dans des domaines précis, à réputation internationale, et capables d'afficher les mêmes performances de production scientifique que d'autres pôles de pays étrangers » (Mespoulet, 2012). Dès lors, ce contexte favorise les regroupements d'universités et laboratoires bien structurés ou dont les capacités en ressources humaines et en ingénierie de projet permettent de répondre à de tels appels d'offres. Ainsi, comme le souligne Daniel Filâtre, alors que les initiatives gouvernementales de type « Universités 2000 »³ venaient apporter une réponse à une « demande plus forte en provenance des collectivités territoriales pour que la présence universitaire serve le développement du territoire », on assiste dès 1997 à « un repositionnement des questions de concentration (...), à un coup d'arrêt d'une territorialisation plus dispersée des activités universitaires (...). Face aux impératifs scientifiques, la

² LOI n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

³ Arrêté en conseil des ministres du 23 mai 1990 le plan « Universités 2000 » a permis une déconcentration « physique » de l'Université Française notamment par la création de huit « Universités nouvelles » (Cergy-Pontoise, Evry-Val d'Essonne, Marne la Vallée, Versailles-Saint Quentin en Yvelines, Artois, Littoral-Côte d'Opale, La Rochelle et Bretagne Sud) accompagnée de l'établissement de 196 départements d'IUT et 24 IUT de plein exercice.

territorialisation universitaire devient [alors] davantage une question de lieux centraux » (Filâtre, 2012). La question plus large de la territorialisation de l'université hors de ces quelques grands pôles constitués semble pouvoir être posée.

Les universitaires, en tant que professionnels, doivent également faire face à des évolutions notamment relatives à l'évaluation de leur travail. Ils doivent en effet tout à la fois jouer d'une injonction à l'« excellence académique » (dont la sanction est assurée par un ensemble de classements internationaux et les principes de la bibliométrie) et d'une invitation, notamment législative, à une implication plus importante au sein de la société. Parmi les six missions attribuées au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'intitulé de celle liée à la recherche scientifique précise :

Mission 2 : « La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable »⁴.

L'articulation entre excellence académique et implication dans la société – et donc dans tous les territoires – constitue ainsi un élément à considérer dans notre travail.

Mais si la territorialisation de l'université peut être considérée comme un questionnement à enjeux, c'est aussi parce qu'à l'heure de l'économie de la connaissance mondialisée – « l'économie fondée sur la connaissance correspond au secteur d'activités de production et de services fondées sur des activités intensives en connaissances (...) bien souvent dictées par les impératifs de l'innovation (...) et repérées par des indicateurs portant sur la production et la gestion des savoirs (dépenses R&D (Recherche & Développement), taux d'employés diplômés, utilisation des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) » (Foray, 2010) -, le développement des territoires repose sur leur capacité à, tout à la fois, valoriser des connaissances locales et situées et à mobiliser des connaissances extérieures au territoire. L'université, ses acteurs et ses missions, en tant que producteurs et diffuseurs de connaissance, peuvent donc être mobilisés dans ce cadre-là.

Au-delà de la production économique, la connaissance joue également un rôle central dans les crises et mutations qui affectent l'action publique et collective sur les territoires. Les territoires institutionnels, donnés, westphaliens, perdent en effet de leur légitimité notamment en raison de la crise de l'expertise dans sa dimension rationnelle et positiviste (Lascoumes, 2005) censée guider l'action. Les crises concomitantes de la démocratie représentative (Blondiaux, 2008), des politiques

⁴ LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

publiques comme modèle de régulation (Faure, 2009) et des finances publiques offrent l'opportunité de constructions territoriales davantage liées à des dynamiques collectives faisant intervenir des acteurs et des connaissances d'origines et de statuts divers. Se pose alors la question de l'évolution de la place et du rôle des activités et acteurs de l'ESR au sein de ces dynamiques territoriales, de ces territoires construits, alors qu'ils ont pu jouer ou jouent parfois encore un rôle plus classique d'expert.

Voici quelques-uns des éléments contextuels qui invitent à (ré)analyser la question de la territorialisation de l'université. Nous remarquerons que cette question a été abordée de bien des façons et via des objets bien différents (cf. §I.1). Notre problématique devra donc bien préciser notre angle d'attaque.

Notons dès à présent que nous comptons inscrire notre réflexion au sein d'une proposition particulière de Daniel Filâtre dans la postface d'un ouvrage récent (Filâtre, 2015b). Il invite dans cette postface à produire un travail analytique visant à « reconnaître les formes territoriales de l'université et des activités d'ESRI. Il indique notamment que « loin d'une construction mécaniquement hiérarchisée et basée sur des principes de secondarité et de dépendance, les figures territoriales de l'université ou des activités d'ESRI ne changeraient pas de formes par principe, lors des changements d'échelle. Simplement, ces formes du développement universitaire et scientifique se différencieraient par leur territorialisation ». Notre regard ne portera donc pas tant sur la manière dont les institutions de l'ESR se déploient territorialement que sur la manière dont des territoires se saisissent de l'enjeu de la présence d'activités et d'acteurs de l'ESR en leur sein et y associent une série de justifications. Ce faisant, nous entendons vérifier et décrire cette différenciation des activités universitaires et scientifiques (ou des rôles et fonctions qui leur sont associés) par des processus de territorialisation.

Nous souhaitons dès à présent repréciser au lecteur que nous aborderons cette thématique de la territorialisation sous un angle bien particulier. Comme indiqué au sein de nos propos liminaires, notre travail entend croiser deux ensembles problématiques :

- celui de la territorialisation de l'ESR,
- celui des mutations et crises qui parcourent l'action publique locale.

Ainsi, nous entendons pouvoir questionner la place et le rôle de l'action publique territoriale dans ces processus de territorialisation des activités d'ESR et en corolaire, interroger les rétroactions de ces formes territoriales de l'université sur l'action publique territoriale. C'est notamment pour cette raison que notre cadre théorique constituera un composite entre :

- des entrées de « sociologie de l'action organisée » (que nous définirons plus avant) nous permettant de mobiliser tout à la fois des travaux portant sur la sociologie de l'université et de

l'ESR en général et des travaux portant sur l'action publique - ou collective – locale. Nous compléterons cet ensemble par des apports de sciences politiques relatifs notamment aux dispositifs matériels de gouvernement et d'action publique (les « instruments »).

- des entrées appartenant à l'approche territoriale en géographie, urbanisme et aménagement de l'espace, qui permettent de mieux comprendre l'émergence de dynamiques territoriales d'action collective et les articulations entre espace, acteurs et ressources sur les territoires.

Nous allons à présent détailler ce cadre théorique et quelques-uns des enjeux qu'il sous-tend. Nous déclinerons à la suite de cet énoncé notre problématique et l'hypothèse qui guidera notre travail.

3. Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

3.1. Sociologies de l'université et de l'action publique au service de notre problématique

Comme nous venons de l'indiquer, nous entendons ancrer notre travail au sein de travaux de sociologie de l'action organisée. En sociologie de l'action organisée, comme l'indique Christine Musselin, « l'organisation revêt une acception large et fait référence surtout aux processus par lesquels une situation d'interactions se stabilise entre des acteurs individuels et collectifs, et donc, aux normes et arrangements que ces derniers ont développés (plus ou moins dans la durée) et à partir desquels ils produisent et entretiennent des modes de fonctionnement collectifs » (Musselin, 2005).

Notre propos souhaitant contribuer aux apports sur la territorialisation de l'université, nous intégrerons différents types de travaux de sociologie de l'université. Nous mobiliserons notamment un cadrage théorique général de la question universitaire rédigé en 2001 par Musselin. Au sein de cet ouvrage, l'auteur propose une analyse sociologique de l'université en décomposant cet objet en trois mondes :

- celui des universitaires au travail,
- celui des universités comme organisations,
- et celui des systèmes nationaux d'enseignement supérieur et de recherche.

Les différentes combinaisons possibles et singulières entre ces trois mondes composent pour elle une « configuration universitaire » (Musselin, 2001). Nous verrons au sein de notre premier chapitre comment chacun de ces « mondes » de l'université est confronté à une série de récentes mutations qui vont jouer sur la territorialisation de l'ESR. Il s'agira ainsi pour nous de voir comment chacun de ces trois mondes est à considérer pour l'analyse de l'objet « territorialisation de l'université ».

D'autres auteurs ont également mobilisé la notion de « configuration » pour explorer la sociologie de l'ESR et sa territorialisation (Cuntigh, Hirczak & Bosc, 2015; Filâtre, 2015). Ils utilisent notamment cette notion afin de proposer une perspective analytique visant à décrire des formes territoriales de l'ESR particulières. Mais l'ancrage théorique de leur acception de la notion de « configuration » est différent de celui de Musselin. Ce débat nous semble intéressant à discuter dès cette introduction afin de donner à voir au lecteur ce que nous retiendrons de ces deux définitions.

3.1.1. Un débat latent autour de la notion de « configuration universitaire »

La notion de configuration appliquée à la sociologie de l'université est présente dans la bibliographie selon deux sens différents. Christine Musselin a été la première à proposer cette notion. Dans son travail, elle décrit donc les trois « mondes » qui composent le fait universitaire : les universitaires au travail, les universités en tant qu'organisation et les systèmes nationaux d'ESR. Chez elle, ce sont les variations locales au sein de ces trois « mondes » (qui transportent chacun un système de règles⁵) qui constituent des configurations. Ces configurations « agissent comme un « cadrage » » au sein duquel « vont se développer des interactions interpersonnelles et où peuvent se dessiner différents ordres locaux, qui seront autant de situations particulières même si elles ont en commun d'être compatibles avec ce cadrage ». La configuration « rend compte de l'existence d'un schéma général qui contraint, produit du sens, délimite ce qui est possible, mais qui tolère une certaine souplesse, de l'autonomie, de la variété, c'est-à-dire qui ne détermine pas le comportement des acteurs et ne leur impose pas un cadre cognitif uniforme » (Musselin, 2001). Si la « configuration » résulte des « variations locales » des trois mondes de l'université (le système français de l'ESR par exemple), elle en permet donc d'autres au niveau local, en agissant comme « cadrage ».

Mais, avant même de poser cette définition, Christine Musselin indique « qu'elle ne fait pas référence aux travaux du sociologue allemand Norbert Elias pour désigner « le processus d'intégration, de création de liens entre les membres d'une même société ». Elle précise en indiquant que pour elle, le terme de configuration « n'a pas de dimension sociétale et ne désigne pas une structure de contraintes normatives affectant en profondeur la personnalité des individus » (Musselin, 2001, p. 170).

⁵ Les modalités et règles du travail scientifique, les missions des universitaires, l'organisation disciplinaire de la science, les formes organisationnelles de l'université, les politiques nationales d'enseignement supérieur et de recherche sont les éléments constitutifs de ce « schéma général » et vont compter dans l'étude de la territorialisation de l'université.

Or, d'autres auteurs s'intéressant à la sociologie et à la géographie de l'université ont très clairement inscrit la mobilisation de la notion de « configuration » dans la veine de Norbert Elias. Daniel Filâtre utilise ainsi la notion de « configuration » pour inviter les chercheurs à « reconnaître les formes territoriales de l'université » (Filâtre, 2015b) et proposer de sortir d'une « lecture hiérarchisée des formes territoriales de l'université » depuis ses formes métropolitaines où serait produite l'excellence et des formes hors métropoles « secondaires » ou « dépendantes » de ces premières ». Il indique également que « les figures territoriales de l'université ou d'activités d'ESRI ne changent pas de formes par principe lors de changements d'échelle (...) mais se différencient par leur territorialisation » (p.162). Le sens de la notion de configuration chez Filâtre est donc clairement affilié à celui qu'en propose la sociologie de Norbert Elias. Pour Elias, la notion de configuration traduit l'idée selon laquelle « la société n'est qu'un tissu de relations, c'est-à-dire un réseau d'interdépendances » (Ruffier, 2008). Il renie ainsi tout autant une conception de la société comme objet homogène et indépendant des individus, qu'une conception de l'individu agissant indépendamment et de manière autonome vis-à-vis du social. Il construit donc le concept de « configuration » afin de « supprimer la connotation inhérente à de nombreux termes traditionnels selon laquelle les individus et les sociétés sont substantiellement différents » (Elias & Dunning, 1994, 60-61) et invite « à regarder les phénomènes sociaux en dehors des ensembles hiérarchisés, presque préalablement modélisés, et de lui substituer une lecture où les formes sociales sont plus « encastrées » les unes dans les autres » (Filâtre, 2015b). Un autre article vient préciser cette notion d'« encastrement », d'« imbrication » chez Elias (Elias & Dunning, 1986). Dans cet article consacré aux sports d'équipe et notamment au football, ces deux auteurs proposent d'analyser le « jeu » « dans une perspective non pas statique, voire sociométrique, mais bien dynamique, comme un processus qui, s'il risque de prendre une direction qu'aucun des joueurs n'a voulue, les contraint dans le même temps à jouer le jeu dans le respect des règles qui sont celles du football et qui, écrites, codifiées, définissent ce qu'il est permis ou interdit de faire avec le ballon » (Ducret, 2011). Elias indique ainsi : la configuration est « la figure globale changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques. [...] Cette configuration forme un ensemble de tensions » (Elias, 1981).

Cette notion de « configuration » appliquée au monde de l'ESR repose sur le développement théorique préalable de l'idée de l'existence de « systèmes locaux d'enseignement supérieur et de recherche » (Filâtre, 2003). Filâtre indique que de tels systèmes émergent dans la mesure où « sur un milieu local, de nouvelles formations sont créées et les enjeux qui en découlent sont au fondement de relations nouvelles et spécifiques qui se construisent entre les différents acteurs impliqués dans un contexte précis, concret et spatialisé ». Cette notion de « système local d'enseignement supérieur et de recherche » a notamment permis de décrire les nouvelles relations entre universités, collectivités locales et autres acteurs locaux, au moment où ont pris forme les

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

politiques de création de nouvelles implantations universitaires⁶ sur l'ensemble du territoire national. La notion de « système local d'enseignement supérieur et de recherche » a, depuis lors, été largement reprise. Rachel Levy et Catherine Soldano indiquent ainsi que la territorialisation de l'université mobilise, hors métropoles, des « acteurs du même type » que ceux actifs dans les grands centres urbains (universités, acteurs socio-économiques locaux, collectivités), « pouvant donner corps à des systèmes locaux d'enseignement supérieur et de recherche utiles et efficaces » (Levy, Soldano, & Cuntigh, 2015).

Les configurations universitaires dans le sens de Cuntigh et Filâtre constituent dès lors des déclinaisons particulières et contextualisées de ces systèmes locaux d'enseignement supérieur et de recherche qui vont dépendre de la manière dont d'autres acteurs sur d'autres territoires vont s'en emparer.

La proposition de ces auteurs est alors complétée par l'utilisation de la métaphore physico-mathématique de la « fractale », « c'est-à-dire une figure dont la forme est invariante en changeant d'échelle » (Cuntigh et al., 2015). Cette métaphore vient illustrer le fait qu'un certain nombre de caractéristiques du monde de l'ESR viennent délimiter les possibles de sa territorialisation (les « règles » du « jeu »). Cette notion de fractale est également particulièrement utile pour montrer que les activités académiques hors des métropoles ne sont pas a priori de moindre qualité, de moindre « excellence » que celles développées au sein de l'espace métropolitain et qu'elles n'en dépendent pas non plus nécessairement. Des « configurations » particulières et « territorialisées » se mettent en place et sont porteuses de dynamiques propres. La notion de « fractale » permet de garder en tête l'idée d'une permanence d'une structure homothétique de normes et de règles qui s'appliquent aux activités de l'ESR. Notre travail, qui entend analyser la territorialisation de l'université hors des métropoles⁷ ou des grands centres urbains, devra donc, tout en considérant cette figure fractale, interroger et envisager les limites de son *domaine de validité*. Il nous faudra comprendre et analyser comment cette fractale peut être approximée territorialement.

Synthétisons donc ce que nous retiendrons des deux directions dans lesquelles a été travaillée la notion de configuration appliquée à l'ESR. Quand chez Musselin, elle définit le cadre au sein duquel opère le « jeu » universitaire, elle constitue le résultat « changeant » de ce jeu chez Filâtre.

⁶ Cette création d'antennes et d'universités nouvelles répondait alors selon Daniel Filâtre à une triple réalité : saturation des universités de « sites principaux », enjeu de la démocratisation de l'enseignement supérieur au moment du projet de « 80% d'une génération au niveau Bac » (Chevènement 1985), prise de conscience de l'enjeu de la présence territoriale de l'ESR par les élus locaux (Filâtre, 1998). Elle s'est notamment réalisée au travers du plan « Université 2000 » sur lequel nous reviendrons au sein de notre premier chapitre.

⁷ Nous n'évudons pas dans ce travail l'ensemble des réflexions relatives à la métropole et au fait métropolitain. Nous remarquerons notamment comment les sous-systèmes régionaux d'ESR peuvent s'apparenter à des formes de diffusion métropolitaine de ces activités dans une dimension réticulaire et multi-scalaire de la métropole. Lorsque nous utilisons les termes « hors métropole » ou « hors des centres urbains majeurs ou secondaires », nous indiquons principalement que notre regard va porter sur des territoires où l'implantation physique de l'université ou d'activités d'ESR, à travers de grands équipements, des formations généralistes de premier cycle, des organismes de recherche, ou des administrations centrales de l'ESR n'est pas observée.

Ce résultat est d'autant plus changeant qu'il prend corps dans des réalités territoriales diversifiées. Ce sont des exemples de ces résultats, caractérisables en tant que « configuration universitaire territorialisée », que formes territoriales de l'université, et leurs effets territoriaux que nous entendons observer et décrire dans notre travail.

Par ailleurs, et toujours au sein d'écrits récents consacrés à la territorialisation de l'ESR nous retiendrons pour ce travail les propositions qui invitent à dépasser une réflexion en termes de localisation des structures et acteurs de l'ESR. Certains auteurs ont ainsi proposé d'envisager la territorialisation « en nuage » des activités universitaires (Cuntigh et al., 2015).

3.1.2. « Nuage », « Lean » : Réfléchir à l'ESR au bon moment plutôt qu'au bon endroit

La question des formes territoriales de l'université, hors des sites où celle-ci est implantée physiquement a récemment été abordée au sein d'un ouvrage collectif intitulé *L'université et ses territoires* (R. Levy et al., 2015). Certaines contributions de cet ouvrage se consacrent par exemple à l'étude des sites universitaires de villes moyennes et de leurs particularités (R. Levy & Soldano, 2015). D'autres auteurs y posent la question de l'université « hors site » (Cuntigh et al., 2015). Ils proposent de renverser le regard depuis une perspective sur la territorialisation qui va poser la question de l'université « au bon endroit » à un questionnement davantage centré sur « l'université au bon moment ». Sur un ton quasi-programmatique, ces auteurs invitent ainsi à réfléchir une territorialisation de l'université « en nuage » et en « lean » (processus d'amélioration en continu, flux tendus, liens entre les différentes phases des projets). Pour eux, la territorialisation de l'université hors de métropoles, voire même hors sites, ne doit pas être pensée comme « équidistribuée », mais comme répondant « à une logique d'émergence localisée de la demande, sollicitant des ressources *ad hoc*, présentes dans le nuage universitaire ». Même si les termes peuvent y faire penser, cette conception de la territorialisation de l'université se défend d'être d'orientation purement libérale et insiste sur la nécessité d'une structuration et d'une régulation multi-scalaire de l'université garantissant un « tuyautage » fin - dans le sens d'une structuration - jusqu'à proximité des territoires⁸ (Cuntigh, 2015). Ces auteurs précisent dans l'article : « la diffusion « en nuage de l'université » constitue une réponse à une « demande [qui ne suit pas] une logique de génération spontanée, mais [est] le fruit du travail de configurations locales d'acteurs mobilisés, constituant, avec l'apport de la ressource universitaire en nuage un système territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche » ». Ils indiquent ainsi que ces systèmes sont « le fruit du travail de configurations locales d'acteurs mobilisés, constituant, avec l'apport de la ressource universitaire en nuage, un système territorial d'enseignement supérieur, reproduisant à une échelle plus fine et sous

⁸ Philippe Cuntigh utilise ainsi également la métaphore du « câblage jusqu'au dernier kilomètre » (parfois appliqué à la relation « touriste - opérateur touristique »).

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

des formes originales, les logiques de triple hélice (Etzkowitz, 1993) à l'œuvre dans les centres universitaires métropolitains comme dans les sites des villes moyennes » (Ibid.).

En synthèse, Daniel Filâtre indique : « Dans ce modèle [de l'université en nuage], le local s'organise pour exprimer et construire ses demandes tout comme les formes de réception. De son côté, l'université ou les autres structures immatérielles d'ESRI s'intéressent à ces dynamiques territoriales sur le double plan de l'intérêt sectoriel et de la responsabilité sociale. Le nuage universitaire serait ainsi sollicité et intégré dans les systèmes locaux d'ESRI » (Filâtre, 2015b).

Notre travail entend donc très clairement comprendre et analyser comment les territoires s'organisent pour « exprimer » ce type de demandes et « construire » des « formes de réception » particulières de l'ESR. Nous mobiliserons pour cela l'approche territoriale telle que développée en géographie et aménagement de l'espace (cf. 3.2). Mais puisque notre regard empirique portera essentiellement (en ne négligeant pas les limites que cela sous-entend) sur les actions que les collectivités territoriales ou autres structures institutionnelles des territoires mettent en œuvre dans le sens de la territorialisation de l'ESR, notre travail sera également émaillé de différents apports de sciences politiques.

3.1.3. Des apports de sciences politiques en fil rouge de ce manuscrit

Cette recherche vise à apporter aux travaux sur la territorialisation de l'université en envisageant le rôle de l'action publique territoriale dans ces processus sur des territoires situés hors des grands centres urbains. Nous entendons interroger l'action publique depuis ses acteurs, ses structures et ses « produits ». Là aussi, nous le ferons à partir de perspectives théoriques relevant de la sociologie de l'action organisée (même si nous le verrons, bon nombre de travaux y contribuant ne sont pas directement inscrits en sociologie des organisations). Comme de nombreux travaux universitaires le démontrent, l'action publique et par conséquent l'action publique locale est en proie à un ensemble de crises, largement interdépendantes. Ces crises, et notamment celle de l'expertise dans sa dimension rationnelle et positiviste, invitent à repenser la question des liens entre action publique et connaissance. De fait et potentiellement, c'est aussi le rôle joué par les acteurs de l'ESR dans ces liens qui est à réinterroger. Nous intégrerons donc dans notre réflexion des entrées théoriques de sociologie des organisations (notamment dans le prolongement des théories néo-institutionnalistes) et de sciences politiques relatives à :

- la sociologie des professions publiques et aux effets de la diffusion des préceptes du « nouveau management public » (Pesqueux, 2010),
- l'évolution des modèles de gestion publique (Epstein, 2013),
- l'évaluation et à la quantification de l'action publique (Barbier & Matyjasik, 2010; Desrosières, 2012)

- les dispositifs matériels de sa conduite – « les instruments » - (Halpern, Lascoumes, & Le Galès, 2014; Lascoumes & Le Galès, 2004).

Notre perspective sera notamment d'envisager la manière dont les coopérations avec des acteurs de l'ESR interviennent dans la conduite de l'action publique territoriale et ce qu'elles peuvent révéler des différentes crises évoquées.

Notre problématique est donc construite tout autant sur les constats empiriques accumulés lors de notre expérience au sein du réseau UniTeR-RA que sur l'ensemble des entrées théoriques présentées ici. Notre posture réflexive (et par extension empirique) est en ce sens relativement originale. Nous souhaitons en effet, parce que nous présumons qu'il peut s'agir d'un croisement fertile, utiliser les deux préoccupations du réseau UniTeR-RA énoncées plus haut pour construire notre approche personnelle de la question. Notre parcours personnel, progressivement dirigé vers le monde de l'action publique territoriale, tout autant que la proposition de thèse co-rédigée avec nos encadrants, nous motivent à garder un œil attentif tout à la fois au rôle des collectivités territoriales dans la territorialisation de l'université et à la place et aux effets de coopérations qui pourraient se développer en leur sein.

Notre ambition plus large est de contribuer à l'analyse des « demandes » et des « formes de réception » que des territoires et leurs acteurs se mettent en capacité d'exprimer et de mettre en œuvre pour favoriser la présence territoriale d'acteurs et d'activités de l'ESR. Il s'agira également de comprendre et d'analyser les différents objectifs qu'ils y associent. Notre travail sera ainsi très clairement ancré au sein des travaux relevant de l'approche territoriale en géographie ou en économie (notamment ceux construisant et discutant les notions de « territoire », de « développement territorial », de « ressource territoriale »).

3.2. Intégrer notre travail au sein de l'approche territoriale en géographie et aménagement de l'espace

3.2.1. La notion de « territoire »

Notre problématique s'inscrit au sein du cadre théorique de l'« approche territoriale » telle que développée en géographie ou en aménagement de l'espace et plus largement au sein des sciences humaines et sociales. Comme l'indique Romain Lajarge dans son HDR (Lajarge, 2012), le développement de la notion de territoire en sciences humaines et sociales est lié à la volonté de comprendre plus avant le rapport à l'espace tout à la fois des individus et des sociétés et, en corollaire, comment ces rapports produisent de l'espace. Ce concept construit dans une perspective « pragmatiste » permet notamment d'outrepasser la dualité entre « théories individualistes et théoriques holistes » et de montrer que l'espace, tout comme « la réalité sociale » est un « construit ». Lajarge précise en indiquant que « les territorialités précèdent les territoires : il faut

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

d'abord que se construisent, s'activent et s'énoncent des territorialités pour pouvoir reconnaître quelques formes appelées « territoires » (Ibid., p11.). Ici, la territorialité est considérée dans une perspective « relationnelle ». Lajarge indique ainsi : « le territorial est relationnel parce que le territoire ne se caractérise pas d'abord par son étendue matérielle, physique, préhensible. Il est aussi substance, pouvoir et limite » en s'appuyant sur cette citation de Claude Raffestin :

« Le paradigme de la territorialité renverse l'ordre habituel de la géographie puisque le point de départ n'est pas l'espace, mais les instruments et les codes des acteurs qui ont laissé des traces et des indices dans le territoire(...) La « clé du déchiffrement » n'est pas dans la réalité matérielle qu'est l'espace, mais dans la sémiosphère que le groupe humain mobilise pour transformer cette réalité matérielle » (Raffestin, 1986).

Notre travail s'inspire donc de cette conception relationnelle et construite des territoires. Même si nous avons indiqué accorder une place particulière à l'action des collectivités territoriales dans la territorialisation de l'université, l'idée plus générale sera d'intégrer à notre travail l'ensemble des dynamiques tierces émergeant de nos terrains d'études.

Les collectivités territoriales agissent à l'échelle de territoires institutionnels, « donnés », qui ne correspondent pas nécessairement aux territoires relationnels et construits que nous venons d'évoquer. Elles produisent et émettent sur ces territoires un ensemble de politiques publiques en fonction des sujets mis politiquement à l'agenda. Notre regard portera sur les politiques publiques spécifiquement pensées pour contribuer à la territorialisation de l'université. Mais nous entendons également analyser la manière dont des coopérations plus diffuses au sein de ces collectivités, et souvent à l'initiative de leurs professionnels, jouent aussi sur ces processus et intègrent les dynamiques des acteurs locaux. L'idée est en effet de mesurer comment les activités et acteurs de l'ESR peuvent contribuer au développement territorial, terme sur lequel nous reviendrons au sein de la prochaine sous-partie.

Notons enfin ici et dès à présent que nous considérerons la territorialisation très largement différente de la notion de localisation. La territorialisation comme l'affirme Lajarge peut être considérée comme « un dispositif producteur de territorialités démultipliées et non seulement un mode particulier de mettre en œuvre des politiques publiques » (Lajarge, 2012). Nous entendons questionner la territorialisation en tant que « dispositif » producteur de territorialités multiples. Nous entendons ainsi tester empiriquement l'adéquation entre cette première assertion et celle émise par Daniel Filâtre qui considère que la territorialisation de l'université « correspond à une différenciation des formes du développement universitaire et scientifique sur les territoires » (Filâtre, 2015b).

3.2.2. Développement local, développement territorial et action publique de développement: précisions sémantiques

Comme l'indique Romain Lajarge, l'expression « développement territorial » vient juxtaposer deux notions aux contours flous ou largement débattus : « développement » et « territoire » (Lajarge, 2012). Nous proposons dans cette partie de préciser de quel(s) objet(s) nous parlerons lorsque nous emploierons la notion de « développement territorial ».

Relevons dès à présent que le développement territorial peut être défini de trois manières différentes. Ces trois définitions reposent chacune sur une conception particulière de la notion de développement local, elle-même constituée de deux ensembles de définitions.

Le développement local peut en effet être considéré comme un « état » socio-économique. Cet état peut être mesuré et décrit. Cette approche du développement local permet donc une comparaison quantitative entre différents espaces, différents territoires. C'est à partir de cette conception de la notion de développement que va par exemple émerger la notion de « sous-développement » qui matérialise bien le caractère relatif et mesurable de cette conception du développement local. Cette conception du développement local s'est largement diffusée au sein des institutions mondiales ou étatiques qui ont mis en place dans l'après seconde guerre mondiale des politiques dites de développement à destination de pays dits « sous-développés » (Servet, 2010). Si la notion de « sous-développement » est aujourd'hui considérée comme obsolète, cette conception relative et mesurable du développement local sert néanmoins de soubassement à deux définitions du développement territorial que nous allons aborder.

Le développement local peut également être considéré comme la résultante de jeux d'acteurs localisés. Il ne s'agit dès lors plus d'un état, mais d'un processus d'action et de mobilisation collective permettant l'émergence de dynamiques « endogènes » (Pecqueur, 1989). Aussi bien présent dans les pays du Sud qu'en France notamment en milieu rural, on pourra citer ici les expériences pionnières en Bretagne mises en perspective par Paul Houée (Houée, 1977).

Trois ensembles de définitions du développement territorial émergent alors, à la croisée entre ces différentes conceptions du développement local et les différentes acceptions de la notion de territoire. La figure 1 ci-dessous propose de résumer graphiquement l'articulation que nous proposons pour construire ces ensembles de définitions. Chacune des définitions du développement territorial s'adosse dans ce schéma-là à une conception des notions de « développement » et de « territoire ».

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

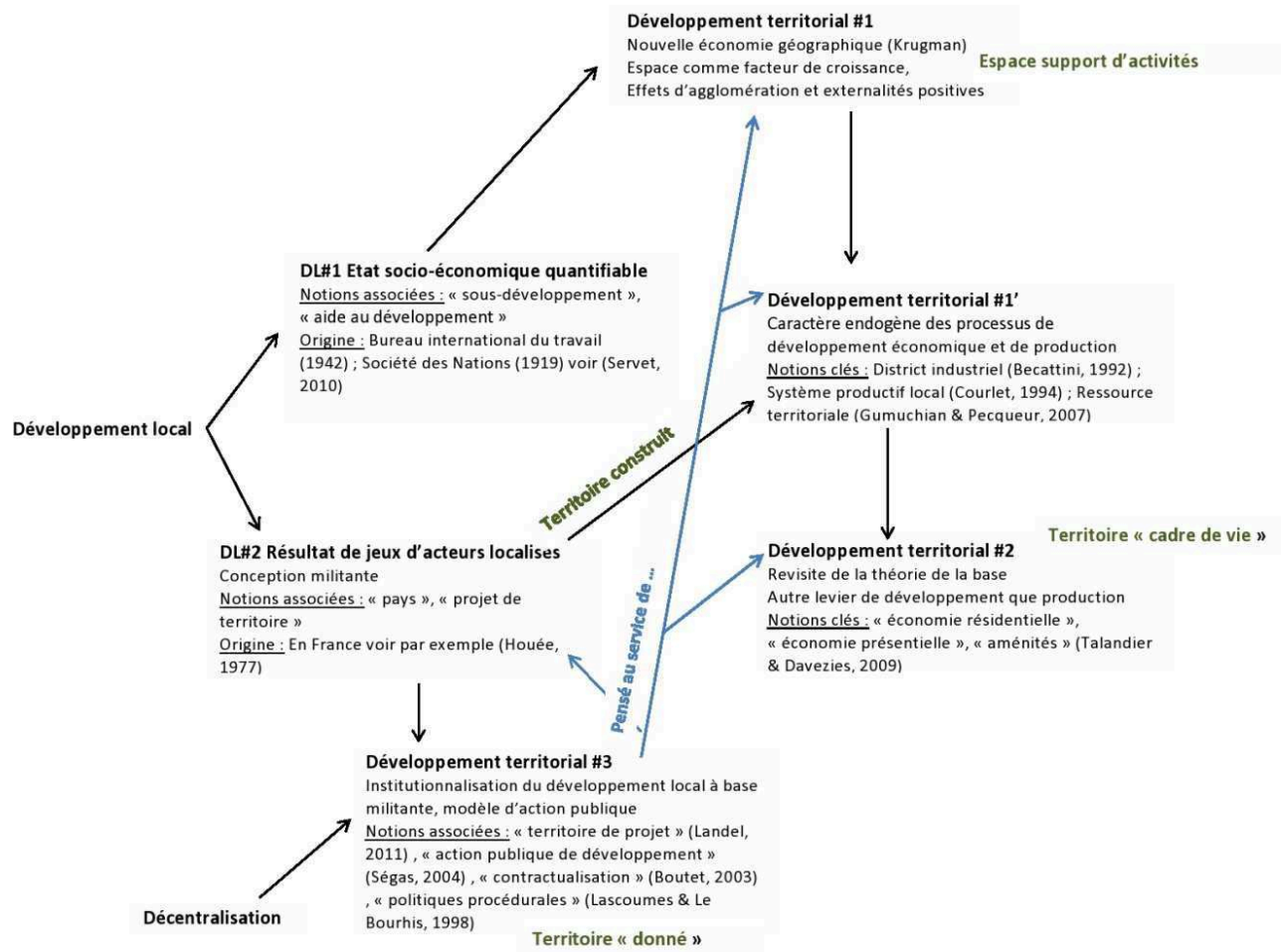


Figure 1: Synthèse schématique des différents sens associés à la notion de « développement territorial ». Morin, 2016 à partir de la bibliographie présentée au sein du paragraphe 3.2.2.

La première définition (#1 sur la figure) du développement territorial va considérer l'espace, comme un facteur de croissance. La notion de développement est ici très largement liée aux enjeux de production. D'un point de vue théorique, cette définition peut être mise en relation avec les travaux de la « nouvelle économie géographique » (Krugman, 1991) qui va considérer que l'espace n'est pas neutre dans la répartition des activités de production et de la croissance. Les avantages fournis par l'espace s'auto-entretiennent par effets d'agglomération et de métropolisation (externalités positives). Dans le prolongement de cette première définition, de nombreux travaux vont insister sur le rôle des acteurs locaux et sur le caractère endogène des processus de développement économique et de production (#1') en intégrant ici une conception relationnelle de la notion de développement local. Ces travaux construits en empruntant aux théories de Marshall (1890) rendent compte des processus endogènes de création d'actifs économiques. C'est sur ce propos que se sont développées les notions de « district industriel » (Becattini, 1992), de « système productif local(isé) » (Courlet, 1994) ou encore de « ressources et d'actifs territoriaux » (Gumuchian & Pecqueur, 2007)

La seconde définition du développement territorial (#2) va proposer de dépasser une vision du territoire comme support des activités de production et de croissance pour le considérer comme un cadre de vie plus global. Le développement n'est plus ici seulement enjeu de production. D'autres leviers permettent de créer de l'activité et du développement économique. Des auteurs comme Laurent Davezies ou Magali Talandier (Talandier & Davezies, 2009), en revisitant la théorie de la base économique (qui considère le développement d'un espace comme la résultante de ses activités exportatrices, synonymes de captage de revenus qui lui sont extérieurs), vont montrer le poids de l'« économie résidentielle et présenteielle » dans le développement des territoires.

Dans un cas comme dans l'autre, la notion de développement est abordée comme un « état socioéconomique » quantifiable.

Mais, nous avons également noté que la notion de développement local pouvait être considérée comme la résultante de jeux d'acteurs localisés, comme un processus. C'est à partir de cette deuxième conception du développement local que naît la troisième définition du développement territorial (#3). Le développement territorial devient alors la forme institutionnalisée des dynamiques de développement local. Rappelons que le développement local peut se définir comme la mobilisation des acteurs locaux pour valoriser, notamment économiquement, un territoire. Il s'agit d'une démarche ascendante. L'exemple le plus classique et illustratif de ces processus en France est l'expérience de développement local du Pays du Mené et de son initiateur Paul Houée (qui a théorisé ces dynamiques dans de nombreux ouvrages, voir par exemple Houée, 1977). En 1965, il s'agit d'une des premières tentatives pour « inverser le déclin et l'exode rural de ce territoire en mobilisant ses forces vives dans l'élaboration d'un projet global » (Université d'Été du

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

développement local, 2010). La dynamique se revendique dès 1965 « explicitement comme relevant du développement local ». Ce type de démarche essaime et concerne en France une cinquantaine de territoires au début des années 1980. Comme le rappellent de manière synthétique les différents réseaux du développement local en France dans leur Déclaration de Foix (Université d'été du développement local, 2010)⁹, le développement local « est [ainsi] une pratique fondée sur une histoire riche d'expériences multiples ». Le développement local n'est alors « ni enseigné dans les universités, ni institutionnalisé par le biais d'initiatives publiques ». L'Etat va néanmoins petit à petit à « reconnaître, encourager et soutenir » ces démarches, via la DATAR et les Contrats de Pays. Ainsi, la loi du 4 février 1995, loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite loi « Pasqua », permet la création de Pays. Ils sont définis par la loi comme des « territoire[s] qui présente[nt] une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale (...) et qui exprime[nt] la communauté d'intérêts économiques et sociaux ainsi que, le cas échéant, les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural »¹⁰. Dans ce texte de loi, on peut relever le rôle alloué aux collectivités territoriales dans la création de ces pays puisque comme l'indique l'article 24, ce sont elles et leurs groupements qui « définissent, dans le cadre du pays, en concertation avec les acteurs concernés, un projet commun de développement ». Pour les réseaux français du développement local, c'est donc à la faveur, d'une part, « de la décentralisation, qui s'est construite sur la reconnaissance de l'autonomie des acteurs locaux » et, d'autre part, du « développement de l'intercommunalité qui a permis de conduire des politiques publiques à une échelle plus pertinente que celle de la commune » que se sont systématisées les dynamiques de développement local. A noter que les collectivités elles-mêmes ont soutenu l'émergence de tels projets sur leurs territoires. Pionnière en la matière, la Région Rhône-Alpes impulse et soutient depuis 1993 l'élaboration de projets de territoire. Ce soutien s'est matérialisé dans une politique territoriale contractuelle, les Contrats Globaux de Développement. Plusieurs générations de contrats correspondant à autant de projets de territoire en Rhône-Alpes se sont ainsi succédées. Aujourd'hui, la politique territoriale contractuelle rhônalpine s'inscrit dans les CDDRA (Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes) et les GPRA (Grands Projets Rhône-Alpes). Comme indiqué dans les délibérations les concernant, ces projets de territoire doivent notamment « contribuer à l'émergence et la mise en œuvre d'actions témoignant d'une véritable valeur ajoutée territoriale ». Construits localement, ils organisent une stratégie territoriale qui identifie les « enjeux, objectifs et priorités de développement liés aux caractéristiques propres et atouts particuliers de chacun des territoires » pour favoriser « l'innovation et l'expérimentation ». Sur les territoires, cette innovation doit permettre, grâce à l'identification et à la mobilisation de

⁹ Cette déclaration est le fruit d'un travail collectif qui a mobilisé l'ensemble des participants de l'Université d'été du développement local de Foix en 2010 et de nombreux réseaux associatifs nationaux et régionaux : ADELS, ARDL PACA, Carrefour des Pays Lorrains, Collectif Ville Campagne, Confédération Nationale des Foyers Ruraux, Inter réseaux des professionnels du Développement Social Urbain, MDS, Mouvement national de l'Economie Solidaire, Solidarité Ville, UNADEL

¹⁰ Articles 22 à 24 :

http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9F9A1F3F682FBF40E52D82DA838EF450.tpdjo16v_2?cidTexte=JORFTEXT000000531809&categorieLien=id

l'ensemble de leurs ressources et acteurs, de faire à la fois différent et différemment face aux mutations complexes et diverses qui les traversent. Ainsi pour reprendre les termes de Pierre-Antoine Landel, « le développement local, d'abord affaire de militants et inspiré de méthodologies éprouvées dans les Suds, s'est peu à peu institutionnalisé » (Landel, 2011).

La notion de développement territorial peut donc dans une troisième acception être entendue comme forme institutionnalisée du développement local à base militante. Un auteur comme Sébastien Ségas, dans son travail sur les Pays, utilise, lui, l'expression « action publique de développement » (Ségas, 2004), reprise dans d'autres travaux comme ceux de Lenormand (2011). Nous reprendrons à notre compte cette expression. Elle nous permettra notamment de préciser sur quel type d'action publique locale nous avons ciblé notre travail.

Notre travail concernera directement le développement territorial comme processus plus ou moins institutionnalisé. Notre focale plus directement dirigée sur les formes institutionnelles du développement territorial et la manière dont celles-ci intègrent la question de la présence territoriale de l'ESR devra également nous permettre de traiter plus directement de la dimension collective et mobilisatrice du développement territorial.

Notre problématique sera en ce sens fortement adossée aux travaux sur la ressource territoriale et ses prolongements actuels qui visent à déconstruire et analyser les « organisations » à l'œuvre dans les opérations de révélation de ces ressources autour de la notion d'« opérateur » (cf. paragraphes suivants).

3.2.3. Ressource territoriale et opérateur territorial de ressource

Le paragraphe précédent a rappelé que certains économistes ont, au cours des années 1970, cherché à comprendre pourquoi certains espaces présentaient de réelles dynamiques économiques pendant que d'autres apparaissaient en difficulté, et pourquoi certaines de ces situations ne pouvaient être explicitées par les modèles économiques classiques. De nombreux auteurs italiens ont ainsi montré que le développement économique relevait de dynamiques endogènes et localisées plutôt que d'une simple hiérarchie liée aux caractéristiques matérielles de l'espace et à la concurrence internationale. C'est notamment le cas de Bagnasco qui a travaillé sur « la construction sociale du marché » (Bagnasco & Triglia, 1988) et de Becattini qui a élaboré la notion de « district industriel » à partir des travaux de Marshall (Becattini, 1992). Tout en reconsidérant les facteurs justifiant « les stratégies d'agglomération spatiale des activités », tels que décrits par Marshall (« mécanismes de transfert de connaissances, dynamiques d'apprentissage collectif, flexibilité du marché du travail qualifié ») Becattini invite à considérer « l'interpénétration de l'économique dans le social » et la

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

prégnance « des éléments comme la culture, les valeurs et les institutions informelles » dans « la symbiose entre activités industrielles et vie communautaire » (Becattini, 1992 dans Serra, 2013). Ces travaux ont servi de base pour les perspectives de calibrage théorique des « systèmes productifs locaux » en France défini par Courlet comme : « une configuration d'entreprises regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier, voire de plusieurs métiers industriels. Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu socioculturel d'insertion. Ces relations ne sont pas uniquement marchandes, elles sont aussi informelles et produisent des externalités positives pour toutes les entreprises » (Courlet, 1994).

C'est sur cette base qu'ont ensuite été construits les travaux sur la « ressource territoriale ». Les travaux d'économie territoriale sur la ressource territoriale montrent qu'en réponse à la mondialisation et afin d'œuvrer à leur développement, certains territoires s'appuient sur des ressources territoriales valorisables de manière marchande comme « actif spécifique » (Colletis & Pecqueur, 2005). Ces auteurs définissent une ressource comme des « facteurs à exploiter, à organiser, ou encore à révéler », « une réserve, un potentiel latent ou virtuel qui peut se transformer en actif si les conditions de production ou de création le permettent ». La construction de ces ressources territoriales repose sur des « processus intentionnels et collectifs » de « révélation », d'« ancrage » et de « valorisation » de ressources spécifiques latentes des territoires (François, Hirczak, & Senil, 2006; Gumuchian & Pecqueur, 2007).

L'ensemble des travaux présentés ici, qu'il s'agisse de ceux sur les « clusters », les « districts industriels », les « systèmes productifs localisés » ou la « ressource territoriale », intègrent tous un rapport aux théories de la proximité dont les ferments sont à trouver chez Marshall et ses « principes d'économie politique » (Marshall, 1890).

Les théories de la proximité mettent toutes l'accent sur « les coordinations entre acteurs dans l'activité économique et en amont de l'échange » (Maillefert, 2009). Ces coordinations, ces effets de proximité sont alors explicables selon plusieurs dimensions. Sans entrer dans le très large spectre des publications concernant ces effets de proximité dans la littérature (Boschma, 2005; Bouba-olga & Grossetti, 2008; Colletis & Pecqueur, 2005; Pecqueur & Zimmermann, 2004; Rallet & Torre, 2004; Torre et al., 1992), notons dès à présent que les coordinations entre acteurs peuvent relever de « valeurs ou de normes construites et portées par les acteurs (proximité institutionnelle) », « de règles appliquées en situation d'action (proximité organisationnelle) », « ou encore de la localisation spatiale elle-même (proximité spatiale) » (Maillefert, 2009). Le statut de la proximité « géographique » a pu être rapproché de la proximité spatiale évoquée ci-dessus, mais aussi de la combinatoire entre l'ensemble des facteurs de coordination décrits ici.

Notre travail cherche notamment à étudier la place spécifique des acteurs de l'ESR au sein des processus d'action collective sur les territoires. Si les théories de la proximité ne permettent pas directement de répondre à ce type de questions, ne pas les intégrer reviendrait à nier certains des facteurs qui peuvent jouer sur la présence de ces acteurs sur les territoires ou l'expliquer. Nous y reviendrons donc plus avant dans le travail. Les travaux sur la ressource territoriale insistent tous également sur les processus de construction d'une « intelligence collective » comme condition de la construction des ressources territoriales. La notion d' « intelligence collective » renvoie directement aux connaissances mobilisées et mobilisables par les acteurs des territoires. Pierre-Antoine Landel indique ainsi que ces connaissances mobilisables sur les territoires sont de trois types : les connaissances fortement localisées et transmises de génération en génération, les connaissances transférées depuis l'extérieur (notamment d'ordre méthodologique) et faisant intervenir des acteurs tiers et enfin les connaissances qui résultent d'un processus de capitalisation d'expériences locales (Landel, 2011). Envisager comment les acteurs de l'ESR peuvent jouer sur ces processus de construction d'une « intelligence collective territoriale » sera parmi les préoccupations de notre travail.

Nous mobiliserons également dans la suite du travail la notion d' « opérateur territorial de ressources » tel que récemment développée dans le prolongement des travaux sur la ressource. Cette notion a d'abord été élaborée afin de travailler plus finement à l'identification et à l'analyse des « acteurs », « pratiques », « structures » et « démarches » qui sont actifs dans les différentes étapes de construction de la ressource territoriale, « révélation », « spécification »¹¹, « protection », « coordination »... Ces travaux s'accordent sur le caractère composite de l'opérateur entre « acteurs et pratiques » (Landel & Pecqueur, 2011), entre « structures et démarches » (François, Hirczak, & Senil, 2013). Il s'agit encore pour Pierre-Antoine Landel et Bernard Pecqueur d'une « organisation » qui « accompagne les changements à l'échelle des territoires et participe au processus de construction des ressources territoriales ». Si les travaux sur la ressource territoriale s'attachent à décrire les différentes étapes de construction de la ressource, ceux sur l'opérateur cherchent donc à déconstruire l'organisation qui porte ces opérations. Ces travaux s'entendent également sur le rôle de l'opérateur dans le rapport entre un territoire et son « extérieur ». L'opérateur constitue même « l'interface interne / externe au territoire qui met en jeu les processus de construction et de valorisation des ressources pour aboutir à une variété de trajectoires possibles » (François et al., 2013), l' « interface entre des acteurs internes et externes au territoire, qui [permet] la révélation de ressources spécifiques au territoire » (Landel & Pecqueur, 2011). Ainsi, si « la révélation de la ressource dépendra d'organisations susceptibles de permettre le croisement des regards, avec une capacité à développer des relations multiples », son « ancrage territorial » dépend d'une ouverture vers l'extérieur, d'un « processus de légitimation ».

¹¹ Au sein des travaux sur la ressource territoriale, la spécification correspond à l'ensemble des activités « de caractérisation, de renforcement, d'élargissement, de reconnaissance de tous les facteurs de spécificité d'une ressource en lien au contexte territorial » (Perron & Janin, 2014).

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

Encore plus récemment, un regard particulier a été porté sur des secteurs d'activités eux-mêmes caractérisables - en fonction des dynamiques locales à l'œuvre - comme « ressource territoriale ». Landel cite par exemple « le tourisme, la culture, le patrimoine, les technologies de l'information et de la communication » comme « des ressources capa[bles] d'agir sur d'autres ressources »... De manière plus fine, un travail sur l'énergie conduit par Durand et Landel offre une perspective nouvelle sur cette notion en proposant de qualifier et d'analyser ce que serait « un opérateur territorial de l'énergie ». Les deux auteurs y proposent, à partir d'un travail empirique, de qualifier l'énergie comme ressource territoriale. Ils montrent d'abord comment « l'opérateur territorial de l'énergie active l'énergie comme ressource territoriale » et ensuite comment cette « ressource » est à son tour impliquée dans la construction territoriale d'autres ressources (Durand & Landel, 2015). Ils y montrent comment l'« histoire longue » de l'action collective d'un territoire peut « confère[r] aux acteurs du territoire une capacité de coordination transversale et multi-scalaire au service de la construction d'un projet qui va leur être spécifique. Cette dynamique sera inscrite dans un processus d'apprentissage collectif et d'intelligence territoriale, qui va mobiliser des connaissances issues du territoire, d'autres importées d'ailleurs, mais aussi favoriser la construction de connaissances issues de l'action » (Landel et al., 2015). Cet article se termine par une définition de l'opérateur (au sens « opérateur territorial de ») : « organisation coordonnant différents acteurs du territoire, et disposant d'une autonomie suffisante pour révéler, ancrer et développer des ressources territoriales, en même temps qu'il contribue à la transition des territoires ».

Nous retiendrons donc de la notion d'« opérateur territorial » qu'elle permet d'analyser et de qualifier des organisations qui :

- sont actives dans les processus de révélation de ressources territoriales,
- sont construites autour d'objets qui peuvent eux-mêmes être spécifiés par leur action (cf. secteur de l'énergie)
- interviennent à l'interface entre intérieur et extérieur du territoire, elles permettent en effet tout à la fois la construction et la révélation locale de ressources territoriales tout autant que leur valorisation (et ainsi donc leur légitimation) à l'extérieur du territoire.

Cette notion d'opérateur sera au centre de l'hypothèse que nous allons présenter dans la partie suivante. Les trois éléments de définition déclinés ci-dessus constituent la base depuis laquelle nous travaillerons et testerons empiriquement cette notion d'opérateur appliquée à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Notons enfin et pour conclure ce chapitre qu'à l'heure de l'économie et de la société de la connaissance, la participation de la connaissance à la mise en place d'une « intelligence territoriale et collective » ne constitue qu'un de ces statuts sur les territoires. En effet et par ailleurs, la connaissance peut agir comme :

- facteur de discrimination et de mise en concurrence entre territoires à l'heure où l'action publique (et notamment celle en faveur du développement territorial, de l'aménagement ou encore du développement économique) se déploie de plus en plus sous la forme d'appels à projets concurrentiels.

- secteur d'activité à part entière, puisque les activités liées à la production ou la diffusion de connaissances entraînent de nombreux effets indirects parmi lesquels : des retombées économiques liées aux dépenses des acteurs universitaires, personnels comme étudiants (Baslé & Le Boulch, 1999; Gagnol & Héraud, 2001), des retombées économiques secondaires liées à l'accueil d'événements scientifiques et des effets d'image favorables à l'attractivité générale du territoire.

Ainsi, les activités relatives à la production et à la diffusion de connaissances (sous ses différents « types ») peuvent tout à la fois être considérées comme actives dans la construction de ressources territoriales et elles-mêmes qualifiables comme ressource (ici dans son sens le plus large).

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

3.3. *Problématique et hypothèse de travail*

Au sein de cette thèse, nous cherchons à comprendre la place des acteurs de l'ESR dans les dynamiques, collectives (de développement territorial) à l'œuvre sur des territoires n'accueillant pas de sites physiques de l'université ou de structures du supérieur. Ce premier et principal niveau d'analyse nous permet de contribuer à la description de formes territoriales de l'université originales et des processus de territorialisation y conduisant.

Afin de constituer un matériel empirique cohérent (cf. partie méthodologique, §4) nous rappelons ici que notre analyse se fera au prisme de l'action que les collectivités territoriales et leurs professionnels qui agissent directement (par la mise en œuvre de politiques publiques en ce sens) ou indirectement (par la mobilisation de ressources de l'ESR en interne) dans le sens de cette territorialisation de l'ESR.

Cette problématique repose ainsi sur un parti-pris assumé : l'action des collectivités territoriales et de leurs professionnels visant à favoriser la présence d'activités et d'acteurs de l'ESR sur les territoires constitue un filtre réducteur, mais néanmoins révélateur des processus de territorialisation de l'université en dehors des métropoles.

Les relations entre universités et collectivités locales ont déjà largement été décrites et analysées dans la littérature (sur des objets et selon des postures multiples) au cours des deux dernières décennies. Nous déclinons la diversité de ces analyses au sein de notre premier chapitre. Néanmoins, ces analyses ont essentiellement porté sur le rôle de collectivités actives dans le financement et l'élaboration des politiques ESR (et plus particulièrement les Régions) ou sur les champs partagés entre collectivités et universités autour des grands pôles de recherche et de formation du supérieur (autour d'enjeux de développement économique, de vie étudiante, de mobilité, de stratégie urbaine...).

Notre regard particulier sur des territoires qui ne constituent pas ces grands pôles d'ESR est également motivé par la tendance actuelle à la reconcentration des activités universitaires autour des métropoles.

Notre hypothèse postulera donc que la territorialisation de l'ESR repose sur des organisations particulières, qualifiables comme « opérateur territorial de l'ESR ». Ces organisations agissent dans le sens de la construction de ressources territoriales tout en intégrant les normes et activités classiques du système général de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'implication d'acteurs et d'activités de l'ESR dans des processus de développement territorial contribue à l'émergence de formes territoriales de l'ESR particulières que l'on peut décrire grâce à un travail

empirique. Ce faisant, la territorialisation de l'ESR contribue à l'action collective et ainsi au développement territorial sur des territoires qui ne sont pas inscrits dans des dynamiques métropolitaines.

Si notre premier chapitre d'analyse est clairement dédié à l'analyse de cette hypothèse, celle-ci constituera davantage un fil rouge pour le reste du travail. Un ensemble de questionnements théoriques et opératoires relatifs à la territorialisation de l'ESR nous semble, en effet, justifier d'une approche davantage inductive.

Nous remarquerons, notamment sur la base d'éléments empiriques collectés, qu'il nous semble important de comprendre comment s'organisent les relations entre territoires et structures, acteurs et activités de l'ESR. Ce questionnement qui porte en lui l'ambition opératoire sous-jacente de favoriser ce type de relations nous semble justifier d'une focale théorique bien précise. Pour ce faire, nous proposerons de nous décaler de travaux ayant essentiellement posé la question de la « synchronisation cognitive¹² » (notamment en sociologie des sciences au sein de la théorie de l'acteur-réseau voir par exemple (Akrich, Callon, & Latour, 2006)) entre différentes sphères sociales pour interroger plus directement les formes organisationnelles qui permettent cette mise en relation et la manière dont elles peuvent être déconstruites théoriquement.

Enfin, comme nous l'avons expliqué dans cette introduction, nous souhaitons interroger la territorialisation de l'université à partir de l'analyse du rôle et de la place des collectivités territoriales et de leurs professionnels. Cette question prend corps alors que l'action publique, (notamment l'action publique territoriale) peut largement être décrite comme en crise. Nous interrogerons donc de manière complémentaire les pratiques plus directes de coopération entre cadres territoriaux et acteurs de l'ESR au sein même des pratiques et postures des professionnels des territoires.

Tout l'enjeu de cet enchaînement réflexif sera de démontrer que la territorialisation de l'ESR dépasse la simple localisation de ces activités classiques de recherche, de formation et de valorisation. En participant aux dynamiques territoriales, nous soutenons en effet que ces activités s'en trouvent transformées au moins dans les rôles et fonctions qui leur sont associés.

¹² Pour Matthieu Noucher, « la synchronisation cognitive a pour objectif d'établir un contexte de connaissances mutuelles, de construire un « référentiel opératif commun » » (Noucher, 2009). Il emprunte la notion de « référentiel opératif commun » à Leplat qui le caractérise comme « une représentation de la situation et des actions à accomplir, partagée par ceux qui ont à réaliser le même objectif et élaborée en commun pour servir la réalisation de cet objectif. Il est opératif dans la mesure où il est construit pour servir la préparation et la réalisation de l'action projetée. Il est commun dans la mesure où il est construit par une mise en commun des compétences de chacun » (Leplat, 1993). Cette notion permet donc d'appréhender les mécanismes fins qui vont permettre l'intercompréhension entre des acteurs issus d'horizons divers autour d'un travail coopératif. Elle n'intègre néanmoins pas de réflexion sur les structures ou objets qui vont rendre possible cette synchronisation.

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

Nous défendrons alors l'idée que l'analyse de la territorialisation de l'ESR doit se faire dans la considération de la diversité de ces effets sur les territoires et non pas uniquement au prisme de la question de la diffusion ou de la (co)production de connaissance. Nous remarquerons alors qu'envisagée de cette manière, la territorialisation de l'ESR ouvre un champ nouveau de questions quant à l'appréhension et l'évaluation des rôles des structures et acteurs du supérieur. A notre sens, cette lecture suppose de dépasser la notion d'excellence qui s'applique aujourd'hui très largement au financement et à l'évaluation de l'ESR. Nous considérons en effet, que face aux dynamiques à l'œuvre au sein des métropoles, l'étude de la territorialisation de l'ESR peut donner à voir un ensemble d'activités dont la sanction en « valeur » n'est pas forcément appréhendable en fonction de standards internationaux de type bibliométrique ou de classements.

Afin de proposer un aperçu visuel de l'organisation de notre thèse, la figure ci-dessous synthétise l'ensemble de ce que nous avons énoncé jusqu'alors depuis le croisement des deux sphères problématiques (territorialisation de l'ESR et recompositions de l'action publique locale) jusqu'au cadre théorique mobilisé pour explorer cet objet.

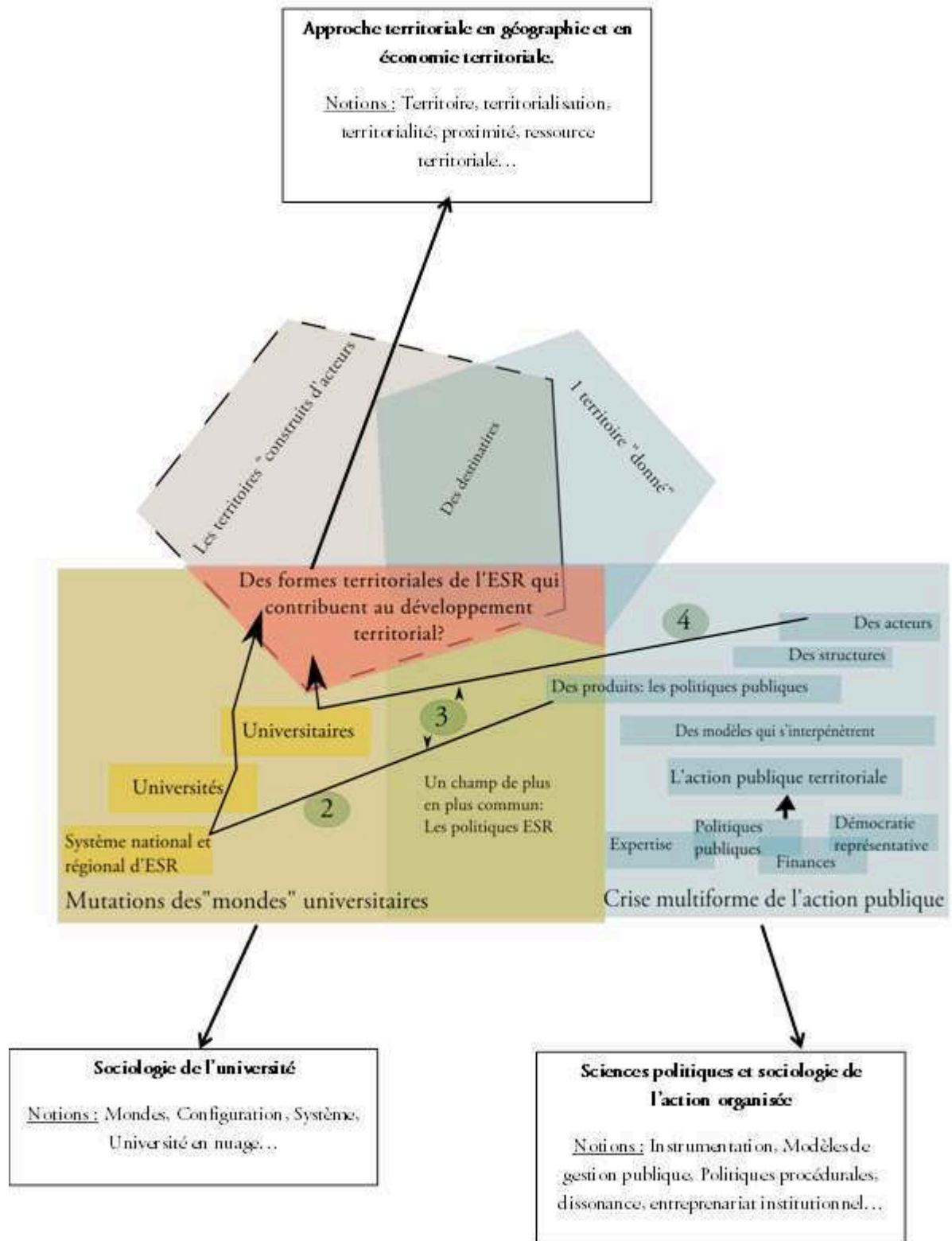


Figure 2: Synthèse schématique du positionnement problématique et du cadrage théorique de la thèse. Yoann Morin

Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale

Le cercle numéro 2 et la flèche associée (pour correspondre au chapitre du manuscrit) illustrent notre volonté de comprendre comment les collectivités locales construisent et émettent des politiques publiques allant dans le sens de la territorialisation et comment ces politiques publiques entrent en compatibilité / concurrence avec l'ensemble des autres dynamiques qui peuvent être à l'œuvre de manière non-institutionnelle sur les territoires. Ce faisant, nous mettrons à l'épreuve notre hypothèse qui envisage l'existence d' « opérateurs territoriaux de l'ESR » qui contribuent tout à la fois à la territorialisation de l'université et à la construction de ressources territoriales. Nous souhaitons également par ce biais comprendre quels ont été ou quels sont les ferments de ces politiques publiques et sur quels dispositifs ou activités concrets, elles ont permis d'aboutir.

Le cercle numéro 3 et la flèche associée témoignent de notre volonté de proposer une lecture renouvelée des structures et activités, qui, quand elles existent agissent à l'interface entre territoires et monde de l'ESR. Nous proposerons alors des ponts vers différentes entrées théoriques notamment en sociologie des sciences qui ont travaillé la notion de « frontière » appliquée au domaine scientifique et académique dans ses relations à des acteurs extérieurs. L'idée est de comprendre ici le « câblage » qui peut exister entre les deux mondes et quelle en est sa substance. Nous verrons également en quoi nos analyses peuvent se traduire en propositions plus opérationnelles afin de continuer à penser les modalités d'intervention d'un dispositif comme UniTeR-RA.

Le cercle numéro 3 vient enfin questionner de manière plus spécifique les coopérations entre acteurs universitaires et acteurs d'un domaine disciplinaire et professionnel particulier : celui de l'action publique locale et plus précisément de l' « action publique de développement » (Ségas, 2004). Cette troisième partie se veut comme une illustration de ce qui peut être développé en termes de mobilisation des ressources universitaires en proposant un zoom sur un domaine professionnel particulier. Mais les professionnels choisis sont également les porteurs d'une des dimensions du développement territorial (#3 dans la figure n°1), sa dimension institutionnelle qui entend soutenir les dynamiques locales par un soutien financier et un apport d'ingénierie et d'animation territoriale. Nous remarquerons donc que plus qu'une simple illustration de constats énoncés par ailleurs, ce troisième questionnement permettra de montrer comment les coopérations entre « développeurs territoriaux »¹³ et acteurs universitaires contribuent également à la territorialisation de l'université.

C'est donc autour de ces trois ensembles de questionnements que va se construire et se déployer la méthodologie que nous allons à présent détailler. C'est également par leur intermédiaire que nous argumenterons dans le sens de notre hypothèse principale qui considère l'existence d' « opérateurs

¹³ Ainsi que se nomment eux-mêmes une partie de ces professionnels. Voir par exemple l'organisation en 2013 et 2015 de congrès nationaux des développeurs territoriaux.

territoriaux de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Nous concevons ces « opérateurs territoriaux de l'enseignement supérieur et de la recherche » comme des organisations actives dans la territorialisation de l'université et qui font de l'enseignement supérieur et de la recherche un des catalyseurs ou accompagnateurs des dynamiques locales de développement territorial.

4. Méthodologie

La méthodologie employée constitue un reflet de notre réflexion problématique et de la focale d'analyse que nous avons adoptée. Notre méthodologie peut très largement être décrite comme une méthodologie inductive. En effet, notre problématique et l'hypothèse que nous lui associons servent principalement de fil rouge à l'ensemble du document que nous allons proposer et constituent le questionnement et le positionnement initial de la thèse. Une fois posée cette problématique, nous souhaitons investir notre objet de la manière la plus large possible afin de construire un raisonnement de type « boule de neige ». Notre méthodologie, comme en partie notre cadre théorique, empruntera à la sociologie de l'action organisée. Comme l'indique Christine Musselin, « la sociologie de l'action organisée, qu'elle s'applique ou non à l'action publique, relève d'une démarche inductive à double titre. D'une part, du fait de la posture qu'elle adopte par rapport au terrain d'enquêtes : ce dernier n'est pas un moyen de vérifier des hypothèses, mais un espace à investir, dans lequel s'immerger pour en découvrir les ressorts et les modes de fonctionnement concrets. D'autre part, du fait qu'elle prend appui sur les résultats empiriques pour progressivement élaborer des questions de recherche et faire émerger une problématique » (Musselin, 2005).

Grâce à notre méthodologie, nous entendons donc « investir » l'espace des coopérations entre territoires et universités.

Notons également que dans ce même article Christine Musselin (Ibid.) décrit l'« ordre social » comme le « produit de la co-occurrence des différents secteurs et des interfaces qui existent entre eux ». Elle souligne ainsi « l'intérêt empirique qu'il y a à comprendre les logiques de chacun des secteurs, mais aussi – ce qui est d'ailleurs insuffisamment travaillé par les sociologues de l'action organisée – les articulations qui existent entre eux » (Ibid.) Il nous semble que notre travail peut contribuer à la compréhension de ces articulations par l'étude de ou des interface(s) qui existent entre les territoires (construits et donnés), l'action publique locale (ses structures et acteurs) et les universitaires.

Notre méthodologie s'est déclinée autour de différents exercices classiquement utilisés en sciences humaines et sociales :

- Des entretiens semi-directifs qualitatifs de plus ou moins longue durée déployés sur différents terrains (Soixante entretiens au total),
- Une enquête déclarative auto-administrée en ligne à visée tout à la fois quantitative et qualitative soumise aux cadres de l'intercommunalité et des Pays (343 réponses),
- Des analyses de documents produits par les acteurs interrogés par le biais de l'entretien ou de l'enquête,
- Des allers-retours entre ces données empiriques et des apports de la littérature académique afin de nourrir chemin-faisant notre analyse.

Nous allons à présent détailler cette méthodologie et ces terrains d'application.

4.1. *Entretiens semi-directifs pour une approche qualitative des différents phénomènes étudiés*

Cette méthodologie s'est ainsi principalement articulée autour de l'exercice de l'entretien compréhensif semi-directif. Nous avons déployé ce type d'entretien auprès d'acteurs de différents « terrains » que nous allons décrire. Notons que l'entretien compréhensif comme méthodologie en sciences humaines et sociales a été décrit par Jean-Claude Kaufmann (Kaufmann, 2011). Certains auteurs considèrent que cette méthodologie particulière constitue le moyen de « rendre justice aux représentations [des] acteurs professionnels [étudiés] » (D'Arripe, Oboeuf, & Routier, 2014). La préparation d'une grille d'entretien compréhensif se fait pour ces mêmes auteurs « en puisant dans l'observation participante et l'analyse situationnelle ». Ce type de démarche nous semblait donc pouvoir correspondre à l'objet d'étude et à la posture que nous avons proposée. Kaufmann (Ibid.) dans un manuel consacré à l'« entretien compréhensif » indique un ensemble de règles qui vient encadrer ce qu'il appelle une méthodologie de l'« imagination sociologique ». Dans cette méthodologie, si la grille d'entretien doit « être très souple », dans « l'idéal de déclencher une dynamique de conversation plus riche que la simple réponse aux questions, tout en restant dans le thème », de « vraies questions, précises et concrètes » doivent être préparées. Nous fournirons donc en annexe de notre travail les différentes grilles d'entretiens élaborées en ce sens. Nous avons également choisi cette méthodologie afin d'aller dans le sens d'une exploration inductive de notre objet d'étude.

Notre première partie analytique sera davantage inscrite dans une posture hypothético-déductive puisqu'il s'agira de tester empiriquement la notion d'« opérateur territorial de l'ESR » que nous avons développée en introduction. Le lecteur remarquera qu'à la suite de cette première partie notre problématique générale et le cadrage théorique de notre objet d'étude ne constitueront pas une

grille interprétative à tester, mais un cadrage général au sein duquel nous avons largement évolué notamment en fonction d'éléments empiriques glanés çà et là au cours des entretiens. En ce sens, nous nous positionnons bien dans une perspective méthodologique de sociologie des organisations, inductive, et qui propose d'investir l'objet du travail.

La répartition des soixante entretiens semi-directifs que nous avons conduits s'effectue comme suit :

- De manière exploratoire, nous avons conduit en début de thèse six entretiens auprès d'**universitaires élus de collectivités locales**. Par ces entretiens, nous cherchions à comprendre comment ces personnes à double casquette envisageaient les liens entre enseignement supérieur et recherche et conduite de l'action publique locale, et plus largement entre ESR et territoires.

- Auprès d'**acteurs élus, techniciens de collectivités ou de structures publiques, associatifs sur les terrains de Biovallée et du Sud-Ardèche**. Nous reviendrons plus tard dans le manuscrit sur le choix de ces deux terrains. Précisons néanmoins dès à présent que par ces entretiens, nous avons choisi d'essayer de comprendre comment la question des liens avec l'ESR s'inscrivait dans des politiques publiques sur un territoire donné. Cela sous-entend de comprendre l'historicité de ces coopérations, d'identifier les différents types d'acteurs impliqués dans ce type de coopérations, d'analyser comment cette question a été mise à l'agenda politique et quels ont été les objectifs et arguments pour que des moyens y soient consacrés. A partir de l'ensemble de ces sous-questions l'idée a été d'analyser la ou les formes possibles des jeux d'acteurs autour de cette connexion à l'ESR sur les territoires. Les entretiens conduits auprès de ces acteurs ont tous duré entre 1h et 1h30. Ils ont été retranscrits de manière à pouvoir fournir dans l'analyse des éléments de verbatim.

- Auprès d'**acteurs de la Conférence Permanente du Développement Territorial**. Cette structure a été conçue par ses instigateurs pour organiser la relation entre action publique territoriale et activités universitaires en Wallonie. Nous avons eu l'occasion de rencontrer deux représentants de cette structure lors du colloque organisé par UniTeR-RA à Eurre en 2011. L'idée a été de creuser plus avant l'analyse de cette structure notamment dans la perspective d'interroger la diversité des activités qu'elle permet (depuis la recherche « fondamentale » à la formation continue d'agents territoriaux en passant par l'expertise ou la recherche sur commande). Nous avons donc interrogé différentes personnes au sein des universités wallonnes, de l'institution régionale de Wallonie (parmi les élus et l'administration), d'autres niveaux de collectivités wallonnes

et de structures partenaires (comme l'Institut Jules Destrée)¹⁴. Ici aussi l'idée a été de comprendre comment est née une telle structure, quels objectifs lui ont été assignés, comment elle a évolué, quels sont les acteurs qu'elle intègre et les activités qu'elle développe, quels sont les facteurs qui expliquent sa pérennité et comment elle joue ou ne joue pas sur une territorialisation large des activités d'ESR.

- Auprès de **cadres territoriaux** ayant répondu à une enquête en ligne que nous allons présenter plus avant dans le détail de cette méthodologie. Par ces entretiens, l'idée était de comprendre les pratiques et non pratiques de collaboration entre ces professionnels des territoires et des acteurs de l'ESR, ainsi que les représentations qu'ils y portent et comment elles intègrent et influencent la conduite de leur métier.

- De manière beaucoup plus expérimentale, auprès de sept présidents d'université lors du colloque annuel de la CPU (Conférence des Présidents d'Université) de 2014¹⁵. Grâce à de brefs entretiens durant les pauses de ce colloque, nous avons pu faire réagir les présidents d'université interrogés à la question : « Qu'est-ce que pour vous le territoire de votre université ? ». Nous entendions questionner par cet exercice rapide et particulier les positionnements possiblement différenciés de ces décideurs universitaires vis-à-vis de cette question en fonction du type d'université dans lequel ils exercent. Etant donné l'échantillon, nous ne pourrions en dégager des tendances quantitatives, mais utiliserons plutôt des extraits d'entretiens comme exhausteurs de l'ensemble de nos autres questionnements (cf. conclusion générale).

- Auprès d'acteurs de terrains complémentaires (notamment un travail autour des processus d'évaluation de la politique de la ville d'une commune rhônalpine de 20000 habitants).

L'ensemble de ces entretiens a été retranscrit. Nous avons ensuite utilisé le logiciel Nvivo afin de classer un ensemble de verbatim que nous mobiliserons tout au long de l'analyse. Nous n'avons donc pas utilisé Nvivo comme un moyen de quantifier le qualitatif dans le cadre de cette thèse.

Lorsque nous utiliserons du verbatim issu de ces entretiens, nous indiquerons un code qui renverra à un descriptif rapide de la personne enquêtée : Identifiant de l'entretien, Type de structure, Département de la structure, Région de la structure, Nombre d'habitants du territoire

¹⁴ Association à but non lucratif développant des travaux de recherche en Histoire, sociologie et prospective territoriale : <http://www.institut-destree.eu/>

¹⁵ <http://www.cpu.fr/colloque/les-universites-et-linnovation-agir-pour-leconomie-et-la-societe/>

institutionnel d'activités, Poste occupé, Sexe. Cela permettra au lecteur de se repérer aisément parmi les différents sous-groupes d'étude (cf. Annexe 6).

Pour disposer d'un matériel quantitatif nous permettant de décrire (partiellement) un ensemble de facteurs jouant sur les coopérations entre acteurs territoriaux et acteurs de l'ESR nous avons par ailleurs construit une démarche d'enquête auprès d'un public particulier : les **cadres de l'intercommunalité et des Pays**.

4.2. *Une enquête à visée quantitative et qualitative pour comprendre les facteurs influençant l'existence de coopérations entre acteurs universitaires et cadres territoriaux*

Nous avons construit une démarche large d'enquête, car nous souhaitons pouvoir construire un matériel empirique nous donnant à voir la diversité des pratiques et non-pratiques de coopérations entre cadres territoriaux et acteurs universitaires. Nous entendons également accéder aux différentes représentations et justifications qui y sont associées. Cette enquête a été adressée à un ensemble de professionnels de l'action publique territoriale travaillant au sein de l'intercommunalité et des Pays. Nous reviendrons sur le choix de ces deux types de structure pilotes de l'action publique territoriale plus avant dans le manuscrit. L'enquête mise en place a été élaborée afin de fournir à la fois des apports quantitatifs et qualitatifs (questions appelant au témoignage). Grâce à un partenariat avec l'ADCF (Assemblée des Communautés de France, fédération nationale des élus de l'intercommunalité) et l'ADGCF (Association des Directeurs Généraux des Communautés de France), nous avons pu conduire une phase de test de cette enquête lors de la 24^{ème} convention nationale de l'intercommunalité à Montpellier fin 2013¹⁶, notamment afin de vérifier le caractère compréhensible des questions posées. L'enquête a ensuite été diffusée en ligne à l'aide des annuaires de l'intercommunalité (mail générique + direction générale des services) et de pays (adresse mail de la direction). Il s'agit donc d'une enquête auto-administrée en ligne par les participants ciblés : les directeurs généraux des services de l'intercommunalité (et leurs équipes par diffusion interne) et les directeurs ou chefs de projets des Pays/PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux) et leurs équipes par diffusion interne. L'intercommunalité et les Pays/PETR nous semblent, en effet, poser un ensemble de questionnements intéressants à faire dialoguer avec notre problématique. Nous poserons l'ensemble de ces arguments au moment où nous mobiliserons, pour l'analyse, les résultats de cette enquête. Cette enquête a servi de base aux entretiens conduits auprès de ces mêmes acteurs tels que présentés dans la partie précédente.

¹⁶ 3 et 4 octobre 2013 : http://www.adcf.org/detail-agenda?Num_Agenda=191

Par cette démarche, nous avons donc souhaité appréhender les pratiques et non pratiques de coopération de ces cadres territoriaux avec des acteurs de l'ESR ainsi que les représentations qu'ils y associent. Il s'agissait de voir comment ils intègrent ces coopérations dans leurs pratiques professionnelles et plus largement comment ils les resituent dans la conduite de l'action publique sur les territoires. La phase d'enquête a été complétée par plus d'une vingtaine d'entretiens auprès d'individus ayant laissé leur contact et présentant des caractéristiques particulières. Nous souhaitons également pouvoir dégager de ces enquêtes et de ces entretiens un certain nombre de facteurs expliquant l'existence ou l'absence de ce type de coopérations.

Au sein de cet écrit, nous mobiliserons des éléments de verbatim issus des réponses des enquêtés. A l'image de ce que nous proposons pour les entretiens une référence générique permettra au lecteur de connaître certaines des caractéristiques générales de la personne citée (Identifiant unique, Sexe, Catégorie d'âge, Niveau de formation, Discipline de formation, Poste, Population du territoire institutionnel d'exercice).

4.3. *Une démarche inductive et itérative : allers retours entre travaux académiques et constats empiriques*

Comme nous l'avons indiqué, notre travail, bien que se basant sur une hypothèse majeure à explorer, repose plus largement sur une démarche inductive. Cela nous semble autant lié à notre objet d'investigation qu'à notre expérience de la recherche au moment de commencer ce travail doctoral en 2012 (cf. encadré ci-dessous).

Je me permets ici un détour par le je pour expliquer plus avant les motivations et soubassements de ce travail. Comme je l'ai déjà indiqué, ce travail doctoral fait suite à deux années d'expérience au sein d'un réseau qui essaye de favoriser les liens entre action, recherche et formation dans le champ du développement territorial en Région Rhône-Alpes¹⁷. Ces deux années comme chargé de mission du réseau UniTeR-RA m'ont sensibilisé aux enjeux de la présence territoriale de l'ESR au-delà des seuls espaces et réseaux métropolitains mais aussi à la diversité des formes que cette présence peut prendre. C'est sur cette base que j'ai élaboré, avec mes encadrants, un sujet de thèse visant à explorer de manière originale et théorique la question de la territorialisation de l'ESR. En début de thèse, mon parcours de formation (classe préparatoire en Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre (BCPST), première année d'école d'ingénieur agronome, et enfin master « Sciences du Territoire ») m'a poussé à inscrire la problématisation de mon travail au sein de débats nécessitant à mon sens les apports de différentes disciplines. Et c'est un véritable attrait pour les sciences humaines et sociales découvertes chemin faisant pendant ces trois années qui a motivé la réalisation de cette thèse.

¹⁷ Etant donné la période durant laquelle s'est entenu ce travail doctoral (oct. 2012 – mars. 2016), nous parlerons tout au long de cet écrit de la Région Rhône-Alpes bien que remplacée institutionnellement par la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes.

La démarche inductive et itérative de ce travail et les nombreux allers-retours entre travail empirique et « découvertes » académiques se justifient donc à notre sens doublement :

- D'une part, car notre sujet peut être appréhendé selon une méthodologie de sociologie de l'action organisée. Nous cherchons à comprendre et à déconstruire les « organisations », les « processus par lesquels une situation d'interactions se stabilise entre des acteurs individuels et collectifs, et donc, [les] normes et arrangements que ces derniers ont développés (plus ou moins dans la durée) et à partir desquels ils produisent et entretiennent des modes de fonctionnement collectifs » (Musselin, 2005) qui vont dans le sens de la territorialisation de l'université.
- D'autre part, car la posture et le profil du chercheur en formation à la manette de ce travail pouvaient difficilement laisser envisager un autre type d'approche.

L'écriture du manuscrit présenté ici a été l'occasion de mettre en cohérence l'ensemble des emprunts que nous intégrons à notre travail et de montrer en quoi celui-ci se distingue d'autres grands courants de recherche relatifs à l'étude de la territorialisation de l'ESR et/ou de la coopération entre acteurs de diverses sphères sociales autour d'enjeux de connaissance.

5. Plan du manuscrit

Dans le sens des axes problématiques et empiriques proposés en introduction, notre manuscrit s'organisera de la manière qui suit.

Dans un premier temps, au sein d'un premier chapitre intitulé « **Les mutations croisées de l'université et de l'action publique locale : une opportunité pour repenser la territorialisation de l'ESR** » nous préciserons la manière dont nous entendons aborder l'objet « territorialisation de l'université ». Nous remarquerons ainsi que l'expression « liens université(s)-territoire(s) » peut recouvrir différentes acceptions que l'on se place dans le langage courant ou dans une perspective de recherche. Nous relèverons notamment qu'il existe un certain angle mort relatif à l'étude des coopérations entre acteurs des collectivités territoriales et acteurs de l'ESRI. En effet, si l'expertise a largement été déconstruite par la recherche, les implications des mutations respectives et croisées de l'université et de l'action publique locale n'ont pas donné lieu à un renouveau du questionnement sur le sens des coopérations entre professionnels de l'action publique territoriale et acteurs de l'ESRI ou sur les dynamiques qu'accompagnent les collectivités locales sur leurs territoires. Il s'agira d'un premier chapitre essentiellement bibliographique qui nous permettra de préciser la logique et l'originalité de notre problématique.

Au sein de notre deuxième chapitre intitulé « **Sud Rhône-Alpes : laboratoire de nouvelles formes territoriales de l'université ?** », nous proposerons une analyse des dynamiques de territorialisation de l'université à l'œuvre sur les territoires de Biovallée et du Sud Ardèche. Nous y défendrons, à partir du matériel empirique constitué, l'idée selon laquelle les acteurs de ces différents territoires lient très directement la mobilisation des ressources de l'ESR à leurs problématiques et à leurs ressources et que, ce faisant, les missions et activités universitaires s'en trouvent spécifiées. Nous mobiliserons un ensemble de références théoriques relatives à la « ressource territoriale » et plus particulièrement la notion d'« opérateur territorial » telle que proposée par différents auteurs (Durand & Landel, 2015; François et al., 2013; Landel et al., 2015; Landel & Pecqueur, 2011) qui entendent affiner la qualification et l'analyse des « organisations » qui participent à la construction des ressources territoriales et à leur mise en visibilité vers l'extérieur du territoire. Nous relèverons également l'ensemble des questionnements qu'ouvre l'étude de ces deux terrains ; questionnements que nous aborderons dans les chapitres qui suivent. Nous verrons que le choix de ces deux terrains est intimement lié à nos deux années d'expérience professionnelle au sein du réseau UniTeR-RA pendant lesquelles nous avons contribué à déployer différents dispositifs sur ces deux territoires. Ce premier chapitre se conclura sur le constat que ces deux territoires ne peuvent suffire à l'exploration de notre problématique tant ils sont particuliers tout à la fois dans leurs dynamiques internes et du fait de leur inscription au sein d'un système local d'enseignement supérieur et de recherche particulier.

Nous montrerons ensuite au sein du troisième chapitre « **Interroger la structuration des relations entre monde territorial et monde universitaire : Perspectives organisationnelles** » que la question de la structuration des relations entre monde académique et monde territorial est importante pour notre sujet (notamment à partir des données issues de l'enquête en ligne rapidement présentée dans cette introduction). Nous traiterons donc cette question au sein de notre troisième chapitre. Nous proposerons dans un premier temps un retour sur les apports de la sociologie des sciences et plus précisément de la sociologie de la traduction à cette question. Nous verrons que ces travaux ont calibré et enrichi de très nombreuses notions relatives aux interactions entre science et autres sphères sociales. Nous remarquerons notamment que ces travaux ont nourri différentes réflexions de sociologie des organisations que nous mobilisons dans notre travail. Notre objectif sera de montrer comment nous nous différencions de ces travaux, qui s'intéressent principalement à l'analyse de l'activité scientifique, pour creuser plus avant celles des relations organisationnelles¹⁸ qui opèrent entre acteurs territoriaux, professionnels des structures territoriales et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein des dynamiques de développement territorial. Ce chapitre prendra donc appui sur une analyse monographique de la Conférence Permanente du Développement Territorial, structure wallonne de mise en lien entre administration

¹⁸ « L'organisation revêt une acception large et fait référence surtout aux processus par lesquels une situation d'interactions se stabilise entre des acteurs individuels et collectifs, et donc, aux normes et arrangements que ces derniers ont développés (plus ou moins dans la durée) et à partir desquels ils produisent et entretiennent des modes de fonctionnement collectifs » (Musselin, 2005)

régionale, communes et universités wallonnes. Nous mettrons en regard de ce travail sur la CPDT une mise en perspective des différents projets portés par le réseau UniTeR-RA. Ces différents projets montrent en effet et notamment qu'un ensemble d'acteurs et de pratiques peuvent servir de vecteurs de liens entre monde universitaire et monde territorial.

La quatrième chapitre « **Ressources universitaires et conduite de l'action publique territoriale : des coopérations au service du développement territorial** » permettra d'interroger directement les pratiques de mobilisation des ressources universitaires et d'ESR par les professionnels de l'action publique territoriale. Notre argumentaire portera ici principalement sur les pratiques professionnelles de cadres définis ou se définissant comme « développeurs territoriaux » et agissant dans le cadre de la mise en œuvre d'une action publique procédurale dite de développement. Nous verrons comment ces coopérations, au-delà de l'aspect « apport de connaissances », agissent au sein de l'instrumentation de l'action publique conçue comme « l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale » (Halpern et al., 2014). Nous verrons que les pratiques de coopérations entre cadres territoriaux et acteurs universitaires peuvent s'apparenter à des stratégies d'« entrepreneuriat institutionnel » permettant aux professionnels des territoires de jouer de différents registres de légitimation de leur action. Cette réflexion nous a été inspirée par un ensemble de citations issues tout à la fois des enquêtes et des entretiens conduits auprès d'acteurs de l'intercommunalité et des Pays. Nous connecterons ce chapitre avec un ensemble de travaux relatifs à l'« ingénierie territoriale » et à l'« intelligence territoriale ». Très liée à l'histoire du développement local, la notion d'ingénierie fait elle aussi l'objet de très nombreuses acceptions (Janin et al., 2011 ; Landel, 2007 ; Trognon et al., 2012) mais organise la réflexion sur le rapport entre « rationalisation et l'institutionnalisation du développement territorial » et « dimension originelle d'ingéniosité et de bricolage des acteurs locaux » (Trognon et al., 2012).

Nous concluons notre travail par une synthèse unifiée de notre contribution à l'étude de la territorialisation de l'ESR et à une ouverture vers des questionnements complémentaires ou permettant de discuter les arguments développés ci-après.

Chapitre I. Les mutations croisées de l'université et de l'action publique locale : une opportunité pour repenser la territorialisation de l'ESR

1. Une pluralité de sens et d'objets d'analyse sous le lien Université¹⁹-Territoires

1.1. Ce que « liens université-territoires » peut signifier

Sous la même terminologie, les relations université-territoires recouvrent un ensemble de réalités très large qui se traduit par autant d'entrées analytiques sur le sujet. L'objet de cette première partie du chapitre I sera de faire la synthèse des différents sens attribués à l'expression « liens Université–Territoires » et de voir comment cela se traduit dans la production scientifique. Ce faisant, nous positionnerons et distinguerons notre perspective d'analyse et justifierons de nos entrées théories multidisciplinaires.

De manière synthétique, les relations entre Université(s) et Territoire(s) embrassent un large ensemble de réalités:

- L'université peut être considérée comme un véritable acteur public local. En effet, et d'autant plus depuis les lois d'autonomie des universités²⁰, celles-ci gèrent directement, au-delà de leur mission de recherche, de formation supérieure et de diffusion, du bâti, du foncier, des flux, des personnels sous un statut et une mission de service public. Alors que c'était l'Etat qui gérait cela historiquement (via les rectorats), le fonctionnement actuel d'une université se rapproche de celui d'une collectivité locale (compétences propres + périmètre d'application).

- L'université peut également être envisagée sur *son territoire* comme un acteur économique important. D'une part et d'un point de vue *quantitatif*, les universités sont d'importantes pourvoyeuses d'emplois dans les villes les accueillant²¹. L'université peut également contribuer à l'attractivité d'une ville ou d'un territoire plus large (tourisme scientifique par exemple) (Baslé & Le Boulch, 1999; Gagnol & Héraud, 2001). D'autre part, la présence de l'université est largement reconnue comme contribuant aux *écosystèmes d'innovation*, i.e. renforçant le pouvoir d'attractivité

¹⁹ Nous utilisons l'université comme terme générique des structures d'enseignement supérieur et de recherche.

²⁰ Lois n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

²¹ Voir par exemple cette carte réalisée par l'AEF et qui donne le nombre de chercheurs et de personnels administratifs employés par les universités : http://ieesparis.ufr918.upmc.fr/IMG/jpg/COMUE-Nbre_etudiants_2015.jpg

des entreprises et du territoire et agissant sur les liens entre recherche et industrie (via la R&D (Recherche & Développement) notamment).

- L'université dans ses liens aux territoires peut également être envisagée comme acteur culturel et social. Nous pensons ici aux actions de type « culture scientifique et technique » et aux acteurs de médiation scientifique auprès du grand public.

- L'université peut enfin être envisagée comme une véritable ressource stratégique pour le territoire dans son ensemble en contribuant (potentiellement) via ses activités de recherche fondamentale et de formation à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Cette diversité des sens associés à l'expression « université-territoires » va se décliner, à la fois en ce qui concerne les relations avec les collectivités et l'action publique locale et dans l'analyse académique.

1.2. Une polysémie qui s'applique aux relations entre collectivités locales et université

Chacune de ces composantes des relations université-territoires interroge de manière différente la relation avec l'ensemble des autres acteurs du territoire : privé productif, privé associatif, société civile et ensemble des autres acteurs publics. Notre travail portera en grande partie sur les relations entre l'action publique territoriale et l'université. Ici aussi, considérant la diversité des liens université-territoires que nous venons d'énoncer, ces coopérations sont de différents ordres.

Les accroches avec les collectivités locales et l'université portent ainsi sur différents points :

- en tant qu'acteur public local, l'université devient un interlocuteur majeur des collectivités locales dans l'élaboration des politiques urbaines touchant à l'aménagement de l'espace, à l'urbanisme universitaire, aux réseaux de transport ou encore à la vie étudiante.

- en tant qu'acteur économique, l'université est invitée à dialoguer avec les collectivités locales au sein des « écosystèmes d'innovation » dans la définition des stratégies économiques. On peut ici penser au « modèle grenoblois » basé sur les synergies entre industrie, recherche, université et collectivités locales de différentes échelles.

- en tant qu'acteur social et culturel, l'université et les collectivités agissent ensemble, selon des intensités diverses selon les contextes, aux actions de médiation scientifique et technique, par exemple au sein des Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI).

- en tant qu'acteur de la formation, l'université peut être intégrée aux réflexions et à la construction des politiques formation – emploi des collectivités.

- Par leur statut, les universités font appel aux collectivités et à des personnalités qualifiées au sein de leurs instances. La part de personnalités extérieures nommées au conseil d'administration, parmi lesquelles des représentants de collectivités, est d'ailleurs comprise entre 22 et 33% depuis la loi ESR de 2013.

1.3. L'angle mort des coopérations au sein des compétences de la sphère publique locale

Le rapide balayage que nous venons d'effectuer a volontairement mis de côté une dernière composante des collaborations entre action publique territoriale et universités. Il s'agit de la dimension concernant directement les collectivités dans l'exercice des compétences qu'elles pilotent (compétences obligatoires définies par la loi selon le niveau de collectivité : développement économique, urbanisme, action sociale, eau et assainissement, aménagement du territoire, déchets, politique emploi formation, transports, voiries, action culturelle, action touristique...). Une des analyses que nous souhaitons produire dans ce travail concerne donc directement la question des coopérations entre les collectivités locales via leurs personnels élus ou techniciens et l'université via ses personnels (enseignants)-chercheurs et étudiants. Cette analyse intègre la prise en compte des mutations de la place de la connaissance dans la conduite de l'action publique locale.

Nous souhaitons montrer que ce dernier registre de collaboration entre collectivités territoriales et universités constitue un relatif angle mort tout autant du côté territorial (quel type de collaboration mener avec l'université ?) que du côté académique (quelles analyses porter sur ces collaborations et leurs mutations récentes ; quelles (nouvelles) missions pour l'université via ces collaborations ?)

De manière assez logique, les productions académiques traitant des liens entre universités et territoires intègrent la diversité des sens que nous venons d'évoquer. Or la dernière dimension que nous pointons ci-dessus (questionner la place de l'université comme partenaire des structures porteuses et productrices de l'action publique, notamment locale) n'est que peu interrogée. Comme l'indique Perry, « la discussion publique sur le rôle des universités et les besoins de la société a été laissée de côté pour insister sur le rôle important des solutions du marché par rapport aux rôles et aux responsabilités civiques de l'université » (Perry, 2012).

Reprécisons ici que notre travail s'intéresse plus particulièrement à une des formes de l'action publique à l'œuvre sur les territoires : « l'action publique locale de développement » (Ségas, 2004). Comme nous l'avons indiqué, cette forme d'action publique est basée sur l'animation, le partenariat, l'action collective. Elle peut concerner toutes les thématiques (aménagement, développement économique, environnement, agriculture, social, culture, tourisme, santé, numérique, énergie, mobilités...). Elle est néanmoins traversée par les évolutions et les crises qui

s'appliquent à l'ensemble des formes d'action publique. Il nous semble, ce faisant, que cette forme d'action publique et les professionnels qui y œuvrent se trouvent d'autant plus dans des situations de tension ou de contradiction entre différentes logiques d'action voire de légitimation (action collective *vs* déploiement du nouveau management public à forte dimension instrumental, expertise classique *vs* participation citoyenne, métiers flous *vs* bureaucratie professionnelle...).

1.4. Une polysémie qui se décline au sein de la production académique relative au lien Université-Territoires

De nombreux travaux ont traité de la question des relations entre universités et territoires. Il est possible de distinguer ces travaux selon différentes approches :

- Celle des relations entre science et industrie : tout à la fois sur les systèmes locaux industriels, d'innovation, économique et autour des termes de valorisation ou de transfert.

- Celle se centrant sur l'analyse des coopérations entre universités et sphère publique dans la production des politiques ESR.

- Celle des relations entre l'université et la société civile, souvent qualifiées de relations sciences-société ou sciences citoyennes.

- Enfin, plus récemment certains écrits ont centré leur attention sur les « champs communs » de l'université et de l'action publique : vie étudiante, transports et développement urbain, développement économique métropolitain.

Nous proposons ici une rapide synthèse bibliographique de ces différents travaux, notamment afin d'en démarquer notre propos.

1.4.1. L'université au sein des écosystèmes d'innovation et de production

Des travaux tels que ceux de Michel Grossetti étudient la place des universités au sein des écosystèmes de production et d'innovation et leur rôle dans la constitution des réseaux scientifiques. Michel Grossetti a notamment synthétisé l'ensemble de ses travaux sur la question dans l'ouvrage « Science, Territoire et Industrie » publié en 1995 (Grossetti, 1995). Dans la conclusion de cet ouvrage, il propose une synthèse de l'analyse des relations locales entre science et industrie. Il propose notamment différentes explications des effets de concentration de ces relations autour des agglomérations en dépassant les registres explicatifs classiques liés aux économies d'échelles. Il propose ainsi d'envisager : les effets d'installation des diplômés scientifiques à proximité de leur lieu de formation, « l'implication des scientifiques dans la vie locale (...) notamment en faveur du développement technologique », les liens entre ces acteurs tout autant dans la sphère professionnelle que dans la sphère privée. Pour lui, ces effets locaux s'auto-entretiennent et se renforcent par ces « relations individuelles ». « Relations organisationnelles ou individuelles [qui] s'inscrivent [alors] dans une entité sociale que l'on peut définir comme un

système d'action local, c'est-à-dire un ensemble d'acteurs individuels et d'organisations concentrés dans un espace de taille limitée et structuré par des enjeux communs et une histoire » (Ibid). Grossetti insiste sur l'importance des « logiques historiques complexes » dans la mise en place de ces « systèmes d'action locaux [qui] se constituent en même temps que s'opère la concentration d'institutions scientifiques et d'entreprises à forte activité de recherche et développement, concentration qu'ils contribuent à renforcer » et sur le caractère sociabilisant des institutions scientifiques.

Besson a récemment proposé l'expression « modèles territoriaux de l'innovation » (MTI) pour regrouper les différents travaux qui « ont tenté de représenter de manière utopique (figuration d'un territoire idéal arraché à la temporalité concrète), théorique (identification scientifique des facteurs territoriaux propices à l'innovation) ou concrète (spatialisation du modèle), les territoires propices à l'innovation. Par innovation, nous faisons référence au processus collectif de création de valeur qui consiste en la valorisation des connaissances existantes par l'introduction et l'application optimale d'une nouveauté dans un domaine particulier » (Besson, 2014). Besson regroupe ainsi sous l'appellation MTI les caractérisations théoriques en termes de « milieux innovateurs, de clusters, de clusties, de villes créatives, de villes apprenantes, intelligentes, de villes du savoir ou encore de villes incubatrices ». Lui-même dans son travail de thèse et ses prolongements s'est attaché à décrire un nouvel MTI, le système urbain cognitif (Besson, 2012). L'ensemble de ces modèles a principalement été développé autour d'espaces urbains où l'on retrouve « une forte concentration d'institutions formelles (entreprises, laboratoires de recherche publics et privés, universités, grandes écoles, écoles techniques) et informelles (utilisateurs intermédiaires et finaux des innovations, activités artistiques, créatives et culturelles, mais aussi habitants) de l'innovation. Ces travaux sont ainsi à rapprocher des perspectives théoriques de la proximité que nous mobiliserons à la marge dans ce travail (Boschma, 2005; Bouabdallah & Tholoniât, 2006; Bouba-olga & Grossetti, 2008; Grossetti & Bès, 2002). L'ambition de notre travail est en effet de comprendre les relations entre université et territoires là où les effets d'agglomération ne sont pas forcément actifs.

Par ailleurs, c'est notamment pour expliquer les phénomènes d'interpénétration et d'association entre pouvoirs publics locaux, universités et tissus industriels qu'a été développée la théorie de la triple-hélice (Leydesdorff & Etzkowitz, 2000). Dans cette théorie, les auteurs s'attachent à montrer comment chacun de ces acteurs en vient à jouer un des rôles classiquement attribués à l'un ou l'autre de ces mêmes acteurs. Pour résumer, les universités en viennent à participer à la création d'entreprises, les pouvoirs publics locaux agissent dans la définition des politiques scientifiques et les acteurs industriels ou de production misent sur la recherche fondamentale. Certains auteurs insistent néanmoins sur le fort caractère de volonté performative (Lamy, 2007; Shinn, 2002) et en corolaire les faiblesses empiriques de cette théorie à la différence des travaux que nous avons pu citer ci-dessus.

1.4.2. L'étude des politiques universitaires et de recherche comme objets « gouvernés »

Un autre ensemble de travaux étudie l'université et la recherche comme des objets gouvernés. Nous retrouvons ici les chercheurs actifs au sein de l'axe « Enseignement supérieur et recherche » du Centre de sociologie des organisations. Comme indiqué dans la présentation de leurs axes de recherche, ce groupe se concentre sur l'étude « des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche et le fonctionnement des universités ». Récemment, ces travaux ont plus spécifiquement étudié « les relations entre autorités publiques et établissements » dans la production des politiques ESR et sur « la profession académique et ses marchés du travail ». ²² Les auteurs travaillant dans cette perspective entendent également, à partir de l'enseignement supérieur et de la recherche comme objet, éclairer plus largement des évolutions dans la conduite de l'action publique.

Par exemple dans son travail de thèse intitulé « Permanences et mutations dans la conduite de l'action publique : le cas des politiques d'implantation universitaire dans l'agglomération lyonnaise », Jérôme Aust analyse « les changements qui affectent l'action publique des années 1960 aux années 2000 » au travers de l'étude des politiques d'implantation universitaire (Aust, 2004). Il y montrera la part grandissante prise par les collectivités locales dans le financement des activités d'enseignement et de recherche et que néanmoins bien que « cofinancés, les programmes ESR ne sont pas co-construits ».

Les collectivités locales (et notamment les Régions) étant de plus en plus impliquées dans le financement et la structuration des politiques enseignement supérieur et recherche, ces travaux intègrent largement ces évolutions dans leurs analyses. Des ouvrages sont directement centrés sur ces questions. On peut par exemple citer le livre de Martine Mespoulet, « Université et Territoires », (Mespoulet, 2012). Celui-ci tente de répondre à des questions relatives « aux objectifs et priorités des collectivités territoriales dans leur soutien direct aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur leur territoire », « aux échelles de « stimulation » de la recherche » (entre échelles de « concentration » et échelles de « niches », notamment selon les disciplines), et à la « concurrence entre villes ou entre régions pour capter et fixer l'enseignement supérieur et la recherche sur les territoires ». On retrouve également autour de cette question les écrits des chercheurs toulousains ayant développé dans les années 1990 et 2000 la notion de « système local d'enseignement supérieur » (Grossetti, 1994) ou encore de « système régional d'enseignement supérieur et de recherche » (Filâtre, 1998). Au sein de ces contributions, les auteurs détaillent la manière dont les lois de décentralisation (et la contractualisation Etat-Région) ont progressivement fait de l'ESR un domaine de compétences pour les Régions et autres niveaux de collectivités, mais aussi comment « s'est opérée une réelle prise de conscience »

²² http://www.cso.edu/page_pole.asp?pol_id=20

notamment chez les décideurs locaux « de l'enjeu de développement socio-économique que recouvrent ces politiques » (Moro, 2006). Ces différents travaux ont également analysé la manière dont les différents programmes nationaux d'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et les contextes qui y sont liés ont joué sur la territorialisation des activités universitaires (en analysant, par exemple, les programmes Universités 2000, Université du 3^{ème} millénaire et plus récemment les Investissements d'Avenir (Grand Emprunt). Enfin, l'ensemble de ces travaux intègre fortement les effets de l'histoire sur les relations entre villes et institutions scientifiques (notamment pour expliquer que le seul poids démographique ou économique d'une ville ou d'une métropole ne suffit pas à expliquer les dynamiques liées à l'ESR qui y ont cours).

1.4.3. L'étude des relations sciences-société et de l'interpénétration entre différents types de savoirs

D'autres travaux proposent une approche qui fait des relations université-territoires un enjeu démocratique et systémique. C'est notamment le cas de l'ouvrage intitulé « Le rôle de l'université dans le développement local : Expériences québécoises et brésiliennes ». Son introduction précise en effet l'« approche systémique, écologique et territoriale sur l'extension universitaire et les services universitaires à la collectivité » et la vocation de l'ouvrage à questionner largement « la place et le rôle de l'université dans la société » (Tremblay & Freire Vieira, 2012). Remarquons qu'ils emploient ici le terme d'« extension universitaire » dont ils rappellent qu'il est toujours utilisé au Brésil et qu'il l'a été jusque dans les années 70 au Québec. L'introduction précise également que ce livre se focalise plutôt sur les coopérations entre l'université et les communautés « défavorisées » dans une perspective d'« écodéveloppement ». Cette approche se dit ainsi « systémique et écologique » et mise sur « la complexité et l'auto-organisation pour mieux prendre en compte les problèmes environnementaux et redécouvrir des potentialités, des richesses, des particularismes, et la force des initiatives du développement local par rapport à l'avancée de l'effet d'homogénéisation et de déterritorialisation économique et culturelle induit par l'idéologie marchande et moderniste de la croissance économique prédatrice ». Pour ces auteurs, la « crise des universités », et notamment leurs difficultés financières, les invitent à « repenser leur rôle dans la société du savoir » et leur place dans le processus de développement local. Ils notent qu'un certain nombre de « mécanismes favorisent le partage des connaissances dans certaines disciplines (développement local, environnement, tourisme...), (...) mais que ces préoccupations, bien que courantes, restent étrangères à la structure de l'université et ses caractéristiques associées » (par exemple l'évaluation disciplinaire). Cet ouvrage aborde également la question du croisement des savoirs, des pratiques et des pouvoirs (savoirs académiques, savoirs professionnels, savoirs profanes...). Pour résumer, ce type d'approche s'inscrit dans la perspective d'une « action transformatrice » des activités de recherche qui « articule sciences sociales et naturelles pour mieux comprendre la complexité ». Ces différentes approches font largement référence aux travaux de Paulo Freire, célèbre pédagogue brésilien, qui envisage l'accès à la connaissance comme moyen de lutte contre les oppressions.

Un autre groupe de travaux, qui rejoint parfois cette posture « critique », ou tout du moins une perspective de « changement social » porte plus directement sur les notions et pratiques de recherche-action, de recherche partenariale ou encore de recherche participative. Comme l'indique Maria Anadon dans un ouvrage consacré à la recherche participative, l'émergence de la notion de recherche-action est liée aux réflexions de Kurt Lewin dans les années 1940 sur « comment mieux lier recherche et changement social » (Anadon, 2007). Depuis certains auteurs ont montré tout à la fois la diversité des formes de la recherche-action, des sens des postures – épistémologiques - qui lui sont affectés. L'objectif de Maria Anadon est de repositionner la recherche-action dans ses « ancrages philosophiques et psychosociologiques ». Elle rappelle ainsi que la recherche-action est issue « des idées du philosophe pragmatique John Dewey » dont le souhait était de « mettre la science à l'écoute de la pratique, cette dernière devant orienter la science ». Le pragmatisme « situe ainsi le processus de construction du savoir comme étant un processus intégré, qui fait le lien entre la théorie et la pratique, de façon continue (...) et comprend des cycles de réflexion et d'actions visant la production d'effets, des modifications, des ajustements de pratique, à l'intérieur d'un contexte social donné » (Anadon, 2007). La recherche-action se situe donc clairement dans une logique d'action et d'expérimentation. Les savoirs produits par un processus de recherche-action renforcent leur « objectivation » collective. Le terme de « recherche-action » est attribué à Kurt Lewin. Les objectifs qui y sont associés visent « à la compréhension et à la modification des actions des personnes ». Des travaux issus de la recherche sur l'éducation, ont proposé d'affiner la notion de recherche-action et de caractériser une recherche-action critique.

Un texte de Maria Anadon (au sein de l'ouvrage consacré à la recherche participative) précise que les corpus anglo-saxons, comme latino-américains, consacrés à la recherche-action, se détachent d'une conception rationnelle et positiviste de la recherche-action visant à une production de savoirs « utiles » et débouchant sur « un ensemble de règles à suivre pour développer une pratique professionnelle rigoureuse » (Anadon, 2007). Ils s'inscrivent également tous deux au sein d'une perspective de « changement dans l'action ». Il peut néanmoins exister une différence relative à la perspective d'action qui y est associée : au sein d'une action formelle dans certains cas, dans une perspective d'*empowerment* (Alinsky, 1971) qui s'adresse directement aux groupes ou aux communautés comme c'est le cas des entrées que nous avons cité précédemment. Quelle que soit la perspective d'action, Anadon précise que la recherche-action reconnaît que l'« acte professionnel » intègre « des postulats et des valeurs ». De fait, « une posture réflexive aidera à développer une telle conscience non seulement à propos des gestes professionnels, mais aussi des valeurs que la société promeut dans sa vision [ici dans le cas] de l'éducation ».

D'autres travaux ont traité de l'articulation entre « logiques de recherche » et « logiques de l'action » en prenant pour objet l'aide au développement en Afrique. Ils nous semblent bien poser les bases de

la problématique de l'articulation entre ces deux logiques. L'ouvrage intitulé « Paysans, experts et chercheurs en Afrique. Sciences sociales et développement rural » a été dirigé par Pierre Boiral, sociologue de l'action sociale, Jean-François Lanteri et Jean-Pierre Olivier de Sardan, anthropologues. Comme le sous-titre l'indique, ils analysent dans ce livre les relations entre développement rural et sciences sociales. Même si la définition du développement rural qu'ils retiennent est quelque peu restrictive – « ensemble des opérations volontaristes de transformation des sociétés rurales, opérées à l'initiative d'institutions extérieures à celles-ci » (Boiral, Lanteri, & Olivier de Sardan, 1985), les réflexions apportées sur le cœur du sujet sont très éclairantes. Ainsi, dans le chapitre 1, « Sciences sociales, africanistes et faits de développement », Olivier de Sardan rappelle le dialogue de sourds récurrent entre les tenants de la « recherche fondamentale » et ceux de la « recherche appliquée » (entre les accusations de « chercheurs isolés dans leur tour d'ivoire, d'études sans portée pratique, de savoirs coupés des vrais problèmes sociaux » d'un côté et celles de « sociologues aux ordres des décideurs, d'enquêtes hâtives sans valeur scientifique, de compromissions de la recherche dans une douteuse légitimation du développement » de l'autre). Ce dialogue de sourds se décline de fait « entre sciences sociales et opérateurs de développement, entre institutions de recherche et bureaux d'étude, entre ethnologues et agroéconomistes »..., et constitue pour l'auteur « autant de figures d'un même malentendu fondamental, (... qui) ne date pas d'aujourd'hui » (Olivier de Sardan, 1985). Pour lui, ce malentendu ne doit pas être dépassé par des « appels au dialogue périodiques » ou « à la bonne volonté des partenaires », qui traduisent une interprétation « en termes psychologiques cette manifestation particulière de la contradiction entre connaissance et action » mais par la compréhension plus aboutie des « logiques professionnelles profondément différentes entre chercheurs d'un côté et développeurs de l'autre ». Il précise sa pensée en indiquant qu'« on ne peut en conséquence concevoir d'interaction volontariste (= créer un dialogue) entre ces logiques qu'à partir d'une mise en évidence de ce qu'elles ont chacune de spécifique. Ceci implique une rupture préalable avec les présupposés moraux qui tendent à masquer ou à biaiser la réalité de ces logiques. Ceci implique en second lieu une mise en perspective historique, qui situe ces logiques respectives en tant que produits sociaux, et produits sociaux évolutifs » (Olivier de Sardan, 1985).

L'auteur indique ensuite que « pas plus que les pratiques de développement ne peuvent se réduire aux discours qui les légitiment, les pratiques scientifiques ne peuvent être crues sur parole lorsqu'elles invoquent le désintéressement scientifique ». Il invite à lever l'« hypothèque morale » et à dégager une « approche « désenchantée » permettant de dégager trois grands niveaux où les logiques respectives diffèrent ». Ces trois niveaux sont pour lui :

- « Les règles de la production scientifique se réfèrent à la connaissance, celles des projets de développement se réfèrent à l'action.

- Les sciences sociales sont confrontées à une telle complexité des phénomènes sociaux (multitude des variables) qu'elles doivent - ou devraient - recourir à des rationalités multidimensionnelles, non-linéaires et non déterministes. Par contre, les développeurs se situent pour l'essentiel dans une rationalité technique (ou technico-économique) et dans une problématique où il est supposé exister une « one best way » (ne serait-ce que par un postulat qui est celui de toute action politique).

- Enfin, les sciences de la société d'un côté, les métiers du développement de l'autre, sont régis par des systèmes de normes et de valeurs professionnelles de nature différente » (Boiral et al., 1985).

Néanmoins et à l'image de nombreux autres travaux, la question de la structuration des relations, qu'elle repose sur des structures, des objets, des acteurs n'est que peu posée. En somme, la question de la médiation entre acteurs de sphères sociales différentes porte bien souvent sur des enjeux de synchronisation « cognitive » entre ces acteurs et moins sur des enjeux de synchronisation « organisationnelle ». Ce faisant, la sociologie de la traduction y est très souvent mobilisée (Gillet & Tremblay, 2012, 2011). Le chapitre 3 de notre manuscrit reprendra et étayera ce débat et la manière dont nous nous positionnerons par rapport à ce type d'entrées. Nous remarquerons notamment que de très nombreux travaux en sociologie des organisations, et plus précisément au sein d'écrits qui ont discuté de l'approche néo-institutionnaliste (J. W. Meyer & Rowan, 1977), intègrent, mais dépassent les apports de la théorie de l'acteur-réseau pour poser plus directement des questions d'ordres organisationnels (c'est-à-dire portant sur les « processus par lesquels une situation d'interactions se stabilise entre des acteurs individuels et collectifs, et donc les normes et arrangements que ces derniers ont développés (plus ou moins dans la durée) et à partir desquels ils produisent et entretiennent des modes de fonctionnement collectifs » (Musselin, 2005)).

1.4.4. L'étude des politiques universitaires comme composante des « études urbaines »

L'analyse des relations université-territoires intègre également les « études urbaines » depuis de nombreuses années. L'université et les structures d'ESR sont, en effet, considérées de ce point de vue comme des objets jouant sur les stratégies urbaines et métropolitaines. Leurs acteurs et notamment les étudiants constituent également des objets particuliers d'analyse des pratiques ou de la sociologie urbaine. Dès 1992, la question de la place des opérations d'aménagement universitaire et des universités au sein des territoires urbains est posée (Laurencin, Tucny, & Cantaroglu, 1992). D'autres travaux d'architecture et d'urbanisme abordent cette question des aménagements universitaires et de leurs connexions avec les politiques et stratégies urbaines.

Un très récent numéro d'*Espaces et Sociétés* intitulé « L'université : retour à la ville » (Bourdin & Campagnac, 2014) s'inscrit dans cette perspective. On y retrouve des articles consacrés à la place des universités dans la « production urbaine », dans les « projets métropolitains », aux effets des politiques d'implantation universitaires en termes de « ségrégation » sociospatiale, des diversités et contradictions politiques de ces stratégies, de « mobilité et pratiques de loisirs étudiantes ». Ici, l'université est donc traitée comme un objet urbanistique ayant un rôle dans les stratégies urbaines et un poids sur les phénomènes sociaux-spatiaux à l'œuvre dans les villes. Une thèse en cours considère également pour sa part les projets universitaires « au service de la métropolisation madrilène » (Fournier, 2014).

Encore plus récemment, un numéro spécial des *Annales de la Recherche Urbaine* a été consacré à la thématique « Territoires et Universités ». Là aussi, c'est essentiellement les relations entre l'université et ses espaces d'implantation qui sont discutées (voir par exemple : Benninghoff & Leresche, 2015; Dang Vu, 2015; Valognes, 2015).

Ces travaux académiques sont rejoints par un ensemble de publications socioprofessionnelles émergeant de la sphère publique. C'est notamment le cas de bon nombre de numéros de la lettre électronique « Universités & Territoires » dont la publication repose sur un partenariat entre notamment :

- l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV),
- l'association des villes universitaires de France (AVUF),
- la Conférence des Présidents d'Université (CPU).

Enfin, une récente étude de l'ADCF (Association des communautés de France) portant sur l'« action des villes et communautés en soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » mettait l'accent sur trois aspects des relations université – territoires dans une publication intitulée

« Façonner un « écosystème » d'innovation : l'action des villes et communautés en soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » (FNAU et al., 2013) : « politiques de vie étudiante », « stratégie urbaine » et « développement économique » (ADCF, 2014).

Au sein de cette partie 1, nous avons repéré la manière dont les relations entre ESR et territoires, entre ESR et collectivités locales, pouvaient être considérées dans l'action et dans l'analyse. Tous ces angles d'attaque n'intègrent pas de dimension relative à l'analyse de la territorialisation de l'ESR ou des formes territoriales de l'ESR. Notre perspective est, en ce sens, relativement originale. Nous souhaitons en effet identifier et questionner comment des acteurs ou organisations sur les territoires s'emparent de l'objet ESR au service de leurs dynamiques locales et collectives. Ce faisant, nous entendons pouvoir montrer comment tout en respectant les systèmes de normes et de règles propres à l'ESR, ces acteurs et activités se trouvent spécifiés en fonction de dynamiques locales. Nous allons donc à présent revenir sur les principales mutations qui affectent les différents « mondes » de l'ESR, mutations dont les effets intègrent les systèmes de règles et de normes dont il faudra tenir compte au moment de l'étude de la territorialisation de l'ESR.

2. Prendre en compte les mutations récentes du contexte universitaire

Comme nous l'avons indiqué en introduction, notre travail mobilise différents travaux de sociologie ayant pris l'université comme objet central. Rappelons que dans l'ouvrage « la longue marche des universités françaises » Christine Musselin propose une analyse sociologique de l'université en décomposant cet objet en trois mondes : celui des universitaires au travail, celui des universités comme organisations, et celui des systèmes nationaux d'enseignement supérieur et de recherche. Les différentes combinaisons possibles et singulières entre ces trois mondes composent pour elle une « configuration universitaire » (Musselin, 2001). Dans cette partie, nous souhaitons proposer une synthèse des mutations à l'œuvre au sein de ces trois mondes et ainsi décrire le contexte académique dans lequel s'inscrit notre travail.

2.1. *Autonomie des universités et processus de (re)concentration*

La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 acte, comme son nom commun l'indique, l'autonomie des universités. Cette autonomie se traduit dans les faits d'une part par « des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines » (Article 18²³) et d'autre part, par la possibilité pour les universités de devenir pleinement propriétaires de leurs biens immobiliers (Article 32²⁴). Ces éléments à la base de la réforme sont accompagnés d'un ensemble de dispositions qui affirment l'ancrage territorial de l'université. Ainsi l'un des objectifs de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) était de « responsabiliser les universités dans la définition de leur politique de formation et de recherche au regard des besoins du public étudiant et de leur environnement socio-économique » (Gillot & Dupont, 2013). Pour ce faire, la loi précise que les universités autonomes doivent se doter de projets d'établissement (recherche et formation), validés en conseil d'administration et entérinés dans le cadre d'un contrat bipartite Etat-Etablissement. La proportion de personnalités extérieures dans le conseil d'administration se voit également renforcée par cette loi. Elle passe en effet d'une fourchette moyenne de 20 à 30% à une fourchette moyenne de 24 à 38%. Parmi ces personnalités extérieures, le texte précise la présence obligatoire de « deux ou trois représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, dont un du conseil régional, désignés par les collectivités concernées »²⁵. De fait, et de manière symbolique, la loi LRU de 2007

²³www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000824315&categorieLien=id#JORFARTI000002289198

²⁴www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000824315&categorieLien=id#JORFARTI000001117703

²⁵www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?sessionid=180B767513D90962D08D1C414E0614D7.tpdila21v_1?idArticle=LEGIARTI000006525342&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20120131

amorce le passage d'une politique universitaire française encore très centralisée à des universités autonomes et plus ancrées territorialement.

Le plan « Universités 2000 » arrêté en conseil des ministres du 23 mai 1990 avait permis une déconcentration « physique » de l'Université Française notamment par la création de huit « Universités nouvelles » (Cergy-Pontoise, Evry-Val d'Essonne, Marne la Vallée, Versailles-Saint Quentin en Yvelines, Artois, Littoral-Côte d'Opale, La Rochelle et Bretagne Sud) accompagnée de l'établissement de 196 départements d'IUT et 24 IUT de plein exercice. Au contraire, la loi LRU favorise la reconcentration. En effet, elle permet la fusion d'établissements, renforce et favorise le regroupement d'établissements (incitations financières); regroupements qui s'opèrent au sein de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) institués dans le cadre de la Loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche. L'objectif de base de ces PRES est de favoriser la coopération scientifique autour d'une masse critique autant pour l'enseignement que pour la recherche intégrant « la complémentarité des talents, la solidarité territoriale et la mutualisation des moyens des équipes, afin d'améliorer la compétitivité des établissements dans le cadre des appels d'offre nationaux, européens et internationaux »²⁶.

Plus avant, une autre initiative joue sur des phénomènes de reconcentration des moyens à l'échelle de regroupements d'universités : le Grand emprunt national de 2010 et l'orientation d'une partie des fonds qui en sont issus à la politique Enseignement Supérieur et Recherche. En effet, les investissements d'avenir dédiés à l'université ont, au nom de l'excellence, systématisé le recours à la mise en concurrence et à l'appel à projet dans la distribution des crédits disponibles. Martine Mespoulet détaille l'apparition des termes « de campus d'excellence, laboratoires d'excellence, équipements d'excellence, initiatives d'excellence » comme « les différentes étapes successives, mais rapprochées dans le temps, d'une même démarche qui vise à constituer des dispositifs devant aboutir à la construction de quelques pôles de recherche forts dans des domaines précis, à réputation internationale, et capables d'afficher les mêmes performances de production scientifique que d'autres pôles de pays étrangers » (Mespoulet, 2012). Ce contexte favorise donc les regroupements d'universités et de laboratoires bien structurés ou dont les capacités en ressources humaines ou en ingénierie de projet permettent de répondre à de tels appels d'offres. Ainsi, comme le souligne Daniel Filâtre, alors que les initiatives gouvernementales de type « Université 2000 » venaient apporter une réponse à une « demande plus forte en provenance des collectivités territoriales pour que la présence universitaire serve le développement du territoire », on assiste dès 1997 à « un repositionnement des questions de concentration (...) et à un coup d'arrêt d'une territorialisation plus dispersée des activités universitaires (...) et face aux impératifs scientifiques, la territorialisation universitaire devient davantage une question de lieux centraux » (Filâtre, 2012). Se

²⁶ Loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche.

pose donc la question du rôle et des responsabilités de l'université dans une zone d'influence, un hinterland, plus large que celui de la métropole, par exemple à l'échelle des bassins de recrutement.

L'ensemble de ces réformes, publicisées comme rendant autonomes les universités, pose également la question de la réalité du lien entre « autonomie managériale des établissements et autonomie professionnelle des universitaires » (Paradeise, 2014). Au sein de cette contribution à l'ouvrage « Pouvoirs, contre-pouvoirs et concertation sociale dans les universités » coordonné par Gérard Valenduc, elle met en évidence une des incidences possibles de ces réformes sur la profession universitaire : le glissement d'une « hiérarchie » (et d'une évaluation) professionnelle et académique à une « hiérarchie managériale et mécaniste ». Nous verrons que cette réflexion renvoie très directement au sens attribué à la notion de valorisation.

En effet, les universitaires doivent composer de plus en plus entre une injonction d'« excellence » et de visibilité internationale et une valorisation de leurs travaux à destination de la société et de ses différentes composantes. La loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche vient ainsi préciser une des missions centrales de l'université et de la recherche : « La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable »²⁷. La valorisation comporte ainsi différents sens que nous entendons décrire et questionner dans le paragraphe qui suit.

2.2. *Les universitaires au travail : Evolutions à l'œuvre dans la valorisation et l'évaluation du travail académique*

La notion de valorisation appliquée au travail académique comprend une diversité de sens. Nous allons les analyser en cherchant à montrer comment les évolutions récentes du métier d'universitaire rendent encore plus ambigus les contours de cette notion.

Elle renvoie tout d'abord à la valorisation des travaux de recherche au sein même de la sphère académique. Celle-ci se fait alors dans le respect de l'un des principes fondamentaux de la recherche scientifique : l'évaluation par les pairs. Cette évaluation repose essentiellement sur les publications scientifiques et les indicateurs bibliométriques qui y sont liés.

²⁷ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&categorieLien=id>

Récemment, de très nombreuses publications ont cherché à montrer comment les principes de la nouvelle gestion publique se sont diffusés dans l'évaluation des activités universitaires (Bessire & Fabre, 2014). Certains auteurs ont également montré que la quantification progressive de l'évaluation des activités universitaires avaient fait passer l'évaluation par les pairs d'un « régime collégial » à un « régime managérial » (Debailly & Pin, 2012; Dodier, 2009). Ils montrent en ce sens comment au « régime collégial », « caractérisé par le fait que le chercheur et les recherches sont jugés sur la base d'une négociation entre [pairs] et sur l'obtention d'un consensus après confrontation des opinions » (ils donnent l'exemple du peer-review) s'est substituée une standardisation de l'évaluation basée sur des outils et procédures spécifiques. C'est par exemple « l'utilisation d'indicateurs bibliométriques globaux et décontextualisés » et l'émergence d'« évaluateurs spécialisés » (qui ne jouent plus le rôle de pair évaluateur) qui caractérise le « régime managérial ». La profession universitaire n'assure plus de manière autonome le contrôle de ses activités (Paradeise, 2008 dans Debailly & Pin, 2012).

Pour Daniel Bart, la notion de valorisation peut être « entendue comme l'ensemble des pratiques mises en œuvre par les universitaires pour obtenir une reconnaissance de leurs activités et conférer à leurs travaux de recherche une valeur ajoutée » et non uniquement comme « des activités visant à octroyer des valeurs économiques et, dans une moindre mesure, des valeurs sociales, à la recherche ». Il voit dans le terme même de valorisation la possibilité de considérer un ensemble d'activités variées (valorisation scientifique, valorisation pédagogique, valorisation économique, valorisation sociale) et ne se situant pas forcément en aval de la production de connaissances par le monde universitaire (Bart, 2008). Par cette définition, il montre ainsi le glissement opéré d'une « valorisation essentiellement scientifique » à « des pratiques de valorisation diverses incluant la reconnaissance de l'utilité sociale et économique de la recherche » (Ibid.). Il cite ainsi la loi du 12 novembre 1968 (loi Edgar Faure) comme étant, en France, la première étape de l'intégration de la diffusion des connaissances aux missions des universitaires (les universités sont alors appelées à « répondre aux besoins de la nation en lui fournissant des cadres dans tous les domaines et en participant au développement social et économique de chaque région ». Daniel Bart, sur la base de cette réflexion initiale illustre dans son travail doctoral la manière dont les chercheurs se sont emparés de cette notion et ont pu la décrire et l'analyser. Il fait ainsi référence dans son texte à des travaux abordant la « valorisation » comme synonyme de « commercialisation », « valorisation » comme dérive d'« instrumentation » des disciplines, valorisation comme « aliénation aux conjonctures économiques dominantes » mais aussi valorisation comme « contribution à l'élévation de la culture scientifique ou à la résolution des problématiques sociales », valorisation comme moyen pour les scientifiques de « développer ou renouveler leurs objets de recherche aux contacts des problématiques techniques ou sociales » (Ibid.).

Ce travail nous ouvre ainsi sur la diversité des sens qui a pu être attribuée à cette notion de valorisation. Le récent article de Debailly et Pin ouvre quant à lui une réflexion sur les « injonctions contradictoires » avec lesquelles doivent composer les enseignants-chercheurs. La publication reste le biais de sanction de leur activité, mais l'évaluation qui y est liée est passée d'un « régime collégial » à un « régime managérial » basé sur l'« accountability » (Debailly & Pin, 2012). D'autre part, ces mêmes chercheurs, ici dans le cadre des sciences formelles, sont tenus de développer de plus en plus de relations avec le monde industriel, ce qui peut nuire à l'évolution académique de leurs carrières au sein de leurs disciplines respectives. Fort de l'énoncé de l'existence de ces « injonctions paradoxales », ces deux auteurs mettent ensuite en évidence l'existence d'une « collégialité science-industrie ». Ils montrent à partir de cette notion comment certains chercheurs se décalent volontairement de l'évaluation quantitative basée sur la publication pour s'engager dans des collaborations avec des acteurs industriels. Ils connectent théoriquement ce constat à des références de la théorie du don ou encore de l'étude de la coopération en entreprise. Nous reprendrons cette réflexion en la connectant à notre objet particulier qui ne concerne pas l'industrie, mais la construction de l'action publique (chapitre IV). La valorisation à l'extérieur du champ académique strict devient en effet une injonction généralisée à l'ensemble des disciplines.

2.3. *Evolution du système national de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Un récent numéro (n°109) des Annales de la Recherche Urbaine consacré à la thématique « Territoires et universités » donne à voir dans une des contributions, que la place des territoires infranationaux dans la constitution de la carte de l'enseignement supérieur français ne date d'hier. Baron *et al* insistent ainsi sur « la tension entre la force décisionnelle de l'Etat et la « fenêtre » par laquelle les territoires, ont pu, ou non, exercer une influence sur les décisions nationales » dans la mise en place des écoles de droit au tout début du 19^{ème} siècle (Baron, Barrera, & Birck, 2015). Depuis lors et jusqu'au « plan Université 2000 » dans leur article rétrospectif, ces auteurs indiquent l'implication constante des collectivités locales dans l'organisation et le financement de la carte de l'ESR français. Néanmoins, plusieurs lois et plusieurs constats récents invitent à dresser un panorama des évolutions récentes de l'implication des collectivités locales dans les politiques ESR. La loi LRU de 2007 ratifie, au moins symboliquement comme nous l'avons noté, l'autonomie des universités. De manière concomitante, on remarque que les collectivités territoriales se trouvent de plus en plus impliquées dans la définition de ces politiques. En effet, et en accord avec le cadre fixé au niveau communautaire depuis mars 2000, dans un premier temps par la stratégie de Lisbonne puis par la stratégie Europe 2020, les collectivités territoriales françaises inscrivent de plus en plus leurs politiques économiques et de développement dans ce qui est appelé *l'économie de la connaissance*. Rappelons ainsi certaines lignes de la stratégie de Lisbonne qui espère faire de l'Union européenne un espace d'économie de la connaissance, qui soit « *la plus compétitive et la plus*

dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »²⁸. Cette économie de la connaissance « tente de dépasser la préoccupation majeure des économistes pour les biens matériels et de porter l'attention sur des éléments intangibles qui ont à voir avec la production de savoir, de science, de compétences techniques et aussi de 'capital humain' ». Le rôle de la production de connaissance dans le dynamisme des économies nationales, européenne et mondiale est ainsi reconnu. De fait, il est important pour les collectivités territoriales de pouvoir soutenir la production de connaissance sur leur(s) territoire(s). Martine Mespoulet rappelle que « l'engagement des collectivités territoriales dans le financement de l'enseignement supérieur n'a cessé de s'affirmer depuis le début des années quatre-vingt-dix » (Mespoulet, 2012). Dans l'ouvrage « Université, Universités » (Fortier, 2010), Cécile Crespy et Anne-Cécile Douillet soulignent que l'implication des Régions dans les politiques Enseignement Supérieur et Recherche remontent à la seconde moitié des années 1970, d'abord essentiellement via l'entrée recherche. Elles notent également que ce soutien aux politiques ESR s'est mis en place autant dans les « grandes régions universitaires » que dans des Régions où le système de recherche et le nombre d'étudiants sont plus modestes. Les auteurs identifient deux processus qui concourent à cette implication croissante des Régions :

- d'une part, les vagues successives de décentralisation qui offrent de nouvelles marges d'action aux collectivités locales,
- d'autre part, le rôle de l'Etat qui a cherché et cherche à associer de plus en plus les Régions aux financements des politiques universitaires, notamment dans une logique de partage des coûts. (Crespy & Douillet, 2010)

Pour Jérôme Aust, ce principe de cofinancement a constitué un formidable outil de pression sur les collectivités pour qu'elles s'engagent dans le financement de l'ESR (notamment à travers les plans successifs « Université 2000 » et « Université du 3^{ème} millénaire ») en s'appuyant sur « la proposition qui veut que l'investissement dans l'université [est] un passage « obligé » pour assurer le développement économique et le rayonnement international d'une ville, d'un département ou d'une région, par sa récurrence dans les discours publics, ne fait donc qu'inscrire les politiques d'implantation universitaire à l'agenda politique local » (Aust, 2007). Ces différents plans ont, de ce fait, également organisé une concurrence entre collectivités territoriales pour l'accès à ces cofinancements et donc à une implantation universitaire.

Ces processus se sont eux-mêmes vus attribuer deux registres de justification :

- d'un côté, le fait que l'enseignement supérieur et la recherche constituent un levier d'action pour deux compétences centrales de la Région : le développement économique et l'aménagement du territoire.

²⁸ http://europa.eu/abc/12lessons/lesson_8/index_fr.htm

- de l'autre, dans un contexte de plus en plus compétitif, une concurrence en matière d'implantation des grands équipements universitaires.

(Ibid.)

Ce soutien a d'abord été affecté à des dépenses d'investissement (bâtiments et équipements par exemple) notamment au moment de la création des « Universités Nouvelles », puis s'est peu à peu diversifié et systématisé notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions. Plus récemment, au nom de la clause générale de compétence et essentiellement dans l'appui de leurs politiques pour le développement économique et pour l'éducation et la formation professionnelle, les Régions se sont montrées en première ligne et ont manifesté de plus en plus d'« appétence » (Fougères, 2011) pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cette appétence se vérifie par exemple, comme le rappelle Cécile Crespy dans l'ouvrage sus-cité, par les différentes conventions de coopération conclues depuis 2009 entre la Conférence des Présidents d'Université et les associations représentant les collectivités locales (Crespy, 2012). Elle s'est aussi traduite par l'élaboration par les Régions de Schéma Régionaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est la Région Rhône-Alpes qui a été pionnière, en 2005, dans ce type de démarche.

On relèvera également ce chiffre : entre 2007 et 2011, les dépenses des Régions métropolitaines françaises liées à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation sont passées d'un peu plus de 400M€ à presque 700M€ (Fougères, 2011). Un récent rapport du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche indique même qu'en 2013, ce sont plus de 1,3Md€ que les collectivités ont consacré à des dépenses concernant la recherche ou le transfert de technologies (dont près de 70% liés à des activités de recherche publiques) (Nisslé & Perrain, 2015).

Par ailleurs, le contexte législatif (Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 2012-2013 et la loi d'orientation sur l'ESR du 9 juillet 2013) conforte le rôle des collectivités territoriales dans la définition des politiques de recherche et de formation (contrats de sites²⁹), notamment pour les Régions, lesquelles devront systématiser l'élaboration de Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation³⁰.

Ainsi, les collectivités territoriales deviennent de véritables partenaires des universités. Dans un premier temps essentiellement en soutien des financements d'Etat et de ses grands programmes, les collectivités cherchent aujourd'hui à « ne plus être des sous-traitants » de ces politiques et à « participer aux orientations prises » comme le déclarait récemment Laurent Beauvais, président de

²⁹ « Ces contrats de site définissent en commun la stratégie globale du site en matière de formation, de recherche et de transfert, les fonctions mutualisées, les compétences transférées et les volets spécifiques à chacun des établissements regroupés. » voir : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid29078/loi-pour-l-e-s-r.html>

³⁰ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524565&dateTexte=&categorieLien=cid>

Liens entre connaissance et action publique : d'une réflexion sur l'expertise à une réflexion sur la territorialisation de l'université

la Région Basse Normandie et de la commission « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation » de l'Association des Régions de France (ARF)³¹. Au-delà des régions, certains travaux ont souligné les actions de « villes moyennes » afin de permettre la présence d'activités et d'acteurs d'enseignement supérieur et de recherche en leur sein (Levy & Soldano, 2015).

3. Liens entre connaissance et action publique : d'une réflexion sur l'expertise à une réflexion sur la territorialisation de l'université

De nombreux travaux ont déjà traité de la question des liens entre connaissances et action publique et notamment de la place de ces connaissances dans les processus de décision publique. Parmi ces travaux, certains sont considérés comme des modèles conceptuels généraux relatifs aux relations entre science et société comme, par exemple, le modèle de la « nouvelle production du savoir » (Gibbons & al, 1994). Dans un article de 2003, publié dans la revue « Lien social et Politiques », Gilles Pinson rappelle que, dès 1977, Charles Lindblom avait proposé de différencier deux modèles de relations connaissances – action politique (Lindblom, 1977 dans Pinson, 2003). Le premier modèle est celui de l'« intellectually guided society ». Dans ce modèle, on considère « la capacité des hommes à comprendre la réalité ». De fait, « et sur cette base, les institutions politiques sont investies d'un devoir de planification scientifique du développement des sociétés ». Dans ce modèle, « l'organisation sociale juste est le fait d'experts et est mise en œuvre par les politiques publiques » (Pinson, 2003).

Ce modèle renvoie donc directement à la notion d'expertise. Or nous avons cité l'expertise comme l'un des constituants de l'action publique en crise. Dans le dossier qu'il a dirigé au sein de la collection « Problèmes politiques et sociaux » de la Documentation française, Pierre Lascoumes rappelle que l'expertise est classiquement définie « comme la production d'une connaissance spécifique pour l'action » (Lascoumes, 2005). Il précise également dès son avant-propos, que l'expertise, activité développée au XIX^{ème} siècle, « continue à être pensée selon le modèle idéal de la décision rationnelle qu'elle est supposée éclairer », en d'autres termes selon le modèle 1 de Lindblom. Une des missions premières de l'expertise est d'accompagner, de guider l'action. Selon ce modèle, l'expert guide l'action en apportant des éléments rationnels incontestables permettant aux décideurs de trancher. On parle ainsi d'aide à la décision. Comme le rappellent certains auteurs, « à la différence des chercheurs, les consultants produisent des savoirs tournés vers l'action plus que vers la connaissance du réel comme fin en soi » (Simonet, Bouchez, Pelade, & Gilbert, 2003). Or,

³¹<http://www.letudiant.fr/educpros/entretiens/laurent-beauvais-regions-de-france-sur-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-nous-voulons-etre-des-partenaires-plus-des-sous-traitants.html>

comme l'analyse Pierre Lascoumes, de nombreux exemples récents³² viennent mettre à mal cette conception rationnelle et positiviste de l'expertise. Pierre Lascoumes pose alors trois questions qui se posent à l'expertise en général :

- comment (re)considérer dans la prise de décision liée à l'action publique une expertise qui « n'est plus sûre d'elle », dont les représentants, les experts, ne sont plus « formels » ?
- comment prendre en compte et mesurer « la dépendance » des experts à un tiers, « leur degré d'autonomie » dans leurs jugements ?
- suffit-il que l'expertise soit « unanime et indépendante pour produire des effets en termes de décision publique » ?

Ces trois questions offrent un pont vers le second modèle que développe Lindblom dans son ouvrage et que nous rappelle Gilles Pinson. Dans ce second modèle, « l'homme est considéré en incapacité à comprendre la complexité du monde », de fait « toute théorie est partielle et constitue une source imparfaite pour guider l'action ». Ainsi, la définition et le statut de l'expertise semblent pouvoir être réinterrogés et par là-même le rôle des universitaires travaillant au contact de l'action publique et de l'action publique locale de développement en particulier.

Au sein de cette partie 3, nous reprendrons certaines des grandes analyses qui qualifient la crise de l'expertise et ses modalités de renouveau avant de voir également comment la territorialisation de l'action publique peut modifier le rapport à l'expertise.

3.1. Crise et renouveau de l'expertise

En France, dès la fin du XVII^{ème} siècle, les travaux de « science camérale » « permettent l'émergence d'une bureaucratie relativement autonome du politique » (Lascoumes, 2002). Cette bureaucratie se renforce au cours des siècles suivants via l'émergence de grands corps de spécialistes, de grands corps d'Etat. Jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle et comme l'indique Pierre Lascoumes, l'expertise est très largement basée sur un modèle individuel (« mono-expertise »). L'administration publique recourt à « l'excellence d'un spécialiste » afin de recueillir « un jugement ponctuel » ou « un avis » pour étayer ou fonder un choix. Le modèle sur lequel repose l'activité d'expertise est alors « le modèle idéal de la décision rationnelle ». Pour Pierre Lascoumes, c'est au cours du XIX^{ème} que se développe la notion de « contre-expertise ». Mais comme l'indique cet auteur, cette contre-expertise respecte le schéma de l'expertise individuelle et rationnelle du « bon expert ». La tension n'opère que sur la question du choix de l'expert.

³² Il cite ceux de l'évaluation des médicaments anti-inflammatoires et du procès faisant suite à l'incendie du Tunnel du Mont-Blanc, mais aussi l'exposition à l'amiante, le sang contaminé, ou l'encéphalopathie spongiforme bovine (Lascoumes, 2005)

Liens entre connaissance et action publique : d'une réflexion sur l'expertise à une réflexion sur la territorialisation de l'université

Comme indiqué plus haut, plusieurs scandales ont ému l'activité d'expertise rationnelle et montré que « la connaissance, aussi rationnelle qu'elle prétende être, ne forme pas un ensemble homogène et bien stabilisé ». Suite à ces scandales, les experts ont pu être mis en cause par les décideurs et « la société civile longtemps impressionnée par ces avis savants est également entrée dans le débat en mettant en question la délégation de conseil rationnel à divers spécialistes » (Lascoumes, 2002).

Ces constats, et les travaux qui y sont liés, ont appelé à repenser une expertise plus « collective » et « pluridisciplinaire » insistant sur « l'importance des élargissements cognitifs nécessaires pour produire une connaissance et préparer des actions moins pré-cadrées que les démarches techniques classiques à l'intérieur desquelles les spécialistes s'affrontent ». D'autres écrits soulignent que « l'organisation sociale est affaire de politique et non de science ; elle est donc le fruit d'un choix forcément contingent opéré au terme d'une série d'interactions et non d'une découverte scientifique » (Pinson, 2003).

Or, et comme l'indique Pierre Lascoumes, un fort lien de « dépendance [existe entre] des acteurs politiques [et] leurs experts administratifs, en raison du filtrage des informations qu'ils font remonter, et de la sélection des solutions qu'ils leur présentent » en fonction de leurs « intérêts » et du « modèle » que l'expert maîtrise. Tout l'enjeu est donc lié à la capacité de l'expertise « à se démocratiser, c'est-à-dire à ouvrir véritablement leur démarche à des points de vue contrastés et, en particulier, à organiser une expertise plurielle ne s'arrêtant pas aux réseaux des seuls spécialistes et sachant faire une place véritable aux profanes » (Lascoumes, 2002).

La place des universitaires et l'apport de la recherche au sein de la construction de ces « points de vue » contrastés semblent devoir être interrogés. Or dans un rapport consacré au « principe de précaution », Kourilsky et Viney (2001) indiquent le grand « clivage qui oppose en France recherche fondamentale et recherche appliquée » et rappellent qu'« au sein d'organismes comme le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) ou l'INSERM (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale), seule la recherche fondamentale est valorisée. Aucune incitation positive n'est donnée pour engager les chercheurs à consacrer une partie de leur temps à des activités d'expertise pour des commanditaires publics et privés. Au contraire même, des jugements négatifs frappent ceux qui s'engagent dans de telles prestations, suspectés « d'aller à la soupe ».

D'autres écrits comme l'ouvrage « Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique » (Callon, Lascoumes, & Barthe, 2001) s'appuient sur le même type de constat que ceux que nous avons synthétisés ci-dessus : l'expertise n'est plus formelle et les avancées techniques et technologiques, plutôt que de réduire les incertitudes, n'ont fait que les renforcer. Les trois auteurs de ce livre montrent comment ces incertitudes sont à même d'engendrer la mise en place de

controverses. Ces controverses sont considérées comme des « modes d'exploration » et comme des « réponses appropriées aux incertitudes croissantes engendrées par les technosciences, réponses fondées sur l'organisation d'expérimentations et d'apprentissages collectifs » (Ibid.). Elles permettent de déborder le « cadre » qu'un spécialiste peut dresser d'une question pour élargir cette question à un ensemble d'acteurs, de problèmes (techniques et sociaux) et de solutions. Ces auteurs défendent alors ces controverses comme « de puissants et originaux dispositifs d'exploration et d'apprentissage » qui permettent une vaste « exploration de l'identité des acteurs, des problèmes, des solutions » et des « échanges croisés entre savoirs des spécialistes et savoirs des profanes » et proposent leur concept de « forum hybride » comme support et dispositif d'éducation autour de ces controverses.

Notre propos sera quelque peu en décalage par rapport à ce type d'entrée mais nous remarquerons que notre réflexion s'ancrera dans les questionnements qu'impose la prise en compte d'un modèle de connaissance ouvert sur une diversité d'acteurs et sur une diversité des statuts conférés à cette connaissance.

Nous allons à présent mobiliser certains travaux qui montrent comment la territorialisation de l'action publique affecte les relations entre action publique et expertise.

3.2. Territorialisation de l'action publique et expertise

Le projet « Know & Pol » conduit entre 2006 et 2011 dans le cadre du 6ème PCRD (Programme Cadre de Recherche et Développement) de l'Union Européenne qui a mobilisé des chercheurs de huit pays européens s'est attelé à travailler sur les relations entre « knowledge » et « policy », entre « connaissance » et « politiques publiques ». Parmi ces travaux, et aux côtés de nombreuses réflexions relatives à des connaissances et à des politiques sectorielles, Caroline Maury a rédigé une revue de littérature permettant d'aborder la question suivante : « Quelle pertinence pour une approche territorialisée du lien entre connaissance et action publique ? ». L'idée de cette revue de littérature est notamment d'envisager et d'analyser « les conséquences du dialogue entre les sciences de l'action publique et les mutations de cette même action publique » (Maury, 2007). Pour l'auteur, c'est le passage progressif de l'Etat centralisé aux territoires, « de la logique d'« administration du territoire » à une logique de « gouvernement local », ..., où le territoire devient le lieu principal de définition des problèmes », qui implique de requestionner le rapport entre connaissances et politique publique. Cette montée en puissance du territorial et de « la définition localisée des problèmes (et des solutions politiques) » s'est en effet accompagnée dans bien des cas par « une contestation de plus en plus nette de l'expertise technique, financière ou économique des services de l'Etat » (C. Grémion & Muller, 1990 dans Maury, 2007). Caroline Maury synthétise son propos en empruntant à Lascoumes et Le Bourhis leur notion de « politiques procédurales »

Liens entre connaissance et action publique : d'une réflexion sur l'expertise à une réflexion sur la territorialisation de l'université

dans laquelle la réflexion sur le lien entre connaissance et action publique territorialisée est fortement intégrée. Voici la définition que donnent les deux auteurs de cette notion :

« Type d'action publique qui opère par la mise en place territoriale d'instruments de connaissance, de délibération, et de décision peu finalisés a priori. Ces politiques procédurales contribuent à produire un « intérêt général » territorialisé. Si leur forme d'expression reste juridique (une loi, un décret), elles révèlent la possibilité pour le droit d'encadrer des procédures sans les coloniser, et de faire droit à la complexité sans évacuer l'interaction discursive du champ réglementaire. Elles instituent une construction localisée et plurielle de l'action collective. Ces politiques se distinguent des actions dites « substantielles » qui sont produites par une autorité centralisée définissant d'entrée les buts poursuivis et les moyens de les atteindre. Au contraire, les objectifs des politiques procédurales se présentent sous la forme d'énoncés très généraux dont le sens reste à produire par l'intérêt général de la délibération collective ». (Lascoumes & Le Bourhis, 1998).

Cette définition des « politiques procédurales » fait évoquer à Caroline Maury (2007) la « fin de l'unicité de la décision publique et des connaissances et savoirs qui l'accompagnent » et l'existence « dans l'action publique d'une construction de normes et de connaissances territorialisées qui prennent en compte les spécificités locales ». La territorialisation de l'action publique et l'émergence des politiques dites procédurales invitent à requestionner les liens entre conduite de l'action publique et connaissances. Il nous semble notamment que cette « construction de normes et de connaissances territorialisées qui prennent en compte les spécificités locales » interroge en retour les formes de liens, possiblement spécifiques, avec un ensemble d'acteurs dont la mission est justement centrée sur la production ou la diffusion de connaissances. En somme et en connectant ce questionnement à notre objet d'étude, est-il possible de détecter et de qualifier une spécification des missions de l'université au contact des territoires et de l'action publique territoriale ?

3.3. *D'une réflexion sur l'expertise ou la diffusion des connaissances à une réflexion sur la territorialisation de l'université*

La réflexion résumée ci-dessus ouvre sur notre focale d'analyse de la territorialisation de l'université. En effet, si les coopérations entre chercheurs (et autres acteurs de l'ESR) et les professionnels de l'action publique territoriale ont pu être étudiées du point de vue de l'expertise, de l'apport de connaissances, de l'aide à la décision, elles ne l'ont pas été du point de vue de leurs éventuelles contributions à la territorialisation de l'université. La problématique proposée en introduction s'inscrit complètement dans cette logique d'analyse. Il s'agit en effet d'envisager sur des territoires situés en dehors des grands centres urbains universitaires le rôle des collectivités territoriales dans la territorialisation de l'université. Cette contribution passe tout à la fois par les politiques que ces dernières mettent en œuvre pour soutenir des dynamiques initiées par d'autres acteurs et par le statut et le rôle des coopérations qu'elles et leurs professionnels développent en interne.

Cette proposition problématique rejoint des pistes lancées au cours de différents temps collectifs auxquels nous avons pu assister au sein du laboratoire PACTE (Politiques Publiques, ACtion politique, TErritoires). Ainsi, Guy Saez a adressé à l'ensemble des chercheurs de la Grande Thématique de Recherche « Sciences Territoriales, THéories et Pratique - STTHEP », une demande de précision concernant « le positionnement même du chercheur confronté à la question du pouvoir impliquée par la formule « sciences territoriales » ». Il précise son interrogation en demandant « comment le chercheur accepte-t-il l'échange continu avec les professionnels et les experts du monde de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement d'un côté et comment peut-il de l'autre faire sa géo(ethno)graphie du jardin, de la maison, de la voiture, au plus près des personnes ? ». Il perçoit les différences d'approches au sein même du laboratoire entre « les recherches qui se veulent « critiques » et (celles qui se basent) sur l'analyse des politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme, de l'environnement, de la culture, etc. qui endossent habituellement une posture plus « réformatrice » » (Saez, 2013). Au-delà de « la banale aide à la décision », il propose une posture « s'intéressant à une *practical intellectuality*, une intellection concernée sinon engagée ». De la même manière, lors d'un séminaire PACTE, Martin Vanier en est venu à proposer de réfléchir rapidement à la notion d' « aide à l'indécision »³³. Il indique ainsi que « la multiplication des outils dits d'aide à la décision place le politique dans une situation paradoxale d'indécision. Face à cette multiplication des outils, il faut promouvoir l' « aide à l'indécision ». Dans ce cas-là, la décision et le choix des options possibles appartiennent au politique ». Pour Martin Vanier, « l'aide à l'indécision, c'est donner des informations et des connaissances plus larges et plus complexes que ce que l'agenda politique va construire alors que l'aide à la décision peut s'apparenter à dire : « Je ne prends tellement pas au sérieux votre position,

³³ Les propos attribués à Martin Vanier sont issus du compte-rendu que j'ai rédigé dans la foulée de ce séminaire intitulé « Egalité des territoires, quelle égalité ? » et organisé le 7 mars 2013 à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble.

Liens entre connaissance et action publique : d'une réflexion sur l'expertise à une réflexion sur la territorialisation de l'université

vosre rôle, que je vous prémâche l'ensemble de vos décisions » ». Dans cette perspective, « le rôle du chercheur ne se limite pas à la simple production de données ou de connaissances. Il donne une/des visions de compréhension plus large du monde ». Tout l'enjeu sera de remarquer quelles formes peuvent prendre ces postures d' « intellection concernée » et d' « aide à l'indécision » sur les territoires et de voir dans quelle mesure elles contribuent à la territorialisation de l'université.

Nos différents cas d'étude intègrent donc la question que nous avons souhaité introduire dans cette sous-partie. Cette question est relative à la place et aux rôles attribués aux acteurs et activités de l'ESR sur les territoires et au contact de structures d'action publique locale. Cette présence territoriale s'apparente-t-elle au modèle de l'expertise dans sa dimension rationnelle et positiviste ou intègre-t-elle des dimensions jusqu'alors peu éclairées au sein des écrits académiques ? C'est notamment au sein de ces débats que nous comptons positionner notre réflexion.

Point d'étape

A l'aide de ce premier chapitre, nous avons précisé l'angle d'attaque que nous avons adopté afin de conduire ce travail. Nous avons notamment positionné notre réflexion au sein de la large polysémie que revêt l'expression « liens université – territoires ». Nous avons également défendu l'idée de croiser analyse de la territorialisation de l'université et analyse des mutations, évolutions et crise de l'action publique locale.

Comme indiqué au sein de notre introduction, nous souhaitons analyser si et comment la territorialisation de l'université contribue au développement territorial dans des territoires situés hors métropoles ou en lisière des aires d'influence métropolitaine. En testant cette hypothèse, nous souhaitons également défendre l'idée selon laquelle la territorialisation, après avoir été un fort enjeu d'aménagement du territoire, peut devenir un élément important d'accompagnement et de participation aux dynamiques locales de développement territorial. Ce faisant, et d'un point de vue plus opératoire, l'enjeu serait alors de dépasser la question de la localisation des activités et acteurs de l'ESR afin d'envisager plus largement leur présence et leur spécification territoriale selon des modalités et via des vecteurs à identifier et analyser (voire à inventer ?). Pour ce faire, nous allons à présent investir deux territoires particuliers identifiés comme étant porteurs de dynamiques très largement proactives vis-à-vis du monde de l'ESR.

Ces deux territoires, que nous définirons comme appartenant au système local d'enseignement supérieur et de recherche du Sud Rhône-Alpes sont, d'une part, la Biovallée dans la Drôme et, d'autre part, la partie méridionale de l'Ardèche (Sud Ardèche). Rappelons ici qu'il s'agit de deux territoires sur lesquels nous avons directement été impliqué comme animateur du réseau UniTeR-RA. Il s'agissait donc à travers ce travail de thèse de réinvestir ces deux terrains, cette fois-ci dans une perspective de recherche académique.

Liens entre connaissance et action publique : d'une réflexion sur l'expertise à une réflexion sur la territorialisation de l'université

Chapitre II. Sud Rhône-Alpes : laboratoire de nouvelles formes territoriales de l'université ?

Comme nous l'avons indiqué en introduction, notre travail entend porter sur la territorialisation de l'université hors sites métropolitains et urbains. Il s'agira plus particulièrement d'analyser les organisations qui, sur les territoires, se mettent en capacité de construire et d'exprimer des demandes à destination d'acteurs de l'université ou de l'ESR et contribuent ainsi à la mise en place de « formes territoriales de l'université ». Notre acception de l'organisation est celle communément utilisée en sociologie des organisations : « l'organisation fait référence aux processus par lesquels une situation d'interactions se stabilise entre des acteurs individuels et collectifs, et donc, aux normes et arrangements que ces derniers ont développés (plus ou moins dans la durée) et à partir desquels ils produisent et entretiennent des modes de fonctionnement collectifs » (Musselin, 2005). Elle ne renvoie donc pas à la notion d'« organisation du travail » ni à celle d'organisation comme équivalent de « structure » ou de « contenant ». Au sein de ces organisations, nous souhaitons comprendre plus avant le rôle joué par les collectivités territoriales sur des territoires non urbains n'accueillant pas (ou peu) de sites physiques de l'université.

Cette première partie prendra appui sur un travail empirique conduit au sein de deux territoires de Sud Rhône-Alpes, vis-à-vis desquels nous avons un rapport particulier. En effet, cette démarche empirique portera sur deux territoires sur lesquels nous avons été actif en tant que chargé de mission du réseau UniTeR-RA en 2011 et 2012. Il s'agit d'une part de Biovallée et d'autre part du territoire du Sud Ardèche correspondant institutionnellement à la superposition entre le Pays de l'Ardèche Méridionale et le PNR des Monts d'Ardèche.

La teneur générale du propos de cette première partie montrera qu'il est effectivement possible de décrire des organisations actives dans les processus de territorialisation de l'université au sein de ces deux territoires. Mais au-delà de ce premier aspect, l'idée sera également de montrer qu'un ensemble de caractéristiques communes ou respectives font de ces deux territoires des cas particuliers par rapport à la problématique générale de la présence de l'université et des activités d'ESR dans tous les territoires. La conclusion de ce chapitre ouvrira donc sur une nouvelle série de questionnements que nous traiterons dans la suite du manuscrit.

1. Choix des terrains d'étude : Biovallée et le Sud-Ardèche au sein du système sud rhônalpin d'ESR

1.1. *La Région Rhône-Alpes : une région pionnière dans l'élaboration des politiques territoriales contractuelles et d'une politique universitaire régionale*

Avant de démarrer ce chapitre et l'analyse des deux territoires que nous avons proposée, indiquons dès à présent que les deux territoires investis appartiennent à la Région Rhône-Alpes, pionnière tout aussi bien en ce qui concerne la territorialisation des politiques publiques et la mise en place de politiques territoriales contractuelles qu'en ce qui concerne l'élaboration d'une politique universitaire régionale voire infrarégionale. La Région Rhône-Alpes a ainsi été la première à élaborer une politique territoriale contractuelle reposant sur des contrats dits « contrats globaux de développement » (CGD). Cette politique des CGD a été lancée en Rhône-Alpes dès 1993. Elle précède en ce sens la création analogue des pays au niveau national par les lois LOADT de 1994 et LOADDT de 1999. En 2000, les Contrats de Développement Rhône-Alpes succèdent aux CGD. Ils reposent sur l'« initiative d'acteurs locaux » qui « se fédèrent et définissent le territoire qui leur apparaît représenter le mieux la réalité de la vie économique et sociale locale, à l'échelle de laquelle un projet cohérent peut être développé. Les contrats sont préparés et mis en œuvre sous la responsabilité des responsables locaux : élus et représentants de la société civile réunis en un Comité de pilotage »³⁴.

Cette territorialisation de l'action publique par la mise en place de politiques publiques contractuelles et territoriales correspond tout à la fois à l'institutionnalisation du développement local (Landel, 2007) et au passage d'une action publique dite « substantielle » à une action publique « procédurale » (Lascoumes & Le Bourhis, 1998). Nous reviendrons largement dans ce manuscrit sur les effets (directs et indirects) de cette forme particulière d'action publique sur les modalités de territorialisation de l'université. Nous souhaitons ici simplement montrer le caractère pionnier de la Région Rhône-Alpes dans ce type de politique qui s'est ensuite décliné autour des politiques emploi-formation (Contrats Territoriaux Emploi-Formation CTEF) et sur une politique dite de Grands Projets visant à « labelliser » et financer de manière complémentaire certains territoires présentant des caractéristiques ou dynamiques spécifiques. Nous remarquerons que chacun des deux territoires auxquels nous consacrons ce chapitre était tout à la fois couverts par un ou plusieurs CDRA et CTEF et un GPRA.

Par ailleurs, la Région Rhône-Alpes est également pionnière dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique universitaire régionale. En effet, en 2005, et bien avant sa diffusion dans d'autres

³⁴ Délibération régionale relative à la mise en place des contrats globaux de développement, novembre 2000 : http://territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf/delib_CDRA_nov_2000.pdf

régions puis son intégration au cadre réglementaire de l'ESR, la Région Rhône-Alpes a élaboré le premier schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche. Un rapport du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche indique ainsi que ce premier schéma régional est pionnier autant sur la forme que sur le fond puisqu'il intègre différents volets :

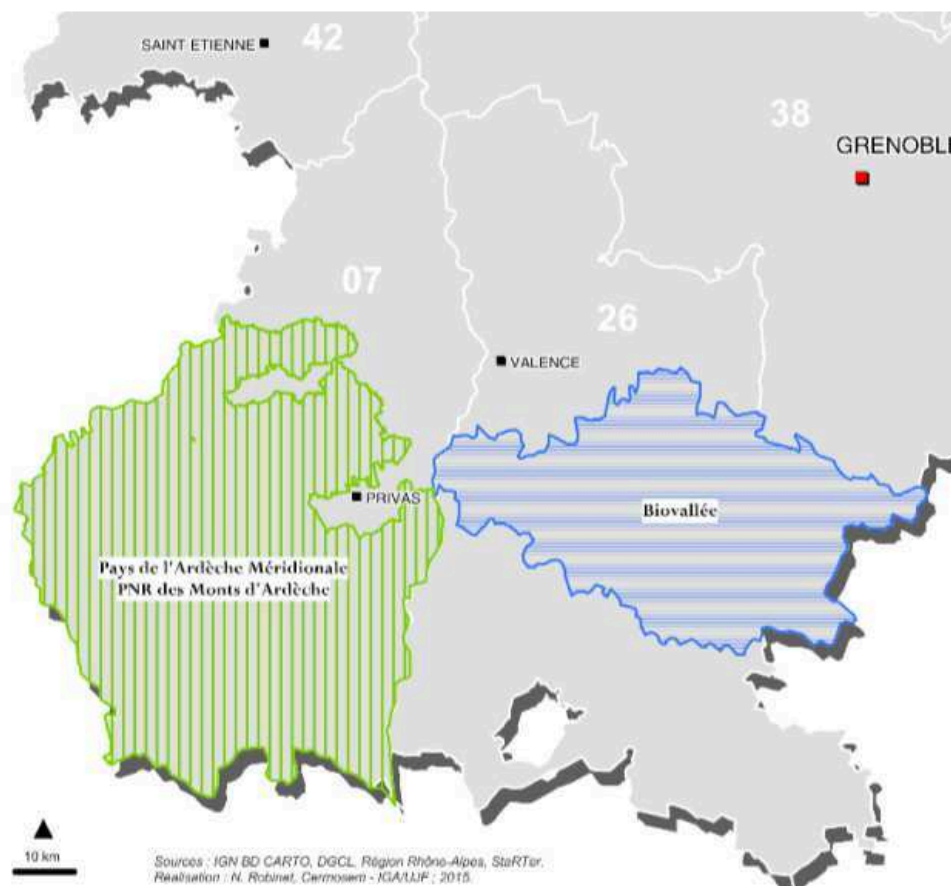
- « le développement de la région Rhône-Alpes à travers le soutien apporté aux disciplines de nature académique jugées par l'exécutif régional comme prioritaires »,
- « le partenariat avec l'État et/ou l'Union européenne par la contribution à une politique d'investissements lourds et de grands équipements »,
- « enfin, la promotion internationale des atouts scientifiques de la région qui rejoint les objectifs de visibilité mondiale attachés aux pôles de compétitivité »³⁵.

Notons que la Région Rhône-Alpes réfléchissait de longue date à l'élaboration d'un tel schéma puisque qu'en 1994 avait été réalisé un « Schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche » (Gardon, 2013).

³⁵ Voir : http://www.dgdr.cnrs.fr/daj/archiv-actus/2006/Janvier%202006/Docs/2005_103_recherche_et_territoires.pdf

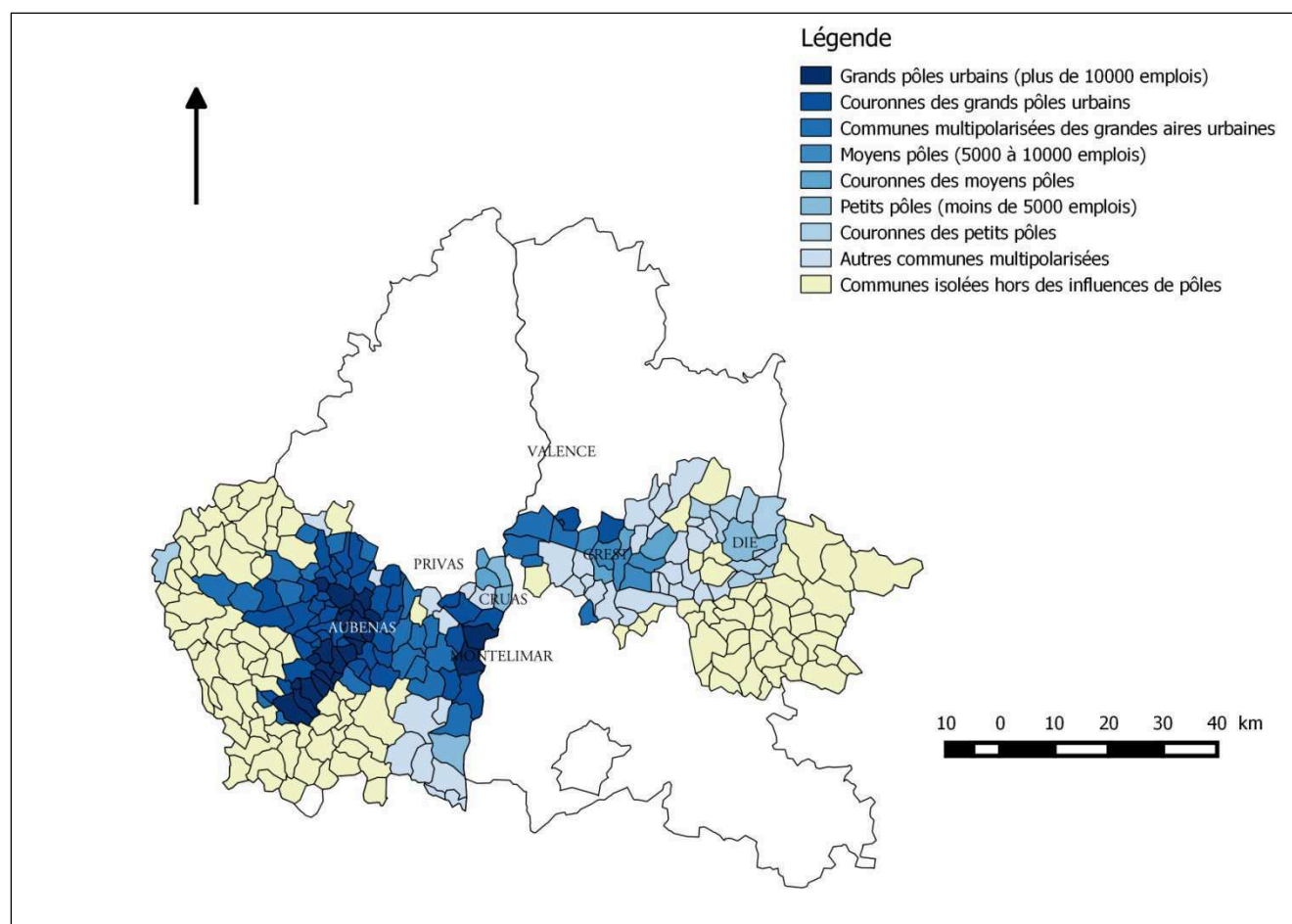
1.2. Biovallée et Sud Ardèche : Entre « projets de territoire » et « territoires de projets »

La carte ci-dessous permet de situer chacun des deux territoires étudiés.



Carte 1: Carte de situation des territoires du Sud-Ardèche et de Biovallée.

Les territoires de Biovallée et du Sud Ardèche (considérés pour l'instant d'un point de vue institutionnel. Pour le Sud Ardèche, superposition entre le Pays de l'Ardèche Méridionale et le PNR des Monts d'Ardèche) s'étendent tous deux au sud de Valence, chacun sur une rive du Rhône. Il s'agit de deux territoires à dominante rurale où on note néanmoins l'influence de différentes aires urbaines (celles de Montélimar et Valence dans la vallée du Rhône, celle d'Aubenas pour le Sud Ardèche et dans une moindre mesure celles de Crest et Die dans la Vallée de la Drôme). La carte ci-dessous propose ainsi d'illustrer la catégorie d'appartenance des communes de ces deux territoires en fonction du zonage en aires urbaines de l'INSEE. De très nombreuses communes sont ainsi catégorisées comme hors influence des pôles.



Carte 2: Statut des communes des deux territoires étudiés par rapport au zonage en aires urbaines de l'INSEE. Source: IGA-IGN-Geofla ; INSEE 2010. Réalisation: Yoann Morin. Logiciel QGis

Ces deux territoires ont en commun d'avoir été le support d'une politique procédurale de développement territorial particulière entre 2010 et 2015: le « Grand Projet Rhône-Alpes ». A la différence d'une autre politique territoriale de la Région Rhône-Alpes qui couvre l'ensemble du territoire rhônalpin (Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes), ces Grands Projets Rhône-Alpes (GPRA) concentrent les moyens sur certains territoires. Comme indiqué sur le site institutionnel de la Région: « Par cette politique, la Région souhaite impulser sur le territoire des projets de pôle de développement structurants et ambitieux, fondés sur des atouts particuliers et dont le rayonnement et la notoriété bénéficient à l'ensemble du territoire régional, voire au-delà.». Il s'agit donc tout à la fois d'une politique contractuelle relativement classique mais également d'une politique de « labellisation ». Sur chacun de ces deux territoires, cette procédure contractuelle est loin d'être la première à avoir été mobilisée. Ces deux territoires ont en effet été supports de nombreuses politiques de développement territorial issues de différents financeurs (PER, LEADER, CDRA). De fait, ils correspondent à ce que Pierre-Antoine Landel définit comme des « territoires de projets » : un territoire qui capte des sources de financements diverses sous formes de politiques procédurales et souvent par réponse à appels à projet. Ce territoire doit alors intégrer et composer avec des normes et temporalités construites en son extérieur. Le territoire est, dans ce cas, davantage

« donné » (correspondant à une ou plusieurs échelles administratives) que « produit » d'une coordination entre acteurs (Landel, 2011).

Néanmoins, chacun de ces deux territoires et leurs acteurs ont également pu être décrits comme « projet de territoire » synonyme d'une construction de l'action collective et inscrite sur le long terme. C'est par exemple le cas dans la Biovallée (à cheval sur les communautés de communes du Val de Drôme, du Crestois et du Pays de Saillans, et du Diois) où différents processus de développement local, ici dans le sens de l'action collective, ont été analysés et qualifiés par le monde académique voire utilisés comme exemples emblématiques. Ces travaux portent notamment sur la place et le rôle joué sur ce territoire par l'installation de populations nouvelles; depuis les « néo-ruraux » des années 1970, motivés par l'idée de promouvoir un modèle de société différent et de revitaliser la vie rurale en choisissant l'« ancrage local » (sur cette notion et d'un point de vue sociologique voir notamment l'ensemble des travaux de Yannick Sencébé et notamment (Sencébé, 2004)), jusqu'aux « migrations d'agrément » plus récemment (Cognard, 2010). Sur le territoire du Sud-Ardèche, des processus de développement local ont également été décrits autour de thématiques comme l'économie sociale et solidaire (et notamment l'emblématique exemple de la SCoP Ardelaine (Demoustier, 2006)), les sports et le tourisme de pleine nature (Mao & Corneloup, 2005) ou encore le patrimoine (Landel & Sénil, 2009).

Le statut de ces deux territoires oscille donc entre « projet de territoire » et « territoire de projet ». Ils suivent en ce sens une évolution largement documentée au sein des travaux universitaires. Le développement local, les processus et jeux d'acteurs localisés visant à la construction d'une action collective territoriale ont largement été déconstruits par la recherche. L'attention a notamment été portée sur les acteurs porteurs de ces dynamiques (Gumuchian, Grasset, Lajarge, & Roux, 2003), sur les objets de cette mobilisation (Gumuchian & Pecqueur, 2007), ou encore sur l'institutionnalisation progressive de ce type de démarche en modèle d'action publique locale (Epstein, 2013; Landel, 2007; Lapostolle, 2010; Ségas, 2004). C'est cette institutionnalisation qui a acté pour certains le passage des « projets de territoire », comme processus basés sur la mobilisation collective, aux « territoires de projets », comme forme d'action particulière liée à des procédures de financement de ce type de dynamique (Landel), aussi appelées « politiques procédurales » (Lascoumes & Le Bourhis, 1998). Certains auteurs y ont vu la bureaucratisation du développement territorial tout à la fois par son inscription dans des régimes de normes extérieurs, ceux des financeurs, et par la professionnalisation des cadres accompagnant ces processus (Lapostolle, 2013).

Notre démarche méthodologique sur ces deux territoires affiche un parti-pris empirique important: notre porte d'entrée sera le GPRA et les acteurs de son élaboration et sa mise en œuvre (principalement élus et techniciens des collectivités et structures publiques qui en assurent le pilotage). Nous concédons ici que notre approche, qui consiste à interroger les liens entre territoire

et enseignement supérieur recherche, à partir des dispositifs institutionnels de pilotage des territoires est quelque peu réductrice par rapport à l'ensemble des potentialités que porte en elle l'expression « relations université – territoires ». Néanmoins, nous pensons qu'il s'agit d'un révélateur intéressant de ces dynamiques sur des territoires n'accueillant pas de sites universitaires. D'autre part, cela ne nous empêchera pas d'être attentif à l'ensemble des autres acteurs impliqués dans ces relations tout autant qu'à la diversité des formes de diffusion territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous considérerons en outre que ces « politiques procédurales » continuent à jouer un rôle important dans la régulation de l'action collective sur les territoires et peuvent ainsi donner accès à une variété de données.

Notons également dès à présent que si la délibération cadre de cette politique régionale insiste sur les notions de « notoriété », d'« excellence » et de « rayonnement international », elle ne fait pas de la coopération avec le monde de l'ESR une injonction directe³⁶.

1.3. Deux GPRA construits autour d'objets particuliers de ces deux territoires

Les deux territoires étudiés ont chacun été porteurs d'un GPRA qui s'est construit autour d'objets particuliers. Sur Biovallée, le projet a eu vocation à fédérer autour d'un projet de grande envergure une myriade de dynamiques locales relevant du développement durable. Un des axes forts de ce GPRA est l'appui au développement de l'agriculture biologique sur un territoire où les surfaces agricoles utiles sont déjà largement converties par rapport au taux national moyen. Les dynamiques de transition vers l'agriculture biologique sur ce territoire sont particulièrement étudiées dans la littérature, voir par exemple : (Lamine, Landel, & Duffaud-Prévost, 2011). Le rôle des populations néo-rurales (groupe non homogène au demeurant) au sein de ces dynamiques y est largement souligné notamment en ce qui concerne la valorisation des PAPAM (Plantes à parfum aromatiques et médicinales). Au-delà de l'agriculture biologique, le GPRA Biovallée entend soutenir et stimuler différentes dynamiques autour de l'écoconstruction, des énergies renouvelables, des éco-filières en général, mais également les dynamiques d'économie sociale et solidaire et favoriser la préservation et le développement autour d'aménités naturelles.

³⁶ Voir la délibération cadre relative aux Grands Projets Rhône-Alpes : http://territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf_delib_GPRA.pdf

Autour de l'ensemble de ces thématiques, l'axe fort du GPRA est la volonté de créer un « territoire-école ». Les liens avec l'université, la recherche et plus largement l'enseignement supérieur ou les organismes de formation sont mis en avant de manière centrale au sein de ce projet. L'attention portée sur la présence de la recherche et de la formation sur et au développement durable apparaît notamment très clairement dans les neuf principaux objectifs du projet :

- Diminuer de 20% en 2020 et plus de 50% en 2040 les consommations énergétiques du territoire.
- Couvrir à 100% à l'horizon 2040 et 25% en 2020 les consommations énergétiques du territoire par la production locale d'énergie renouvelable.
- Atteindre 50% d'agriculteurs et de surface en agriculture biologique en 2020 (15% en 2008, 29% en 2012 pour 4% au niveau national).
- Proposer 80% d'aliments biologiques ou locaux en restauration collective en 2020 (5% en 2010, 15% en 2012).
- Diviser par deux d'ici 2020 les déchets acheminés vers des centres de traitement.
- Inscrire dès 2020 dans les documents d'urbanisme de ne plus détruire de sols agricoles pour l'urbanisation.
- Développer des formations de haut niveau dans le domaine du développement durable (dès 2011).
- Créer 2.500 emplois dans les éco filières entre 2010 et 2020.
- Développer la formation et la recherche en lien avec le développement durable (10 partenariats en 2012, 25 visés en 2020)

Figure 3: Les neuf principaux objectifs du projet Biovallée (source: www.biovallée.fr/leprojet.html)

Le GPRA a ainsi abouti à la création du *Campus Biovallée*. Ce campus est conçu et présenté comme un « centre de formation », un « pôle de création, de diffusion et d'échange » consacré à l'« organisation de séminaires, de formations et de conférences dédiées au développement durable et à la gouvernance territoriale » (www.biovallee.fr). Il s'inscrit dans la volonté de faire du territoire un « territoire école » qui permette de « développer les compétences nécessaires aux projets du territoire, les transmettre et les enrichir de travaux de recherches et d'innovation » et de « répondre aux besoins d'évolution des compétences, des savoirs et des connaissances pour les élus et les agents de la fonction publique, les salariés du secteur privé et les citoyens »³⁷. Empruntant volontairement au vocabulaire de l'université (non sans créer des tensions, nous le verrons par la suite), ce campus est physiquement constitué d'une salle de conférence et de 4 salles annexes de formation conçues

³⁷ Verbatim issus de la plaquette de présentation du Campus Biovallée.

pour attirer et animer un certains nombres de formations (universitaires ou du supérieur, professionnelles, associatives, ...)

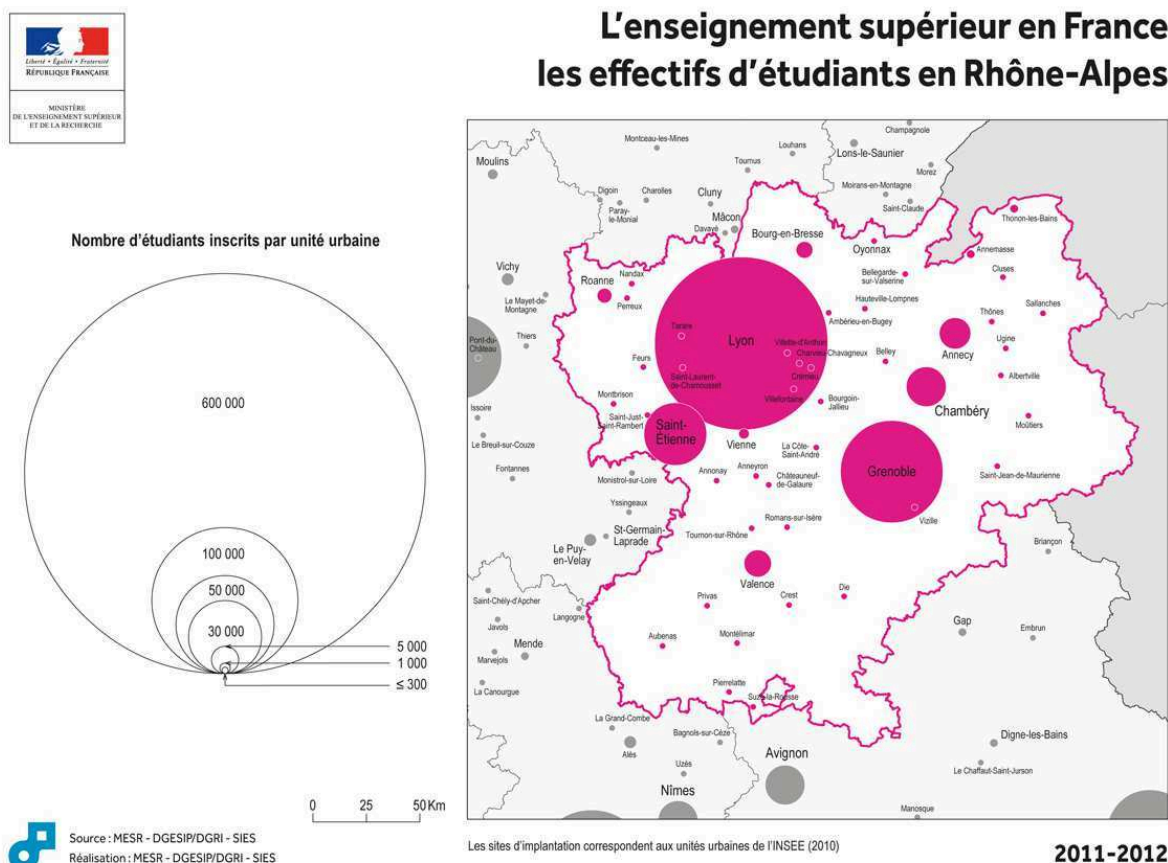
Le vocabulaire tout comme les objectifs associés à la mise en place de ce campus illustrent un affichage fortement proactif et volontariste de ce territoire vis-à-vis des activités d'ESR et particulièrement de formation. L'enjeu de notre travail empirique sera de déconstruire ces premiers éléments afin de mieux comprendre la logique globale de ce projet, ses origines, ses limites et ce qu'il révèle de la territorialisation de l'université.

De son côté, le GPRA actif sur le Sud Ardèche a été construit autour d'un objet emblématique: la Caverne Chauvet Pont d'Arc. Découverte en 1994, cette grotte abrite différentes séries d'ornements paléolithiques exceptionnels. Différentes collectivités ardéchoises et rhônalpines ont lancé dans le courant des années 2000, une dynamique œuvrant à sa mise en valeur et à sa préservation. Cette démarche s'est notamment matérialisée par une candidature de classement de la caverne du Pont d'Arc au patrimoine mondiale de l'humanité (UNESCO). La candidature UNESCO a porté ses fruits en juin 2014. Les prévisions de visites de l'espace de restitution réalisé (entre 250000 et 400000 annuelles)³⁸ et les enjeux de conservation de la cavité réelle constituent des objets particuliers à valoriser pour le territoire (Gauchon, 2009).

³⁸ Les quatre premiers mois d'ouverture ont vu 320000 personnes visiter la Grotte Chauvet : <https://www.francebleu.fr/loisirs/evenements/ardeche-la-caverne-du-pont-d-arc-accueilli-320-000-visiteurs-1440469560>

1.4. Deux territoires au sein du « système local d'ESR » de Sud Rhône-Alpes ?

Les deux territoires étudiés sont situés au sud de la Région Rhône-Alpes. En Rhône-Alpes, les activités d'enseignement supérieur et de recherche se concentrent principalement autour de 3 pôles majeurs (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne) et de quatre pôles secondaires (ici présentés hiérarchiquement selon le nombre d'étudiants : Chambéry, Annecy, Valence et Bourg-en-Bresse). La carte ci-dessous présentant la répartition des effectifs étudiants en Rhône-Alpes illustre ce propos :



Carte 3: Les effectifs d'étudiants en Rhône-Alpes - Source: MESR 2011

Comme nous l'avons indiqué, les deux territoires qui font l'objet de notre travail sont composés d'une majorité de communes que l'on peut qualifier de « rurales » malgré la proximité de la Vallée du Rhône, ou de pôles urbains moyens comme celui d'Aubenas. Ils se situent de plus tous deux au sud d'une ligne à forte portée symbolique au niveau rhônalpin. En effet, jusqu'au milieu des années 90, aucune implantation physique de l'université n'était présente en Rhône-Alpes en dessous d'une ligne horizontale que l'on peut imaginer tracée au niveau de Valence. Différents extraits d'entretiens nous montreront que cette absence d'implantation physique de l'université a constitué un des points de départ de la réflexion autour de l'accueil d'activités ESR. Concernant le Sud-Ardèche, une expérience emblématique de « présence universitaire en espace rural » est néanmoins

conduite depuis maintenant 20 ans. La commune de Mirabel (commune ardéchoise de moins de 400 habitants) accueille en effet depuis 1994 une antenne de l'Université Joseph Fourier de Grenoble : le CERMOSEM, anciennement centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes aujourd'hui Plateforme du Développement Territorial. Un des chapitres de l'ouvrage « L'université et ses territoires » est consacré à un retour rétrospectif et analytique sur la mise en place de ce centre de recherches (Gumuchian, Landel, & Mao, 2015). Les auteurs y montrent comment la mise en place du CERMOSEM résulte d'un partenariat fort entre « département de l'Ardèche, lycée agricole Olivier de Serres, Région Rhône-Alpes, rectorat et académie de Grenoble et Université (Joseph Fourier) et d'une conjonction de facteurs favorisant cette implantation (contexte institutionnel favorable, forte implication (inter)individuelle, aspects symboliques...) Au-delà du CERMOSEM, on note également la présence en Sud Ardèche d'un master de l'Université Stendhal de Grenoble dédié à la réalisation documentaire (Ecole du documentaire à Lussas).

Par ailleurs, un partenariat fort entre différentes collectivités dromardéchoises (Conseil Départementaux de la Drôme et de l'Ardèche et Ville de Valence) et les universités grenobloises présentes au sein de l'antenne valentinoise depuis 1989 s'est établi dès 1994. Ce partenariat cherche à organiser et à favoriser « le développement universitaire en Drôme-Ardèche ». Sous la forme d'un GIP (Groupement d'intérêt public), l'Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA) poursuit ainsi différents objectifs :

- « Etudier des propositions de nouvelles formations, et notamment favoriser la mise en place de filières mixtes à plusieurs universités. »
- Développer les conditions de mise en place de la recherche et de la formation permanente, de proposer et de gérer les moyens d'intérêts communs avec les différentes universités concernant les conditions d'accueil et l'accompagnement de la vie étudiante. Sont notamment inclus : la bibliothèque universitaire, la médecine préventive, le centre d'information et d'orientation de l'enseignement supérieur, l'action sportive et culturelle, les infrastructures informatiques et tout autre projet susceptible d'être proposé par un des partenaires.
- De favoriser l'égalité des chances et l'insertion professionnelle. » (ADUDA, 2015b)

Cette agence pilote également l'Observatoire de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Sud Rhône-Alpes³⁹ qui donne à voir un ensemble de données notamment relatives à la démocratisation de l'ESR sur ces deux départements. D'abord centrée sur le développement du site valentinois, l'ADUDA est également active au sein de l'ensemble des territoires dromardéchois en étant associée, comme nous le verrons, aux différentes dynamiques qui y sont présentes. Nous remarquerons néanmoins que l'articulation entre ces dynamiques et « l'institutionnalisation

³⁹ Rapport à télécharger sur : http://partage.aduda.fr/Observatoires_ESR/Observatoire-ESR-26_07-n3-2014-ADUDA.pdf

territorialisée de la dynamique universitaire en Drôme-Ardèche » ((Cuntigh et al., 2015 à propos de l'ADUDA) n'a pas été et n'est pas sans poser un certain nombre de questions lorsque l'on s'intéresse à la territorialisation de l'université hors des sites métropolitains ou urbains.

La Région Rhône-Alpes, bien que non membre du GIP, l'a rapidement soutenu. C'est notamment du fait de ce soutien et de cette participation aux différentes instances du GIP qu'a été lancée, en 2011, une « Etude sur la définition d'un plan d'actions opérationnel pour le « Schéma Local » de l'ESR en sud Rhône-Alpes (2011-2015) » (ADUDA & Hirczak, 2011) devant aboutir à une organisation des différents types de contractualisation entre la Région et divers partenaires (Etablissements universitaires, ADUDA, collectivités...) au nom du développement universitaire en Drôme-Ardèche. Il s'agissait en quelque sorte de préciser une déclinaison locale du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche de la Région Rhône-Alpes. Au sein de l'un des chapitres de cette étude, il est alors indiqué que l'ADUDA doit « renforcer son rôle d'interface entre les acteurs du territoire afin de conforter la dynamique partenariale du site ».

Le rôle de la Région Rhône-Alpes dans la territorialisation de l'Université en Drôme-Ardèche va au-delà de son soutien financier à l'ADUDA puisqu'elle a diffusé entre 2010 et 2014 l'appel à projet intitulé « Université citoyenne et solidaire » qui entendait promouvoir « la rencontre entre l'université et la société, le développement de l'université hors les murs, et l'immersion de l'université dans le tissu social local »⁴⁰. Nous verrons que l'un des projets soutenus en Drôme Ardèche a vu le jour dans la Biovallée avant de progressivement s'étendre (voir 1.5 de ce chapitre puis III.5.6).

Au final et fort des différentes caractéristiques de la présence de l'ESR en Sud Rhône-Alpes, il est possible de considérer les deux terrains d'étude choisis comme appartenant à un système local d'enseignement supérieur et de recherche particulier qui se caractérise :

- Par la présence en Sud Rhône-Alpes d'une antenne des universités grenobloises au niveau du pôle universitaire de Valence,
- L'existence d'un GIP réunissant ces acteurs universitaires et des collectivités territoriales de ces deux départements agissant tout autant pour le développement du site valentinois que pour le déploiement plus large de l'ESR dans la Drôme Ardèche.
- Une forte implication de la Région Rhône-Alpes par différentes voies de contractualisation (contractualisation avec les établissements, les collectivités, ou via appels à projet à destination plus large d'autres acteurs de la société).

Les parties suivantes vont détailler la genèse et l'articulation de dynamiques qui se développent à une échelle infrarégionale et infra-système local d'ESR du Sud Rhône-Alpes. Tout l'enjeu sera donc

⁴⁰ Voir http://rtes.fr/IMG/pdf/RALpesReglement_AAP_UC_S_2011_1_.pdf

pour nous d'interroger les articulations entre le système local que nous venons de décrire et ces dynamiques locales. Auparavant, nous allons revenir sur l'une des déclinaisons sud rhônalpines de l'appel à projet « Université citoyenne et solidaire » qui a donné lieu au développement dans la Biovallée puis en Sud Ardèche du projet StaRTer (« Les stages professionnalisants comme ressource territoriale »). Nous allons notamment remarquer la difficulté pour ces territoires du Sud Rhône-Alpes à accueillir des stagiaires issus de formations supérieures professionnalisantes alors là même qu'il peut s'agir d'un vecteur de lien important entre ESR et territoires.

1.5. Un dispositif expérimental actif sur ces deux territoires : « StaRTer, les stages professionnalisants comme ressource territoriale »

Ces deux territoires ont également en commun d'avoir été parmi les territoires qui ont expérimenté et déployé le dispositif StaRTer – les stages professionnalisants comme ressource territoriale - tel qu'élaboré et promu par le réseau UniTeR-RA. Ce dispositif a été construit sur les bases d'un ensemble de constats issus de l'Observatoire des stages professionnalisants en développement territorial que porte la direction des politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes⁴¹. Cet observatoire a été conçu pour déceler des signaux faibles révélés par la présence des stagiaires de formations supérieures et professionnalisantes en rapport avec le développement territorial et/ou l'aménagement du territoire, dans une large diversité de structures d'accueil⁴². Parmi les principaux constats de cet observatoire, deux ont fait émerger l'idée du programme StaRTer :

- le premier a été de remarquer qu'une grande majorité des stages professionnalisants en développement territorial, réalisés par des étudiants inscrits dans des filières diverses, étaient réalisés au sein ou à proximité des grandes villes universitaires rhônalpines (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne). La dernière mouture des résultats de l'enquête ObSTer indique ainsi que près de 60% des stages ont été réalisés au sein des agglomérations de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne et près de 78% en milieu urbain contre 6% en milieu rural (réunissant les communes hors aires urbaines et sous l'influence d'une petite agglomération). Cette typologisation a utilisé le classement INSEE des communes en fonction des aires urbaines. Le graphique ci-dessous synthétise ce propos :

⁴¹ <http://uniter.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique67>

⁴² Les principaux résultats issus de cette enquête annuelle sont accessibles via le portail « Territoires » de la Région Rhône-Alpes. Actuellement un travail est en cours avec les services informatiques de l'Université Grenoble Alpes afin de rendre facile et ergonomique l'accès plus ponctuel au contenu de chacun des stages renseignés. Relayée par la plateforme Cap rural – Ressources pour le développement local⁴², cette future base de données en ligne devra permettre à toute structure et tuteur d'accueil potentiel de se renseigner sur les stages déjà réalisés sur tels ou tels thématiques ou sujets et d'envisager les formations correspondantes au besoin.

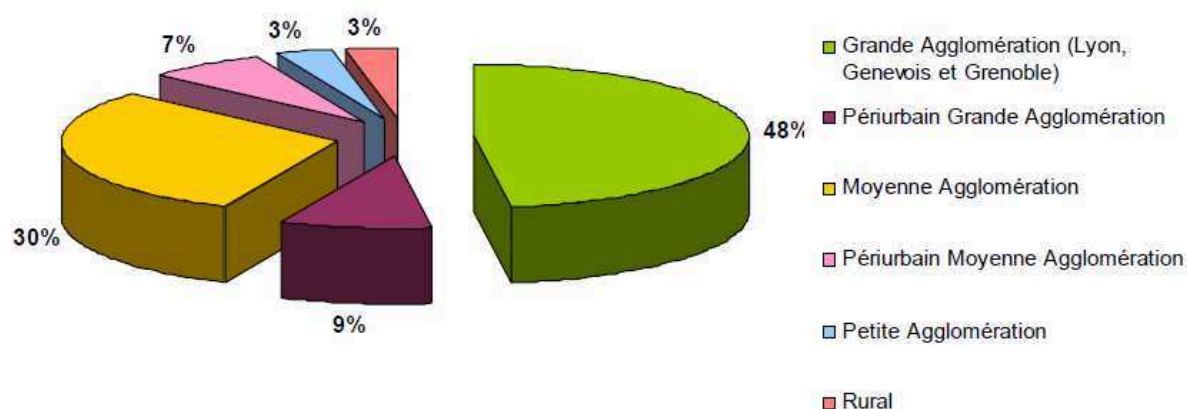


Figure 4: Répartition des stages en développement territorial par type de territoire en Rhône-Alpes (Données INSEE Aires urbaines 2010 et ObSTer 2007-2014 ; Réalisation Jérémie Poulet ; 2015)

Or, la vocation des formations directement ou indirectement liées au développement territorial⁴³ dépasse les seuls grands centres urbains. Il a également été révélé que les territoires ruraux souffrent d'un déficit d'ingénierie du développement et d'ingénierie sociale (Inspection générale des affaires sociales & Ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche, 2009). Ainsi, on peut supposer que de nombreux besoins latents existent sur ces territoires. Les porteurs de la dynamique ObSTer ont postulé l'existence de facteurs « matériels » justifiant de cette réalité parmi lesquels le logement de l'étudiant bien souvent localisé sur son lieu d'étude et les facilités de déplacements...

- le deuxième constat a été de remarquer que de nombreux stages étaient déclarés (par l'étudiant) comme porteur d'un caractère inédit ou innovant pour sa structure d'accueil. Bien qu'il s'agisse là de réponses déclaratives et non basées sur une définition a priori de l'innovation, près de la moitié des missions de stage sont déclarées comme inédites ou innovantes par les stagiaires. Et contrairement à certaines idées reçues, les structures d'accueil au sein desquelles les missions sont le plus largement déclarées comme inédites ou innovantes sont les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat (avec 55% et 50% de stages dits inédits ou plutôt inédits) contre 37% au sein des structures privées.

⁴³ Pour se rendre compte des formations intégrées à l'enquête ObSTer, se reporter à la liste élaborée conjointement par la direction des politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes et les universitaires investis dans le réseau UniTeR-RA : http://territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf/Liste_filières_2012-13_ObSTer.pdf

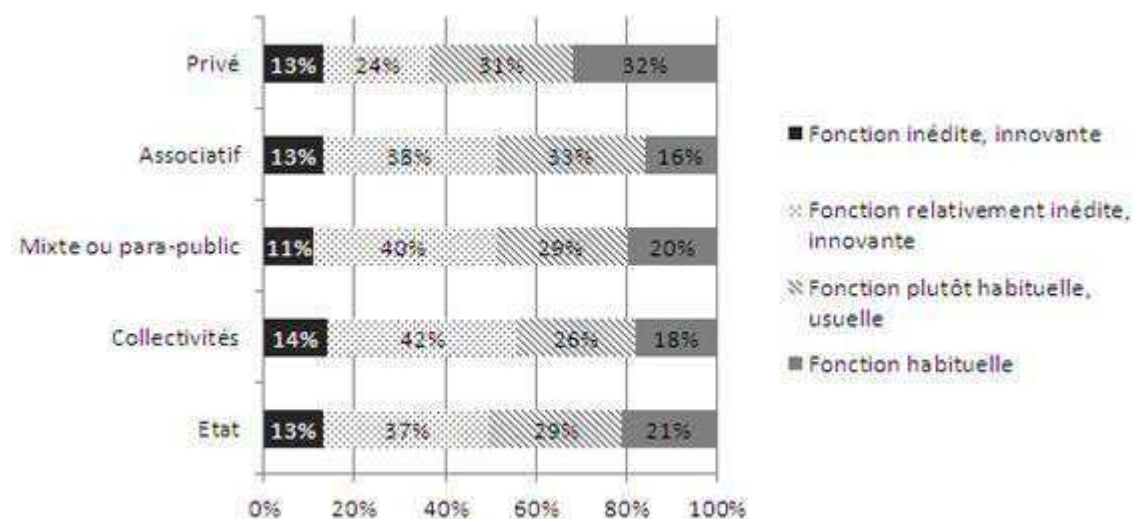


Figure 5: Caractère inédit ou innovant des missions de stage selon le type de structure d'accueil (2007-2013). Réponses déclaratives à l'enquête ObSTer par les étudiants stagiaires. Données ObSTer 2007-2014.

C'est sur la base de ces constats qu'a été construit le projet StaRTer, les stages professionnalisants comme ressource territoriale. Il entend favoriser l'accueil de stagiaires de toutes disciplines en milieu rural et petites villes qui peinent souvent à attirer des stagiaires, pour des raisons pratiques (éloignement, logement...) mais également du fait d'une méconnaissance mutuelle et du manque de lisibilité du monde de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, un partenariat local est noué entre une structure qui pilote l'action publique locale ou un projet de territoire, qui est donc au fait des « ressources et enjeux locaux ainsi que la diversité des structures d'accueil potentielles (entreprises, associations, structures parapubliques, collectivités...) » et les ressources de l'interface Université-Territoires (stabilisation et élargissement de la démarche UniTeR-RA portée par la COMUE Université Grenoble Alpes associant la COMUE Université de Lyon). Cette structure assure la collecte (voire une aide à la formulation) des offres de stages du territoire, met en place une stratégie visant à favoriser des conditions d'accueil matérielles satisfaisantes pour les stagiaires et conduit l'animation d'un réseau de stagiaires ainsi constitué chaque année. L'idée plus particulière de ce réseau est de favoriser les interactions entre structures du territoire et projet de territoire et entre les structures du territoire elles-mêmes. La présentation plus complète du dispositif StaRTer est disponible en ligne⁴⁴. D'abord actif seulement sur le territoire Biovallée, le projet s'est étendu en 2013 au Sud Ardèche et au territoire Rhône-Médian où un GPRA est également actif. En 2014, des projets dérivés de StaRTer ont également été effectivement actifs autour du Grand Genève et en Belledonne. De 2011 à 2014, ce sont près de 80 stagiaires qui ont été accueillis et mis en réseau autour du projet Biovallée (de 2013 à 2014, 67 en Ardèche Méridionale, et en 2014, 14 sur Rhône-Médian, 8 en Belledonne et 7 sur le Grand Genève). Sur Biovallée et le Sud Ardèche, la présence des différentes promotions de stagiaires sur le territoire a largement été publicisée, notamment par

⁴⁴ <http://uniter.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique68>

voies de presse comme en témoignent différents articles (cf. figure 7). Si les chiffres évoqués ici peuvent paraître négligeables par rapport aux cohortes de stagiaires que peuvent émettre chaque année les établissements du supérieur, ils témoignent néanmoins d'un effet réel de ce dispositif à l'échelle du Sud Rhône-Alpes. Le graphique ci-dessous montre par exemple la très grande concentration des stagiaires de cinq établissements grenoblois (Institut polytechnique de Grenoble, Université Stendhal Grenoble 3, Institut d'Etudes Politiques, Institut d'Administration des Entreprises, Ecole d'Architecture) au sein de l'agglomération grenobloise ou, au contraire, leur dispersion à l'étranger ou hors Rhône-Alpes (cf. figure 6).

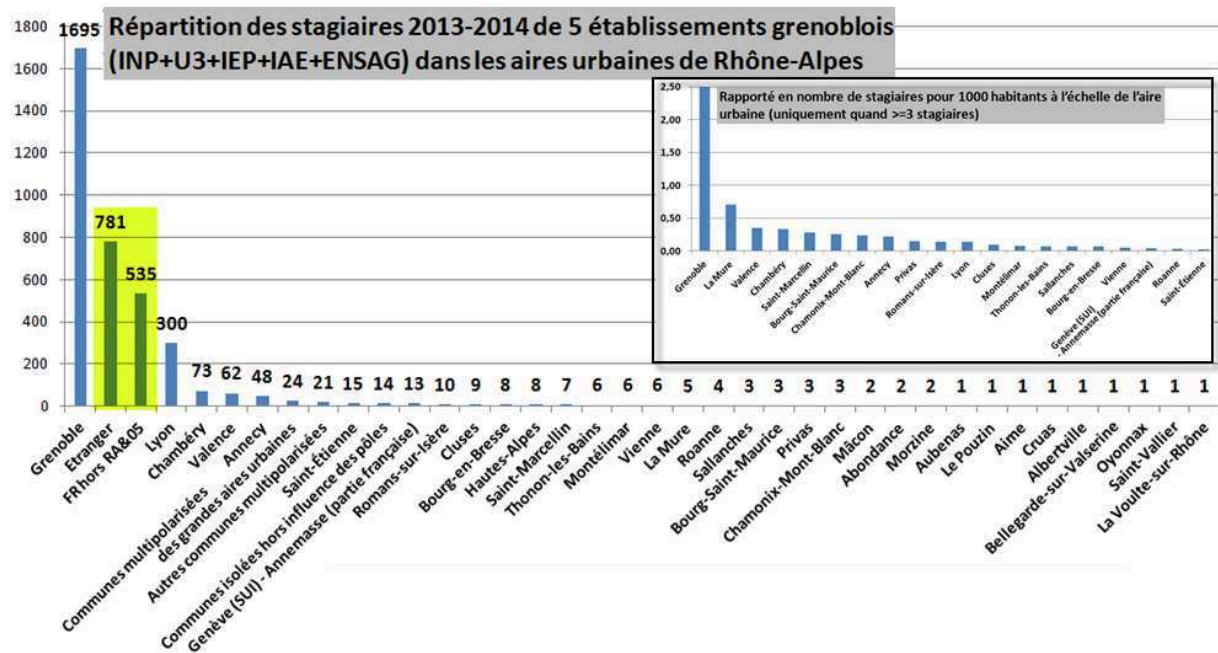


Figure 6 : Répartition des stagiaires 2013 et 2014 de 5 établissements grenoblois (INP, USG3, IEP, IAE, ENSAG) dans les aires urbaines de Rhône-Alpes. Réalisation Grégoire Feyt. (Feyt, 2015)

Première rencontre pour le dispositif Starter



Des stagiaires venus de toute la France.

Organisée par l'Université territoriale d'entreprises, la première rencontre du réseau StaRTer (Stages professionnalisant, ressources territoriales) Ardèche méridionale et Monts d'Ardèche a eu lieu au Domaine Olivier de Serres, vendredi. Pour la deuxième année consécutive, ce dispositif accompagne la venue de stagiaires Bac + 3 et plus sur le territoire et souhaite faciliter l'intégration professionnelle des futurs diplômés qui viennent de toute la France. Il est porté par l'Université de Grenoble et financé en totalité par la région Rhône-Alpes. En Drôme-Ardèche, il s'appuie aussi sur un partenariat entre l'Aduda, le conseil général de la Drôme et de l'Ardèche

et les territoires associés. Cette après-midi était destinée aux stagiaires et tuteurs de stages pour une présentation du territoire et du dispositif ainsi que sur des échanges sur les différents stages et attentes des stagiaires et de leurs structures d'accueil. La réunion était animée notamment par Maud Hirzack, chargée de projet interfacé Université-territoires de l'Université de Grenoble et Elisa Géron, chargée du développement des stages de l'enseignement supérieur dans le cadre de l'Université territoriale d'entreprises en présence de Raoul L'Herminier vice-président du conseil général, chargé de la formation

Dispositif StaRTer

Faciliter l'intégration professionnelle



Des stagiaires venus de toute la France.

Organisée par l'université territoriale d'entreprises, la première rencontre du réseau StaRTer (stages professionnalisant, ressources territoriales) Ardèche méridionale et Monts d'Ardèche a eu lieu au domaine Olivier de Serres. Pour la deuxième année, ce dispositif accompagne et soutient la venue de stagiaires Bac + 3 et plus sur le territoire et souhaite faciliter l'intégration professionnelle des futurs diplômés qui viennent de toute la France. Il est porté par l'université de Grenoble et financé en totalité par la région Rhône-Alpes. En Drôme-Ardèche, il s'appuie aussi sur

un partenariat entre l'Aduda, le conseil général de la Drôme et de l'Ardèche et les territoires associés.

En présence de Raoul L'Herminier vice-président du conseil général, chargé de la formation, cette après-midi était destinée aux stagiaires et tuteurs de stages pour une présentation du territoire et du dispositif ainsi que sur des échanges sur les différents stages et attentes des stagiaires et de leurs structures d'accueil.

L'après-midi s'est conclue par une visite du domaine du Pradel et un pot de bienvenue afin de mieux faire connaissance.

Le Crestois
VAL de DROME HEBDO

18 AVRIL 14
Hebdomadaire
CUD : 2878

Surface approx. (cm²) : 150

Des étudiants innovent pour notre territoire

Ils bénéficient du dispositif Starter Biovallée, quatorze sont déjà au travail

L'Action Starter (Stages professionnalisants, Ressources territoriales) est conduite pour la 4e année consécutive dans la Biovallée.

La première réunion 2014 des 14 premiers stagiaires et de leurs tuteurs professionnels a eu lieu début avril à Biovallée-Le Campus sur l'écosite du Val de Drôme, à Eure. Ils ont fait connaissance et pu découvrir les missions de chacun. Ils ont pu échanger avec les élus sur le projet Starter. Les stagiaires se reverront tous les mois pour des échanges de méthodes, une prise de recul sur leur mise en situation professionnelle.

Ces rencontres régulières leur permettent également de prendre connaissance du territoire Biovallée et de son projet. L'ambition affichée est de les amener à situer leur mission de stage dans une perspective plus large de développement durable du territoire. Ces rencontres contribueront peut-être à l'émergence de nouvelles activités ou services qui construiront demain la Biovallée.

Rappelons que Starter a pour objectif de favoriser la venue et l'accueil sur des sujets qui contribuent à l'atteinte des objectifs Biovallée: énergie, agriculture biologique, économie sociale et solidaire, éco-construction, recyclage. Starter aide les structures qui souhaitent accueillir un

stagiaire à trouver les formations existant en Rhône-Alpes dans ces domaines. Les stagiaires bénéficient d'une bourse d'accueil dans le territoire de 100 euros par mois, d'un accompagnement et d'informations pratiques pour les aider à s'insérer rapidement dans le territoire.

Biovallée et les structures porteuses de stages renforcent leur connaissance mutuelle et bénéficient des innovations apportées par les stagiaires et leurs tuteurs universitaires.

Les 14 premiers stagiaires ont été accueillis par la CCVD (4), l'ADEM (association départementale d'économie montagnarde), la Réserve Naturelle des Ramblans (2), le SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) (2), le SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme), le Pays Diois, Safran Tours, l'association de gestion de la marque Biovallée, le syndicat caprin de la Drôme et Agricoourt.

Cinq autres stagiaires sont en cours de recrutement. Les structures qui découvriraient Starter peuvent encore intégrer le dispositif et en faire bénéficier leurs stagiaires. L'accompagnement est également proposé pour des stages qui ne seraient pas éligibles à la bourse d'accueil.

Pour tout contact : Maud Hirzack au 06.84.84.82.22 ou maud.hirzack@grenoble-univ.fr

Au sein de ces différents articles, il est ainsi fait référence à l'origine des étudiants (« venus de toute la France »), à l'ambition de l'« intégration professionnelle » sur le territoire, aux enjeux de connexion avec les projets de territoire et à l'idée d'« échanges » nourris entre les différents stagiaires. Nous verrons que le dispositif StaRTer a été l'un des axes structurants des relations entre ces territoires et les ressources de l'ESR. C'est d'ailleurs en partie pour cela que nous en parlons dès à présent. Nous souhaitons également indiquer au lecteur que nous avons été en charge de la mise en œuvre de ce projet en 2012 sur le territoire de la Biovallée et de la préfiguration de sa diffusion et de son adaptation à d'autres territoires (Sud Ardèche et Rhône-Médian). Dans la partie qui suit et après avoir décrit ces deux territoires, nous allons donc apporter quelques précisions quant à la méthodologie employée pour travailler sur ces deux terrains.

2. Précisions méthodologiques

Afin de mener à bien l'analyse de ces deux terrains, nous avons fait le choix de conduire une série d'entretiens auprès des acteurs qui assurent la coordination et le pilotage des deux GPRA que nous venons de présenter. Nous souhaitons en effet comprendre plus en profondeur les raisons d'un affichage et d'une accroche fortement affirmée entre le projet porté par le GPRA et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Notre panel d'entretiens est donc principalement constitué d'élus et d'animateurs techniciens des deux territoires. Nous sommes bien conscients que ces propos recueillis ne recouvrent pas l'ensemble des dynamiques de liens avec l'université qui pourraient être identifiées sur ces deux territoires. Nous verrons néanmoins que loin de ne nous donner que des éléments relatifs à la mobilisation de ressources et acteurs de l'ESR en interne à ces structures, les entretiens nous ont fourni un ensemble de données intéressantes pour analyser la territorialisation de l'université sur ces deux terrains. Nous avons ainsi pu recueillir un ensemble de propos indiquant l'existence de projets mobilisant l'ESR et ne faisant pas intervenir (au moins directement) les structures publiques dont nous parlons.

Nous avons également associé à ces entretiens compréhensifs une analyse documentaire (documents produits par les différentes structures interrogées, mais aussi documents que nous avons nous-même produits à l'occasion de l'organisation de la rencontre « Penser les interfaces Université(s)-Territoire(s) » en 2011).

Comme nous l'avons en effet indiqué dans notre introduction, le travail sur la territorialisation de l'université en termes de « configuration » doit se faire dans la considération des différentes implications empiriques que véhicule cette notion. Rappelons qu'Elías indique notamment que l'entretien ne saurait se suffire pour comprendre et décrire ces configurations (« se prémunir des variations individuelles sur les croyances et attitudes normales qui prévalent dans [des situations

données] » (Elias & Scotson, 1997)). Elias invite alors à des techniques d' « observation [qui permettent], dans la durée, de mieux apercevoir sur quelles configurations sociales reposent les représentations collectives dont entretiens et questionnaires portent la trace ».

Il n'est pas ici question de se prévaloir d'une démarche d'observation participante totalement pensée et construite dans le cadre de notre méthodologie. Néanmoins, au sein des différents entretiens nous avons réellement cherché à comprendre l'historicité des pratiques de coopération avec l'université. De plus, et comme nous l'avons déjà indiqué, l'expérience de deux années comme chargé de mission du réseau UniTeR-RA nous a permis de nous imprégner et de nous impliquer directement au sein de ces différents contextes et donc d'en connaître certains éléments avant de conduire les entretiens. C'est notamment en raison de cette connaissance du contexte que nous avons donc choisi, en collaboration avec une collègue de l'Université Aix-Marseille⁴⁵, elle aussi ancienne chargée d'animation du réseau UniTeR-RA, de retourner sur les deux territoires évoqués cette fois-ci avec une casquette de chercheur.

Nous avons donc cherché, à l'aide d'une série d'entretiens :

- à comprendre les motivations des acteurs de ces deux territoires dans leur choix de soutenir ou de permettre des liens plus affirmés avec le monde de l'université ou de l'ESR.
- à appréhender les différentes formes de partenariat à l'œuvre sur ces deux territoires.
- à envisager la qualification d'une ou de forme(s) particulières de l'université sur ces territoires.

Au sein de ce chapitre, nous proposerons deux parties distinctes pour chacun des deux territoires étudiés. Nous proposerons en fin de chapitre une mise en regard des analyses portées sur ces deux terrains et indiquerons l'ensemble des nouveaux questionnements qu'elles soulèvent.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des entretiens conduits en mai et juin 2015 nous ont permis de notre rendre compte de la très large diversité d'activités considérés par les personnes interrogées comme relevant d'une coopération avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ces territoires. Parmi celles-ci: le stage d'un étudiant en filière professionnalisante, le stage collectif d'une promotion d'étudiants, la facilitation de travaux de doctorants, l'accueil de doctorants CIFRE, les programmes de recherche et de recherche-action, les commandes d'expertise, l'accueil de cycles de formations...

⁴⁵ Dans l'optique que ces entretiens et plus généralement ce travail empirique serve tout à la fois à mon travail de thèse et à la rédaction d'un article à quatre mains.

3. L'ESR en Biovallée : Une combinaison entre initiatives publiques et privées et la construction d'un « récit » territorial

L'ensemble des entretiens conduits sur Biovallée nous a permis de confirmer certains des éléments clés que nous connaissions quant à la présence de l'ESR sur la Biovallée. Au-sein de ce sous-chapitre, nous remarquerons dans un premier temps que la présence de l'ESR en Biovallée repose en partie sur différentes initiatives privées d'origines diverses. Nous insisterons ensuite plus longuement sur la manière dont différentes structures publiques du territoire ont plus largement systématisé et publicisé les coopérations avec l'ESR, notamment en réponse à différentes situations de « crises » ou de transformation qui ont affecté la Vallée de la Drôme. Nous remarquerons ensuite comment ces coopérations avec l'ESR font partie intégrante de ce que l'on peut qualifier comme le « récit de territoire » de Biovallée. Nous porterons ensuite notre regard sur les différents points « en tension » sur ce territoire afin d'envisager de nouveaux questionnements.

3.1. L'ESR dans la Biovallée comme résultat d'initiatives « privées »

Les entretiens conduits dans la Biovallée nous ont permis de considérer, au-delà des expériences stimulées ou à l'initiative des structures du pilotage institutionnel de ce territoire, un ensemble de pratiques intégrant une présence d'acteurs de l'ESR sur le territoire. Le secteur privé ayant le plus contribué à la présence d'activités de recherche dans la vallée est celui des « plantes à parfum aromatiques et médicinales » (PAPAM). L'exemple le plus emblématique est à mettre au crédit d'une entreprise drômoise spécialisée dans les cosmétiques Bio, Sanoflore. Cette entreprise a été rachetée en 2006 par l'Oréal qui en a fait un de ses centres de recherche en France (moins de 20 dans le monde), spécialement dédié au « naturel » et au « bio »⁴⁶. C'est ainsi qu'on retrouve la présence d'une vingtaine d'emplois de recherche et de R&D à Gigors et Lozeron, une commune de 166 habitants en 2012.

Plusieurs publications ont traité de la construction de ce secteur des PAPAM sur la vallée. Au-delà de Sanoflore, c'est une petite dizaine de structures intégrant des activités de R&D autour des PAPAM qui est présente dans la vallée (Lamine et al., 2011). L'article que nous venons de citer montre comment les PAPAM peuvent être considérées comme une ressource territoriale.

D'autres secteurs d'activité mobilisant des compétences de R&D nous ont été présentés par l'ensemble des personnes interrogées dans la Biovallée. Il a ainsi été fait référence à l'entreprise Biotop, située à Livron, spécialisée dans « la recherche et la production de solutions alternatives et

⁴⁶ <http://www.loreal.fr/group/Activity/World#>

respectueuses de l'environnement pour la protection des plantes et des denrées »⁴⁷ ou encore à la société Charles et Alice spécialisée dans la production de desserts en pots, Herbarom spécialisée dans la fabrication d'huiles essentielles, l'extraction végétale et la fabrication de compléments alimentaires liquides, ou encore l'Herbier du Diois...

La littérature sur la vallée de la Drôme a, comme nous l'avons indiqué, analysé la manière dont des nouveaux arrivants (depuis les années 1970) ont redynamisé certains secteurs d'activités et notamment massivement autour des PAPAM (pour plus de détails relatifs à l'ancrage territorial de cette filière des PAPAM, voir la thèse de Marie-Laure Duffaud-Prevost (Duffaud-Prévost, 2015).

Un des acteurs historiques des PAPAM dans la vallée est également un des acteurs clés de la présence de l'ESR sur ce territoire : Rodolphe Balz, l'un des deux fondateurs de Sanoflore également fondateur de l'association nationale Cosmébio®. Après avoir quitté Sanoflore (revendue à l'Oréal par son associé), il crée le laboratoire IRIS situé sur la commune d'Egluy Escoulin « spécialisé en phyto-aromathérapie, cosmétique naturelle et Bio » (site internet de la société). Il est aussi à la co-initiative de la création de l'« université de l'avenir », association se voulant comme « un lieu pour chercheurs en vie meilleure »⁴⁸.



Figure 8: Bannière internet de l'association "Université de l'avenir"

Cette association, implantée sur un corps de ferme, vise à « développer depuis 2002 une vision unifiée et respectueuse de la relation de l'homme avec son environnement ». Pour ce faire elle promeut une démarche de « recherche, d'expérimentation, de réalisation et de formation » autour de différentes thématiques comme : « l'alimentation, l'habitat, la santé, l'éducation, la création sociale, l'innovation », « dans le respect de l'être humain et de la planète ». Elle réunit un ensemble d'adhérents, chercheurs de profession ou non, qualifiés comme « chercheurs en vie meilleure ». Elle vise également à l'autonomie financière vis-à-vis des fonds publics même si sa phase de lancement a nécessité l'accès à des subventions, notamment régionales. Son financement repose donc sur des appels aux dons, du mécénat d'entreprises, des investisseurs, et les adhésions puis en phase opérationnelle par la facturation de certains services.

⁴⁷ www.biotop.fr

⁴⁸ www.universite-avenir.com

Cette initiative ne fait jusqu'alors pas intervenir directement d'institutions universitaires mais plutôt des chercheurs (publics ou privés) à titre individuel. Nous n'entrerons pas plus dans l'analyse de cette structure puisque nous n'avons réalisé aucun entretien auprès des acteurs qui porte sa dynamique. Néanmoins, nous soulignons son existence dès à présent pour montrer comment l'activité du GPRA et des collectivités de la vallée de la Drôme s'inscrit dans un contexte où l'« ambiance » de recherche, d'expérimentation et de formation est présente au-delà de la sphère publique et de ses structures. Comme nous l'avons indiqué cette ambiance est composée d'une diversité d'activités de R&D autour de ressources fortes du territoire (par exemple les PPAM) et des activités plus « militantes » liées à la diffusion et à la construction collective des savoirs et savoir-faire.

3.2. Le déploiement d'activités d'ESR sur l'objet « rivière Drôme en crise »

Concernant l'implication des collectivités locales dans la sollicitation ou le soutien de la présence de l'ESR sur ce territoire, plusieurs entretiens nous indiquent que c'est une série de crises liées à la rivière Drôme qui a déclenché ce processus. En effet, au début des années 1990, la Drôme, rivière torrentielle, a provoqué de nombreux dégâts sur différents ouvrages d'art présents sur ses rives. L'évènement le plus marquant est la destruction du pont de Mirabel-et-Blacons en 1995. Liés aux incisions et au déficit sédimentaire sur la rivière, ces évènements ont déclenché une prise de conscience quant aux enjeux de préservation de la rivière. De plus, cette rivière est alors très polluée et impraticable à la baignade sur de nombreux secteurs.

Rappelons également que, durant la période à cheval sur les années 1980 et 1990, la rivière Drôme constitue un véritable objet de tensions entre différentes visions politiques pour le développement de la vallée. Cette situation de tensions – en résumé entre les tenants d'une poursuite de la modernisation et de la sécurisation de la production agricole de la vallée nécessitant l'élaboration d'un barrage et ceux promouvant un développement intégrant préservation et mise en valeur (notamment touristique) de la rivière – a été décrite et analysée dans un célèbre article de Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis (Lascoumes & Le Bourhis, 1998). Cette tension constitue comme l'indiquent ces deux auteurs un « schisme interne à la puissance publique ». Elle oppose « [d'un côté], l'administration locale de l'Agriculture (DDAF) [qui] soutient le projet de développement de l'irrigation, avec l'appui du préfet et d'élus, relayant certains intérêts locaux, [et de l'autre] d'autres élus, notamment un district de communes, associés à d'autres services (Agence de l'Eau) et à des parties de la population qui ne privilégient pas cette solution et défendent plutôt un projet d'action touristique ».

Les premières coopérations avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche naissent donc dans ce contexte. Elles sont principalement à l'initiative des acteurs défendant la deuxième « option » de développement, parmi lesquels le syndicat d'aménagement du Val de Drôme qui engage en 1995 la préfiguration d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)⁴⁹.

Parmi ces coopérations, nous pouvons citer :

- Le suivi géomorphologique de la rivière Drôme : A l'initiative de la CCVD (Communauté de Communes du Val de Drôme), une équipe de la ZABR (Zone Atelier Bassin du Rhône), emmenée par la professeur Bravard (Université de Lyon) assure une étude hydro et géomorphologique de la rivière Drôme (l' « expertise Bravard », voir par exemple (Landon, Piégay, & Bravard, 1998)). Sur cette thématique principale, plusieurs autres études ont pu être menées : études sur la biodiversité de la rivière Drôme ou sur les paléoformes du bassin versant par exemple.
- La gestion de la ressource en eau avec une équipe du CEMAGREF autour d'Olivier Barrateau
- La création d'une typologie des exploitations agricoles irriguées dans la vallée de la Drôme (programme MIP AIS).
- La compréhension de l'origine des incisions et du déficit sédimentaire en basse vallée de la Drôme (programme LIFE Eau et Forêt (CNRS, ONF)).

Notons que l'ensemble de ces travaux liés à la rivière Drôme ont fait l'objet de publications académiques autour d'entrées plurielles (Landel, 2001 ; Landon, 2007 ; Comby & Le Lay, 2012 ; Le Bourhis, 2004).

L'ensemble de ces coopérations qui ont cours depuis le début des années 1990 constitue le point de départ d'une systématisation de ces relations, d'abord au sein des services de la CCVD puis plus largement dans le cadre du projet Biovallée. En 2011, nous avons ainsi pu nous rendre compte que la majorité des services de la CCVD étaient engagés dans différents partenariats avec des acteurs de l'ESR. Déclinons rapidement ces coopérations :

- Au sein du service « Développement économique », en 2011, un travail était en cours avec des élèves de l'Université Paris Diderot - Paris 7 autour de la définition de futurs critères d'implantation des activités économiques dans les territoires périphériques en fonction des nouvelles réalités et des évolutions environnementales et sociales. L'idée était aussi de réfléchir à une meilleure articulation entre activités de zones et activités de centres bourgs.

- Au niveau de la Gare des Ramières (Service en charge de la gestion et de la médiation environnementale autour de la réserve naturelle des Ramières) : au-delà des travaux sur la rivière Drôme déjà cités, le programme « Créateurs de Drôme »⁵⁰ qui « a pour objectif de comprendre les interactions entre le milieu écologique du bassin de la Drôme et les constructions sociales qui

⁴⁹ Voir notamment comme document de synthèse sur les problématiques sédimentaires et les problèmes d'incision du lit de la rivière Drôme : www.riviererhonealpes.org%2Ffichiers%2Fjournees%2FJournee_57_Present_1_16-11-2010_1_J.NIVOU.ppt et plus globalement les ressources et publications du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme.

⁵⁰ Voir : <http://www.eaux-et-territoires.com/projets/projets-2008/createurs-de-drome/>

ont pour objet des territoires autour de la rivière » a permis l'implication de chercheurs de l'IRSTEA et de l'UMR lyonnaise « Environnement, Ville et Société » et de nombreux ateliers d'étudiants et de stagiaires de master. De nombreux travaux sont toujours actifs avec la ZABR et l'accueil de stagiaires se fait sur de multiples thématiques.

- Au sein du service « Développement social », un travail a été conduit autour de la thématique de l'économie sociale et solidaire et fait intervenir une chercheuse de l'IEP de Grenoble. Des stagiaires sont régulièrement mobilisés.

- Au sein du service « Agriculture » de nombreuses collaborations ont eu lieu et ont cours.

Pour les élus et techniciens interrogés en 2015, cette réalité est à mettre à leur crédit puisqu'ils indiquent vouloir diffuser et valoriser la mise en place de ce type de coopérations au sein de leurs services.

Au sein de la Communauté de Communes du Val de Drôme, il est important de noter la très grande stabilité dans le temps des personnalités occupant les principales fonctions administratives et d'élus. Le trinôme président - directeur - directeur adjoint est en effet inchangé depuis près de 30 ans et la création de la CCVD en 1987. Selon leurs propos, les relations avec l'ESR font partie de l'« ADN de la CCVD » et leur concrétisation est valorisée dans les services.

Au-delà de ces coopérations conduites en interne à la collectivité locale porteuse du GPRA, l'ambition plus large du projet Biovallée est de constituer un « territoire-école ». Dans la prochaine sous-partie, nous verrons ce que recouvre cette expression et sur quels types d'opérations elle a permis de déboucher. Nous remarquerons également que ces coopérations, ou ces différents projets construits pour capter des ressources de l'ESR contribuent à un « récit » sur le territoire, notamment pensé pour l'extérieur de ce territoire. Les financements apportés par le label GPRA ont permis de donner corps à ce récit, notamment à travers la réalisation du campus.

3.3. Un enjeu de valorisation des ressources locales et de publicisation à l'extérieur du territoire : l'ESR dans le « récit » Biovallée

La traduction, « en dur », de l'idée de « territoire-école » s'est matérialisée par la création du « Campus – Biovallée ». L'idée de ce campus est de créer une « ambiance » de formation, de recherche et d'innovation autour de l'ensemble des autres thématiques accompagnées par le projet. Un des techniciens en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du GPRA indique : « *Ce qu'on essaye d'avoir sur le Campus, c'est d'avoir des colloques qui soient en lien avec notre projet, que ça donne du sens. Que ça participe de la construction d'une image d'une certaine manière, on peut dire ça comme ça, j'ai toujours pensé qu'une stratégie territoriale, c'est comme une peinture pointilliste : si vous êtes trop près vous ne voyez rien ou que des points, mais en réalité chaque point est à une place bien précise et*

forme une image. Donc il faut être attentif à chacun des points qu'on fait, en se disant il participe à l'image générale. Donc quand on fait des colloques au campus, ce sont des colloques qui ont un sens par rapport au développement durable et à la gouvernance territoriale. On ne fera jamais de colloque sur les bonheurs du trading haute fréquence. Un jour on a eu EDF au téléphone pour une formation des professionnels des centrales nucléaires, donc là non...» (7.2)

Le campus de Biovallée est donc directement construit « au service » des autres thématiques soutenues par le GPRA. Dans cette citation, on relève également la fonction d'image qui lui est associée. Les différents entretiens que nous avons conduits ont été émaillés de termes tels que « notoriété », « image », « marketing », « mise en valeur »... La présence de l'ESR sur le territoire contribue pour les acteurs interrogés, et notamment ceux de la CCVD (élus comme techniciens) d'une stratégie d' « image » voire de « marketing territorial » (7.2)

Cette « mise en valeur » du territoire repose sur une stratégie de visibilité des actions du territoire en interne et en externe. Un échange sur les fonctions associées aux « colloques » (aussi bien ceux que le territoire accueille au campus que ceux auxquels il participe pour rendre visible son projet) a ainsi permis d'éclairer ces dynamiques au sein de l'un des entretiens. La personne interrogée nous indique ainsi :

*« Les fonctions d'un colloque sont assez nombreuses. Je n'avais pas soupçonné dans les premières années de ma vie professionnelle, je pensais que c'était un truc où les gens venaient manger des petits fours, et ben non... Il y a des fonctions évidentes et d'autres moins évidentes mais tout aussi importantes. D'abord évidemment une fonction de **diffusion du savoir** parce que malgré tout si on est attentif dans un colloque on apprend forcément des choses. Il y a une fonction de **mise en relation** des innovateurs... et des autres aussi d'ailleurs, mais voilà c'est intéressant de voir des gens qui ont fait des choses dans leur coin, qui sortent rarement... **Un colloque ça densifie, ça densifie, dans un espace restreint des gens avec le même sujet en tête.** Un colloque comme je vous l'ai dit (référence à la citation précédente), parmi ses fonctions cachées, ça fabrique de la **culture collective**. Il y a encore d'autres avantages au colloque, **ça valorise le travail des gens qui sont là**, dans la plupart des colloques on fait appel à des invités locaux pour témoigner de leurs expériences : sur l'agriculture bio, sur le pilotage d'une commune, sur l'hébergement écolo, sur les dynamiques sociales... Et c'est bon aussi ça, la fierté ça fait aussi partie des moteurs d'un développement. La **mise en valeur**. Ça a enfin une **fonction touristique**, on a remarqué que les colloques marchent mieux quand c'est sur jeudi vendredi... On s'emploie donc à en faire les jeudis vendredis, ils remplissent les hôtelleries du secteur... » (7.2)*

La citation concerne ainsi tout à la fois les colloques que peut accueillir le campus Biovallée, situé sur le territoire, et ceux auxquels le territoire participe, cette fois-ci à l'extérieur. Cette volonté de « reconnaissance » et de « mise en valeur », en lumière des dynamiques a été également confirmée de

manière indirecte au sein des différents entretiens conduits en 2015. Il a ainsi été fait référence à de nombreuses reprises au prix reçu par la Communauté de Communes du Val de Drôme pour la gestion de la rivière Drôme. Ce *Riverprize* attribué par l'International River Foundation qui salue les « approches innovantes de gestion des rivières » a ainsi été largement mis en avant dans la documentation institutionnelle et la presse locale (Comby & Le Lay, 2011)⁵¹.

Cette mise en « lumière », en « visibilité » des actions du territoire relève de ce qu'un des élus interrogés qualifie de mise en « récit » du territoire. La notion de « récit » est ainsi apparue comme l'un des termes clés de l'entretien que nous avons conduit auprès des élus et techniciens de la CCVD. Un des élus phare de la vallée indique ainsi⁵² :

« J'ai découvert qu'en fait j'avais écrit un récit sur l'eau lorsque... bon j'ai rendu cette rivière baignable quoi... avec les autres... Et fait que j'avais su écrire un récit, pour susciter l'adhésion. Et ça c'est des chercheurs du conseil scientifique qui me l'ont fait comprendre... ils m'ont fait comprendre comment de manière consciente, et un peu inconsciente aussi hein, j'avais organisé les choses. Enfin... collectivement notre groupe avait organisé les choses, mais comme moi j'en étais le pilote, ben vous voyez ce que jveux dire, j'organisais les choses, voilà, euh et qu'en fait la base de tout, une des bases de tout c'est de savoir écrire un récit convaincant pour déclencher l'envie. Et que ce n'est pas nécessairement un récit technique. Vous voyez ce que je veux dire... ». (7.1)

Notons qu'il attribue cette conscientisation de cette mise en récit au dialogue avec des chercheurs du conseil scientifique. La présence de l'ESR sur la Biovallée contribue donc à l'image véhiculée à l'extérieur de ce « territoire ». L'élu interrogé indique ainsi plus avant :

« J'ai parlé du récit parce que c'est typiquement les membres du Conseil scientifique qui m'ont, je le répète, qui m'ont fait prendre conscience de la nécessité du récit... en politique... Parce que la... comment je vais dire... euh... (...) la recherche que je conçois sur le territoire ce n'est pas simplement de la recherche matérielle, de produits... c'est aussi de la recherche de produits immatériels, de méthodologie... ». (7.1)

⁵¹ Cet article montre plus finement que la presse locale se fait aussi l'écho des « déceptions », des critiques locales et des savoirs locaux face à une gestion de rivière qui se présente comme une « référence nationale et internationale ».

⁵² La très forte personnification du discours chez cet élu, loin de n'être qu'anecdotique révèle à notre sens l'une des caractéristiques marquées de l'action institutionnelle sur la Biovallée. Elle témoigne d'une grande stabilité dans les sphères techniques et politiques de la collectivité pilote du GPRA et d'une forme d'accaparement du discours et du récit territorial. Si elle ne remet pas en cause l'ensemble du propos développé ici, puisque la mobilisation autour des enjeux de la présence territoriale de l'ESR implique de nombreux acteurs, les prolongements actuels du GPRA Biovallée montrent également les limites de cette forme de pilotage des territoires.

L'image et le récit Biovallée ont été largement diffusés, notamment via les canaux de la presse nationale, quotidienne régionale et magazine⁵³. Dans chacun de ces articles, les briques du discours et du récit Biovallée sont identifiables :

- la gestion exemplaire du cas « rivière Drôme »,
- l'implication d'acteurs locaux et de grandes figures du développement de ce territoire (notamment parmi les néoruraux),
- la volonté d'établir un territoire-école visant à la croissance verte et au développement des éco-activités.

Notons également qu'en marge du GPRA Biovallée ont été mises en place l'association et la marque Biovallée. Cette fois-ci à destination des acteurs du territoire, notamment économiques, cette association permet à ses adhérents l'utilisation de la marque Biovallée

Cette marque fonctionne à l'image de ce que certains ont qualifié comme « marque ombrelle » qui « vise à associer aux images propres à chaque produit celle, supposée positive, du territoire » (Pouzenc, Coquart, Pilleboue, & Olivier, 2007).



Figure 9: Le logotype de la marque Biovallée que l'association fournit à ses adhérents (source : www.biovallee.fr).

Au-delà de la fonction d'image que nous venons d'évoquer, le même élu indique également que les coopérations avec l'ESR participent d'une stratégie de développement économique, notamment liée à la formation. Il indique ainsi: «[...] *L'économie de la formation [est] une économie qu'il faut traiter en tant que telle, [ce n'est] pas la 5^{ème} roue de la charrette quoi... L'économie de la formation c'est créateur d'emplois, c'est créateur de plus-value sur un territoire donné. Ensuite on ne voulait pas parler d'économie de la formation au sens généraliste du terme, et on a pris la thématique du développement durable, c'était la formation autour du développement durable. C'était directement lié au travail que nous venions de faire pendant presque 15-20 ans sur la rivière et l'eau, et la gestion de l'eau à travers les réflexions menées dans le cadre de la Commission locale de l'eau et qui ont abouti à la rédaction d'un SAGE.*» (7.1)

⁵³ Voir par exemple : http://www.liberation.fr/terre/2012/08/29/qu-elle-est-bio-ma-vallee_842682 ; <http://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0203772550911-en-drome-un-modele-de-croissance-verte-se-dessine-1043068.php> ; <http://www.la-croix.com/Actualite/France/Le-Diois-cultive-d-autres-facons-de-vivre-2014-12-09-1249974> ; http://www.alternatives-economiques.fr/biovallee--laboratoire-du-developpement-durable_fr_art_1351_71848.html

Comme nous l'avons indiqué, la mise en place du « Campus », dédié à l'accueil d'événements scientifiques ou de formation, intègre cette dimension de la présence territoriale de l'ESR sur Biovallée. Les retombées indirectes (notamment sur l'hébergement, la restauration, les loisirs...) sont ici clairement intégrées - et quantifiées - dans la logique d'implantation de ce campus. Les acteurs du territoire se défendent par contre d'avoir reproduit en milieu rural, les centres de congrès qui foisonnent déjà dans les centres urbains. Les événements accueillis au Campus doivent en effet coller aux axes stratégiques de développement du territoire et du projet associé.

Sur Biovallée, les structures publiques pilotes du GPRA portent donc des politiques liées à l'ESR, pensées tout à la fois comme contribuant à la construction d'un récit territorial, à la mise en lumière vers l'extérieur de ce récit et plus directement à l'économie du territoire. Les collectivités peuvent aussi être considérées plus largement comme des VRP pour les dynamiques à l'œuvre sur le territoire ne dépendant pas directement de leur action. La politique ESR de Biovallée peut donc s'apparenter à la logique de la triple-hélice (Etzkowitz & Leydesdorff, 2000) puisque « les pouvoirs publics locaux » interviennent « à la fois dans la définition et le pilotage des programmes de recherche scientifique, et comme « entrepreneurs publics » dans l'assemblage des ressources publiques et privées nécessaires à l'émergence de nouvelles activités économiques » (Pecqueur, 1996). Nous verrons néanmoins dans la suite du travail que nous nous démarquerons de ce grand modèle de la triple hélice pour comprendre les dynamiques étudiées hors des grands centres urbains.

En synthèse, on retrouve donc sur le territoire Biovallée des dynamiques avec des acteurs de l'ESR autour :

- des activités industrielles et productives du territoire qui intègrent des services de R&D,
- des activités d'origine associative ou privée qui font des notions de « recherche », d'« expérimentation » et de « formation » l'une des bases de leur action,
- une mobilisation des ressources de l'ESR d'une part, en interne dans les collectivités locales du territoire et d'autre part, au service et comme relais de l'image du territoire.

Les différents points développés au sein de cette sous-partie consacrée au terrain de la Biovallée seront confrontés à ceux relatifs au Sud Ardèche que nous allons à présent aborder. Cette mise en perspective des deux cas d'étude permettra d'éviter leur simple juxtaposition et d'en tirer des conclusions plus théoriques notamment en introduisant la notion d'« opérateur territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche ». A présent et à l'image de ce que nous avons produit concernant Biovallée, nous allons détailler certains des points saillants des différents entretiens conduits en Sud Ardèche.

4. Le déploiement de l'ESR en Sud Ardèche entre problématiques rurales et ressource patrimoniale exceptionnelle

Nous avons choisi de proposer un deuxième terrain d'étude relativement proche géographiquement du premier car nous savions qu'au sein du système d'enseignement supérieur et de recherche du Sud Rhône-Alpes, ces deux contextes territoriaux pouvaient nous amener à éclairer de manière complémentaire et différente la qualification d'« opérateurs territoriaux de l'ESR ». Notre regard a donc choisi de porter sur le Sud Ardèche.

En Sud Ardèche, la structuration récente des relations avec l'ESR est quelque peu différente. Nous allons remarquer que la situation en Sud Ardèche mêle deux éléments de contexte très particuliers :

- d'une part, le Sud Ardèche peut être qualifié de territoire à dominante rurale, en ce sens il n'accueille des activités universitaires que ponctuellement ou autour d'objets particuliers (le CERMOSEM à Mirabel et l'Ecole du Documentaire à Lussas). La question du déploiement plus large des activités ESR y est donc posée et active.

- d'autre part, les questions des relations aux acteurs et activités de l'ESR ont été complètement bouleversées par la découverte de la Caverne du Pont d'Arc, puis la nécessité de sa préservation et la volonté de sa mise en valeur.

Ce territoire concentre donc une diversité de questions relatives à la territorialisation de l'université. Nous allons remarquer dans un premier temps que l'idée d'une présence plus affirmée de l'ESR sur ce territoire, envisagée en dehors des enjeux soulevés par la Grotte Chauvet, était liée à un potentiel et à une orientation politique particulière.

4.1. *Le Sud Ardèche : de terrain d'étude à territoire d'accueil d'activités d'ESR*

En amont du projet GPRA Caverne du Pont d'Arc, plusieurs acteurs, parmi ceux du Pays et du PNR nous déclarent avoir remarqué que de très nombreux travaux ou activités universitaires avaient cours sur le territoire de l'Ardèche Méridionale. Différents acteurs publics (PNR, Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, CERMOSEM, Pays de l'Ardèche Méridionale) avaient ainsi proposé l'idée du « village scientifique éclaté » conçu comme une « agence réceptive d'étudiants » en Ardèche afin de développer la mise en relation entre attentes des universitaires et problématiques du territoire en proposant des commodités relatives au logement ainsi qu'en proposant des ressources mutualisées et une mise en réseau» (ADUDA & Hirczak, 2011). L'idée était ainsi de valoriser territorialement des activités jusque-là localisées en Sud Ardèche mais très peu connectées aux acteurs et problématiques du territoire:

Un acteur du Sud Ardèche indique ainsi:

«Un jour j'ai eu un éclair à partir d'une prestation demandée par l'université de Lausanne pour une étude de cas un peu plus poussée. Et à la fin, le prof m'avait dit « vous avez un trésor entre les mains : de l'hébergement pas cher hors saison, une diversité de problématiques (péri-urbain, espaces naturels, énergies, déchets...) et puis un cadre convivial propice aux effets de groupe et de cohésion. Je m'étais dit ce n'est pas bête, on a une petite niche touristique de groupes d'étudiants à aller chercher mais pour cela il faut qu'on structure une offre de niche, dans laquelle le monde universitaire pourra s'y retrouver. Mais il faut aussi aller plus loin que l'aspect retombées économiques indirectes du fait d'une présence universitaire sur le territoire, pour aller plus loin il faut collaborer avec eux pour amener de la matière grise là où on peut manquer d'audace, d'ingénierie, d'expertise...» (7.9)

C'est dans le sens de cette citation qu'avait été pensée l'idée du « village scientifique éclaté ». Ce projet a été mis en œuvre et analysé aux cours des années 2006 et 2007 autour du massif Mézenc-Gerbier (un mémoire de Licence Pro lui a d'ailleurs été consacré : (Lambert, 2007)). Il avait également été imaginé pour contribuer et renforcer une politique d'attractivité territoriale et d'accueil de nouvelles populations, notamment à destination des jeunes. Ce dispositif s'adressait à des jeunes entre 20 et 40 ans, diplômés de l'enseignement supérieur ou professionnels expérimentés, et désireux de s'installer en Ardèche Méridionale.

Inspiré d'un dispositif québécois, « le territoire et les structures partenaires partent d'un triple constat : pénurie de « matière grise » jeune, désir de certains jeunes de vivre sur ces territoires ruraux pour des raisons de qualité de vie et manque d'accompagnement de ces populations dans leur installation personnelles et professionnelles sur ces territoires. L'enjeu du dispositif est de construire et d'animer le réseau des jeunes (...) dans l'objectif de contrer l'exode des jeunes adultes des territoires ruraux et d'accompagner ceux et celles qui ont fait le choix d'y vivre ». La méthodologie Place aux Jeunes s'appuie sur : la découverte ou redécouverte du territoire aux plans institutionnel, historique, géographique, culturel, la rencontre avec des acteurs économiques et l'échange avec eux sur la réalité économique du territoire, un travail individuel et collectif autour des projets présentés par les participants. La méthodologie porte « sur la démarche d'ante-création, c'est-à-dire comment permet-on à une personne de passer d'une idée, d'un rêve à un projet construit, qu'elle va pouvoir mener à bien » (Association RE.A.J.I.R, 2008).

Fort de ces premières expériences (à la fois le village scientifique éclaté et le dispositif Place aux jeunes), la réflexion menée par les collectivités et structures publiques de l'Ardèche Méridionale autour des enjeux de la présence de l'ESR sur le territoire s'est enrichie sous l'effet de différents éléments :

- l'engagement du territoire et des acteurs institutionnels dans la candidature UNESCO pour le classement de la Caverne du Pont d'Arc au patrimoine mondial de l'Humanité. L'UNESCO

invite en effet les candidats à intégrer dans leur plan de gestion du bien, des éléments relatifs à la diffusion, à l'accroissement et au partage des connaissances.

- le dialogue avec le dispositif StaRTer et plus globalement les acteurs universitaires de Sud Rhône-Alpes (parmi lesquels la Région Rhône-Alpes, l'ADUDA (Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche), le CERMOSEM, ...). Le dispositif était, jusque fin 2011, uniquement actif sur le territoire Biovallée. L'idée de sa diffusion à d'autres territoires a été envisagée à ce moment-là. Le Sud Ardèche a compté parmi les premiers territoires intéressés par une déclinaison locale du dispositif.

Le croisement de l'ensemble de ces idées, projets et expériences a abouti à l'élaboration de deux projets de plus grande envergure :

- un projet directement centré sur la caverne du Pont d'Arc, d'abord envisagé comme « Centre de Ressources sur les Cavités Naturelles et Ornées » puis comme « Institut Français de REcherche sur les MILieux Souterrains » (IFREMIS). Nous verrons que l'ensemble des projets autour de la caverne peut être envisagé comme relevant de dynamiques de cluster.

- un projet nommé « Université Territoriale d'Entreprises » (UTE). Les documents officiels faisant référence à l'UTE indiquent qu'« elle a été créée en 2012 pour répondre aux enjeux de ressources humaines du territoire, renforcés par le GPRA Caverne du Pont d'Arc »⁵⁴.

4.2. Les projets autour de l'étude, de la préservation, de la gestion et de la mise en valeur de la caverne : une dynamique de type « cluster »

En Sud Ardèche, de nombreuses coopérations ont directement concerné la Caverne du Pont d'Arc, autant pour la construction de l'espace de restitution, la réplique de la caverne, que pour la préservation de la grotte originelle. De nombreux travaux ont notamment été engagés avec le laboratoire EDYTEM de l'Université de Savoie pour l'interprétation et la conservation des milieux souterrains. C'est notamment autour de ces enjeux de conservation que se spécifie la ressource « grotte ». En effet, l'idée pour les différents acteurs du territoire a été de penser la conservation et la préservation de la grotte comme un secteur d'activité à développer spécifiquement.

C'est notamment ce que révèle l'utilisation du terme *cluster* dans au moins deux des entretiens conduits.

« Il y a une mine d'or pour le territoire, sur la construction d'un modèle de conservation et la modélisation de cette conservation.... et ça peut même être un business à l'échelle de la planète... Parmi

⁵⁴ Voir www.ute07.fr

tous les sites pariétaux majeurs, on a une vraie avance et le moyen de créer un cluster... Nous dans le projet Chauvet, la particularité qu'il y a eu c'est que c'est la première fois que pour une reconstitution de grotte, il y a association d'autant de scientifiques... Et c'est ce qui est reproché à Lascaux 4 à l'inverse. Ça a été un vrai plus pour la qualité du projet et la reconnaissance par les pairs... Et puis bien évidemment sur le fond et la qualité de la reconstitution. Maintenant les relations, on sait que travailler sur cette réplique, ça nous a permis de voir qu'il existait un marché, un marché à l'international autour de la numérisation des grottes en 3D, de sa modélisation, de l'incorporation de données dessus, images, sons, vidéos, des super-SIG de modélisation et de conservation où tu peux incorporer des paramètres hydro, chimiques, physiques, climatiques... pour voir l'évolution de la cavité. Tout ça c'est un savoir-faire quasiment acquis mais ce n'est pas systématisé dans une offre commerciale, alors qu'il est plus que probable qu'il y ait un marché à l'international... (7.9)

« Et il n'y a pas la peur que ça échappe au territoire ? » (YM)

« Non, non parce qu'on est en avance, on a un petit peu d'avance, il y a beaucoup de boîtes qui sont dans ce domaine en Rhône-Alpes, à l'échelle de la Région bien sûr. On a un savoir-faire à valoriser, capitaliser, systématiser... consolider, maintenant si on articule sur un mode coopération / prestation ça peut être quelque chose de très important pour la Région. Et pour la Région c'est du prestige aussi, c'est du prestige, c'est de la recherche... Pour nous la suite, il faut se servir de la récente inscription pour ça. Parce qu'on a déjà un acquis au niveau de l'UNESCO, on a la grotte la mieux surveillée au monde, la mieux conservée au monde, la plus protégée... Et donc on a un vrai savoir-faire, et là-dedans, y'a du privé, de la collectivité et de l'université, donc tout ce qu'il faut pour faire un cluster... » (7.9)

Le terme de cluster a également été abordé au sein d'autres entretiens conduits en Sud Ardèche. Certains acteurs utilisent en complément du terme de « cluster », le terme de « pôle de compétitivité » (7.5, 7.10). Rappelons que dans la littérature, le terme de cluster a été défini par Porter comme des « regroupements géographiques, spatiaux, d'entreprises connectées d'un même domaine, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services, d'entreprises dans des industries connexes et d'institutions associées (par exemple, des universités, des agences spécialisées, des associations commerciales). Ces entreprises et partenaires agissent dans un même champ en concurrence mais également en coopération » (Porter, 2000)⁵⁵.

Le territoire disposerait en quelque sorte d'un objet particulier activable comme ressource spécifique par l'action d'une diversité d'acteurs. On retrouve donc ici et de manière directement liée à la présence de la Caverne du Pont d'Arc sur le territoire, un mécanisme relativement classique des liens entre universités et territoires où les collectivités territoriales vont soutenir et promouvoir la

⁵⁵ Clusters are geographic concentrations of interconnected companies, specialized suppliers, service providers, firms in related industries, and associated institutions (e.g., universities, standards agencies, trade associations) in a particular field that compete but also cooperate

présence d'activités de formation supérieure et de recherche dans le cadre de la valorisation économique de cette ressource.

Mais au-delà de la construction de cette première ressource, l'enseignement supérieur et la recherche vont être mobilisés dans l'accompagnement de l'ensemble des dynamiques engagées par le fait du classement de la caverne comme patrimoine mondial de l'humanité. En effet, les acteurs porteurs du projet autour de la caverne du Pont d'Arc avaient listé un ensemble d'effets induits que provoquerait la labellisation Unesco. Parmi ceux-ci :

- L'Ardèche Méridionale est un territoire fortement marqué par l'économie résidentielle puisque 74% de ses revenus en proviennent. Un des dangers potentiels du classement Unesco de la grotte Chauvet est que le curseur soit poussé encore plus loin dans cette direction. Le GPRA précisait donc l'enjeu de diversifier les compétences et les activités du territoire, notamment en termes d'économie productive.
- Les 400 000 visiteurs annuels attendus chaque année à l'espace de restitution vont entraîner des besoins et des pratiques d'accueil et d'hébergement massifiés et renouvelés.

C'est notamment autour de ce dernier point que s'est mis en place un travail autour de l'accueil interculturel en Sud Ardèche. L'« accueil interculturel » est ici conçu comme « l'accueil d'un hôte quelle que soit sa culture et dans toute son altérité tout en partageant sa propre culture ». Un travail de formation d'acteurs économiques et touristiques du territoire a été entrepris (et a abouti à la certification en accueil interculturel de huit entreprises). Ces formations ont été dispensées par une consultante canadienne en accueil interculturel. Ce leitmotiv est également fortement intégré dans l'élaboration de la maquette de la licence professionnalisante « guide conférencier » prévue pour être hébergée et dispensée au CERMOSEM⁵⁶. Notons que la Grotte Chauvet comme objet patrimonial exceptionnel pouvant constituer une ressource territoriale a déjà été abordée au sein de la littérature académique (Gauchon, 2009; Senil, 2011; Sénil, 2011)

4.3. L'UTE : des projets au cœur du tissu socio-économique sud ardéchois

Au-delà du parallèle établi entre mise en valeur de la Caverne du Pont d'Arc et dynamique de type cluster, les différents acteurs interrogés nous ont tous indiqué que la présence de l'ESR en Sud Ardèche était envisagée de manière bien plus large. Ils nous ont ainsi tous rappelé l'existence d'une Université Territoriale d'Entreprise notamment envisagée comme un moyen plus large pour le territoire de prendre en compte la nouvelle donne (touristique, d'hébergement et d'accueil, d'emploi plus généralement) induite par le classement Unesco de la Caverne.

⁵⁶https://iga.ujf-grenoble.fr/system/files/IGA/presentation/Cermosem/presentation/pdf/cractivite2014_cermosem_hq.pdf

Notons que l'UTE entend intervenir autour de plusieurs enjeux du lien entre emploi et formation sur le territoire parmi lesquels :

- « la professionnalisation des salariés du territoire,
- la fidélisation des salariés,
- l'annualisation du temps de travail pour les emplois les plus saisonniers,
- la mutualisation des compétences entre entreprises du territoire,
- l'organisation des ressources humaines des entreprises du territoire,
- la coopération des professionnels » (site internet de l'UTE).

L'élaboration du GPRA est en effet passée par la réalisation d'un diagnostic qui a mis en évidence auprès des acteurs de l'emploi et de la formation un ensemble de « besoins importants en termes de : professionnalisation sur des métiers nouveaux (guides conférenciers, animateurs pédagogiques...), mutualisation de certains emplois par les professionnels, évolution qualitative nécessaire sur les fonctions d'accueil... » notamment en lien avec le classement de la caverne du Pont d'Arc à l'UNESCO et l'ouverture de l'espace de restitution. L'UTE se présente en faisant référence très claire aux « universités d'entreprises » qui se sont développées au sein des groupes et des entreprises privés dans de ce que l'on appelle aujourd'hui le *knowledge management* (expression qui comporte des sens divers mais renvoie à la gestion des connaissances, notamment en entreprise (Tisseyre, 1999)). Ces universités d'entreprises assurent un certain nombre d'actions de formation à destination de leurs collaborateurs, notamment et comme le précise les documents de l'UTE lorsque « des groupes ont affaire à un changement de culture interne ». Le dossier de présentation de l'UTE est également émaillé de termes invitant à l' « innovation », au « croisement des regards ». Elle est ainsi qualifiée de « laboratoire d'innovation pédagogique en milieu rural » au service d'un « territoire apprenant ».

Nous n'avons jusqu'alors pas abordé la notion de « territoire apprenant ». Notons qu'appliquée au développement local, elle a initialement été proposée par Jean-Pierre Jambes en 2001 (Jambes J.-P., 2001). Cet auteur propose en effet de « concevoir le « territoire organisation cognitive » [... c'est-à-dire] de passer d'un *territoire structure*, qui canalise, ralentit, appauvrit la circulation de l'information, à un *territoire organisation cognitive* conçu comme un système de collecte, de traitement et de diffusion de l'information, puis de consolidation de cette information en actions » (Jambes J.- P., 2001, p. 128). Les institutions porteuses de l'UTE indiquent que « la logique et la posture de « territoire apprenant » reposent sur le fait de *faire ensemble* (mode projet inter-structures privilégié) au profit du territoire et de ses acteurs. L'apprentissage est collectif. Il est généré par la coéducation entre les uns et les autres »⁵⁷.

⁵⁷ Site officiel de l'UTE.

De manière plus spécifique l'UTE indique également que « l'accueil de ressources universitaires sur le territoire » est envisagé « au-delà de l'apport de compétences dans les entreprises » et plus largement comme un moyen de « changer le rapport à la connaissance » tout autant que le rapport aux acteurs qui la produisent, permettant ainsi « évolution des représentations », « ouverture », « agilité », « réflexivité ».

Nous remarquerons que ce positionnement de l'UTE, qui invite à envisager les apports des ressources universitaires » au-delà de l'apport de connaissances et de compétences, est également identifiable parmi les propos des personnes interrogées quant à leur propre pratique de coopération avec l'ESR. Nous verrons qu'il s'agira là d'un des éléments clés des entretiens conduits auprès des cadres territoriaux. Dans la partie suivante, nous entendons produire une analyse croisée des deux terrains que nous venons d'aborder. L'idée sera notamment de mettre en dialogue les différents constats présentés ci-dessus avec un ensemble de références théoriques relatives à la « ressource territoriale ».

5. Vers la qualification d' « opérateurs territoriaux de l'ESR »?

L'introduction de ce document nous a permis d'aborder la notion d' « opérateur territorial », développée dans la lignée des travaux sur la ressource territoriale, au sein de notre problématique. Rappelons ici les principales caractéristiques de la notion d' « opérateur territorial » telle que nous allons la mobiliser ici.

L'opérateur territorial est une « organisation » constituée d'acteurs, de structures, de pratiques, de démarches, qui constitue une « interface entre des acteurs internes et externes au territoire et qui [permet] la révélation de ressources spécifiques au territoire » (Landel & Pecqueur, 2011). Ces organisations sont construites autour d'objets qui peuvent eux-mêmes être spécifiés par leur action. Elles interviennent à l'interface entre intérieur et extérieur du territoire. Elles permettent en effet tout à la fois la construction et la révélation locale de ressources territoriales tout autant que leur valorisation (et ainsi donc leur légitimation) à l'extérieur du territoire.

A partir des deux terrains décrits ci-dessus, nous allons proposer un argumentaire visant à appliquer cette conception de l' « opérateur territorial » à « l'objet ESR ». Ce faisant, nous abonderons dans le sens de notre hypothèse et soulèverons de nouveaux questionnements, à la fois théoriques et pratiques, relatifs à la territorialisation de l'ESR. Nous aborderons ces nouveaux questionnements dans la suite du document.

5.1. Une spécification de la mobilisation des activités et acteurs de l'ESR

Comme indiqué en introduction, un des points primordiaux de l'organisation des relations avec des acteurs de l'ESR sur ces deux territoires est notamment l'absence d'implantation physique de l'université en Région Rhône-Alpes au sud d'une ligne horizontale tracée au niveau de Valence. Nous allons maintenant constater que l'heure n'est plus (autant), pour les acteurs interrogés, aux revendications d'implantations physiques et pérennes dans le temps. Ainsi, l'invention de solutions nouvelles de territorialisation de l'université semble être au cœur des préoccupations des acteurs que nous avons interrogés.

5.1.1. Le deuil d'une implantation physique de l'ESR ?

Comme nous l'avons déjà indiqué, ces deux territoires sont semblables en ce qui concerne leur position dans le paysage universitaire rhônalpin puisqu'ils sont tous deux situés au sud de Valence laquelle accueille une antenne de chacune des universités grenobloises (et ainsi plus de 5000 étudiants). Au sein de l'académie, ils ont longtemps ou font encore partie des territoires dans lesquels l'université n'est pas implantée physiquement (même si pour le Sud Ardèche, nous avons indiqué les présences du CERMOSEM et de l'Ecole du Documentaire). La question de cette implantation physique (incluant bâtiments, équipements et personnels localisés de manière permanente) a donc été active sur ces deux territoires.

5.1.1.1. Un conflit historique en Biovallée autour du/des projets « Ecole des territoires et du développement durable »

La question d'une implantation physique de l'université sur le territoire Biovallée a été un point de fortes tensions entre ce territoire et les universités rhônalpines au cours des années 2000. Sans entrer très largement dans le détail et en nous gardant de toute prise de position, nous allons rapidement présenter les éléments actifs dans cette tension mais également ce que celle-ci révèle plus largement.

En 2008, et dans le cadre de la préfiguration du GPRA Biovallée, un document produit par la « Mission Implantation et Prospection Rhône-Alpes » (MIPRA) prévoyait l'installation sur l'Ecosite d'Eurre d'une « école des territoires et du développement durable » conçue comme un « laboratoire expérimental dans le domaine de la formation supérieure et de la recherche sur l'aménagement durable des territoires et la gestion de projets ». Plus précisément, il s'agissait essentiellement de l'accueil sur le territoire Biovallée d' « un Master 2 Professionnel dispensé par l'IEP de Lyon, en partenariat avec l'ENS Lettres, l'Université Lyon 2, le CNRS et la Chambre de Commerce et

d'Industrie de la Drôme, relatif à la conduite de projets territoriaux dans une logique de développement durable » pour des promotions annuelles de « 20 à 25 étudiants » (MIPRA, 2008). Or, l'idée d'« école des territoires » avait déjà été formulée en 2004 par les équipes du CERMOSEM afin de penser une nouvelle programmation pour ce site universitaire ardéchois. Ce projet à direction du service « Prospective et études d'aménagement » de la Région Rhône-Alpes était intitulé « Le CERMOSEM : un pôle rhônalpin de formation et de recherche-développement sur le territoire : Vers une « école des territoires et du développement régional » en Moyenne vallée du Rhône » (UMR PACTE, 2004).

La proximité des thématiques prévues par la MIPRA pour l'« école des territoires » sur Biovallée et la reprise sans référence de cette idée d'« école des territoires » avait fait naître des tensions entre institutions universitaires lyonnaises et grenobloises et entre le territoire Biovallée et les universités grenobloises. Finalement le master envisagé a été créé à Saint-Etienne⁵⁸, notamment après que les décideurs universitaires grenoblois aient montré leur désapprobation vis-à-vis d'un tel master sur Biovallée (concurrence avec le CERMOSEM, travail de la MIPRA n'ayant pas consulté les universités grenobloises...)

Il subsiste pour les acteurs de Biovallée un certain ressentiment vis-à-vis de ce projet avorté :

« ... les universités n'ont vraiment pas été les plus motrices, par moment même, les universités et notamment celle de Grenoble (la personne fait ici référence plus précisément à l'UJF dont dépend le CERMOSEM) a même été un frein. Nous avons vécu deux épisodes assez sanglants qui nous ont marqués avec l'Université de Grenoble... Le premier c'est que nous avons quasiment monté avec Sciences Po Lyon un master sur le territoire et que les manipulations, les querelles, nous on n'a pas compris tout ce qui se passait mais ce qu'on a compris c'est que le président de Grenoble n'en voulait pas et qu'il a fait échouer ce projet qui finalement a atterri à Saint-Etienne, ça c'était la première fois on n'était pas contents du tout... » (7.2)

Les mots sont assez forts et témoignent de ce ressentiment vis-à-vis d'institutions universitaires inscrites dans l'académie dans laquelle se situe le territoire.

Finalement le projet Biovallée a permis la construction des équipements du « Campus » (salles de conférences et de formations). Les différentes collaborations et coopérations qui ont pu être mises en place autour de ce campus nous ont alors été décrites comme très largement reposant sur des relations interpersonnelles plus que faisant intervenir plus en profondeur des institutions (à quelques exceptions près nous le verrons).

⁵⁸ Master Conduite de projets et développement durable de Sciences Po Lyon : <https://www.sciencespo-lyon.fr/formations/specialites-et-masters/specialites-du-diplome/conduite-projets-et-developpement-durable>

5.1.1.2. En Sud Ardèche, le CERMOSEM comme exception à préserver

Du côté du Sud Ardèche, il semble au contraire plus clair que la vocation du territoire n'est pas d'accueillir physiquement et dans la durée une composante de formation ou de recherche spécifique mais de permettre un accueil diversifié d'activités du supérieur sur ce territoire. Un des acteurs interrogés nous indique ainsi que le territoire a fait le « deuil » d'une implantation physique de l'université :

« Je pense qu'on s'est dit « on a fait le deuil de l'université physiquement présente... » (7.5)

« Pourquoi ? ... » (YM)

« Parce qu'aujourd'hui, les logiques d'implantation universitaire font qu'on n'aura pas, on est déjà bien content d'avoir le CERMOSEM et les masters production réalisation de documentaires mais bon... On a des éclats d'université, on a l'université de Chambéry qui frémite autour de la caverne, Jean-Jacques Delannoy tout ça mais on ne va pas avoir une implantation universitaire ex-nihilo, un campus, je ne sais pas... Donc l'idée c'est de se dire, **« il faut créer les conditions non pas d'une implantation universitaire, mais d'une collaboration avec l'université, via un dispositif qui émanerait du territoire et qui serait voilà, configuré en fonction de nos besoins, de nos financements, de notre énergie propre »**... C'était plutôt comme ça... Dans le schéma régional de développement universitaire, on va pas prétendre à quelque chose en particulier, autant on a besoin de recherche universitaire, autant on fait le deuil du physique mais on a besoin de recherche, d'un regard distancié, de matière intellectuelle, de confrontation d'avis tout ça... et ça il faut qu'on le déclenche dans le cadre de nouvelles formules de coopération et montrer qu'on n'est pas... Ce que montre l'UTE, c'est que souvent le territoire a le sentiment d'avoir le rôle du rat de laboratoire... C'est-à-dire on nous met sous cloche, on nous observe, après on ne sait pas bien ce qu'on va faire de la matière observée, c'est assez passif, et là je trouve que le territoire il y met aussi ses tripes, il n'est pas qu'observé, il met des compétences, de la vision politique, et je trouve ça intéressant. » (7.5)

Cette citation (éléments en gras notamment) fait écho aux références théoriques évoquées invitant à identifier et analyser des formes de diffusion territoriale des activités universitaires « en nuage ». Ici, on perçoit bien que l'enjeu n'est pas de fixer une composante disciplinaire ou de formation sur le territoire mais davantage d'assurer la présence en continu, d'un flux d'activités d'ESR.

Pour cela les deux territoires étudiés se mettent en capacité d'assurer les conditions matérielles pour attirer acteurs et activités du supérieur.

5.1.2. Un point commun : assurer les conditions matérielles d'accueil d'acteurs et activités du supérieur

Parmi les points communs entre les deux territoires étudiés nous avons notamment repéré qu'ils entendent tous deux se mettre en capacité de fournir les conditions matérielles nécessaires à la présence d'activités ou d'acteurs du supérieur. Si le Campus Biovallée intègre tous les standards pour l'accueil de conférences ou de formations (salles de conférences, salles de formation, connexion haut débit, cabines de traduction, relais vers l'offre de restauration et d'hébergement du territoire), on retrouve ce souci de l'accueil matériel au sein des dynamiques de l'UTE, notamment en ce qui concerne l'accueil de stagiaires individuels et collectifs.

Le dispositif commun aux deux territoires, StaRTer, intègre ces composantes matérielles. Sur chacun de ces deux territoires, l'accueil des stagiaires est facilité : sur Biovallée, par un accompagnement dans la recherche de logement et par l'attribution d'un complément de bourse à hauteur de 100€ par mois, notamment pour faciliter la mobilité ; sur le Sud Ardèche, un dispositif similaire (sans l'attribution de bourses néanmoins) est à l'œuvre.

5.2. Des dynamiques en lien direct avec les ressources de ces territoires

Au sein des deux territoires étudiés, les pratiques de liens avec l'enseignement supérieur et la recherche apparaissent comme très largement pensées en fonction des dynamiques territoriales à l'œuvre, notamment celles concernant la construction et la valorisation de leurs ressources. Les objets cristallisant les partenariats avec l'ESR sont quelques peu différents sur ces deux territoires.

Sur le Sud Ardèche, la classification de la Caverne Chauvet Pont d'Arc au patrimoine mondial de l'UNESCO et son caractère exceptionnel a accéléré les dynamiques de coopérations avec l'ESR. L'UNESCO intègre en effet à son cahier des charges un volet lié à la participation de la recherche et de l'enseignement supérieur à la préservation du bien. Plus avant, les importants changements induits par le classement UNESCO dans la structure de l'emploi et les besoins en compétences en Sud Ardèche ont constitué un point notable de coopération avec l'ESR. Nous avons également noté ci-dessus qu'une partie des acteurs interrogés envisageaient la valorisation de la Caverne du Pont d'Arc et ses modalités de gestion et de conservation sur le modèle du cluster. La mise en valeur patrimoniale de cet objet exceptionnel a été envisagée de manière large sur le territoire. Les liens avec l'ESR ont été envisagés au sein de l'ensemble de ces axes de valorisation, notamment via l'Université Territoriale d'Entreprise que nous avons décrite.

Sur Biovallée, nous avons décrit les dynamiques autour de l'ensemble des thématiques soutenues par le GPRA. Pour rappel, ce territoire sous le grand chapeau du « développement durable » entend favoriser le

développement économique et l'emploi autour de différents axes phares parmi lesquels: l'efficacité énergétique du territoire (réhabilitation, écoconstruction, énergies renouvelables), l'agriculture biologique (29% de surface agricole utile en agriculture biologique contre 4% au niveau national), la gestion des déchets, la préservation des ressources naturelles. Le rôle du GPRA et des collectivités associées se situe davantage dans l'accompagnement et la stimulation de ces dynamiques territoriales. Nous avons notamment indiqué que des démarches de liens à l'ESR existent en dehors de l'intervention de la sphère publique. L'intervention du GPRA et de son axe clairement dédié à favoriser la présence de l'ESR sur le territoire se situe donc davantage dans les actions de valorisation et de mise en visibilité vers l'extérieur de dynamiques qui (pré)existent au sein de la Biovallée.

Nous n'avons donc pas décrit finement les processus de construction de ressources territoriales à l'œuvre sur ces deux territoires. Or l'ensemble des objets abordés ne fait pas « ressource territoriale » a priori. Notre matériel empirique nous a essentiellement permis de repérer le processus de valorisation et de mise en visibilité extérieure de processus de construction de ressources territoriales. Concernant le travail de description plus fine des dynamiques locales à l'œuvre sur ces deux territoires nous renvoyons à différents travaux qui ont mobilisé (ou non) le cadre théorique de la ressource territoriale :

- pour la mise en valeur de la rivière Drôme et de la ressource Eau voir (Girard & Rivière-Honegger, 2014),
- pour les plantes aromatiques et médicinales voir (Duffaud-Prévost, 2015; Lamine et al., 2011),
- pour l'énergie et la rénovation énergétique (hors cadre théorique de la ressource territoriale) voir (Labussière, 2014, 2015),
- concernant la Grotte Chauvet en Sud Ardèche, voir par exemple (Senil, 2011)

Notre apport se situe donc davantage dans le repérage de la manière dont, au sein de ces dynamiques, les acteurs et structures publics font de la présence de l'ESR sur ces deux territoires un enjeu de soutien aux dynamiques locales.

5.3. Des dynamiques au service de l'image et de l'attractivité du territoire

La mobilisation d'acteurs de l'ESR est également envisagée par les acteurs interrogés afin de mobiliser largement autour d'un *projet de territoire* piloté par les structures publiques. Il est notamment fait référence à l'organisation ou au soutien à l'organisation de conférences ou d'événements mobilisant des acteurs de l'ESR.

Sur Biovallée, la construction d'une « culture commune » autour du développement durable est aussi au cœur des objectifs de la création du « Campus ». Il nous a en effet été signalé que l'objectif était également de faire de ce campus une vitrine pour l'ensemble des dynamiques du territoire:

« Il y a encore d'autres avantages au colloque du campus, c'est que ça valorise le travail des gens qui sont là. Dans la plupart des colloques on fait appel à des invités locaux pour témoigner de leurs expériences : sur l'agriculture biologique, sur le pilotage d'une commune, sur l'hébergement écolo, sur les dynamiques sociales... Et bon ça aussi ça compte, la mise en valeur des expériences locales... ça fait partie des moteurs du développement territorial » (7.2).

Mais au-delà de cette fonction de mise en visibilité, d'image voire de « récit » comme nous l'avons déjà rapporté, la présence d'activités de l'ESR sur ces territoires est également envisagée du point de vue de l'attractivité, notamment démographique.

En Ardèche Méridionale, par exemple, la croissance démographique est importante mais essentiellement liée à un solde migratoire de plus de 55 ans largement positif. Les différentes collectivités sud-ardéchoises ont donc fait de l'accueil de populations jeunes et d'actifs un enjeu important. C'est notamment ce qu'a promu pendant plus de 10 ans le dispositif « Place aux Jeunes » dont l'objectif était de promouvoir le retour ou l'arrivée en Sud Ardèche de jeunes diplômés. Dès les premiers contacts autour de l'élaboration conjointe du projet StaRTer (cf. p 3.2) sur ce territoire, l'idée a été d'y connecter ce dispositif existant. L'accueil de stagiaires en Sud Ardèche était en effet envisagé comme un moyen de contribuer de cette politique d'attractivité territoriale en mettant en place de bonnes conditions d'arrivée sur le territoire.

Les entretiens conduits en 2015 nous ont permis de vérifier ce constat:

« Au départ on avait évoqué la question de l'articulation avec le dispositif Place aux Jeunes, ça s'inscrivait aussi dans la question de l'attractivité plus générale du territoire? » (YM)

« Complètement. Les acteurs comme le Pays et le Parc, les territoires, il me semble qu'ils ont cette vision-là, qu'il existe une chaîne de l'accueil du territoire, et donc qu'il y aurait en gros en premier lieu,

Vers la qualification d' « opérateurs territoriaux de l'ESR »?

StaRTer, en 2nd lieu Place aux Jeunes, et puis pour arriver à l'installation de personnes relativement jeunes, de jeunes actifs sur le territoire. Donc on a toute la chaîne de valeur là de l'installation des gens. Donc favoriser cette attractivité et amener de la matière grise sur le territoire, c'est clairement un objectif de l'UTE... » (7.8)

C'est notamment dans cette optique que les différents partenaires institutionnels organisés autour du GPRA de la Caverne du Pont d'ARC se sont saisis et ont adapté le dispositif StaRTer tel que nous l'avons présenté. Les stages, individuels et collectifs sont, en effet, ainsi envisagés tout à la fois comme vecteur⁵⁹ de liens aux activités d'enseignement supérieur et de recherche mais également comme un moyen d'attirer une population jeune sur le territoire.

5.4. Des dynamiques de mobilisation des activités et acteurs de l'ESR au sein même des collectivités territoriales

Les entretiens que nous avons conduits sur ces deux territoires nous ont permis de questionner les différents techniciens territoriaux interrogés sur leur propre pratique de coopération avec des acteurs de l'ESR, au sein même de leurs pratiques professionnelles. Il est ressorti de ces entretiens la volonté de coopérer avec ces acteurs dans l'objectif et selon leurs propres mots de « prendre du recul », de la « distance » vis-à-vis de l'exercice de leur métier et ce notamment dans l'objectif de replacer l'action de la collectivité dans des dynamiques territoriales plus larges. Utilisons par exemple cet extrait de citation recueilli auprès d'un acteur de collectivité ardéchoise:

« Je pense [...] qu'on a besoin d' « université », notamment alors que le territoire va vivre une mutation importante. Nous on est dans le shaker, on est secoué, on n'a pas forcément la distance, le recul, les grilles d'analyse pour voir ce qui se passe chez nous, ce qui se joue autour d'une mutation profonde pour le territoire, avec la nouvelle donne Caverne du Pont d'Arc et c'est face à ces besoins qu'on va aller chercher des ressources universitaires extérieures » (7.5)

« Donc une mission d'accompagnement dans le changement ? » (YM)

« Oui c'est important pour moi. On défriche et pour défricher besoin de savoir dans quelle « forêt » on est, de bien connaître notre territoire... » (7.5)

⁵⁹ Nous avons détaillé ce propos au sein d'un article soumis et à la revue *Formation Emploi*. Cet article revient sur l'idée que le stage professionnalisant et les stagiaires peuvent constituer des vecteurs de liens entre monde de l'ESR et territoires. Plus encore, nous proposons au sein de cet article de considérer ces stages comme des capteurs des mutations ou réalités d'un champ professionnel donné. Nous avons notamment appliquée cette réflexion aux métiers et postures professionnelles de l'action publique locale. Sans être reproduit *in extenso* au sein de ce manuscrit de thèse, nous reviendrons donc sur cet article et ces apports au sein des chapitres qui vont suivre. ,

« Et ce changement c'est vraiment né avec le projet de la caverne du pont d'Arc, la réflexion sur le rôle de l'ESR? » (YM)

« Oui parce qu'on n'était pas dans du développement ordinaire, on s'est donc dit, il nous arrive quelque chose d'extraordinaire, on ne peut pas l'étudier, ni le vivre avec les outils du quotidien... Il faut se donner « à projet exceptionnel, recherche-action exceptionnelle », il fallait ne pas rater le coche... » (7.5)

La dynamique autour du pilotage institutionnel de la mise en valeur de la Caverne du Pont d'Arc a donc servi à déclencher chez cet acteur une prise de conscience des apports potentiels de l'ESR. Nous remarquerons que ce type de propos est très largement généralisé au sein du discours des cadres territoriaux que nous avons pu interroger tout au long de notre travail. Ils peuvent apparaître anodins et sans grand intérêt pour l'analyse. Nous proposerons au contraire, au sein de notre dernier chapitre, une contribution théorique originale visant à analyser et déconstruire ce type de discours (cf. Chapitre IV).

5.5. « Opérateur territorial de l'ESR » et place des collectivités territoriales

Récapitulons. Les entretiens conduits sur les territoires du Sud Ardèche et de Biovallée nous ont permis de formuler différents constats relatifs à la présence d'activités d'enseignement supérieur et de recherche et aux rôles des collectivités territoriales :

- Les processus de territorialisation de l'université observables relèvent tout autant d'initiatives privées (entreprises, associations) que d'initiatives publiques (soutiens aux dynamiques privées et mobilisation de l'ESR en interne aux collectivités territoriales).
- Les collectivités territoriales agissent dans le sens d'une présence territoriale d'activités d'ESR en assurant les conditions matérielles (locaux, hébergement, ...) de sa présence. Elles infléchissent également la nature des activités développées en les connectant à des enjeux ou ressources du territoire.
- Néanmoins, porteuses de politiques de développement territorial, elles connectent ces dynamiques à l'action plus globale qu'elles produisent et « publicisent », rendent visible leur action par des coopérations de ce type. Leurs professionnels mobilisent également ces ressources pour réinterroger leurs pratiques professionnelles...
- Elles agissent également dans le sens d'une adaptation, d'une spécification des formes territoriales de l'ESR déployées sur leurs territoires (valorisation du stage professionnalisant à de multiples effets, colloques et conférences conçus comme outils de mobilisation locale et de mise en visibilité vers l'extérieur, mobilisation d'acteurs de l'ESR comme « tiers », comme « facilitateur » au-delà de leurs fonctions premières de construction, diffusion et valorisation de connaissances).

De ce fait, nous avons été invité à de nombreuses reprises au cours de la thèse à mobiliser le cadre conceptuel de la triple-hélice (Etzkowitz & Leydesdorff, 2000) pour lire les dynamiques à l'œuvre en termes de territorialisation de l'université. Or, nous reprenons à notre compte certaines des critiques qui ont pu être adressées à ce modèle, notamment par un auteur comme Terry Shinn (Shinn, 2002). Le modèle de la triple-hélice fait partie d'un ensemble de travaux qui a ainsi cherché à qualifier les relations entre science, industrie et innovation au niveau des métropoles ou de systèmes régionaux. Il a été construit pour expliquer les évolutions des relations entre acteurs industries, acteurs publics et universités dans le cadre d'une économie de la connaissance et pour analyser les transferts de connaissance au service de l'innovation (Leydesdorff & Etzkowitz, 2000). Initialement développé pour une analyse au niveau national, ce modèle a ensuite été utilisé pour décrire des phénomènes au niveau régional. Ce modèle propose d'envisager les « interactions entre l'université, l'industrie et le gouvernement comme s'organisant à l'image d'une triple hélice dans laquelle les trois secteurs s'entrecroisent, s'influencent et se façonnent » (Lamy, 2007). L'industrie devient acteur de la production de la recherche académique, les pouvoirs publics locaux définissent et pilotent des programmes globaux de recherche scientifique et les universités se voient doter d'un rôle économique et industriel, notamment par la création d'entreprises rattachées à l'université. Shinn résume le modèle de la triple-hélice de la sorte : « *Au lieu de rejeter les différenciations institutionnelles, cette approche met en lumière la naissance d'une nouvelle strate de « développement du savoir », une strate dans laquelle se rencontrent des groupes spécifiques du monde universitaire, de l'industrie et du gouvernement afin de se pencher sur les problèmes nouveaux soulevés par un monde en pleine mutation économique, institutionnelle et intellectuelle. La triple hélice est conçue comme l'expression sociologique de ce qui est devenu un ordre social de plus en plus fondé sur la connaissance* ».

De plus, et à partir d'une large revue de littérature, Shinn indique que dans la théorie d'Etkowitz et Leydesdorff c'est l'université qui constitue « le site privilégié où les discours convergent, se rejoignent et donnent naissance à de nouvelles formes de discours et d'actions ». Or, notre propos est en ce sens bien différent. La manière dont nous abordons la territorialisation de l'université considère les territoires comme *les sites privilégiés où de nouvelles formes de l'université peuvent émerger*. Nous préférons donc à l'affiliation à ce grand modèle théorique un travail davantage ancré au sein des travaux sur la ressource territoriale qui permettent de questionner tout à la fois : les processus de coordination entre acteurs d'un territoire autour de la construction d'une ressource et les processus de mise en visibilité et de légitimation de cette ressource à l'extérieur du territoire.

Il nous semble ainsi que les dynamiques observées sur le Sud Ardèche et Biovallée témoignent de l'existence sur chacun de ces territoires d'un « opérateur territorial de l'ESR ». La question de l'accès aux ressources de l'ESR devient un enjeu lié aux dynamiques plus globales du territoire. Les pratiques et acteurs sollicités sont multiples et diversifiés, tout autant que les acteurs du territoire à l'origine de cette sollicitation. L'opérateur territorial de l'ESR constitue alors une organisation

composite (acteurs, pratiques et normes) qui agit dans le sens de la construction de ressources territoriales tout en intégrant les normes et activités classiques du système général de l'enseignement supérieur et de la recherche. Néanmoins si ces normes et activités s'apparentent au fonctionnement et aux missions classiques de l'ESR, leurs effets territoriaux se trouvent très largement spécifiés. L'enjeu central de la présence de l'ESR sur ces deux territoires n'est en effet pas directement lié à la construction ou à la diffusion de connaissances. Il est en effet davantage question de la capacité des acteurs et activités du supérieur à participer à l'action collective sur les territoires et ainsi contribuer au développement territorial.

Par ailleurs, notre analyse s'est focalisée plus spécifiquement sur la place des collectivités territoriales au sein de ces « opérateurs territoriaux de l'ESR ». A notre sens, le rôle des collectivités territoriales peut être qualifié selon plusieurs caractéristiques. Ces caractéristiques recoupent mais se différencient de celles déjà décrites par la littérature au sein des espaces métropolitains ou urbains. Sur nos deux terrains et de manière composite, les collectivités locales sont engagées dans une politique de territorialisation de l'université ou dans des pratiques y contribuant selon un ensemble de figure-type que nous entendons présenter ici :

- Les collectivités peuvent agir comme **promoteur** de ce genre de démarche :
 - Dans le sens « *d'assurer la promotion* » : L'idée est alors d'offrir une vitrine vers l'extérieur pour un ensemble de dynamiques portées par des acteurs locaux. L'ambition est ici la légitimation des dynamiques locales à l'extérieur du territoire. Cela peut notamment passer par des collaborations avec des structures et acteurs de l'ESR qui assurent une diffusion de ces expériences au sein d'un monde social particulier et selon des formes de légitimation particulière qui intègrent les normes de valorisation des activités académiques (le « colloque », l'« article scientifique »...).
 - Dans le sens de « *vendeur* » : Les collectivités, sur le modèle de l'offre, construisent une offre à destination d'acteurs de l'ESR qui y trouvent les conditions pour y réaliser leurs activités. Nous pouvons ici proposer une lecture du Campus Biovallée comme une zone d'activités thématique sur l'économie de la recherche et de la formation.
- Toujours en lien avec les dynamiques locales, les collectivités locales agissent comme **amplificateur** et **concentrateur** (hub) des dynamiques de lien à l'université :
 - Dans leur rôle de structure relais dans la construction de l'action collective sur le territoire, les collectivités cherchent à lier et promouvoir les différentes pratiques de liens avec l'ESR, cette fois-ci à visée d'effet territorial. **Concentrateur** par la mise en réseau d'acteurs divers du territoire (exemple du

projet StaRTer) et **amplificateur** par une connexion aux opérations de promotion de ce type de démarches décrites ci-dessus.

- Les collectivités peuvent également jouer le rôle de **commutateur** de l'université en nuage :
 - Les collectivités peuvent jouer le rôle d'intermédiaire entre des acteurs territoriaux en demande de liens avec des activités de recherche ou de formation,
 - Pour cela, elles peuvent s'appuyer sur les ressources de l'université en nuage et le **câblage intermédiaire** que les universités et d'autres collectivités peuvent mettre en place (ADUDA, appel à projet Université citoyenne et solidaire, ...)

- Les collectivités et les acteurs sont également **utilisateurs** directs ou indirects de ressources de l'université et ce selon des postures différentes :
 - Aide à la décision, expertise classique : apport de connaissances opérationnalisables, caution scientifique sur des décisions politiques et institutionnelles.
 - Aide à l'indécision : les acteurs et activités de l'ESR sont alors mobilisés pour favoriser l'animation territoriale, des formes d'instrumentation locale de l'action publique (cf. chapitre IV).

Si nous proposons cet ensemble de « figures-type », c'est notamment afin de montrer que l'analyse de la contribution des collectivités territoriales à la territorialisation de l'ESR doit se faire dans la considération de ces différents registres d'actions et de rétroactions au sein de l' « opérateur territorial de l'ESR ».

Notons néanmoins que les dynamiques à l'œuvre entre l'ESR et ces territoires sont bien particulières et liées à des dynamiques propres que l'on ne retrouve pas partout. De plus et comme nous l'avons rappelé, ces processus n'ont pas été sans créer certaines tensions, notamment avec les universités actives sur l'académie. Les dynamiques telles que celles identifiées sur Biovallée ou le Sud Ardèche nous semblent donc poser de nouvelles questions relatives à la construction des politiques d'enseignement supérieur et de recherche et à leur territorialisation. L'articulation et la cohérence entre ces logiques territoriales et les stratégies nationales ou régionales d'ESR nous semble devenir un de ces enjeux principaux.

5.6. *La cohérence régionale et nationale de la « carte ESR » et l'articulation aux logiques territoriales comme enjeu général*

Comme indiqué tout au long de ce texte, nous avons choisi dans le cadre de cette analyse deux territoires très largement proactifs dans la relation avec l'ESR et qui en font un enjeu majeur pour le territoire en inscrivant ces partenariats dans des objectifs diversifiés. Néanmoins, à l'heure où s'est généralisée la construction régionale de Schéma Régionaux d'Enseignement, de Recherche et d'Innovation, la question de l'articulation entre des logiques territoriales de sollicitation et de fixation de l'ESR et une réalité régionale plus globale (sans oublier les implications nationales et internationales) mérite d'être posée. En effet, et bien que souvent soutenues par l'institution régionale, ces différentes dynamiques ont pu et peuvent encore entrer en tensions avec l'ensemble des organismes de l'ESR rhônalpins parmi lesquels les universités. Nous avons noté que le vocabulaire employé au sein de ces deux territoires était très clairement celui de l'université : nous avons ainsi pu identifier un « campus », une « université territoriale », une « université de l'avenir ». Par ce biais, il nous semble que ces deux territoires affichent clairement, notamment vers leur intérieur, le statut de ces politiques visant à affirmer la présence de l'ESR en leur sein. Néanmoins, nous avons également pu nous rendre compte que cela pouvait être source de tensions vis-à-vis des universités, notamment celles de l'académie de Grenoble...

De nombreux extraits d'entretiens ont notamment montré comment sur le territoire Biovallée, un ressentiment assez fort était présent vis-à-vis des universités rhônalpines. Nous en avons proposé certains extraits concernant la Biovallée, en voici un issu d'un entretien ardéchois :

« C'est vrai que ça a pas mal tirailé, notamment lors de la première co-présentation entre nos dynamiques et StaRTER, parce qu'on ne voulait pas forcément rentrer dans le moule. Nous on avait déjà notre truc qui avait fait consensus, qui avait été délibéré à la Région, donc il y avait déjà du travail de fait... Au final on s'était bien retrouvé notamment avec l'ADUDA autour de la table et au final StaRTER a été un cadre très favorable... Et d'ailleurs l'ADUDA [qui émane des universités grenobloises et de collectivités dromardéchoises (Conseil Départementaux de l'Ardèche et de la Drôme, Ville de Valence)], au lieu de prendre peur, de dire « ils marchent sur nos platebandes », il a bien accompagné notre travail, ... pour le coup c'est à souligner, et c'est une relation avec l'ADUDA qui a évolué favorablement ». (7.9)

L'articulation avec les différents schémas régionaux ou locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche (schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche en Sud Rhône-Alpes) n'a donc pas été sans poser un certain nombre de questions sur les territoires.

Sur Biovallée, la plupart des acteurs interrogés nous ont ainsi indiqué que les coopérations décrites dépendent essentiellement de relations interpersonnelles, ne faisant pas intervenir les institutions ou structures de l'ESR de Rhône-Alpes.

«Moi dans cette affaire, pour me répéter, les institutions elles nous ont pas beaucoup aidés... Les individus, les profs, les étudiants, eux nous ont beaucoup aidés... C'est souvent des histoires de connivence intellectuelle, de projet, d'amitié parfois. Bravard c'était une suggestion de X.X. J'ai dit pourquoi pas plutôt que de payer des bureaux d'étude... donc oui on a travaillé avec l'université mais on est d'abord allé voir Bravard. Et Bravard nous a amené ses étudiants qui sont aujourd'hui profs, ces gens-là à l'époque étudiants, thésards reviennent aujourd'hui et amènent leurs propres étudiants. On est dans la 2^{me} génération ça fait 30 ans qu'on fait ça... voilà, c'est une histoire de tissage hors institutions... Et souvent, ces gens-là, ils sont aussi un peu francs-tireurs dans leurs institutions, ils ont décidé de se donner du champ...ils ne jouent pas les mécanismes classiques, ils jouent autre chose et ça a toujours été comme ça chez nous...» (7.2)

Au-delà du fait que ces coopérations s'établissent très largement sur des liens interpersonnels, nous avons pu déceler tout au long des entretiens, les difficultés à articuler ces dynamiques locales aux logiques de certaines institutions de l'ESR et en particulier les universités. Différents acteurs ont ainsi pu nous parler des « tensions », du « passif », des « promesses non tenues » entre notamment différents représentants des universités grenobloises. Depuis nos postures impliquées sur les territoires (comme précisé dans la partie méthodologique), nous avons pu vivre certaines de ces tensions.

Ces tensions ont pu porter sur la localisation physique de formations du supérieur sur ces territoires, sur la déconcentration physique de l'université. Elles mettent en avant des différences de perception entre d'un côté, des dirigeants universitaires et des acteurs institutionnels actifs dans le financement de l'ESR (et notamment la Région) et les acteurs des territoires étudiés. Il s'agit pour les premiers d'assurer la cohérence globale de l'ESR en Région Rhône-Alpes, au risque de paraître désintéressés des territoires les plus « ruraux » et pour les seconds de favoriser les dynamiques locales de développement territorial, parfois critiquées comme étant trop « autocentrées » et déconnectées des enjeux plus larges de territorialisation de l'ESR.

Le fait que les universités ou autres structures d'ESR ne soit pas implantées physiquement (avec localisation d'équipements et de personnels en nombre conséquent) peut compter parmi les facteurs expliquant cette situation. En effet et à la différence des sites métropolitains ou urbains, la teneur des entretiens que nous avons conduits nous montre que les acteurs de ces deux territoires ne se sentent pas tenus de coopérer principalement avec les structures d'ESR de l'académie.

En miroir, ces tensions naissent également de la double injonction paradoxale qui s'impose aux universités. En effet, elles se trouvent actuellement dans une double injonction paradoxale entre excellence (autour des programmes dits *Investissements d'Avenir*) et visibilité internationale d'un côté et implication au sein de la société de l'autre. Face à cela, les institutions que sont les universités ne semblent pas avoir encore trouvé leur *doctrine* concernant les modalités de leur déploiement territorial au-delà des grandes métropoles, des sites secondaires ou des antennes ponctuelles. Dans une perspective plus globale que la nôtre, certains travaux et notamment des thèses en cours s'intéressent aux différents positionnements territoriaux (Quelle posture de l'université vis-à-vis de son territoire ? Quelle définition de son territoire ? Quelles coopérations avec des acteurs non-académiques et quels acteurs non-académiques principalement sollicités/ciblés ?) (Vergnaud, 201?). De notre côté, en en prenant le parti d'une observation depuis les territoires, nous avons en ce sens montré dans cet article comment les coopérations s'établissaient essentiellement sur la base de relations interpersonnelles inscrites dans un temps relativement long.

Or en parallèle, un certain nombre d'autres acteurs de l'ESR, parmi lesquelles les écoles d'ingénieurs ou d'autres établissements du supérieur et de la recherche, hors universités, semblent beaucoup plus « friands » de ces coopérations avec des territoires. C'est notamment le cas du CNAM (Centre National des Arts et Métiers) qui après avoir organisé une conférence à Biovallée en 2014 a décidé d'y localiser différentes formations continues de niveau licence et qui par ce biais semble tenter de renouer avec sa devise (*Docet omnes ubique* : Enseigne à tous et partout).

L'ESR et sa territorialisation restent un objet politique national et depuis peu régional. Le croisement entre les dynamiques territoriales étudiées, souvent à base interpersonnelle, et les politiques plus générales pose donc question. Il amène notamment à questionner la place de certains acteurs intermédiaires entre territoires de l'hinterland⁶⁰ et centralités universitaires, entre place de l'université en ville et place de l'université dans l'ensemble des autres territoires. En Drôme-Ardèche, une agence de développement universitaire (ADUDA) accompagne le déploiement des universités grenobloises sur ces deux départements. Il s'agit d'un GIP cofinancé par ces mêmes universités et trois collectivités territoriales (le conseil départemental de la Drôme, le conseil départemental de l'Ardèche et la Ville de Valence). Nous avons également souhaité les interroger dans le cadre de ce travail. Nous avons notamment pu remarquer que si le rôle de l'ADUDA développement du site valentinois, identifiable comme système universitaire de ville moyenne, semblait clair et actif, certaines difficultés à articuler dynamiques territoriales et logiques des universités avaient pu exister voire subsistent aujourd'hui. Les acteurs de l'ADUDA nous indiquent ainsi :

⁶⁰ A l'image de l'aire d'attraction d'un port, généralement associée à la définition d'hinterland en géographie : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/arriere-pays-et-avant-pays-hinterland-foreland>

Vers la qualification d' « opérateurs territoriaux de l'ESR »?

« Il n'y a pas obligation pour les territoires de travailler avec les structures et acteurs de l'académie correspondante bien évidemment et il n'y a pas non plus connaissance totale du côté des territoires de l'offre d'ESR sur l'ensemble de l'académie. Donc des fois nous on a l'impression que les territoires fonctionnent avec l'ESR comme on ferait les courses : à ben là tel EPCSCP⁶¹, là l'Université de X, là l'Ecole X, là tel BTS... donc ce n'est pas structuré... » (7.7).

« Je pense que de ce point de vue-là, les territoires ont une approche décomplexée, ils ne s'interdisent rien, tout leur est possible dès lors que cela sert leurs intérêts, leurs visées ou leurs visions politiques. Ils font fi de logiques qui sont peut-être plus réductrices, voire castratrices, qui sont pour eux des logiques purement académiques qui leur sont imposées.... Et pour nous ben ces logiques c'est celles que l'on sert puisque on est une émanation d'une logique purement académique (7.6) C'est dans notre ADN oui (7.7)... Et parfois, des acteurs de l'ESR extérieurs à l'académie qui ne portent pas ces logiques-là vont décomplexer et aider les territoires à s'affranchir de ces logiques vécues comme envahissantes et contraignantes. Je pense que la liberté d'initiative est fortement ressentie sur les territoires peut-être d'autant plus et à plus forte raison sur un champ qui ne lui appartient pas qui est celui de l'ESR... qui lui renvoie à des logiques, à des organisations qui sont structurées de manière très forte et que nous incarnons à leurs yeux. » (7.6).

Les acteurs interrogés appliquent cette réflexion aux deux territoires étudiés mais également plus largement quant à leur place sur les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche dès lors que des acteurs, institutionnels ou non, se structurent localement autour de l'enjeu de la présence territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En ce sens l'articulation théorique chez Cuntigh et Filâtre des notions de « système local d'enseignement supérieur et de recherche » et « configuration territoriale de l'ESR » comme déclinaison territoriale de ce système touche ici ses limites en termes d' « encastrement » et de reproduction « fractale » du système de l'ESR. Au-delà de ces aspects théoriques et en y connectant les réflexions en termes d' « université en nuage » et « en lean », il existe donc un véritable enjeu opératoire à faire reconnaître respectivement du côté des territoires, les logiques académiques et sub-académiques de l'ESR qui renvoient notamment à des enjeux de démocratisation de l'ESR et d'aménagement du territoire et du côté des structures de l'ESR et des universités, les contextes locaux dans lesquels leurs activités et acteurs ont potentiellement vocation et sous des formes diverses à être investis.

Les caractéristiques particulières de ces deux territoires en font des exemples insuffisants dans l'exploration de notre objet d'étude. Le paragraphe qui suit vise à détailler l'ensemble des questionnements que ces deux terrains ont fait surgir.

⁶¹ Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, pour préserver cette citation de références explicites.

5.7. Deux territoires particuliers qui amènent une nouvelle série de questionnements

Comme nous l'avons indiqué, chacun de ces deux territoires s'inscrit dans un contexte local et territorial particulier qui explique – au moins en partie – que de nombreuses dynamiques de partenariats avec l'université y aient été développées. Parmi ces éléments de contexte rappelons :

- Que ces deux territoires constituent des terrains d'étude privilégiés par des chercheurs de disciplines diverses (développement local, géologie, art pariétal, tourisme pour le Sud Ardèche ; sociologie rurale (le Diois constitue un territoire-« vedette »⁶² de ce type de travaux), géographie physique, géomorphologie et hydrologie sur Biovallée).
- Que ces deux territoires se sont mis en capacité d'accéder au « label » Grand Projet Rhône-Alpes en insistant sur la valorisation locale de ressources emblématiques.
- Que la dynamique infrarégionale de territorialisation de l'université est particulièrement active notamment via l'activité du site de Valence et de la présence du GIP ADUDA (qui émane à la fois des universités grenobloises et de collectivités drômoises et ardéchoises).

Par ailleurs, cette approche repose principalement sur une analyse de dispositifs accompagnés ou encadrés par des formes publiques de régulation, notamment à travers les différentes politiques territoriales et contractuelles évoquées. Nous concédons donc n'avoir pas embrassé toutes les facettes du lien entre acteurs et activités de l'ESR et acteurs territoriaux sur ces deux terrains.

Enfin, cette première approche de notre problématique n'intègre pas la question du modèle économique de ce type de dynamiques territoriales vis-à-vis de l'ESR. Nous avons en ce sens pu indiquer que ces dynamiques reposaient largement sur des subsides publics alloués par la Région Rhône-Alpes au titre d'une politique contractuelle de développement territorial.

Au-delà des limites énoncées ici, nous avons pu montrer comment au sein de ces deux territoires les coopérations avec le monde de l'ESR intègrent largement les dynamiques locales et ce par l'action d'une diversité d'acteurs. Nous avons également noté une permanence des modalités de l'intervention des acteurs de l'ESR (le stage, la recherche-action, la conférence, l'atelier d'étudiants...) et des « substrats » de ces activités construits par les acteurs de ces deux territoires (le « campus » et sa « salle de conférences », le « colloque », l'« université territoriale »...). Néanmoins, ces activités revêtent territorialement des rôles et fonctions enrichis par rapport à leur définition stricte ou aux rôles qui leur sont classiquement associés. Ainsi, le stage devient un outil pour favoriser l'attractivité locale et la mise en réseau d'acteurs diversifiés du territoire, la conférence

⁶² Pour reprendre l'expression d'Armand Frémont invité, dans son rôle de grand témoin, à conclure la rencontre « Comment coopérer ? : Penser les interfaces Universités-Territoires » que nous avons organisé en 2011 à Eure. Voir les vidéos disponibles sur : <http://uniter.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique64>

Vers la qualification d' « opérateurs territoriaux de l'ESR »?

devient outil d'interface entre dispositifs institutionnels et acteurs du territoire, les colloques et formations professionnalisantes associées à ces dynamiques deviennent un secteur d'activités du territoire.

Sans se leurrer sur la portée et l'ouverture à des publics très diversifiés de ce type de dynamique⁶³, nous montrons à travers l'étude de ces deux terrains que la question de liens entre territoires et universités dépasse la question de la localisation pérenne d'activités d'ESR (formations, laboratoire et unités de recherche...). On passe ainsi d'une réflexion en termes d'aménagement du territoire, explicitée académiquement (Frémont, 1990) et mise en œuvre au sein de politiques nationales (Plan Universités 2000) à une réflexion sur les contributions et apports de la territorialisation de l'ESR aux dynamiques territoriales. On peut également supposer (puisque nous ne l'avons pas vérifié empiriquement) qu'une bascule s'effectue également chez des élus locaux qui peuvent envisager la présence territoriale d'activités de l'ESR au-delà de son statut d'aménité à fonction d'image.

⁶³ Politiquement très « incarnée » dans le cas de Biovallée.

Point d'étape

L'ambition de notre travail est de montrer si et comment la territorialisation de l'ESR hors des métropoles ou de centres urbains secondaires s'intègre dans des dynamiques territoriales préexistantes. Nous souhaitons également envisager la manière dont les caractéristiques et effets de ces activités sont différenciées par cette territorialisation. Au sein de ce chapitre, nous avons observé les dynamiques de territorialisation de l'ESR à l'œuvre sur les territoires de Biovallée et du Sud Ardèche à partir de politiques publiques de développement qui agissent dans le sens de la présence territoriale du supérieur et de la recherche.

A l'aide de ces deux terrains d'étude, nous avons proposé de lier l'analyse de la territorialisation de l'université à la notion d' « opérateur territorial de l'ESR » à partir de différents travaux s'inscrivant dans le prolongement de ceux sur la ressource territoriale.

Grâce à cette notion et à des allers-retours avec nos observations empiriques nous avons ainsi pu montrer :

- Que la territorialisation de l'ESR sur ces deux territoires s'apparente à une mobilisation de ressources extérieures au territoire et dans le respect de leurs caractéristiques propres. Nous entendons par là que l'ESR est mobilisé autour de ses trois missions principales (recherche, formation et valorisation des connaissances) et de ses activités et formes classiques (stage, atelier, recherche, expertise...).
- Que cette mobilisation s'effectue autour de dynamiques territoriales qui mobilisent une large diversité d'acteurs, que celles-ci soient à l'initiative de structures publiques ou non.
- Que les formes territoriales de l'ESR ainsi produites sont différentes d'un territoire à un autre car les effets de sa présence dépendent du contexte territorial. L'ESR se trouve ainsi spécifiée par sa participation aux dynamiques territoriales. On se trouve alors en présence d'un « opérateur territorial de l'ESR ».
- Les collectivités territoriales peuvent intervenir dans le sens de cette territorialisation de l'ESR selon des rôles pluriels.

Par ailleurs et à la différence de nombreuses approches consacrées à l'ESR, notre regard s'est principalement centré sur des dynamiques portées par des acteurs territoriaux non-académiques. Il s'agissait en ce sens de s'intéresser d'abord au sens donné plutôt qu'à un déploiement territorial pensé depuis de grandes centralités académiques.

Ce premier chapitre nous a permis de repérer les points de similitude entre deux terrains qui sont tous deux inscrits au sein du système local d'enseignement supérieur et de recherche du Sud Rhône-

Alpes (§1.4). Il nous a également permis de porter un regard analytique sur deux territoires sur lesquels nous avons contribué à animer différents projets entre 2010 et 2012.

Ce premier niveau de réflexion ne saurait suffire à l'exploration de notre sujet et de notre problématique. De plus et comme nous l'avons déjà signifié, chacun de ces deux terrains est très particulier vis-à-vis de ces relations avec le monde de l'ESR. D'un côté, le territoire de la Biovallée constitue un territoire largement investi par des chercheurs et des étudiants de disciplines diverses depuis de nombreuses années. En parallèle, un tout petit nombre d'acteurs⁶⁴, pour la plupart issus d'organismes institutionnels (collectivités locales, chambres consulaires, directions départementales de l'Etat...) a su « capitaliser » à la fois sur cette historique et sur les dynamiques locales portées par une myriade d'autres acteurs⁶⁵ pour élaborer le projet Biovallée et concevoir les liens avec l'ESR dans les différentes facettes que nous avons fait ressortir (visibilité et promotion du territoire, construction de ressources territoriales, économie de la formation...). De l'autre côté du Rhône, c'est la dynamique autour d'un objet patrimonial exceptionnel qui a, en quelque sorte, obligé les acteurs du territoire à penser les connexions possibles avec le monde de l'ESR.

Dans le chapitre qui suit, nous allons remarquer que différents facteurs jouent sur l'existence de coopérations entre monde de l'ESR et collectivités territoriales (à travers l'étude des pratiques des cadres territoriaux). Les exemples développés au sein de cette première partie ne sauraient donc suffire à notre analyse. Rappelons également ici le constat de l'ObSTer qui a montré que seule une part infime du nombre de stages professionnalisants d'étudiants en formation liée au développement territorial est réalisée hors des métropoles académiques (cf. §1.5).

L'objectif de la partie qui suit sera donc de comprendre comment s'organise la structuration des relations entre monde territorial et monde universitaire. Ce faisant, et d'un point de vue plus opérationnel, l'idée serait d'être à même de proposer des solutions nouvelles de connexion entre territoires et ESR en dehors de la logique de l'implantation physique de structures de formation ou de recherche et à l'image de ce que certains auteurs ont pu proposer en termes de diffusion de l'université « en nuage » (Cuntigh et al., 2015).

Ce nouveau chapitre s'accompagnera d'une première série d'arguments qui permettra de différencier notre travail des apports de la théorie de l'acteur-réseau en sociologie des sciences qui a

⁶⁴ Un des acteurs interrogés se définit ainsi comme appartenant au groupe des « mafieux de la Vallée » : A voir si je mets ça quelque part : les mafieux de la vallée. « *Je pourrais vous montrer un objet..., quand on a reçu le RiverPrize en 2005, quand on a été cherché notre prix en 2006 en Australie, on était fier de nous tout ça, et on a à la suite de ça, transmis le dossier à un syndicat mixte dédié, créé pour gérer l'ensemble de la rivière et passer nous à autre chose. Et donc au moment de la création du syndicat on en a profité pour inviter tous les gens qui avaient bossé avec nous sur la période 1987-2006 et tous ceux qui avaient bossé avec nous, même s'ils n'étaient plus dans la Drôme, ou plus dans la gestion de rivière, au total 25 personnes, moteurs importants, on avait fait tourner une goutte d'eau en bois par un tourneur local, et donc si vous voyez un jour un goutte d'eau comme ça, vous saurez que c'est un des mafieux de la rivière...* »

⁶⁵ Ce même acteur définit l'action des collectivités locales comme devant donner à une myriade de points isolés une figure d'ensemble. Il emploie alors la métaphore de la peinture pointilliste pour définir l'action de la collectivité territoriale.

très massivement servi à déconstruire des pratiques de recherche-action ou de recherche partenariale. Nous verrons que notre propos s'inscrit davantage dans une perspective de sociologie de l'action organisée (Lascoumes & Le Galès, 2012; Musselin, 2005) que nous préciserons dans notre dernier chapitre par des travaux qui prolongent les théories néo-institutionnalistes. Tout l'enjeu de ce positionnement théorique sera de défendre l'idée selon laquelle la territorialisation de l'ESR s'accompagne d'effets territoriaux pluriels appelant à être découverts empiriquement. Au sein de notre dernier chapitre, nous proposerons d'ailleurs de décrire certains de ces effets au sein d'un champ professionnel particulier, celui de l'action publique locale de développement. Si nous supposons l'existence d'effets pluriels, nous reprendrons à notre compte le concept de la « fractale » (Cuntigh et al., 2015) qui signifie que la structure interne des activités de l'ESR faite de normes et de règles est invariante selon les échelles. L'enjeu sera en effet davantage de remarquer comment les effets du déploiement des activités universitaires se différencient territorialement.

Vers la qualification d' « opérateurs territoriaux de l'ESR »?

Chapitre III. Interroger la structuration des relations entre monde territorial et monde universitaire : Perspectives organisationnelles

1. Pourquoi s'intéresser à la structuration des relations entre monde territorial et monde universitaire

Au sein du chapitre précédent, nous avons souligné les limites de l'analyse proposée notamment en raison du statut particulier des deux territoires étudiés. Nous avons également indiqué que la présence des activités de l'ESR en dehors des grandes métropoles ou de centres urbains moyens et secondaires devait s'appréhender au-delà de la question de l'aménagement du territoire. Au sein de ce chapitre, nous allons plus spécifiquement traiter la manière dont s'organisent les relations entre monde territorial et monde académique : Quels sont les acteurs clé de cette relation ? Quels types de structuration peuvent être observés ? Quels sont les vecteurs ou objets partagés du partenariat ? Nous entendons apporter un certain nombre d'éléments de réponses à ces différentes questions par une entrée empirique précise et assumée. Comme nous l'indiquons en introduction, nous entendons traiter de la territorialisation de l'université sur des territoires n'en accueillant pas d'implantation physique à travers l'action des collectivités territoriales et de leurs professionnels.

Il nous semble en effet que la question des liens tout à la fois structurels et culturels entre enseignement supérieur et recherche et acteurs et décideurs des territoires n'est qu'assez peu posée. Notre travail se concentrera sur les cadres territoriaux agissant comme ou selon des postures de « développeurs territoriaux ». Notons que chez les cadres territoriaux et comme nous le verrons, les pratiques de coopération avec le monde de l'ESR sont beaucoup relativement significatives. Néanmoins, celles-ci ne reposent sur aucun lien structurel et ou dispositif établi entre formation initiale et continue des cadres territoriaux et monde de l'ESR. Bien que le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) dispose d'une délégation à la recherche⁶⁶ qui vise à « concevoir et mettre en œuvre des modalités de diffusion des travaux de recherche contribuant à la formation professionnelle des agents publics locaux » (source : CNFPT)⁶⁷. Des universitaires peuvent intervenir dans les formations du CNFPT ou des territoriaux intervenir dans des formations universitaires, mais aucun dispositif général formalisé n'existe. Néanmoins, la place des universitaires dans la formation continue des cadres territoriaux reste marginale. De fait, les

⁶⁶ Un « Wiki territorial » réunissant des contributions d'universitaires a été mis en place en ce sens : <http://www.cnfpt.fr/content/delegation-a-recherche>

⁶⁷ <http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/Main/WebHome>

collaborations entre cadres territoriaux et acteurs de l'ESR se font principalement par le biais interpersonnel. Chacune de ces situations dont certaines nous ont été décrites au sein des entretiens sont riches d'enseignement comme nous le verrons dans la suite du travail. Néanmoins, cela ne saurait refléter la situation dominante de l'état des relations entre collectivités territoriales et leurs acteurs et monde de l'ESR.

C'est en ce sens que nous avons construit une large démarche d'enquête à destination des cadres de deux types de collectivités territoriales : l'intercommunalité dans toute sa diversité et les Pays comme structure de coopération pour le développement territorial. Nous allons revenir au sein de cette partie sur la construction de cette démarche d'enquête et les objectifs que nous lui avons associés.

Avant de revenir en détail sur cette démarche méthodologique, nous allons positionner notre réflexion sur une dimension plus théorique de l'analyse de la structuration des relations entre monde académique et autres sphères sociales. Nous allons ainsi remarquer que de très nombreux travaux inscrits en sociologie des sciences et plus précisément dans la théorie de l'acteur-réseau (Akrich et al., 2006) y sont consacrés. Nous remarquerons également que de très nombreuses notions ont été développées à partir de ces travaux. Nous verrons comment notre travail mobilise ces notions, mais également comment il s'en différencie.

Une fois cette revue de littérature effectuée, et à partir de l'enquête que nous venons d'évoquer, nous identifierons un certain nombre de facteurs qui semblent (selon les résultats de cette enquête) avoir une incidence sur l'existence de coopérations entre cadres territoriaux et acteurs de l'ESR.

Dans un second temps, nous proposerons l'analyse d'un objet particulier agissant dans le sens du lien entre universités et territoires au sein de la Région Wallonne : la Conférence Permanente du Développement Territorial en Wallonie envisagée comme structure d'interface entre institution régionale, communes wallonnes et ressources universitaires en développement territorial.

Cet objet sera déconstruit au regard de différentes notions de sociologie des organisations pensées pour comprendre les mécanismes et objets de la structuration des relations entre le monde académique et d'autres sphères sociales. Nous allons à présent revenir sur la construction de ces différentes notions dont le soubassement théorique est bien souvent ancré dans une perspective de sociologie des sciences et plus particulièrement dans la théorie de l'acteur-réseau. Tout l'enjeu de la partie qui suit sera aussi de montrer comment nous intégrerons ces différentes notions, tout en nous différenciant des apports de la sociologie des sciences et de la théorie de l'acteur-réseau.

2. Ce qu'apporte la sociologie des sciences à cette question et comment notre perspective s'en différencie

La sociologie des sciences a largement contribué à déconstruire et analyser les modalités du travail académique et de recherche, mais également à penser les articulations avec d'autres mondes sociaux. Ce champ théorique aurait ainsi pu être au cœur de notre travail de doctorat. Néanmoins, la manière dont nous avons élaboré notre problématique a justifié d'un recours plus direct à des entrées de sociologie des universités, qui si elles intègrent parfois des entrées de sociologie des sciences comme chez Musselin, introduisent également un certain nombre de notions d'origine néo-institutionnaliste.

La question que nous nous posons à présent, celle des modalités de structuration des relations entre territoires et ESR, nous impose maintenant de fournir un retour sur certaines notions de sociologie des sciences et de montrer comment notre perspective s'en différencie. Notons dès à présent que quand de très nombreux travaux de sociologie des sciences étudient de manière fine les processus de coordination entre acteurs académiques et non académiques notre travail s'intéresse aux dispositifs, acteurs et activité supports de ces processus.

2.1. Des pratiques de recherche « participative » ou « partenariale » au prisme de la théorie de l'acteur-réseau

Les travaux portant sur la recherche-action s'inscrivent très souvent dans une perspective théorique de sociologie des sciences et de sociologie de la traduction. Ainsi et par exemple, dans un article intitulé « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs: l'épreuve de la traduction » (Audoux & Gillet, 2011), les deux auteurs posent le dilemme de l'équilibre entre production de connaissances fondamentales et participation à la résolution de problèmes pratiques rencontrés par les acteurs (et la question du continuum entre ces deux polarités). L'article rappelle que l'héritage institutionnel du fonctionnement académique ne favorise pas l'établissement de ce continuum. Le cadre théorique convoqué dans cet article est celui des interactions sociales. Ici, pas d'entrée territoriale à proprement parler, mais une réflexion globale sur la recherche partenariale. Ce partenariat y est vu comme « une procédure sociale de construction et de partage qui s'inscrit dans des relations et des interactions à long terme qui sont l'occasion d'un apprentissage de la mutualité».

La recherche partenariale y est décrite comme un processus de traduction. Le terme de traduction y est alors utilisé dans deux de ses sens (dans (Audoux & Gillet, 2011)) :

- Série d'interactions permettant la mise en réseau d'acteurs, de connaissances, de productions, ... (Callon, 1989; Latour, 1989)
- Interprétation de langage débouchant sur un sens partagé (Ricoeur, 2004).

Dans la première conception, celle de l'acteur-réseau, l'acteur est un médiateur et non pas un simple intermédiaire, il n'est pas seulement dans l'interaction avec une autre entité, mais agit sur celle-ci et sur la mise en système des interactions. Mais les deux auteurs de l'article considèrent cette première conception non suffisante pour rendre compte des capacités de médiation prêtées à l'acteur. Elle convoque alors la seconde approche « qui rend compte de l'interprétation de sens réalisée par les partenaires et ses effets ». Avec ce type d'entrées théoriques, c'est le processus de construction des savoirs et le dialogue entre savoirs théoriques et savoirs d'action qui sont questionnés à l'image de ce que l'on retrouve chez d'autres auteurs (Anadon, 2007; Avenier & Schmitt, 2007; Klein, 2007...).

Notre perspective est en ce sens quelque peu différent puisque nous cherchons à montrer que le contact entre territoires et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche produit des effets qui dépassent la question de la production ou de la diffusion du savoir. Néanmoins, c'est globalement à partir de ces textes de sociologie de la traduction que se sont forgées de nombreuses notions de sociologie des sciences que nous mobilisons et retravaillons dans ce travail comme « intermédiaire », « frontière » ou encore « interface ». La sous-partie qui suit vient donc préciser la manière dont nous nous saisissons de ces concepts pour les questionner au sein de notre travail.

2.2. « Intermédiaire », « frontière », « interface » quand la sociologie des sciences s'intéresse au contact entre sphère scientifique et autres sphères sociales

Comme l'indique Dominique Vinck, depuis les travaux de Latour, une grande attention est portée à « la matérialité des choses du social » (Vinck, 2009). La production du savoir et l'activité scientifique n'ont pas échappé à ce large mouvement. C'est ainsi que de nombreux travaux ont cherché à analyser et qualifier les supports matériels de l'interaction entre sphère académique et scientifique et autres sphères sociales. Le vocabulaire associé à ces travaux est ainsi riche de nombreuses notions comme « objet-intermédiaire » (Vinck, 2009), « objet-frontière » (Star & Griesemer, 1989), « interface », « organisation frontière » (Guston et al., 2000), « acteur frontière », « médiateur ». Ce soubassement théorique lié à la sociologie de la traduction est commun à de nombreuses références que nous allons mobiliser. Il nous semble donc nécessaire de repreciser certains de ces termes et d'indiquer la manière dont nous allons les mobiliser mais aussi nous en distinguer.

2.2.1. Le travail-frontière : de « stratégie » de démarcation à réflexion sur le travail commun

Dans un article de 1983, Thomas F. Gieryn indique examiner la démarcation entre science et autres types d'activité intellectuelle comme un problème pratique pour les scientifiques⁶⁸. Il décrit la construction d'une frontière entre science et un ensemble d'activités dites non scientifiques comme utile aux scientifiques dans la poursuite de leurs objectifs professionnels : disposer d'une autorité intellectuelle et d'opportunités de carrière, déni de ces mêmes ressources aux « pseudoscientifiques », protection de l'autonomie de la recherche scientifique des interférences politiques. Pour lui, le *boundary-work*, le travail-frontière, décrit un des styles idéologiques trouvés par les scientifiques pour tenter de créer une image publique de la science avantageuse vis-à-vis d'autres activités intellectuelles ou techniques dites non-scientifiques ». Le travail-frontière s'apparenterait donc à une « stratégie » de démarcation (Gieryn, 1983).

Le travail-frontière ne décrit donc pas initialement un travail partenarial à la frontière mais davantage une activité permettant de créer, renforcer, prôner ou attaquer les séparations et démarcations entre ce qui relèverait de la science et ce qui n'en relèverait pas. Gieryn va plus loin en indiquant que « ce qui délimite la science de ce qui n'est pas de la science n'est pas un ensemble de caractéristiques transcendantales mais plus un ensemble de circonstances contingentes et d'un comportement stratégique appelé "travail frontière" » (Gieryn, 1995).

Un autre auteur vient préciser que bien qu'initialement décrivant les stratégies des universitaires pour maintenir les frontières de leur communauté, la notion de travail-frontière a trouvé d'autres intérêts comme celui de questionner plus en profondeur cette démarcation (Guston, 2009). Guston cite notamment un travail de Sheila Jasanoff sur ce « travail-frontière » en sciences politiques entre scientifiques et professionnels d'agences publiques. Ce travail conclut que « le brouillage des frontières entre science et politique, plutôt que la séparation institutionnelle préconisée et pratiquée, peut conduire à l'élaboration de meilleures politiques publiques ». Guston note néanmoins que « la flexibilité des frontières peut induire de la confusion et des instabilités dangereuses entre science et non-science ((dérives) de politisation des sciences et de scientification des politiques) ». Mais puisque science et politique s'attaquent à des problèmes ou problématiques communes, il n'y a pas pour lui de gouffre infranchissable (« unbridgeable chasm ») entre science et non-science.

⁶⁸ « The demarcation of science from other intellectual activities is here examined as a practical problem for scientists. Construction of a boundary between science and varieties of non-science is useful for scientists pursuit of professional goals: acquisition of intellectual authority and career opportunities; denial of these resources to pseudoscientists; and protection of the autonomy of scientific research from political interference. Boundary-work describes an ideological style found in scientists attempts to create a public image for science by contrasting it favorably to non-scientific intellectual or technical activities. Alternative sets of characteristics available for ideological attribution to science reflect. ».

Au bilan, « en reconnaissant d'une part qu'il n'y a pas de gouffre infranchissable entre science et non science mais également que la flexibilité de la frontière peut menacer d'importantes valeurs et intérêts propres à chacun des deux mondes, les universitaires ont discuté de possibles facteurs permettant de lier les deux domaines et de stabiliser le travail à la frontière »⁶⁹ (Guston, 2009). L'auteur identifie alors différents « facteurs » contribuant au lien entre ces deux secteurs parmi lesquels les objets-frontières et les organisations frontières (Guston, 2009). Revenons donc sur ces différentes notions.

2.2.2. Les « objets-frontière » entre différents mondes sociaux

La notion d'objet-frontière a été développée en 1989 par Susan Leigh Star et James R. Griesemer afin de décrire des « arrangements qui permettent à différents groupes de travailler ensemble sans consensus préalable ». Cette notion a été élaborée initialement afin de comprendre les activités de recherche, et plus précisément comment ces activités s'insèrent dans des réseaux et relations d'interdépendances et d'échanges qui dépassent les seules activités d'un chercheur dans son laboratoire. Dans leur travail de 1989, il est principalement question de la construction du *Museum of Vertebrate Zoology* à l'université de Californie à Berkeley et les représentations portées sur ce musée « par des participants issus de plusieurs mondes sociaux, parmi lesquels des scientifiques professionnels, des naturalistes amateurs, des patrons, des employés et des personnes de l'administration » (Star & Griesemer, 1989). Comme l'indique Granjou et Mauz, au contraire de l'« approche latourienne, [où] le laboratoire est décrit comme un centre de recueil, de transformation et de connexion de ressources diverses venues du monde extérieur grâce au travail d'un chercheur « capitaliste », l'article fondateur de Star et Griesemer propose une analyse un peu différente, qui ne réduit pas l'activité de recherche à une entreprise unilatérale de mobilisation de la part du chercheur » (Granjou & Mauz, 2009).

Ce concept d'objet-frontière a rapidement connu un succès important auprès de la communauté scientifique notamment en raison de sa faculté à qualifier l'interprétation différenciée que des acteurs peuvent faire d'un même objet. Néanmoins et assez récemment, plusieurs articles ont montré que souvent la notion d'objet-frontière pouvait faire l'objet d'utilisations abusives. C'est notamment afin de refaire le point sur cette notion que Susan Leigh Star a produit en 2010 un article intitulé « Ceci n'est pas un objet-frontière ! » (Star, 2010). Elle y rappelle notamment les trois éléments constitutifs d'un objet-frontière :

- « la flexibilité interprétative », caractéristique commune à tout objet,

⁶⁹ "Recognizing both that there is no unbridgeable chasm between science and nonscience and that the flexibility of boundary work may threaten some important values and interests, scholars have discussed some possible factors that contribute to linking the two domains and stabilizing some boundary work. These include the identification of boundary objects, standardized packages, and now, boundary organizations."

- « une structure matérielle ou organisationnelle qui permet de répondre à des besoins d'information »

- « une dynamique » d'utilisation qui oscille « entre des utilisations mal structurées et d'autres plus adaptées », des « pratiques qui se structurent » et « un vocabulaire » qui émergent pour « faire des choses ensemble ».

Pour Star, c'est la présence de l'ensemble de ces éléments qui fait objet-frontière. Elle rappelle notamment que tout objet comprend un aspect de « flexibilité interprétative ». Ce caractère ne suffit donc pas à qualifier un objet-frontière. Star précise que les deux autres caractéristiques présentes dans l'écrit initial ne sont que « bien moins citées ou utilisées » dans la littérature. Dans l'article de 2010, elle propose donc de revenir sur ces deux éléments.

Il est ainsi indispensable pour elle de considérer, dans « le processus que suppose la description de l'objet-frontière », le caractère dynamique des objets-frontières (3^{ème} caractéristique).

Elle indique:

« - L'objet (lisez ceci comme un ensemble d'arrangements de travail à la fois matériels et procéduraux) se situe entre plusieurs mondes sociaux (ou communautés de pratiques) où il est mal structuré.

- Quand c'est nécessaire, des groupes locaux travaillent sur l'objet, qui conserve sa vague identité d'objet ordinaire, tandis qu'ils le rendent plus spécifique et plus adapté à une utilisation locale, au sein d'un monde social.

- Les groupes qui coopèrent sans consensus alternent entre ces deux formes de l'objet. » (Star, 2010).

Notons avec attention que dans les travaux de Star et Griesemer les objets traités concernent toujours de la production des connaissances ou d'objets scientifiques. Certains auteurs ont néanmoins proposé d'étendre l'utilisation du concept d'objet-frontière au-delà des limites de la construction de la connaissance académique. C'est notamment le cas de Céline Granjou et Isabelle Mauz : « *Nous souhaitons pour notre part montrer que le concept d'objet-frontière permet également de penser des formes de coordination propres à une activité de production de connaissances guidée davantage par des objectifs d'expertise et de gestion environnementales. À rebours de nombre de travaux qui tentent d'extrapoler le concept d'objet-frontière à des champs disciplinaires toujours plus diversifiés, il s'agit ici de l'utiliser pour analyser la coordination entre le monde de la recherche académique en écologie et celui de l'administration et de la gestion environnementales* » (Granjou & Mauz, 2009).

Nous repérons donc dès à présent les termes d' « expertise » et de « gestion » qui nous permettent d'envisager une connexion avec notre travail. Dans cet article, elles proposent de voir comment

l'estimation de la population de loups en France, considérée comme « entreprise collective » nécessitant « coordination des acteurs » ne repose pas simplement sur la flexibilité d'un objet-frontière que peut être le « poil » de l'animal, mais également sur des « infrastructures invisibles – telles que des codes, des conventions... - qui rendent possible sa circulation et son inscription dans différentes communautés de pratiques ». De la même manière, Pieroni et Debarbieux ont proposé une piste d'interprétation du « Système d'Observation et d'Information des Alpes » en utilisant les concepts d'objets-intermédiaire et d'objets-frontière (Pieroni & Debarbieux, 2012).

Distinguons donc les deux termes d' « objet-frontière » et d' « objet-intermédiaire ». La notion d' « objet-intermédiaire » est à mettre au crédit de Dominique Vinck. Il indique que ce travail sur les « objets-intermédiaires » a été pensé pour analyser « ce que « faire des réseaux » veut dire » à travers l'identification « des formes d'organisation, de coordination et les conventions qui les lient » (Vinck, 2009). Il indique dans cet article (qui met en parallèle « objet-frontière » et « objet-intermédiaire ») que ce travail n'a pas été pensé au départ pour analyser « comment s'opère la synchronisation cognitive de plusieurs mondes sociaux, mais pour décrire des réseaux de relations entre acteurs ». Or, comme il le démontre également via des études empiriques, « les membres de ces réseaux consacrent un temps considérable à concevoir, négocier, produire et faire circuler des objets de toutes sortes ». De là naît cette attention pour ces « objets » dont l'étude permet de « qualifier les choses qui circulent entre les membres d'un réseau ». Il indique avoir dans un premier temps développé cette notion sans charge conceptuelle. Néanmoins, cette notion s'est peu à peu chargée conceptuellement notamment par sa mise en lien avec les notions de « représentation » et de « traduction ». Par « représentation » cet auteur entend « l'idée d'inscription de quelque chose dans la matérialité de l'objet » et par « traduction », « l'idée selon laquelle le passage d'un registre à l'autre, par exemple, le passage de l'intention à la réalisation ne se fait pas sans transformation » (Vinck, 2009).

Néanmoins, l'« objet-intermédiaire » ne saurait être assimilable à l' « objet-frontière » sans condition dès lors qu'il ne cherche pas forcément à décrire les « interactions entre différents mondes sociaux ». Dans l'article que nous mobilisons ici, Dominique Vinck propose une passerelle entre ces deux notions en notant que l'objet-intermédiaire, « descripteur permettant d'identifier et de qualifier des relations, des processus, des organisations et leurs activités correspondantes » peut correspondre à un objet-frontière dans les cas où « des éléments structurels (dans ou associés à l'objet ou à un ensemble d'objets) sont partiellement communs à plusieurs mondes sociaux ». Il est alors indiqué autant dans les écrits de Vinck que dans ceux de Star (Star, 2010) que l'objet-frontière repose sur « une infrastructure plus ou moins invisible », infrastructure composée d' « éléments structurels partiellement communs à plusieurs mondes sociaux ».

Dans la suite du travail, nous reviendrons sur cette articulation théorique entre « objet-intermédiaire » et « objet-frontière » et appliquerons cette réflexion aux instruments de connaissance généralement associés à l'action publique dite de développement (Ségas, 2004) (cf. Chapitre IV).

A la suite de ces travaux sur la notion d'« objet-frontière », c'est la notion d'« organisation-frontière » qui a émergé afin de qualifier et d'analyser les modalités d'interaction entre différents mondes sociaux.

2.2.3. De l'« objet-frontière » à l'« organisation-frontière »

Guston détaille dans son travail comment il opère, dans sa réflexion, le passage entre « objets-frontières » et « organisations-frontières ». Pour ce faire, il emprunte la définition d'objet-frontière à Star et Griesemer : « Les objets-frontières sont des objets qui se situent entre deux mondes sociaux différents, comme la science et la non-science. Ils peuvent être utilisés par des individus de chacun des deux mondes dans des objectifs spécifiques, sans que ces individus y perdent leur identité » (Star & Griesemer, 1989). Il précise que « dans certains cas, des organisations entières peuvent servir d'objets frontières en citant l'exemple des organisations d'intérêt public créées par des scientifiques au milieu du XXème siècle pour faciliter des orientations publiques tout en protégeant les orientations scientifiques »⁷⁰.

Guston rappelle ensuite que si les objets-frontières permettent une certaine stabilité dans la relation, ils ne peuvent le faire que s'il y a consentement des acteurs de deux côtés de cette frontière. Il termine néanmoins ce premier paragraphe en indiquant que « l'existence d'objets-frontières n'est pas nécessairement suffisante pour une stabilisation des relations » entre les deux mondes et que « des changements plus généraux sur la culture, ou des changements plus spécifiques dans les pratiques, sont également nécessaires » (Guston, 2009). Il introduit alors la notion d'organisation-frontière et lui attribue trois critères de définition :

- Elle (l'organisation-frontière) donne l'opportunité et parfois incite à la création et à l'utilisation d'objets-frontières.
- Elle implique la participation d'acteurs des deux côtés de la frontière, mais également de professionnels qui jouent un rôle de médiateur.
- Elle existe à la frontière de deux mondes sociaux relativement différents, la politique et la science, par exemple, mais sont appréhendées différemment de part et d'autre de la frontière. (Guston, 2009)

⁷⁰ "In some cases, entire organizations can serve as boundary objects, as did many of the public interest organizations created by scientists in midcentury to facilitate political goals while protecting scientific ones", p3.

Le succès d'une organisation-frontière est déterminé selon Guston par le fait que « les dirigeants » qui sont de part et d'autre de la frontière vont s'appuyer sur cette organisation-frontière pour qu'elle leur fournisse les ressources qu'ils souhaitent y trouver »⁷¹. Une organisation-frontière qui réussit à plaire aux deux ensembles de dirigeants de part et d'autre de la frontière et reste stable malgré les forces extérieures qui s'exercent sur elle peut « faire fi » (*astride*) de l'instabilité interne à la limite réelle. Alors que le succès de l'organisation dans l'exécution de ses tâches pourrait être considéré selon le niveau de stabilité de la frontière, Guston signale que dans la pratique, la limite est en permanence négociée à de plus en plus bas niveaux et selon des nuances de plus en plus fines que l'on approche des confins de l'organisation.

La logique de l'organisation-frontière n'est donc pas d'effacer les différences entre différents milieux professionnels et ainsi non nécessairement opérer une « synchronisation cognitive » entre plusieurs mondes sociaux.

Cette double réalité (instabilité de la frontière interne – stabilité de l'organisation-frontière) fait de l'organisation-frontière ce que Sheila Jasanoff (1996, 397), à la suite de Bruno Latour, a qualifié de « co-production », c'est-à-dire la production simultanée de connaissances et d'un « ordre social ». Les organisations-frontière sont impliquées dans cette « co-production » de deux façons:

- elles facilitent la collaboration entre scientifiques et non-scientifiques,
- elles créent un « ordre combiné », scientifique et social, à travers lequel est rendue possible la mise en place d'objets-frontière et de programmes et de schémas d'action normalisés.

Une organisation-frontière puise sa stabilité non pas en s'isolant d'une « autorité politique extérieure », mais précisément en étant responsable et sensible aux autorités opposées ou externes. Les organisations-frontières peuvent utiliser la cooptation, l'intégration de représentants de groupes de l'extérieur dans leur structure de prise de décision, comme stratégie de mise en lien (Scott, 1992), mais elles tentent précisément d'équilibrer ces facteurs entre les directeurs scientifiques et politiques.

Pour Hellström et Jacob, le travail-frontière comme stratégie de démarcation est très important au sein des organisations frontières. Pour eux, « des équilibres doivent être trouvés entre les universitaires et les décideurs notamment sur la façon dont le travail sera partagé, comment les frontières seront (re)constituées et « fonctionnellement floues » pour faciliter la coopération et lutter contre les blocages, et enfin comment ces limites une fois transgressées seront maintenues afin de protéger les identités et les rôles professionnels. Dans le processus d'édification de ces

⁷¹ The success of a boundary organization is determined by principals on either side of the boundary, both of whom rely on the boundary organization to provide them with necessary resource, p4.

organisations-frontière, de nouveaux schémas interprétatifs doivent être mis au point pour surmonter les différences entre les acteurs, les motiver et ainsi justifier leur coopération »⁷² (Hellström & Jacob, 2003).

L'objectif sera donc de mettre au regard de la construction théorique de la notion d'organisation-frontière la construction et le fonctionnement de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) en Wallonie. Nous envisagerons également la manière dont une telle monographie nous permet de tirer des enseignements plus opérationnels notamment relatifs à la mise en place, en Rhône-Alpes de l'interface Université-Territoires comme émanation des Universités de Lyon et Grenoble Alpes.

2.3. Notre posture par rapport à l'ensemble de ces notions

Comme nous l'avons rappelé, l'ensemble des notions qui apparaissent ici intègre un soubassement théorique lié à la théorie de l'acteur-réseau. Nous souhaitons ici préciser la manière dont nous comptons nous saisir de cet ensemble théorique pluriel. Comme l'indique Dominique Vinck, le concept d'objet-frontière a été forgé afin de comprendre « comment s'opère la synchronisation cognitive de plusieurs mondes sociaux ». Notre perspective est, en ce sens, relativement différente. Nous n'entendons en effet pas déconstruire avec précisions des pratiques de recherche-action ou de recherche partenariale (Audoux & Gillet, 2011) ni à poser comme questionnement principal celui du débat épistémologique sur les différents types de savoirs et leurs interrelations (comme par exemple chez (Avenier & Schmitt, 2007) qui intègrent leur travail dans la lignée de la pensée « complexe » d'Edgar Morin).

Par ailleurs et comme le synthétisent très bien quatre chercheurs en sciences de l'éducation, l'une et l'autre de « ces deux approches théoriques (sociologie de la traduction et approche néo-institutionnaliste) (...) cherchent à comprendre par quels processus cognitifs et microsociaux, un « changement institutionnel » (néo-institutionnalisme) ou une « innovation » (acteur-réseau) s'installe durablement. [Par ailleurs], toutes les deux montrent que le changement ne se stabilise pas seulement, en raison de « contraintes sociales externes » (forces économiques, pouvoir, etc.) ou de mécanismes internes d'intériorisation de valeurs ou de normes dans le chef individuel de l'acteur. La stabilisation du changement implique en effet aussi la mise en place, par les interactions et le travail d'acteurs microsociaux, d'outils, de conventions, de règles ou de « scripts » au niveau

⁷² "Balances have to be struck between academics and policy makers in terms of how labour will be divided, how boundaries will be (re)constituted and 'functionally blurred' to facilitate co-operation and counteract deadlocks, and finally how such boundaries once transgressed will be maintained in order to protect professional identities and roles. In the process of erecting these boundary organizations, new interpretive packages have to be developed to bridge differences among actors, to motivate as well as justify their co-operation." (Hellström & Jacob, 2003)

organisationnel » (Maroy, Mangez, Dumay, & Cattonar, 2012). Néanmoins, quand « la théorie de l'acteur réseau conçoit la réalité sociologique sans aucune verticalité en refusant toute autre entrée que microsociologique, les néo-institutionnalistes cherchent à saisir l'emboîtement de processus situés à plusieurs niveaux d'action sociale, en arguant que l'analyse sociologique « can benefit from complementary attention to the micro-order and the macro-level » - « peut tirer profit d'une analyse complémentaire des ordres micros et macro sociaux » (Powell & Colyvas, 2008)» (Ibid.).

Notre perspective est en ce sens davantage inscrite au sein de la posture néo-institutionnaliste puisque nous traitons notre objet en intégrant les systèmes de normes et de règles qui organisent les activités du supérieur et de la recherche (la « fractale » de Cuntigh).

Par ailleurs, rappelons que nous cherchons également à comprendre comment s'opère la mise en relation entre territoires et monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, à identifier et analyser quelles sont les structures, acteurs, organisations qui facilitent la relation entre ces deux mondes et à les déconstruire théoriquement pour en tirer des enseignements à visée plus opérationnelles. Nous verrons que l'approche néo-institutionnaliste et ses nombreux prolongements nous semblent mieux expliquer les différents constats empiriques que nous présenterons. Nous adopterons une posture inductive invitant à investir ces objets à l'aide d'une série d'entretiens semi-directifs. Nous mobiliserons les différents concepts abordés ici à la suite de cet exercice empirique.

Avant d'entrer en détail dans l'analyse de la CPDT, nous entendons revenir sur la démarche d'enquêtes auprès des cadres des collectivités territoriales (intercommunalités et Pays). Cette enquête nous a donné à voir un ensemble de facteurs ayant une incidence sur l'existence de coopérations entre ces professionnels de l'action publique et des acteurs de l'ESR. Il est bien entendu exclu de faire de ces facteurs des constantes absolues jouant sur la territorialisation de l'université puisque nous interrogeons ici un public bien spécifique. Néanmoins, nous pensons que les différents facteurs identifiés et présentés ici peuvent avoir une valeur illustrative justifiant de la pertinence d'une analyse centrée sur la structuration des relations entre monde académique et monde territorial.

3. Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR

3.1. Retour sur la démarche d'enquête auprès des cadres de l'intercommunalité et des Pays

Au sein de l'introduction de ce manuscrit, nous avons présenté rapidement une démarche d'enquête que nous avons adressée aux cadres de l'intercommunalité et des Pays (définition §III.3.1.2). A l'aide de cette enquête nous souhaitons pouvoir construire un matériel empirique nous donnant à voir la diversité des pratiques et non-pratiques de coopérations entre cadres territoriaux et acteurs universitaires ainsi qu'accéder aux différentes représentations et justifications qui y sont associées. Comme indiqué dans la partie méthodologique, l'enquête mise en place correspond à une enquête mêlant apport quantitatif et qualitatif (questions ouvertes aux témoignages). Après une phase de test lors de la 24^{ème} convention nationale de l'intercommunalité à Montpellier fin 2013, notamment afin de vérifier le caractère compréhensible des questions posées, l'enquête a été diffusée en ligne. Il s'agit donc d'une enquête auto-administrée par les participants ciblés : les directeurs généraux des services de l'intercommunalité (et leurs équipes par diffusion interne) et les directeurs ou chefs de projets des Pays ou PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural), et leurs équipes par diffusion interne). La diffusion par courrier électronique de l'enquête a donc été effectuée auprès des 350 Pays et plus de 2000 intercommunalités à fiscalité propre françaises. Cette diffusion a été rendue possible par un partenariat avec l'ADCF (Assemblée des Communautés de France) pour l'accès à l'annuaire de l'intercommunalité et au caractère public de l'annuaire sur le site de l'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays).

Notre choix s'est porté sur les cadres de l'intercommunalité et des Pays pour différentes raisons, parmi lesquelles quelques mineures :

- une dimension pratico-pratique liée à l'accès aux bases de contacts facilitée par un partenariat avec l'ADCF et l'ADGCF et l'accès à l'annuaire en ligne de l'APPN.
- un accès direct par mail à des personnes aux responsabilités larges au sein de ces structures et potentiellement au fait des différents types de coopération avec l'ESR à l'œuvre dans leur structure.
- l'accès à une diversité de collectivités en fonction de leur taille, de leur statut, de leur localisation.

La raison principale de ce choix, au-delà de ces facteurs secondaires, est que l'intercommunalité comme les Pays/PETR nous semblent également poser un ensemble de questionnements intéressants à faire dialoguer avec notre problématique. Ces questions sont liées tout à la fois à leurs mutations respectives et à leur place, en tant que structure d'action publique, au sein de l'action collective sur les territoires. Nous allons détailler ces aspects au sein des deux sous-parties qui suivent.

3.1.1. L'intercommunalité entre recompositions actuelles et défi démocratique

L'intercommunalité est en constante évolution depuis une petite quinzaine d'années, mais plus encore sur les cinq années qui viennent de s'écouler. En effet, dans l'objectif de résorber l'émiettement communal français et ses 36000 communes, différentes lois se sont succédées. Dans un premier temps, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 dite de réforme des collectivités territoriales⁷³ a été rédigée dans l'objectif d'achever la carte intercommunale, de rationaliser les périmètres existants et simplifier l'organisation intercommunale. Début 2014, la quasi-totalité des communes françaises appartenait donc à une intercommunalité. Plus récemment, la loi NOTRe⁷⁴ envisage tout à la fois de rehausser le nombre minimum d'habitants constitutifs d'une intercommunalité à 15000 hors cas particuliers.

L'intercommunalité par la diversité des structures qui la compose (depuis la métropole jusqu'aux toutes petites communautés de communes), par la variété des positionnements dans son fonctionnement (entre administration et projet), ou encore par les défis démocratiques qui s'imposent à elle, constitue pour nous un objet d'analyse pertinent. Par son histoire et ses modalités de fonctionnement, elle témoigne aussi de l'interpénétration de plusieurs modèles d'action publique.

La figure ci-dessous illustre à elle seule la très grande diversité de l'intercommunalité en fonction du statut des regroupements intercommunaux (ici hors syndicats) et de leur taille (cf. Figure 10).

Au-delà de ce critère de taille et de statut, l'intercommunalité pose question quant à son positionnement entre collectivité « gestionnaire » et collectivité de projet. Si dès ses prémices, l'idée a été de favoriser l'émergence de projets intercommunaux « communs de développement et d'aménagement », les incitations financières à leur création ont pu créer un appel d'air sans que cela soit suivi de réelles dynamiques (De Saint Sernin, 2003).

Plus récemment, la montée en puissance de l'intercommunalité et la délégation par les communes d'un panel de compétences à chaque fois plus large favorisent l'augmentation des effectifs et du nombre de services, limitant l'aspect transversal de son action (ADCF & CNFPT, 2013).

⁷³ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023239624&categorieLien=id>

⁷⁴ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460>

L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE AU 1^{er} JANVIER 2014

	Nombre de groupements à fiscalité propre	Nombre de communes regroupées	Population (en millions d'habitants)
Métropole	1	49	0,5
Communauté urbaine	15	445	7,3
Communauté d'agglomération	222	4 851	27,1
Communauté de communes	1 903	31 246	27,4
Syndicat d'agglomération nouvelle	4	23	0,2
Ensemble des groupements à fiscalité propre	2 145	36 614	62,6
dont groupements à fiscalité professionnelle unique	1 288	22 698	53,2

Sources : DGCL - Insee, Recensement de la population, population totale en vigueur en 2014 (milésimée 2011).
* France hors Mayotte.

Taille des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2012

Catégorie	Moyenne en nombre de :		Médiane en nombre de :		Maximum en nombre de :		Minimum en nombre de :	
	communes	habitants	communes	habitants	communes	habitants	communes	habitants
Métropole	46,0	536 378	-	-	-	-	-	-
CU	26,5	478 407	20	262 515	85	1 302 232	5	50 937
CA	17,8	119 352	15	86 691	70	495 787	2	28 917
SAN	5,8	65 969	6	87 048	8	100 247	4	16 523
CC	13,2	11 522	11	8 232	128	171 356	2	200

Sources : DGCL, Insee

Tableau 1: Données générales sur l'intercommunalité à fiscalité propre en 2014. Sources : ADCF 2015, depuis DGCL et INSEE.

Par ailleurs, l'intercommunalité notamment du fait de son fonctionnement fait face à un important défi démocratique. Des auteurs ont ainsi souligné le caractère apolitique de la construction intercommunale en France. C'est notamment le cas de Fabien Desage et David Guéranger dans leur ouvrage « La politique confisquée : Sociologie des réformes et des institutions intercommunales ». Dans cet ouvrage, ces deux auteurs décrivent l'intercommunalité comme un « objet doublement confisqué » (Desage & Guéranger, 2011). D'une part, « en raison de son fonctionnement politique singulier, marqué par des consensus interpartisans établis à l'écart des citoyens et des élus municipaux » et d'autre part « au nom de sa technicité présumée, argument qui puise dans les discours des acteurs politiques eux-mêmes et qui valident certains « experts » patentés ». De manière plus détaillée, ils montrent dans une première partie comment le développement de l'intercommunalité a été légitimé par « la litanie réformatrice liée au morcellement communal français » et comment cet argument majeur a paradoxalement renforcé le niveau communal en favorisant les résistances locales. Ainsi pour eux, « la dynamique intercommunale relève bien pour eux d'une dynamique d'acteurs locaux, mais qui s'inscrit dans un temps plus long et moins « agité » que celui de la réforme ». Dans la seconde partie de leur ouvrage, Desage et Guéranger questionnent « une intercommunalité qui se donne à voir comme le lieu de dépassement des clivages partisans ». Ainsi pour eux, la notion de consensus communautaire, « revendiquée par les acteurs de l'intercommunalité illustre le mythe réformateur d'une institution locale dépolitisée et rationnelle ». On retrouve ici les deux angles par lesquels les auteurs décrivent « une

Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR

intercommunalité doublement confisquée ». D'une part, argumentent-ils, parce que « l'exercice du pouvoir intercommunal est réservé aux maires, plus encore à ceux qui disposent de ressources politiques ou d'une expertise singulière », d'autre part parce que « l'invocation permanente du consensus [... souligne] la disparition des marqueurs idéologiques et l'éloignement des élus des organisations partisans ». Pour ces auteurs, « en l'absence de dispositifs qui limitent leur autonomie et publicisent leurs débats, les représentants semblent plus enclins à s'entendre et à composer qu'à s'affronter sur des conceptions concurrentes de l'action publique » (Desage & Guéranger, 2011). Ils relient alors leur propre réflexion à la définition donnée par un auteur italien (Pizzorno, 1995) qui décrit un « consociativisme à la française », c'est à dire, un mode de gouvernement où « les représentants de partis qui se présentent comme irréductibles s'accordent pour gouverner ensemble au lieu de laisser une majorité gouverner » (*majorité vs consensus*). La loi NOTRE n'a finalement pas permis d'introduire l'élection au suffrage universel direct des élus communautaires.

De fait, qu'elles s'appliquent aux aspects structurels, au type modèle de gestion publique, ou enjeux démocratiques, les mutations récentes de l'intercommunalité en font donc un objet particulier en ce qui concerne les relations avec l'université et la recherche. Rappelons en effet, comme nous l'avons décrit dans notre premier chapitre, que c'est aussi la question des formes d'expertise mobilisées pour la construction et la mise en œuvre de l'action publique qui peut être replacée au sein de ces débats.

3.1.2. Les Pays comme structures illustratives de l'évolution des modèles d'action publique appliquée au développement local

Les Pays nous intéressent également à plusieurs titres. En effet, ils comptent parmi les témoins de l'institutionnalisation progressive du développement local au sein de structures *ad hoc*. Introduits en 1995 par la loi dite « Pasqua », loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire⁷⁵, ils « expriment la communauté d'intérêts économiques et sociaux ainsi que, le cas échéant, les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural d'un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale. Les collectivités territoriales et leurs groupements définissent, dans le cadre du pays, en concertation avec les acteurs concernés, un projet commun de développement ». Il s'agit au départ et dans cette loi « d'espaces non institutionnels de rencontre, de dialogue et de projet entre intercommunalités urbaines, périurbaines et rurales » (« Communes, Intercommunalités, quels devenir? » 2005). La loi Voynet du 25 juin 1999, loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire⁷⁶ vient compléter cette première loi et impose la constitution en Pays sous le régime du groupement

⁷⁵ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000531809&categorieLien=id>

⁷⁶ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000760911&categorieLien=id>

d'intérêt public de développement local ou de syndicat mixte. Cette loi inscrit également la nécessité pour les pays d'élaborer une charte qui précise le projet commun et de se doter d'un conseil de développement à visée de démocratie participative. Par cette loi, l'Etat acte son soutien aux Pays par les Contrats de Plan. Au nom du développement local, les Pays deviennent donc des structures à même de capter des financements (même sans fiscalité propre) et de conduire des projets de territoire. Ils contribuent et intègrent donc la tension entre « territoire de projet » et « projet de territoire » que décrit Pierre-Antoine Landel. L'évolution de ces pays a progressivement fait disparaître la contribution de l'Etat à leur financement via les Contrats de Plans. Plus récemment, l'article 79 de la loi de la loi MAPAM (Modernisation de l'Action Publique territoriale et Affirmation des Métropoles⁷⁷) acte la création des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR). Il s'agit de syndicats mixtes fermés uniquement constitués par des communautés. Les Pays déjà sous statut de syndicat mixte fermé se transforment en PETR (sur vote de 2/3 des communautés représentant la moitié de la population ou l'inverse). Dans les 12 mois suivant sa création, le pôle d'équilibre élabore un projet de territoire qui définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle. Sur décision du comité syndical du pôle, les conseils généraux et conseils régionaux intéressés peuvent être associés à son élaboration. Un rapport annuel sur l'exécution du projet de territoire est élaboré, comportant un volet portant sur l'intégration fonctionnelle et les perspectives de mutualisation entre les communautés membres. Le conseil syndical du pôle peut proposer aux communautés membres de fusionner dans les conditions prévues à l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales. Lorsque le périmètre du pôle correspond à celui d'un SCoT, le pôle peut se voir confier l'élaboration, la révision et la modification de ce schéma. Lorsque le périmètre du pôle recouvre un ou plusieurs SCoT, le pôle peut assurer la coordination des schémas concernés. Un conseil de développement (le pôle en définit les statuts) et une conférence des maires devront obligatoirement être constitués et seront obligatoirement consultés sur le projet de territoire. Par ailleurs, le pôle peut « constituer le cadre de contractualisation infrarégionale et infra-départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires ».

En synthèse, notons que les deux types de structures intercommunales que nous avons choisis « se sont longtemps tournés le dos », l'un, l'intercommunalité, « promue par le ministère de l'Intérieur et les conseils généraux », l'autre, « celui des territoires de projets, porté par la DATAR et par les conseils régionaux » (Lepicier, Dore, & Diallo, 2014). Ces trois auteurs notent également que « si les années 2000 ont marqué le rapprochement de ces deux démarches, il n'est pas surprenant, dans un contexte de tension sur la dépense publique, que se pose aujourd'hui la question de la pertinence et de l'efficacité de cette [double] organisation ».

⁷⁷ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298&categorieLien=id>

Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR

Notre idée est donc d'interroger le rôle et la place de ces deux types de structure et de leurs acteurs dans les processus de territorialisation et d'envisager les éventuelles nuances qui y existeraient.

L'enquête en ligne a permis de toucher plus de trois cents cadres de l'intercommunalité et des Pays. Nous allons à présent rapidement présenter ce panel de témoignages.

3.1.3. Présentation du panel d'enquêtés

La diffusion massive au sein des intercommunalités et des Pays nous a permis de recueillir 343 réponses à cette enquête (soit un taux de réponse de près de 15%). Le détail du questionnaire soumis aux cadres de l'intercommunalité et des Pays est fourni en annexe (cf. Annexe 1).

Parmi ces réponses, nous retrouvons 44% d'hommes et de 56% de femmes. La répartition par type de structure suit les indications de la figure suivante :

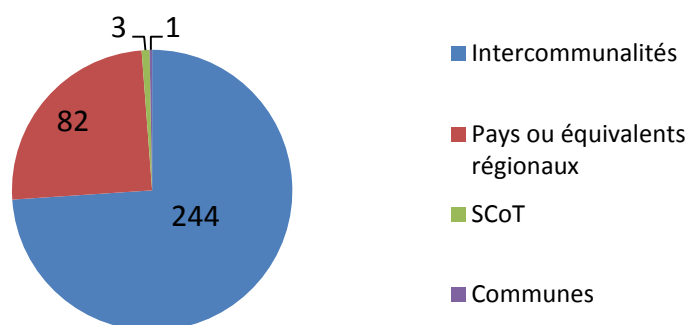
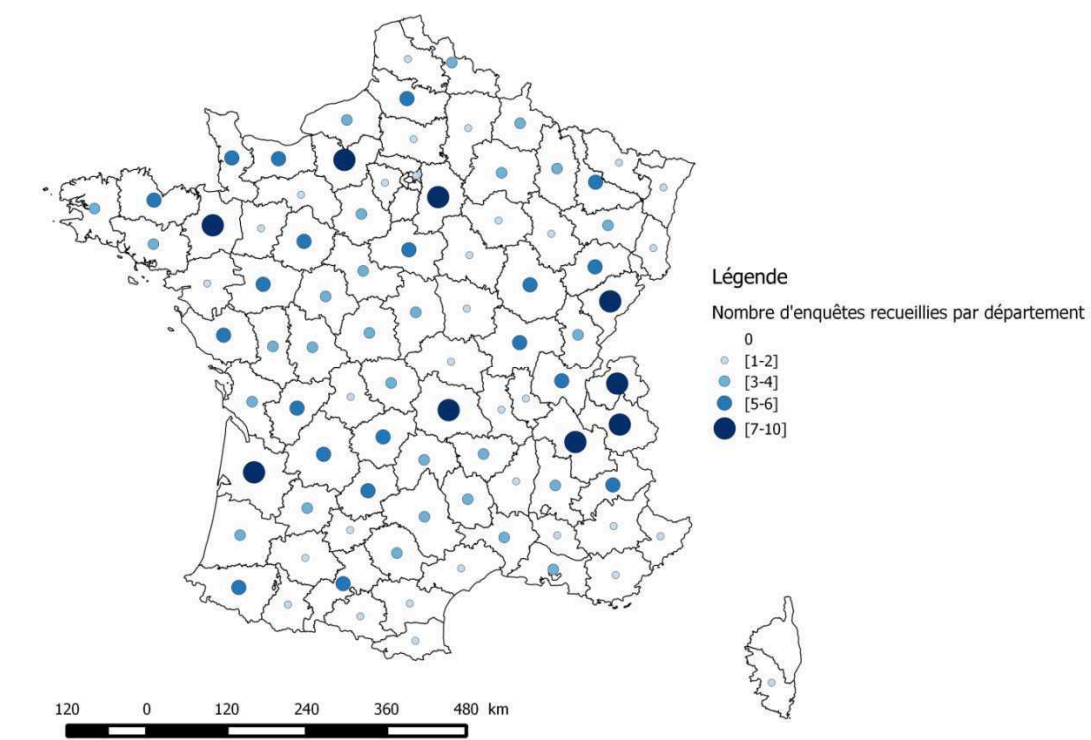


Figure 10: Répartition des 343 réponses selon le type de structure.

La carte ci-dessous donne à voir la répartition départementale des enquêtes complétées. Malgré une certaine polarité rhônalpine, on remarque une large dispersion des réponses recueillies sur le territoire français.



Carte 4 : Carte donnant la répartition des réponses à l'enquête par département (Réalisation Yoann Morin; Données IGN-IGA; Logiciel QGis)

La structure d'âge de notre panel d'enquêtés suit la répartition de la figure qui suit.

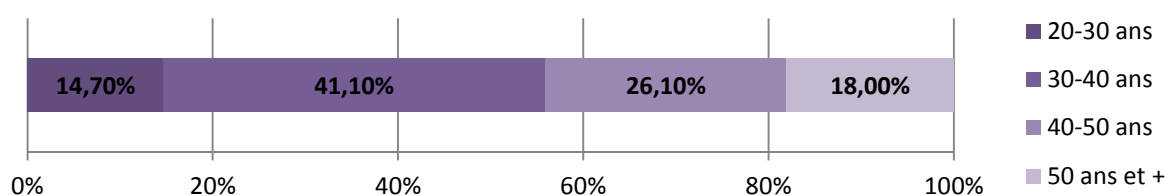


Figure 11: Structure du panel d'enquêtés selon l'âge.

Nous retrouvons dans ce panel une très large majorité de Bac+5 (79,3%) associée à une très large majorité de diplômés universitaires (77,5%). Les personnes que nous interrogeons ont donc dans leur grande majorité passé 5 années en tant qu'étudiants au sein du monde universitaire.

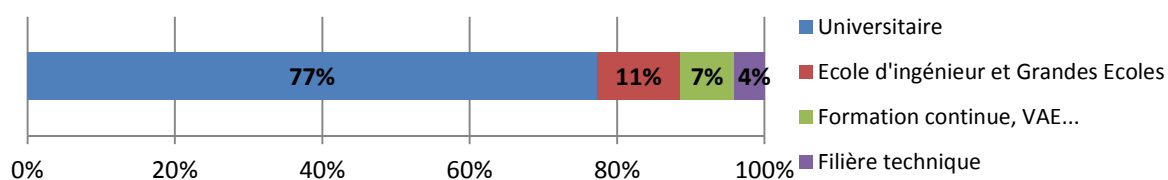


Figure 12: Structure du panel d'enquêtés selon le type d'études post-bac.

Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR

Le profil disciplinaire des personnes interrogées est assez varié mais comporte une bonne part d'anciens étudiants en géographie, urbanisme ou développement territorial.



Figure 13: Profil disciplinaire des enquêtés.

Le tableau donne à voir que malgré une bonne ventilation des profils relatifs à la durée de la carrière et à la présence au sein de la structure actuel, près d'un tiers des enquêtés sont en place au sein d'une même structure depuis plus de 10 ans.

Temps au sein de la structure	- de 2 ans	2-5 ans	5-10 ans	10 ans et+	TOTAL
Temps de carrière FPT ↓					
Moins de 5 ans	8,6% (28)	10,5% (34)	0,0% (0)	0,0% (0)	19,1% (62)
Moins de 10 ans	3,1% (10)	6,2% (20)	12,3% (40)	0,0% (0)	21,6% (70)
10 ans et +	5,6% (18)	9,0% (29)	17,0% (55)	27,8% (90)	59,3% (192)
TOTAL	17,3% (56)	25,6% (83)	29,3% (95)	27,8% (90)	100% (324)

Tableau 2: Caractéristiques du panel relatif au temps de carrière au sein de la FPT et au temps au sein d'une même structure pour chaque enquêté.

Nous avons également pu procéder à une classification des personnes interrogées selon le type de postes occupés. En voici la répartition :

Poste	Nb. cit.	Fréq.
Animateur généraliste	44	13,1%
Chargé de mission thématique	40	11,9%
DGA	1	0,3%
DGS	121	36,0%
Direction Pays	46	13,7%
Direction thématique	28	8,3%
DRH	6	1,8%
TOTAL CIT.	286	100%

Tableau 3: Postes occupés par les personnes ayant répondu à l'enquête.

Hormis les 6 DRH ayant répondu à notre enquête, la diffusion en ligne a permis de toucher notre cœur de cibles : des cadres territoriaux en poste depuis une fonction de DGS jusqu'à une direction ou une mission thématique dans l'intercommunalité, une direction de Pays ou un poste d'animateur généraliste.

Notons néanmoins dès à présent que les principales caractéristiques de nos enquêtés (parmi celles présentées ici : âge, niveau d'étude, type de formation post-bac) ne constituent pas des facteurs largement significatifs dans l'existence de coopération avec le monde de l'ESR ou distinguant différents types de posture.

Seuls le profil disciplinaire des enquêtés semble pouvoir jouer sur l'existence ou non de coopérations avec le monde de l'ESR (échantillon réduit aux disciplines dont sont issus au moins 15 personnes, cf. tableau 4).

Discipline de formation x Expérience de coopération avec la recherche	Non	Oui
Aménagement et urbanisme (géographie, urbanisme, développement territorial...)	67,6%	32,4%
Autres sciences sociales: sociologie, histoire	47,8%	52,2%
Droit	75,9%	24,1%
Economie, Gestion	78,8%	21,2%
Sciences de l'environnement	53,3%	46,7%
Sciences politiques	56,0%	44,0%
TOTAL	68,4%	31,6%

Tableau 4: Croisement entre disciplines de formation des personnes enquêtées expérience de coopération avec la recherche. Enquête en ligne, Yoann Morin.

Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR

En complément de ce tableau, notons que plus de 70% des personnes ayant une formation disciplinaire de sciences sociales (hors géographie) se disent en attentes de liens plus affirmés avec le monde de la recherche.

Les éléments que nous entendons donner à voir maintenant constituent des facteurs largement plus discriminants tout à la fois en ce qui concerne la posture vis-à-vis de l'ESR que de l'existence de coopération.

3.2. L'importance de la préexistence d'une coopération ou « l'appétit vient en mangeant »

Le panel de notre enquête témoigne d'une forte dichotomie dans les représentations que se font les cadres territoriaux des processus de coopérations avec l'université. En effet, si une petite moitié se déclare en demande liens plus affirmés avec le monde de la recherche, une grosse moitié se dit sans besoin spécifique à adresser au monde de la recherche (Figure 14).



Figure 14: Posture des professionnels enquêtés vis-à-vis du monde de la recherche. Réponses à l'enquête en ligne.

De plus, ce constat s'accompagne d'un deuxième fait renforçant cette dichotomie. En effet, l'enquête nous indique que ce sont principalement les personnes ayant déjà collaboré avec la recherche qui se déclarent en demande de liens plus affirmés. Le même type de constat se vérifie en ce qui concerne l'accueil de stagiaires et plus généralement les collaborations avec les formations universitaires (cf. figures 15, 16 et 17). La préexistence de collaborations entre collectivités et universités semble donc conditionner au moins en partie la possibilité d'en voir émerger de nouvelles. Les entretiens nous ont permis d'affiner ce constat et de le mettre en discussion.



Figure 15: Position vis-à-vis du monde de la recherche en fonction de la préexistence d'une expérience de coopération. Enquête en ligne 2014.

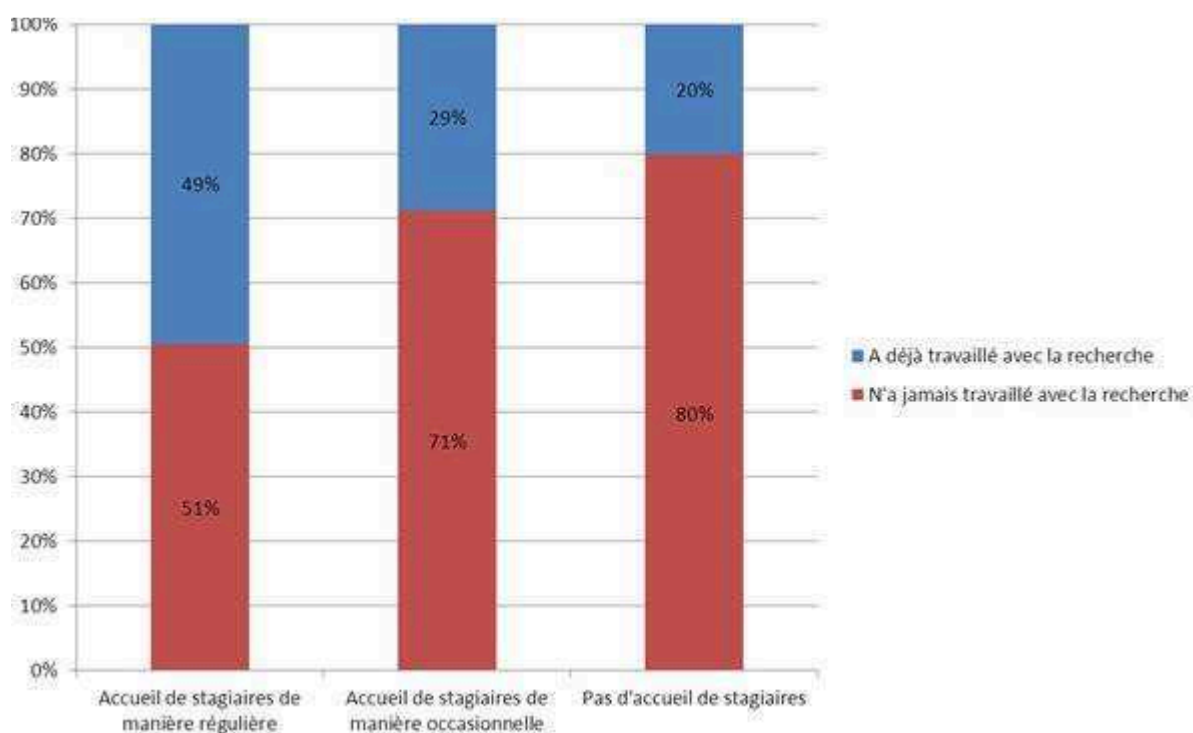


Figure 16: Existence d'une coopération avec la recherche en fonction de la pratique de l'accueil de stagiaires. Enquête en ligne, 2014.

Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR

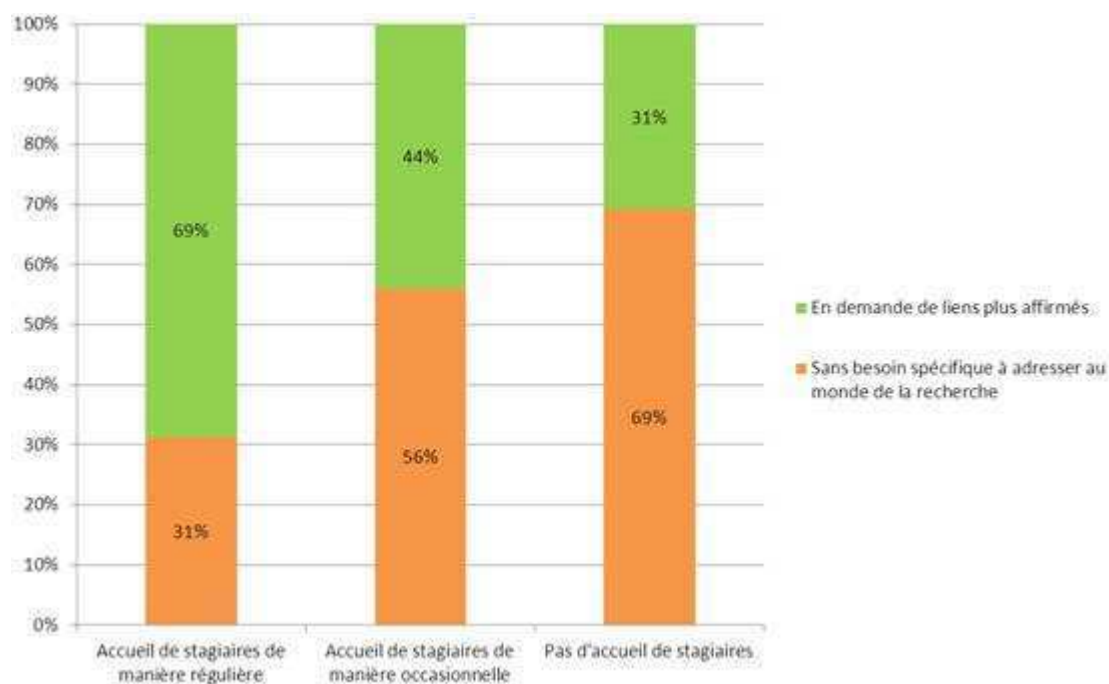


Figure 17: Posture vis-à-vis du monde de la recherche fonction de la pratique de l'accueil de stagiaires. Enquête en ligne, 2014.

Comme indiqué plus haut, la préexistence de coopérations avec des acteurs de l'ESR semble témoigner d'une posture plus ouverte et intéressée vis-à-vis de ce type de partenariat. L'enjeu pour les structures ou dispositifs qui visent à favoriser ce type de partenariat nous semble donc d'être de trouver les acteurs ou les activités qui vont servir de vecteurs d'un premier lien entre acteurs de l'ESR et dans notre cas, cadres territoriaux.

3.3. Postures professionnelles et place de l'ESR

Certains critères relatifs aux missions des cadres interrogés semblent jouer sur leur posture vis-à-vis du monde de l'ESR. C'est plus particulièrement le cas pour les professionnels actifs sur des missions qu'ils qualifient eux-mêmes de stratégiques, en amont ou en aval des politiques publiques et potentiellement liées à des activités de prospective et d'évaluation ou depuis une posture plus particulière de cabinet.

Croisement entre le type de mission assumée et : - La préexistence d'une coopération avec la recherche. - La posture vis-à-vis du monde de la recherche.	A déjà travaillé avec le monde de la recherche	Pas d'expérience de collaboration avec la recherche	En demande de liens plus affirmés	Sans besoin spécifique à adresser à la recherche
Stratégique, en amont/aval des politiques publiques (prospective, évaluation, cabinet...)	39%	61%	57%	43%
Conception et mise en œuvre d'opérations, suivi de projets opérationnels	31%	69%	47%	53%
Gestion d'équipement, de services à la population,...	20%	81%	34%	66%
Administration générale (DRH, Dir. financière, système d'information...)	26%	74%	43%	57%
Autre	20%	80%	33%	67%

Tableau 5: Croisement entre le type de mission assumée et la préexistence d'une coopération avec la recherche et la posture vis-à-vis du monde de la recherche. Enquête en ligne.

Par ailleurs, nous souhaitons recueillir la posture des cadres interrogés vis-à-vis de la notion d'innovation. Sans définir préalablement cette notion, nous souhaitons la confronter à leurs représentations des apports de l'ESR à l'heure où de nombreux financements et de nombreuses politiques publiques enjoignent, au moins de manière rhétorique, à l'innovation et à l'expérimentation. Plus tard dans l'analyse, la notion d'innovation reviendra sous des traits particuliers, liés à la définition que donne Norbert Alter de l'« innovation ordinaire » (Alter, 2000). Notons simplement pour l'instant qu'il existe une forte corrélation entre positionnement vis-à-vis du monde de la recherche et intégration de l'innovation comme composante de l'action publique locale et de ses métiers.

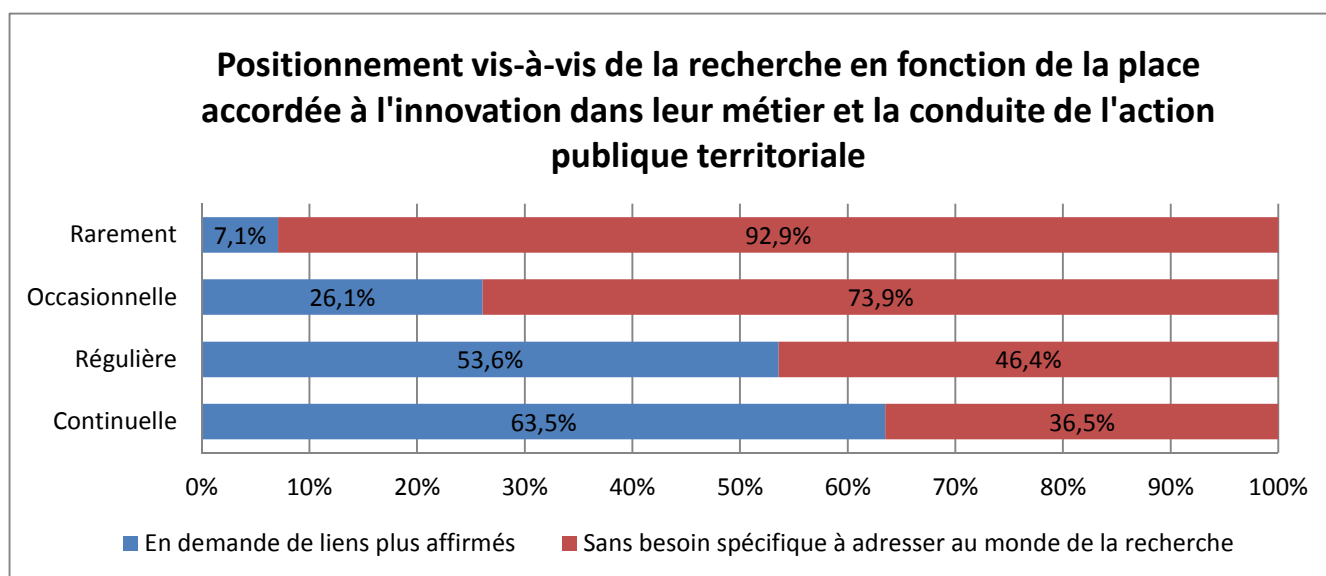


Figure 18: Posture vis-à-vis du monde de la recherche en fonction de la réponse à la question: « Dans votre métier et face aux questions qui se posent, diriez-vous que vous êtes tenus d'innover de manière... ? ». Enquête en ligne.

Nous souhaitons néanmoins tout d'abord nous arrêter sur les 52% d'enquêtés se déclarant sans besoins spécifiques à adresser au monde de la recherche.

3.4. Des arguments composites pour expliquer la non-coopération avec des acteurs de l'ESR

Comme nous l'avons déjà indiqué notre panel d'enquêtés est fortement divisé entre des personnes en demande de liens plus affirmés vis-à-vis du monde de la recherche et celles se déclarant sans demandes particulières à adresser à ce monde-là.

Ce sont les arguments avancés par cette seconde moitié du panel que nous allons décrire à présent :

« Tous sympathiques qu'ils soient les chercheurs et universitaires sont trop loin du réel: incapables d'être réactifs, de faire concis et précis, de parler simple et non dans un charabia intello, ... et au final d'apporter des solutions simples a des points précis ... pensant éclairer l'avenir on s'aperçoit souvent qu'ils sont en retard dans la connaissance et l'explication du réel! » (#293, Homme, 40-50 ans, Bac+5 Aménagement, Direction de Pays).

De très nombreuses citations de ce genre, parfois assez virulentes, sont présentes au sein des réponses recueillies⁷⁸. Elles témoignent de représentations négatives portées sur l'université ou plus particulièrement sur la recherche et ses professionnels, les chercheurs. Ces citations permettent de lire plusieurs facteurs limitant le contact entre les deux mondes.

Tout d'abord, certains participants soulignent **l'incapacité de l'université à prendre en compte « la réalité du terrain »**. La notion de réalité du terrain bien qu'assez abstraite apparaît dans de nombreuses citations :

- *« Le monde de la recherche est trop en décalage par rapport à la réalité du terrain »* (#152, Homme, 30-40 ans, Bac+5, Sciences de l'Environnement, DGS CC 5kh).

- *« Le travail avec la recherche peut être utile mais attention à ne pas tomber dans l'écueil de l'étude théorique déconnectée de la réalité du terrain »* (#93, Homme, 40-50 ans, BAC+8, Sciences Politiques, DGS CC 13kh).

- ...

Notons dès à présent qu'il peut effectivement exister une différence d'interprétation quant à ce que constitue le terrain d'un côté pour le professionnel du territoire et de l'autre pour le chercheur ou l'enseignant présent sur ce territoire. Pour le premier, le terrain sera chargé d'une réelle dimension matérielle, il s'agit là du terrain sur lequel il agit au quotidien, des acteurs qu'il côtoie au quotidien. Pour le second, cette dimension matérielle sera bien moins présente, le terrain constituant un outil d'abstraction ou d'explication parmi d'autres. L'intersection entre ces deux interprétations de la notion de terrain peut donc poser problème. La lecture de l'ensemble des contributions vient néanmoins préciser le sens de cette « réalité du terrain » chez les acteurs interrogés. Elle apparaît alors comme un composite entre :

⁷⁸ Réponses obtenues à la suite (qualitative) de la question « Pensez-vous que le monde de la recherche soit en capacité de vous accompagner dans l'élaboration d'un projet de territoire (si une telle démarche existe sur votre territoire)? »

Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR

- Le fonctionnement des collectivités territoriales en général : « *Méconnaissance des aspects pratiques et du fonctionnement réel des collectivités* » (#232, Femme, 30-40 ans, Bac+5, Droit, DGS CC)

- Le contexte territorial, les projets à l'œuvre, les jeux d'acteurs et leur historicité : « *Risque de déconnexion avec les contraintes de la conduite de projet et les réalités (histoire locale) du territoire* » (#79, Femme 20-30 ans, Bac+5, Aménagement, Animatrice généraliste)

- Le statut particulier du monde rural : « Trop éloigné du contexte rural et de ses problématiques » (#217, Femme, 30-40 ans, Bac+5, Economie, DGS CC) ; « Trop déconnecté de la réalité des territoires et se concentre UNIQUEMENT sur des territoires très urbains » (#102, Homme, 50 ans et +, Bac+5, Economie, DGS CC 28kh).

- L'opposition entre le travail opérationnel conduit par les collectivités et les productions théoriques et conceptuelles de la recherche (plus d'une vingtaine de citations en ce sens) : « *Approche trop conceptuelle et théorique peu adaptée aux besoins de la "vraie" vie dans les territoires* » (#125, Femme, 40-50 ans, Bac+5, Sciences politiques, DGS CC 20kh) ; « *Les enjeux politiques ne s'appréhendent pas en termes de théorie, mais de pratiques* » (#60, Femme, ?, Bac +5, Aménagement, DGS CC 25kh), « *Aujourd'hui, le monde de la recherche dans le développement territorial me semble encore trop théorique* » (#63, Femme, 20-30 ans, Bac+5, Sociologie, DGS CC 5kh).

- Enfin, l'organisation thématique et disciplinaire de la recherche constitue pour certains une véritable limite à l'apport de la recherche aux processus transversaux de développement territorial : « *Sentiment que le monde de la recherche est organisé de manière thématique et disciplinaire et qu'il est trop éloigné des réalités de fonctionnement, de vie des territoires. Les approches sont parfois très théoriques* » (#74, Homme, 30-40 ans, Bac+5, Aménagement, DGS CC 10kh). « *Le monde de la recherche me paraît trop sectoriel pour répondre à des besoins transversaux des collectivités locales* » (#91, Femme, 30-40ans, Bac+5, Aménagement et urbanisme, Animateur généraliste)

La notion de « réalité du terrain » bien qu'assez abstraite apparaît donc dans de nombreuses citations. A la lecture de l'ensemble des contributions cette « réalité du terrain » apparaît comme un composite entre bonne compréhension du fonctionnement des collectivités territoriales, contexte territorial, projets à l'œuvre, jeux d'acteurs et leur historicité, statut particulier du monde rural, opposition entre travail opérationnel conduit par les collectivités et productions théoriques de la recherche, organisation trop disciplinaire de la recherche. On retrouve ici l'opposition classique entre le terrain du chercheur (« ce terrain », outil et composant de l'abstraction) et celui de l'acteur (« mon terrain » considéré comme réalité matérielle unique).

Un apport quantitatif vient compléter ce constat même si les réponses des participants ont largement permis de dépasser le caractère fermé de notre question. Placée en fin de questionnaire, l'identification des principaux freins à la collaboration n'a par ailleurs été remplie que par 142 enquêtés.

Quels sont pour vous les freins à la collaboration avec le monde de la recherche ?	Nb. cit.	Fréq.	Rang moyen de citation
Différences de temporalités entre travail de recherche et action territoriale	107	75,35%	1,6
Mondes et langages trop éloignés pour réellement collaborer	80	56,34%	1,9
Absence de garantie quant à l'utilisation des résultats	46	32,39%	2,8
Instrumentalisation des acteurs de terrain par la recherche (absence de retour vers les territoires)	44	30,99%	2,4
Contractualisation avec la recherche et partenariats Public-Public peu aisés	39	27,46%	3,0
Instrumentalisation des chercheurs par les acteurs de terrain	27	19,01%	3,8
Autre	14	9,86%	1,3

Tableau 6: Synthèse des réponses à la question quantitative à réponses multiples : Quels sont pour vous les freins à la collaboration avec le monde de la recherche ? (141 réponses complétées). Enquête en ligne.

Les différences de temporalités entre action territoriale et travail de la recherche sont très largement soulignées comme facteur limitant de la coopération universités-territoires. Ainsi, plus de 75% des réponses à cette question soulignent ce facteur. Nous verrons néanmoins grâce à l'analyse des entretiens que certains cadres territoriaux considèrent qu'il s'agit là d'un faux problème voire d'une fausse excuse à la non-collaboration. L'éloignement socioprofessionnel entre les deux mondes, que ce soit en termes de pratiques et/ou de langages est également choisi dans plus de 50% des réponses comme critère potentiellement bloquant.

Toutes les autres modalités ne sont évoquées que dans moins d'un tiers des cas. L'enjeu principal semble donc se situer dans l'amélioration de l'intercompréhension entre ces deux mondes. A noter que pour cette question, il n'existe pas de différence significative entre les cadres ayant déjà collaboré avec le monde de l'ESR et ceux ne l'ayant jamais fait ou entre ceux enclins à ce type de partenariat et les plus réticents.

Dans la question suivante, il était demandé aux participants de donner une note de 1 à 10 selon qu'ils identifient chaque étape proposée comme potentiellement facile à aborder (1-2), problématique mais surmontable (5-6), ou bloquante (9-10). Si cette question n'a pas permis de dresser une hiérarchie claire entre ces différentes composantes de la collaboration, elle permet

Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR

néanmoins de se rendre compte que la note est à chaque fois plus élevée pour les personnes n'ayant jamais collaboré avec le monde de la recherche. Cela abonde dans le sens du constat énoncé plus haut et témoigne d'une forme de réticence *a priori* à tenter ce genre de partenariats.

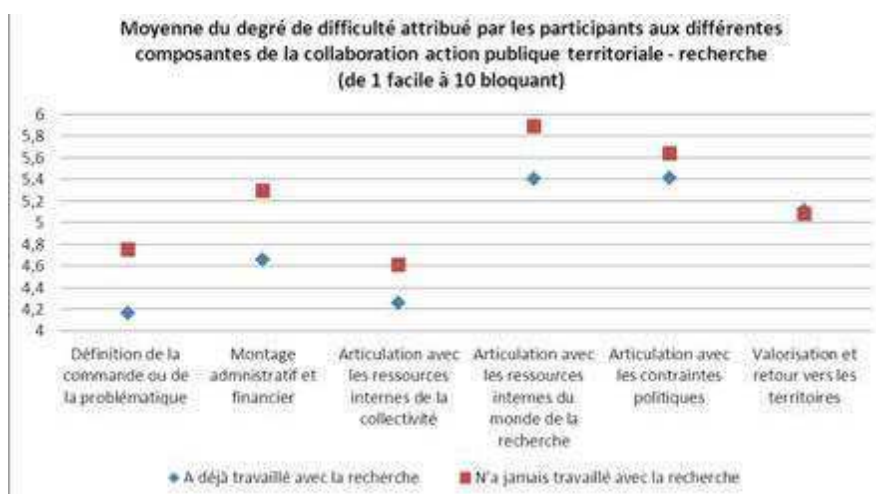


Figure 19: Estimation du degré de difficulté associé à différentes étapes du travail avec le monde de la recherche en fonction d'une expérience collaborative préalable. Yoann Morin, 2015

3.4.1. Un détail des pratiques peu précis mais invitant à des éclairages complémentaires

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'enquête se voulait à visée quantitative, mais devait permettre de récolter des indications plus fines et qualitatives afin d'élaborer sur cette base nos hypothèses de travail. La multiplication de ces questions ouvertes tout au long de l'enquête nous a fourni un matériel riche et nous avons été satisfait du niveau de détail des différentes réponses. Néanmoins, ce matériel fut parfois difficile à exploiter, certains participants ayant notamment anticipé certaines questions.

Une des dernières questions de l'enquête devait permettre aux personnes interrogées de décrire en détail une ou plusieurs coopérations avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. 75 réponses ont été recueillies. Le principal constat de ces réponses a été de remarquer que ces expériences de collaboration sont très souvent adossées à un des outils classiques de la démarche de projet dans le champ du développement territorial (diagnostic, évaluation, observatoire, charte). Les principaux termes y renvoyant sont en gras dans le texte. Nous relèverons également que le vocabulaire employé est assez proche de celui renvoyant à une prestation de services : commande, préconisations, état des lieux, étude...

Voici quelques exemples parmi ces réponses :

- « **Commande d'un diagnostic** sur la situation de l'insécurité sur notre territoire en partenariat avec l'IEP. Résultats intellectuellement intéressants mais pas exploitables pour la mise en œuvre d'actions de prévention. » (#125, Femme, 40-50ans, Bac+5, Sciences politiques, Direction d'intercommunalité)

- « **Commandes en cours** auprès de l'IGARUN de Nantes: **création d'un observatoire du littoral**, analyse des comportements commerciaux dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT. » (#173, Homme, 40-50ans, Bac+5, Droit, DGS intercommunalité)

- « La seule pour laquelle je suis actuellement directement associée: **évaluation** des retombées socio-économiques des manifestations sportives et culturelles organisées sur le territoire communautaire (qui doit déboucher sur des **préconisations** en vue de l'optimisation de ces retombées).» (#227, Femme, 20-30ans, Bac+5, Economie Gestion, Chef de service animation économique et appui aux entreprises).

- « **Etat des lieux** de l'arboriculture sur les Côtes de Meuse réalisé par l'ENSAIA et Etude de la filière arboricole par deux stagiaires de l'ENSAIA. » (#251, Femme, 20-30ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Agent de développement local)

- « **Etude sociologique** du monde associatif » (#298, Homme, 30-40ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Chef de projet LEADER)

- « Des travaux et **études thématiques** réalisés par des stagiaires qui ont souvent été embauchés par la suite : diagnostic agricole, profil des nouveaux arrivants... » (#305, Homme, 20-30ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Animateur généraliste Pays)

- « **Question environnementale** sur le compostage. Propositions de mise en valeur du patrimoine dans un espace culturel av ENSSIB. » (#27, Homme, 50ans et +, Bac+3, Economie, Gestion, DGS intercommunalité)

Au sein des entretiens, nous avons donc cherché à comprendre cette cristallisation des coopérations entre universitaires et cadres territoriaux autour d'instruments classiques du pilotage des territoires.

Un troisième constat issu de ces réponses est celui de la part importante de structures d'enseignement supérieur et de recherche non universitaires citées par les participants à l'enquête (écoles d'ingénieurs, écoles d'architecture, ...).

3.4.2. Les collectivités rurales et périurbaines dans la coopération avec la recherche

Le tableau ci-dessous illustre un double phénomène. D'une part, les représentants des structures de type Pays se déclarent plus « en demande de liens plus affirmés » que les intercommunalités vis-à-vis de l'université. D'autre part, nous remarquons que les intercommunalités décrites par les enquêtés comme « rurales » sont bien moins en demande de liens avec le monde universitaire que les intercommunalités urbaines et métropolitaines voire périurbaines.

Type de collectivité x Posture vis-à-vis du monde de la recherche	En demande de liens plus affirmés	Sans besoin spécifique à adresser au monde de la recherche	TOTAL
Intercommunalité rurale	31,5% (39)	68,5% (85)	100% (124)
Intercommunalité périurbaine	50,0% (22)	50,0% (22)	100% (44)
Intercommunalité urbaine et métropolitaine	69,6% (16)	30,4% (7)	100% (23)
Sous-total Intercommunalité	40,4% (90 ⁷⁹)	59,6% (133)	100% (223)
Pays ou équivalents régionaux	68,1% (49)	31,9% (23)	100% (72)
TOTAL	47,1% (139)	52,9% (156)	100% (295)

Tableau 7: Position personnelle des enquêtés vis-à-vis du monde de la recherche en fonction du type de structure et d'espace (qualification déclarative). Enquête en ligne.

⁷⁹ Absence de quelques réponses quant à la qualification selon rural, périurbain, urbain et métropolitain.

Ce même type de constat est également valable en ce qui concerne la préexistence de collaboration avec la recherche :

Préexistence de collaboration avec la recherche en fonction du type de structure	Oui	Non	TOTAL
Intercommunalité rurale	23,7% (32)	76,3% (103)	100% (135)
Intercommunalité périurbaine	25,5% (12)	74,5% (35)	100% (47)
Intercommunalité urbaine ou métropolitaine	66,7% (16)	33,3% (8)	100% (24)
Sous total Intercommunalité	28,5% (69)	71,5% (173)	100% (242)
Pays ou équivalents régionaux	42,5% (34)	57,5% (46)	100% (80)
TOTAL	32,0% (103)	68,0% (219)	100% (322)

Tableau 8: Préexistence de collaboration avec la recherche en fonction du type de structure (qualification déclarative). Enquête en ligne.

Notons que ce constat confirme certains des postulats de base du travail du réseau UniTeR-RA. En effet, ce réseau s'attache depuis maintenant une dizaine d'années à essayer de favoriser les liens entre la recherche et la formation rhônalpines en développement territorial et les collectivités ou structures territoriales situées hors métropoles (Lyon, Saint-Etienne, Grenoble). Un des projets portés par ce réseau avait mis en évidence ce même phénomène d'absence de liens entre les territoires non métropolitains et l'université. Il s'agit de l'Observatoire des Stages Professionnalisants en Développement Territorial porté par la Direction des Politiques Territoriales de la Région Rhône-Alpes. Cet observatoire s'intéresse à l'ensemble des stages réalisés par les étudiants des formations touchant de près ou de loin à la question du développement territorial ou de l'aménagement du territoire. Cet observatoire a ainsi permis de remarquer que plus de 75% des stages étaient réalisés au sein des aires urbaines grenobloise, lyonnaise et stéphanoise (cf. §II.1.5).

Ces constats quantitatifs sont renforcés par des éléments issus des questions qualitatives. Voici quelques extraits issus de différentes questions, mais intégrant tous la taille de la structure comme frein principal à la coopération :

- « Nous avons à répondre à la mise en place de services, d'actions issus de la loi. Dans une collectivité de petite taille comme notre communauté de communes, nous n'avons pas de structure suffisante pour élaborer un projet de grande envergure nécessitant de la recherche. » (#34, Femme, 40-50 ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, DGS CC, 15kh)

- « Le contexte ne s'est jamais vraiment présenté : collectivité trop petite, éloignement géographique de l'université, pas de sollicitations de l'université, pas de culture territoriale tournée vers l'université. » (#45, Homme, 30-40 ans, Bac+5, Droit, DGS d'intercommunalité 13kh)

Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR

- « *Dans une petite structure intercommunale du type de celle dans laquelle je travaille, les missions poursuivies sont plutôt très opérationnelles et à court ou moyen terme. Il est difficile de convaincre les élus non pas de l'intérêt d'une collaboration mais plutôt des résultats et du "retour sur investissement" de la démarche.* » (#176, Femme, 50 ans et +, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Chargée de mission Aménagement en intercommunalité, 9kh)

- « *Pour une approche théorique mais dans les petites collectivités, nous sommes poursuivis par l'opérationnel c'est à dire adapter les textes au contexte local dans les meilleurs délais.* » (#19, Femme, 30-40 ans, Bac+5, Droit, DGS d'intercommunalité, 8kh)

- « *Le Pays X est une toute petite structure (0.6 ETP) récente (6 ans). Notre seul contact avec l'université a été un stage de master 2 de 6 mois en 2011 sur du développement rural. Nous n'avons pas pour l'instant de thèmes d'actions pouvant faire appel à la recherche; En ce qui concerne l'urbanisme (SCoT) nous sommes en phase d'élaboration et ce sont des cabinets d'études qui réalisent ces documents.* » (#245, Femme, 40-50 ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, animateur généraliste Pays, 50kh)

- « *Petite structure de développement et d'aménagement du territoire très loin de la vision, peut-être fautive d'ailleurs, du monde universitaire.* » (#284, Homme, 40-50 ans, Bac+5, Economie, Gestion, Directeur de Pays, 60kh)

Dans le cadre de notre travail de thèse, nous verrons que nous avons souhaité aborder la question de la mise en relation entre territoires non métropolitains et universités dans ses activités de recherche ou de formation. Mais au-delà de cette mise en relation, le travail vise aussi à comprendre autour de quels enjeux, de quels objets, de quelles dynamiques et selon quelle posture ces liens peuvent être à bénéfices réciproques. Nous portons donc l'hypothèse de base selon laquelle ces liens peuvent être à bénéfices réciproques. Il s'agira d'identifier ces bénéfices réciproques par le recueil et l'analyse de matériaux empiriques et de le confronter aux entrées théoriques déjà produites sur le sujet.

Forts de l'ensemble de ces constats, nous avons souhaité mettre à l'analyse l'expérience wallonne de la Conférence Permanente du Développement Territorial en Wallonie conçue comme « une plateforme multidisciplinaire de recherches, de formation et d'échanges » entre universitaires et acteurs politiques et administratifs de la Région et des communes wallonnes. Nous utiliserons ce terrain afin d'envisager la structuration des relations entre monde académique et monde territorial d'un point de vue théorique et opératoire.

4. La Conférence Permanente du Développement Territorial: Un exemple d'organisation-frontière

4.1. *Précisions méthodologiques*

La rencontre organisée à Eurre en 2011 dont nous avons déjà parlé avait été l'occasion de prendre contact avec des acteurs impliqués au sein de la CPDT. La réflexion de thèse avançant, nous avons choisi de produire une analyse plus conséquente de cette structure puisqu'elle nous semblait agir comme interface entre la Région Wallonne, les universités wallonnes et d'autres niveaux de collectivités wallonnes.

Dans le cadre de ce travail, nous avons donc choisi de construire une grille d'entretien semi-directif à destination d'un ensemble d'acteurs participant ou gravitant autour de cette structure. Notre perspective, à l'image de ce que nous avons proposé dans la première partie, se voulait inductive et compréhensive (cf. grille d'entretien en Annexe).

Au total, nous avons pu conduire 14 entretiens auprès des acteurs suivants (répertoriés en Annexe 6) :

- Trois des « pères » penseurs / fondateurs de la CPDT qui nous le verrons ont en commun d'avoir eu un parcours hybride entre universités et recherche, administration régionale et cabinets ministériels régionaux.

- Les directeurs des trois centres de recherche membres et financés par la CPDT (CREAT de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve : Centre de Recherches et d'Etudes pour l'Action Territoriale ; IGEAT à l'Université libre de Bruxelles : Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire ; Lepur Centre de recherche sur la Ville, Le Territoire et le Milieu rural à l'Université de Liège) et les trois chercheurs coordinateurs CPDT qui y sont rattachés.

- Deux parlementaires wallons (un élu d'Ecolo, parti écologiste de centre gauche dans la majorité au moment de l'entretien et ancien chercheur du Lepur, et un élu d'opposition libéral (parti MR)).

- La secrétaire administrative de la CPDT à la Région Wallonne.

- Un responsable de l'Institut Destrée structure associative de recherche notamment sur des sujets d'aménagement et de développement territorial, issue des mouvements d'éducation populaire (éducation permanente en Wallonie), activités d'expertise. Egalement ancien étudiant au CREAT.

- Un Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme d'une commune wallonne dont le poste est subventionné par la Région Wallonne et dont le statut prévoit qu'il suive 7 jours de formation annuels dispensés par la CPDT.

Nous allons dans un premier temps revenir sur l'origine de cette structure, ses activités et modalités de fonctionnement, les objectifs affichés et implicites qui y sont associés. Cette première partie nous fournira un ensemble d'éléments nous invitant à proposer une lecture de la CPDT comme organisation-frontière.

4.2. Genèse et missions : des évolutions du contexte politico-administratif wallon à la naissance de la CPDT

Cette première partie a vocation à repréciser les éléments de contexte ayant conduit à la naissance de la CPDT. Nous évoquerons rapidement sa structuration, son budget, son fonctionnement et ses objectifs initiaux mais y reviendrons bien plus en détail dans l'analyse à proprement parler.

4.2.1. 1831-1970 : La Wallonie au sein d'un Etat belge unitaire décentralisé⁸⁰

De 1831 à 1970, la Belgique est un Etat unitaire décentralisé (les niveaux de pouvoir décentralisés sont alors la commune et la province qui sont hiérarchiquement soumises à l'Etat central). La première loi organique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme voit le jour dans ce contexte institutionnel en 1962.

La première régionalisation de l'Etat Belge, dite régionalisation provisoire, intervient en 1970. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une véritable régionalisation. Aucune nouvelle structure n'est créée. Simplement, sur les sujets concernant par exemple uniquement la Wallonie, les parlementaires issus de provinces wallonnes se réunissent seuls, en l'absence des parlementaires bruxellois et flamands. L'aménagement du territoire est alors une des premières compétences (« matière ») régionalisée. Un événement important a lieu durant les années 1970. C'est en effet en 1977 que l'Etat central décrète la fusion des communes faisant passer leur nombre de 3200 à 262 en Wallonie.

4.2.2. 1980 : 1^{ère} régionalisation

La première vraie régionalisation intervient le 8 aout 1980. Sont créées les trois Régions et les trois Communautés. Les Régions disposent de compétences dites territoriales, « liées au sol ». Les Communautés disposent de compétences dites « personnalisables », liées aux personnes et à la langue. Rappelons que l'Etat Belge reconnaît trois langues officielles (le français, le flamand, l'allemand).

⁸⁰ L'essentiel de cette partie est rédigée à partir de l'exposé oral de Jean-Pol Van Reybroeck et Yves Hanin du 17 octobre 2011 lors de la rencontre organisée par le réseau UniTeR-RA (Van Reybroeck & Hanin, 2011)

La deuxième régionalisation a lieu le 8 août 1988. A cette occasion, la Région récupère la compétence de l'équipement (i.e. les compétences sur les routes, les autoroutes, les voies navigables, les transports en commun (sauf le train)), celle de l'archéologie, et celle des monuments et sites que lui transfèrent les Communautés. Suite à ces deux régionalisations, la Belgique devient un véritable Etat Fédéral puisqu'il n'existe aucune hiérarchie entre l'Etat Fédéral, les Régions et les Communautés.

4.2.3. La recherche et l'enseignement supérieur, une compétence communautaire. L'aménagement, une discipline peu reconnue

La Communauté Wallonie Bruxelles pilote la compétence en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Elle est la tutelle et à la charge de financement des universités. Celles-ci sont au nombre de six :

- Université catholique de Louvain (UCL)
- Université libre de Bruxelles (ULB)
- Université de Liège (ULg)
- Université de Mons (UMONS)
- Université de Namur (UNamur)
- Université Saint-Louis, Bruxelles (USL-B)

Jusqu'au décret de Bologne du 31 mars 2004, l'aménagement du territoire est enseigné mais n'est pas reconnu académiquement. La recherche en aménagement du territoire n'est pas non plus reconnue et n'est pas financée par la Communauté. Comme nous allons le voir, c'est donc la Région, compétente en matière d'aménagement du territoire qui va financer ce type de recherche.

4.2.4. Une période pionnière de coopération entre université et administration wallonne autour de l'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Régional

Dans la veine des travaux entrepris par l'Union Européenne pour l'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (approuvé à Postdam, le 11 mai 1999), la Région Wallonne a souhaité établir à son niveau un Schéma de Développement de l'Espace Régional Wallon (adopté le 27 mai 1999). Ce document à valeur indicative et non contraignante sur le territoire de la Wallonie est un produit de l'administration régionale de l'aménagement du territoire. Les capacités de financement liées à son élaboration ont conduit la Région à financer la recherche universitaire spécifiquement pour un accompagnement dans la construction de ce

document. Un ensemble d'études et de travaux de recherche a été produit durant la phase d'élaboration de ce schéma. C'était alors la première fois que la recherche universitaire intervenait de manière officielle dans un document régional d'aménagement du territoire.

Ces premières collaborations ont alors fait naître de nouvelles idées chez les décideurs de la Région, et notamment chez le ministre responsable de l'aménagement du territoire et du patrimoine de l'époque. La réflexion sur la naissance de la CPDT s'est alors engagée. Suivi par quelques autres ministres au départ, toutes les directions ont voulu avoir un droit de parole dans cette nouvelle structure. L'appellation « développement territorial » a ainsi été retenue en ce sens, et l'ensemble des administrations a participé à l'effort financier. Le premier budget de la CPDT était donc constitué de 8 articles budgétaires différents dépendant de 8 ministres différents (cf. figure 20).

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	400.000 euros
2. PATRIMOINE (M.S.F.)	400.000 euros
3. ECONOMIE	400.000 euros
4. TRAVAUX PUBLICS	400.000 euros
5. TRANSPORTS	400.000 euros
6. ENVIRONNEMENT	400.000 euros
7. AGRICULTURE	400.000 euros
8. CONSERVATION NATURE ET FORETS	400.000 euros
TOTAL	3.200.000 euros

DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ENERGIE

SPW
Service public de Wallonie

Figure 20: Structure du premier budget accordé à la CPDT (Van Reybroeck & Hanin, 2011).

4.2.5. La naissance de la CPDT

Le premier budget alloué à la CPDT a donc été de 3,2M€ directement consacrés au financement de la recherche en développement territorial. Dès le départ, l'idée était d'organiser et de structurer une méthode de travail collégiale qui puisse être pérennisée. C'est également pour cela que les pères penseurs/fondateurs de cette structure l'ont baptisée Conférence Permanente du Développement Territorial.

Etaient donc associés, l'ensemble des ministres souhaitant conduire des recherches en lien avec leurs compétences, les administrations fonctionnelles y étant associées et, bien entendu, les trois universités de Liège, de Bruxelles et de Louvain. Ces trois universités, bénéficiaires à part égale du budget total, participent également à la formulation de la / des commande(s) qui leur sont adressée(s). Comme l'indique Jean-Pol Van Reybroeck, « la commande ne leur est ni imposée, ni blanche de toutes orientations ». Elle se construit dans l'échange entre les trois parties. Les universités sont priées de négocier ensemble avec la Région sur un programme de travail qui couvre la durée d'une législature (5 ans). Au départ, « les universités fonctionnant comme des aimants qui se repoussent », des velléités de concurrence ont émergé, mais la Région a contraint les universités à se retrouver à la même table.

Un des principaux objectifs de la Région était alors de favoriser les croisements entre équipes universitaires. Chaque université a donc été en charge d'un thème relevant de ses entrées privilégiées et ayant été discuté au sein de la CPDT. A charge de l'université pilote d'une thématique de réunir des chercheurs des deux autres universités. Le budget de 3,2M permet alors de financer le salaire des chercheurs (environ 45 pour l'ensemble de la CPDT) parmi lesquels à la fois des chercheurs permanents mais également de nombreux chercheurs contractuels.

Comme indiqué plus haut, la Communauté française Wallonie Bruxelles reconnaît, depuis le décret de Bologne, un master complémentaire dans le domaine de l'art de bâtir et de l'urbanisme intitulé « Urbanisme et Aménagement du Territoire ». De plus, au travers du FNRS, une école doctorale liée à l'aménagement du territoire a été créée, preuve de sa progressive reconnaissance au sein des milieux académiques.

De manière synthétique, les activités de la CPDT s'organisent autour de quatre principales missions :

- « recherches, expertises, aide à la décision »,
- « transmission et vulgarisation des recherches et des résultats »,
- « formation *continué*e des conseillers communaux en aménagement du territoire »,
- « organisation d'une chaire universitaire et suivi de doctorats ».

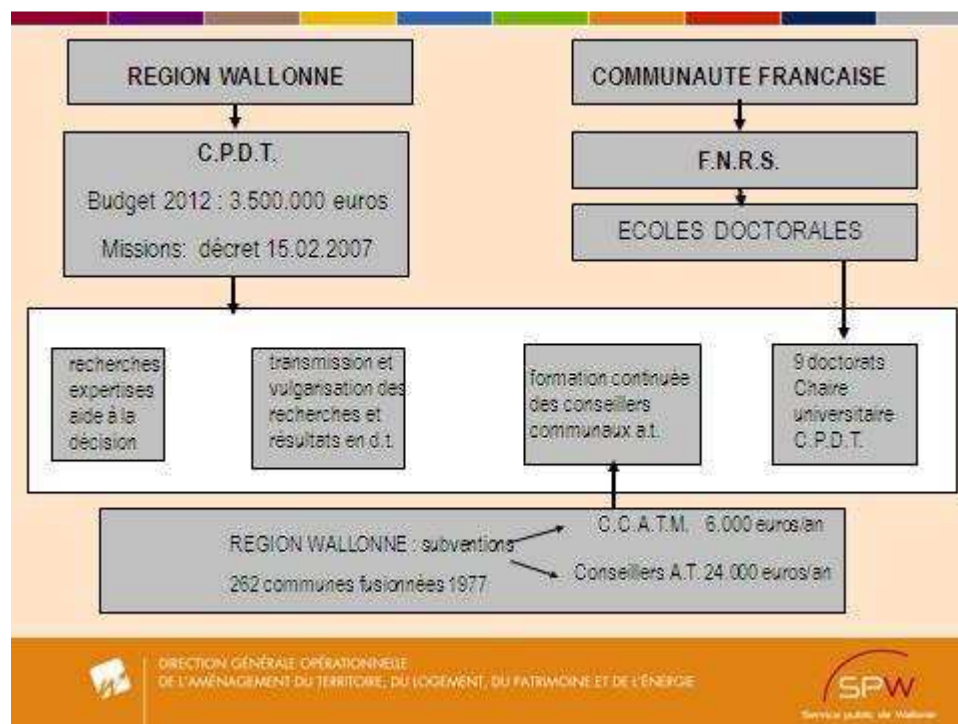


Figure 21: Les quatre registres de mission de la CPDT (Van Reybroeck & Hanin, 2011).

4.3. *L'aménagement du territoire en Wallonie : un objet de rencontre entre Région et universités wallonnes*

4.3.1. Une dynamique régionale autour de l'élaboration du SDER

Comme ont pu nous l'expliquer différentes personnes interrogées lors de notre séjour en Wallonie, la naissance de la CPDT est intimement liée à l'élaboration du premier Schéma de Développement de l'Espace Régional Wallon. Ce Schéma de Développement de l'Espace Régional Wallon, « document normatif d'initiative régionale » (Bastin, 2005) est issu d'une réflexion plus longue sur l'aménagement du territoire wallon. Cette réflexion a débuté avec la régionalisation de 1970 quand les Régions flamande, wallonne et bruxelloise ont été créées.

Un ancien cadre de la direction de l'aménagement du territoire (6.13) de la Région wallonne nous explique ainsi que les études préparatoires concernant le SDER ont commencé dès 1974, quatre ans après la régionalisation provisoire. Ces études préparatoires ont eu cours jusqu'en 1980, date de la régionalisation définitive. La loi du 8 août 1980 octroie en effet à la Région Wallonne le pouvoir décentralisé et le pouvoir exécutif sur un ensemble de compétences, dont l'aménagement du territoire. Ce même acteur nous indique ainsi que dans le cadre de la régionalisation et des premières réflexions sur le SDER, à l'époque nommé Plan Régional d'Aménagement du Territoire (PRAT), de très nombreuses études ont été produites (*survey régionaux*). Le SDER n'a été adopté qu'en 1998.

De fait, entre 1974 et 1998 de très nombreuses études ont été produites. L'ancien cadre régional nous précise alors que c'est au moment « *de l'entrée en phase active de rédaction du SDER* » que les fonctionnaires régionaux se sont dits qu'il y avait un vrai besoin « *de regard stratégique sur l'aménagement du territoire en Wallonie, d'orientations stratégiques* ». A l'époque, le vocable retenu invitait à « *mettre le territoire wallon en capacité de production* », production non limitée au champ économique et largement élargi à l'action sociale et culturelle...

4.3.2. La CPDT, dans le schéma initial tel qu'élaboré par ses concepteurs

Pour ce faire, l'administration et plus précisément un certain nombre de fonctionnaires moteurs imaginent un système à trois pieds, un « *tripode stratégique* » (6.13). Ce système intégrait :

- Un pilier au sein de l'action régionale, équivalent de direction en charge de la mission en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Régional sur le terrain,
- Un pilier dit « recherche » correspondant à la CPDT et permettant de soutenir et stimuler la recherche(-action) en Aménagement du Territoire au sein des universités wallonnes,
- Un pilier dit « stratégique », détaché de l'administration et en lien plus direct avec le gouvernement wallon et les différents cabinets. Ce troisième pilier aurait constitué en quelque sorte un intercabinet en charge d'une réflexion stratégique et continue sur le SDER, son suivi et sa mise en œuvre et en capacité de conduire ou diligenter un certain nombre d'études, d'expertises. Comme l'indique un des pères fondateurs de la CPDT, qui distingue bien ce troisième pilier de la CPDT, « *le raccourci est rapide mais l'idée était de faire de ce troisième pilier ce qu'était la DATAR à ses origines. C'était quelque chose qu'on pensait bien distinct de la CPDT* » (6.13).

La figure ci-dessous résume le « tripode stratégique » tel qu'imaginé par les fonctionnaires en charge de l'aménagement du territoire à la fin des années 1990 :

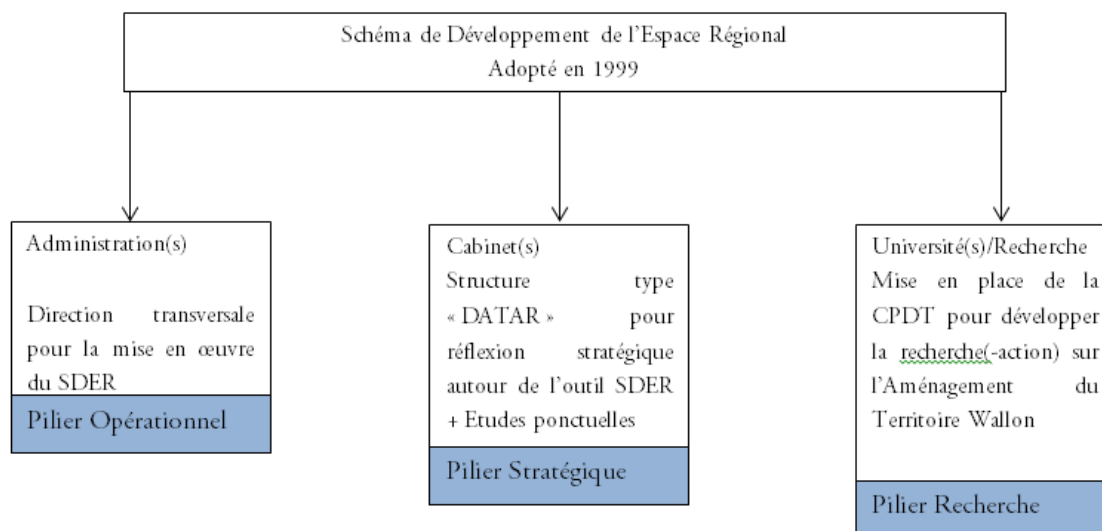


Figure 22: Tripode stratégique pour l'aménagement du territoire en Wallonie tel qu'imaginé à la fin des années 1990. Yoann Morin, à partir des entretiens.

Tous les éléments constitutifs de ce tripode n'ont pas été repris notamment en raison d'une alternance politique en 1999. Ainsi, l'idée d'une direction transversale au service de la mise en œuvre du SDER s'est matérialisée par la création d'un secrétariat rattaché à la direction de l'aménagement du territoire et la structure de type « intercabinet DATAR » n'a pas vu le jour. Néanmoins, la CPDT a bien été créée et le SDER n'a pas été remis en cause.

En complément de la figure 22, nous proposons ici une nouvelle figure témoignant de la mise en œuvre effective du « tripode stratégique » en faveur de l'aménagement du territoire wallon.

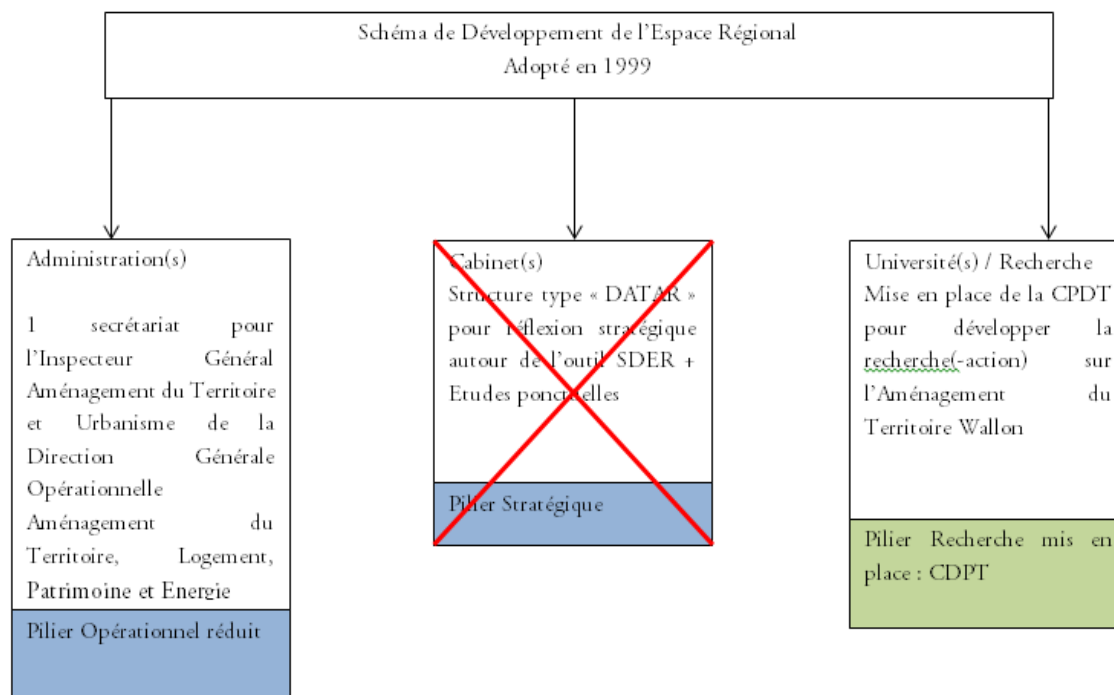


Figure 23: Mise en œuvre effective du "tripode stratégique" pour l'aménagement du territoire wallon. A partir des entretiens, Yoann Morin.

L'acteur précédemment cité, ancien inspecteur général de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la Région Wallonne, puis fonctionnaire dirigeant de la CPDT précise :

« La CPDT est lancée en 1998 au moment où se terminait le SDER... Donc un pied l'action, le SDER, un pied la recherche, la CPDT. Mais l'idée était d'aller plus loin, (...), notre idée c'était d'avoir un tripode stratégique au plan régional. Pour mettre en œuvre le SDER et si on voulait travailler dans une optique transversale, (on pensait) qu'il fallait retirer de l'administration en tant que telle la stratégie territoriale et créer une mission transversale au niveau du gouvernement wallon et confier ça à un service qui dépendrait directement du gouvernement wallon. Le raccourci est rapide mais quand même, l'idée c'était de faire ce qu'était la DATAR à ses origines. C'était quelque chose qu'on pensait bien distinct de la CPDT. Mais ce 3^{ème} pilier n'a jamais été mis en place. Il y a eu un changement de majorité. La majorité passe du CDH à un assemblage PS, MR, écolo, et le montage en question n'intéressait par le ministre Foret... Par contre l'idée de CPDT continue et le SDER n'est pas remis en question même si sa mise en œuvre n'est pas très dynamique faute de volonté politique... On crée bien un secrétariat du SDER pour faire bonne figure mais pas de mise en œuvre, ce secrétariat c'était juste ma secrétaire, quelques actions au niveau ferroviaire et développement économique mais nous n'étions pas assez outillés... Nous n'avions pas la structure pour porter l'outil. Et si vous le confiez à une administration sectorielle ça coince.» (6.13)

Si nous insistons ici sur l'idée de ce « tripode stratégique », c'est parce que l'abandon de l'idée d'une DATAR wallonne, semble, aux dires des personnes interrogées, avoir eu des conséquences sur les missions de la CPDT. Nous y reviendrons donc dans le déroulé de l'analyse.

4.3.3. La CPDT comme moyen pour la Région Wallonne de soutenir la recherche et les politiques d'Aménagement du Territoire

4.3.3.1. La Recherche Universitaire en Belgique, une compétence communautaire

Le système politique belge est constitué de 5 niveaux de pouvoir. 4 de ces niveaux de pouvoir sont liés à une appartenance géographique (fédéral, régional, provincial, communal). Le niveau de pouvoir restant est lui directement lié à une appartenance dite communautaire. Comme l'indique la Constitution belge dans son article, « la Belgique comprend trois communautés :

- la Communauté française,
- la Communauté flamande et,
- la Communauté germanophone ».

Chaque Communauté constitue une collectivité politique fédérée. C'est ce niveau de pouvoir qui dispose des compétences en termes d'enseignement et de recherche scientifique. Or, il n'existe pas en Belgique d'équivalent de clause de compétence générale. Ainsi, la Région ne peut normalement pas financer la recherche scientifique. Néanmoins, dans le cadre de ses propres compétences, *matières* selon le vocabulaire belge, elle peut le faire sous certaines conditions. C'est à ce titre qu'elle peut financer les activités de la CPDT.

4.3.3.2. La recherche en aménagement du territoire très peu financée par les organes communautaires

A la différence du cas français où l'aménagement du territoire dispose à la fois d'une section CNU (section 24) et d'une reconnaissance directe au sein de la section 39 du CNRS « Espaces, territoires et sociétés », il n'existe pas au sein du FNRS (Fonds national de la recherche scientifique) de financements directs vers l'aménagement ou le développement territorial.

Ainsi, les réflexions portant sur la naissance de la CPDT intégraient également la volonté de l'administration régionale, et notamment de la direction générale opérationnelle « Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie » de financer de la recherche sur des sujets les concernant. C'est par la volonté de plusieurs fonctionnaires territoriaux, alternant selon les mandats leurs positions au sein des directions opérationnelles ou des cabinets ministérielles que s'est élaborée la création de la CPDT.

Elle repose chez eux sur le constat d'une recherche scientifique trop disciplinaire :

« (L'idée de CPDT) remonte bien avant 1998, ça date des années 92-93, j'étais chef de cabinet du ministre de l'Aménagement et alors nous avons déploré la structuration de la recherche universitaire qui était alors très très sectorielle. Donc vous aviez le département de géographie qui faisait des études de géographie avec des géographes, un département économie qui faisait des études économiques avec des économistes... Donc ça nous semblait limité à deux niveaux :

- celui de la transversalité disciplinaire, donc on souhaitait tous les deux mettre en place une structure qui aurait pu aborder les problèmes de façon beaucoup plus transversale, non seulement transversale mais également systémique.

- celui des collaborations entre universités. » (6.1)

L'idée pour eux a donc été de s'appuyer sur les trois grandes universités francophones de Belgique et de leurs composantes à même de produire de la connaissance sur des questions d'aménagement ou de développement territorial. Il s'agissait :

- A l'Université libre de Bruxelles (UIB) de l'IGEAT, Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire,

- A l'Université catholique de Louvain du CREAT, Centre de Recherche et d'Etudes en Aménagement du Territoire) et de DEMO, Centre de Recherche en Démographie et Société.

- A l'Université de Liège, du SEGEFA, Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale et Appliquée.

A partir de ces trois premières entités, la Région Wallonne a tenté de stimuler la création de pôles pluridisciplinaires au sein de ces trois universités puis entre ces trois universités. Selon un fonctionnaire territorial encore en charge du suivi de la CPDT, à Louvain-la-Neuve, le CREAT et DEMO se sont rapprochés, à l'UIB s'est créé le Groupe Universitaire Interdisciplinaire de Développement (qui a rassemblé autour de l'IGEAT des membres de l'institut d'urbanisme, et de celui de sociologie), et à l'ULg, le LEPUR, Centre de Recherche sur la Ville, le Territoire et le Milieu rural auquel s'est intégré le SEGEFA.

L'idée pour la Région a été de stimuler et d'accompagner, comme le résume ce même fonctionnaire régional, la constitution dans chacune des trois universités « *d'un groupe pluridisciplinaire, avec des géographes, des économistes, des urbanistes, des historiens, des sociologues, des juristes...* » (6.1).

Ainsi, la CPDT revêt un aspect partagé dès sa création. Financement pour les chercheurs, contenus, connaissances et mises en perspective pour l'administration et le gouvernement.

Un des universitaires reconnaît ainsi : « *L'aménagement du territoire fait partie des choses très peu financées par le FNRS. C'est vrai que quand on regarde les commissions FNRS, on n'est pas du tout bien positionné. C'est vrai qu'à la base, la CPDT a été créée pour que soit financée un minimum la recherche en aménagement, en tant que discipline interdisciplinaire et face à l'organisation disciplinaire classique... Il y avait peu de financement, la CPDT a permis de lancer une certaine dynamique... (...) ... On a quand même été hyper positifs, mais c'est vrai que ce serait bien pire sans la CPDT... Tout n'est pas parfait mais il y a quand même moins de problèmes maintenant qu'il y a quelques années...* » (6.7)

4.3.3.3. Renforcer la culture « Aménagement du territoire » au sein des communes wallonnes

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'aménagement du territoire fut une des premières « matières » régionalisées en Belgique. Il nous faut également rappeler que la Belgique a, entre 1961 et 1977, légiféré pour faciliter et ordonner la fusion des communes. Ainsi, on ne compte aujourd'hui en Belgique plus que 589 communes alors qu'elles étaient 2739 à la naissance de l'Etat Belge en 1831. En Wallonie, le chiffre est passé d'un peu plus de 1600 communes à 262 aujourd'hui. La maille communale en Wallonie est donc plus proche de la maille intercommunale en France.

L'ensemble des acteurs interrogés se sont accordés pour nous signaler que l'aménagement du territoire, conçu comme une activité de planification stratégique, n'était que très peu intégré dans les pratiques urbanistiques des communes wallonnes. La Région Wallonne impulse néanmoins un certain nombre de dynamiques pour renforcer cette « culture de l'aménagement du territoire » notamment via le code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine. Ce code agit tout à la fois de manière réglementaire (notamment par la nécessité d'élaborer des plans de secteurs, documents réglementaires d'urbanisme au 1/10000^{ème}) et de manière incitative par exemple comme nous le verrons, en subventionnant des postes dédiés à l'aménagement du territoire et en finançant les commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité conçues comme des organes consultatifs impliquant une diversité d'acteurs communaux autour des enjeux d'aménagement du territoire et de cadre de vie.

4.4. La CPDT de 1998 à 2014

Nous avons porté une attention toute particulière à nous faire expliquer par les différentes personnes rencontrées en entretien tout à la fois la diversité des missions de la CPDT et les processus de (co)-construction des problématiques des recherches qui y ont cours. De manière préalable à l'analyse de ces éléments discursifs, nous allons mobiliser les documents officiels actant le financement ou la programmation de cette structure afin de repérer sous quelle terminologie y sont notifiées ses missions. En 1998, l'argumentaire cosigné par le ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports, le ministre du Logement, de la Santé et de l'Action sociale et par le Ministre-Président chargé de l'Économie était organisé autour de deux axes :

- La faiblesse de la recherche en développement territorial en Wallonie (le document compare notamment les situations wallonne et française),

- Le besoin pour la Région wallonne de disposer d'analyses nouvelles afin de mieux appréhender les mutations des mondes urbains et ruraux et les effets des mutations globales des décennies 70-90's sur les territoires wallons. (Lebrun, Taminiaux, & Collignon, 1998). Cet argumentaire se prolongeait alors par la proposition de création de la CPDT.

Un autre acteur impliqué dans la création de la CPDT posait dès 2001 un premier regard sur ce processus :

*« Cette approche [recherche au service du développement territorial] doit intégrer dans une seule et même démarche globale, l'éclairage de l'ingénieur, de l'économiste, du sociologue, de l'anthropologue et de l'urbaniste. De nouvelles méthodes d'analyse et d'intervention doivent être mises au point, de nouvelles pratiques doivent émerger de ces méthodes. Il y a donc urgence de développer une stratégie de recherche qui permette de relever ce défi. Cette stratégie ne peut être l'apanage d'une seule équipe mais ne peut pas être non plus fragmentée à l'excès. Le caractère nécessairement global et intégré de cette recherche nécessite, pour être menée à bien, qu'elle soit le fait d'équipes pluridisciplinaires de haut niveau et qui ont l'habitude de travailler ensemble. Les trois grandes universités francophones s'imposent dès lors d'emblée puisqu'elles seules réunissent en leur sein toutes les compétences nécessaires. Encore faut-il que ces universités se structurent pour être capables de développer une recherche véritablement globale et intégrée ; encore faut-il qu'elles dépassent le cadre fermé des disciplines, le cloisonnement des facultés. C'est donc au travers de centres de recherches intégrées et interdisciplinaires que pourra se développer l'approche globale des problèmes que nécessite le développement territorial aujourd'hui, que pourront se former les "T men" de demain. C'est donc la création et le développement de 3 centres de ce type qu'il y a lieu de favoriser au travers d'une politique concertée à long terme de subventionnement de la recherche en développement territorial : **Trois centres universitaires intégrés travaillant en bonne collaboration les uns avec les autres et en synergie avec les utilisateurs que sont la Région, les communes et les entreprises apparaît comme la meilleure solution.** Nous proposons donc concrètement*

que des " accords-cadres " soient passés avec l'association de fait des trois centres universitaires interfacultaires (l'IGEAT pour l'ULB, le CREAT pour l'UCL et le LEPUR pour l'Ulg), accords au terme desquels des programmes de recherche à long terme leur seront confiés, garantissant ainsi la stabilité des équipes de recherche et l'essaimage progressif du nouveau savoir au travers de l'enseignement et de la collaboration avec d'autres structures particulières proches du terrain. » (Géron, 2001)

Concernant le financement de cette structure, dès 1998, une subvention de 60 000 000 de francs belges (environ 1,5M€) est allouée aux trois universités (Parlement Wallon, 1998a) et un programme de travail « pilote » mis en place pour 18 mois. En voici le contenu résumé dans le tableau ci-dessous :

Programmes de recherche	Pilotage	Personnel
7.1. Evaluation du coût global de la désurbanisation	CREAT-UCL	6,5
7.2. Aide à l'optimisation des grandes infrastructures	LEPUR-ULg	5,5
7.3. et 7.4. Evaluation des impacts de la PAC et de l'Agenda 2000 sur le développement de la zone rurale	CREAT-UCL et LEPUR	6,5
7.5. Rationalisation des outils du développement local	IGEAT-ULB	6,5
7.6. Comparaison des plans régionaux et suprarégionaux	IGEAT-ULB	6
8.3. Réflexions sur le logement durable		3
Base de données	LEPUR-ULg	5
Cellule "philosophie du développement"		3

Tableau 9: Synthèse du premier programme de travail de la CPDT. (Parlement Wallon, 1998b)

En 1999, et toujours au soutien de ce premier programme de travail, une seconde subvention de 120 000 000 de francs belges est votée. Une nouvelle note au gouvernement du ministre président et du ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement vient préciser les arguments ayant conduit à la création de la CPDT, fixer la « philosophie du programme de travail » de la CPDT pour la période 2000-2001 et proposer une subvention annuelle proche de 3M€. Ce programme de travail s'axe notamment sur la révision des plans de secteurs (équivalents de nos PLU). La CPDT est invitée, « en tant que « conseiller du gouvernement wallon » en matière de développement territorial, à jouer un rôle majeur dans les études préalables à la révision des plans de secteur que dans le processus lui-même au travers de l'évaluation ex-ante des diverses propositions qui seront formulées. Le caractère pluridisciplinaire et transversal de la CPDT sera ici pleinement exploité puisque, par définition, les plans de secteur doivent être la déclinaison spatiale du projet de société wallon illustré par le contrat d'avenir. Le programme de travail proposé pour la période 2000/2001 a été conçu dans cette logique. Tout en conservant la caractéristique fondamentale de la CPDT (approche transversale et systémique), il en acquiert une autre qui existait déjà à l'état latent dans le précédent programme mais qui devient ici un mécanisme fondamental de la démarche : l'approche "itérative en boucle" (théorie → application concrète → évaluation → alimentation de la réflexion fondamentale et

ajustement de la théorie → application concrète → etc.). En tant que partenaire du contrat d'avenir, la CPDT veillera tout particulièrement à en appliquer deux axes essentiels :

- *« une société de la connaissance » en veillant à la diffusion optimum des résultats de la recherche auprès de tous les opérateurs concernés ainsi qu'en développant et en mettant à disposition du plus grand nombre les bases de données et les indicateurs de développement territorial initialement construits pour la recherche elle-même ;*
- *« une culture de l'évaluation », non seulement en prêtant assistance au G.W. en tant qu'outil d'aide à la décision, mais encore en ayant le souci de pratiquer elle-même en permanence une évaluation « chemin faisant » de sa propre pratique, de la pertinence de sa démarche et de l'efficacité de ses propositions. (Géron, 2001)*

Les principes de construction de la CPDT sont toujours identifiables aujourd'hui comme l'indique par exemple le document de politique générale de la Région Wallonne pour 2014-2019 :

« Créée en 1998 par le Gouvernement, la CPDT fait aujourd'hui partie des outils stratégiques de la Direction Générale Opérationnelle « Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie » et tout particulièrement dans le cadre du principal objectif stratégique de son tableau de bord prospectif libellé : « Mettre à disposition des différents intervenants du développement territorial notre expertise et des outils d'aide à la décision ». Le 14 juillet 2005, le Gouvernement wallon a étendu les missions de la Conférence : outre la recherche de base, la recherche doctorale, l'organisation d'une chaire universitaire annuelle du développement territorial et la diffusion de ses recherches, elle assurera désormais la formation continuée et la certification des conseillers en aménagement du territoire » (Gouvernement wallon, 2014).

L'existence de la Conférence Permanente du Développement Territorial est également actée dans le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie. L'article 12 indique ainsi :

Art. 12. Selon les modalités qu'il arrête, le Gouvernement peut octroyer des subventions :

- point 7 : aux organismes universitaires dans le cadre du programme d'action de la Conférence permanente du développement territorial – Décret du 6 mai 1999, art. 2, (avec pour missions :

- de constituer, par des recherches à long ou à moyen terme et par des expertises à court terme, un outil d'aide à la décision pour le Gouvernement ;

- d'organiser une chaire interuniversitaire annuelle du développement territorial ;

- d'assurer la formation continuée à destination des conseillers en aménagement du territoire visée au point 6° par la mise en contact des chercheurs de la Conférence permanente de développement territorial et des conseillers ;

- de procéder à divers modes de transmission et de vulgarisation des recherches et des résultats des recherches dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement territorial. – Décret du 15 février 2007, art. 4)

Chaque année, un projet de décret vient préciser la subvention allouée par le gouvernement wallon à la CPDT. Elle s'élève à environ 3M€. On note donc dès ce court paragraphe que le panel des missions attribuées à la CPDT est très large : expertise, outillage, aide à la décision, recherche de base, recherche doctorale, valorisation et diffusion, formation continuée... L'ensemble des entretiens nous a permis de mieux comprendre et faire expliciter l'ensemble de ces missions, leurs complémentarités, leurs incompatibilités et leurs évolutions.

4.4.1. Les activités de recherche

4.4.1.1. Les recherches dites de commande

Les recherches dites *de commande* concernent l'ensemble des sujets de recherche qui ont pu être traités en partant d'une préoccupation de l'administration ou du gouvernement wallon. L'élaboration de ces recherches dites *de commande* a quelque peu évolué au cours des différents mandats. Nous en proposons ici une lecture en fil rouge.

A sa création en 1999, l'ensemble des directions opérationnelles (8 en tout) contribuaient au financement de la CPDT. A l'époque, elles construisaient donc ensemble un programme de travail pluriannuel. Cela fonctionnait au sein d'un comité d'accompagnement auquel participait « *chacun des 8 départements qui avait cotisé et un représentant de chaque ministère de tutelle de ces départements-là* », « *de façon à construire un consensus entre administration et politique* ». « *Chaque administration pouvait en début de programme proposer un ou plusieurs sujets, à condition qu'il soit transversal et un sujet ne pouvait être retenu par l'assemblée générale que s'il intéressait au moins deux – voire trois départements. Une fois retenus, les départements intéressés par ces sujets déléguaient un agent, ce qui permettait de constituer un petit groupe de travail de 2 à 4 personnes grand maximum et ce sont ces gens-là qui définissaient le cahier des charges et qui disaient : « voilà en fonction de nos besoins, voilà le livrable dont nous avons besoin, voilà le type de compétences qu'il faut mettre autour de la table pour atteindre ce résultat » et donc ce cahier de charges était alors transmis aux universités qui faisaient des propositions... » (6.1).*

Dans ce modèle-là, l'initiative concernant le sujet à traiter émerge donc du comité d'accompagnement qui mêle administration et représentant des cabinets ministériels. Pour reprendre les termes d'un des responsables universitaires de la CPDT interrogé, « *on est dans ce cas-là plus dans une logique de commande* » (6.8), celle-ci est ensuite reformulée par les chercheurs. Un

autre chercheur indique que même si cela correspond en effet plus à une logique de commande, la co-construction peut s'envisager de manière « séquencée » (6.7).

Cet équilibre entre « commande » et « reformulation /coconstruction » est un des points centraux à analyser en ce qui concerne ces recherches dites de commandes. En effet, en fonction de la position du curseur, le rôle et la place des chercheurs dans la définition des problématiques de recherche ne seront pas les mêmes. Cela les place d'ailleurs parfois dans une certaine incertitude sur leur rôle et leurs liens avec l'administration et le pouvoir régional, incertitude qu'ils ont pu me décrire lors des entretiens (cf. §III.5.3).

Nous verrons également que la relative souplesse de la structure CPDT constitue pour une large part du panel interviewé un des atouts garantissant sa pérennité. Elle permet notamment une meilleure appropriation politique de l'outil. En contrepartie, cette souplesse peut s'accompagner de changement assez brusque dans le fonctionnement et les missions allouées à la CPDT. Cela concerne notamment les recherches dites de commande.

C'est notamment ce qui s'est passé au terme du premier mandat (1999-2004) lorsqu'un recentrage s'est opéré sur la direction et le ministère wallons de l'Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie. En effet, alors que le premier financement avait été assuré par une mise au pot commun de l'ensemble des directions opérationnelles (liées aux ministères correspondants), le second financement a uniquement été issu de la direction à l'Aménagement. De fait, entre 2004 et 2009 le ministre de l'aménagement décide de recentrer les missions de la CPDT autour des compétences de son ministère.

La CPDT a également évolué au cours des ans dans la structure de ses missions. Ainsi, en 2009 sont apparues les recherches dites d' « initiative » que nous allons à présent aborder.

4.4.1.2.

Les recherches dites *d'initiative*

Les recherches dites *d'initiative* témoignent des évolutions de la CPDT sur le mandat 2009-2014. Le Ministre de l'Aménagement du Territoire issu du parti *Ecolo* introduit les recherches *d'initiative*, notamment à la suite de la publication d'un audit sur le fonctionnement de la CPDT et pour faire écho à certaines revendications des universitaires impliqués dans cette structure qui indiquaient alors la difficulté à valoriser de manière académique les travaux réalisés « sous commande ». Ces recherches *d'initiative* constituaient donc sur la période 2009-2014 la possibilité pour les universitaires de proposer à l'administration et au gouvernement régional un certain nombre de sujets à traiter en lien avec des enjeux de développement territorial. Ont donc ainsi été conduits différents travaux à l'initiative des universitaires parmi lesquels:

- « La biodiversité sous l'angle des dynamiques écosystémiques »
- « Territoire et énergie 2050 »
- « Densification des tissus urbanisés en Wallonie : forme, acceptabilité et modalités pour accompagner la mutation des tissus bâtis »

Néanmoins, l'ensemble des acteurs interrogés insistent sur le relatif échec de ce nouveau type de recherche à la CPDT, notamment parce que le suivi et l'évaluation de ce type de recherche ont continué à être confiés à des fonctionnaires régionaux non nécessairement intéressés a priori par la thématique dont ils ont la charge. Ces recherches dites *d'initiative* n'ont donc au final et selon les dires des acteurs interrogés, que peu satisfait les différentes parties prenantes, plus du fait de leurs modalités de fonctionnement que de leur qualité intrinsèque.

- « *Les recherches d'initiatives ça a aussi été un moyen de faire une concession au monde universitaire. C'était sur trois ans et c'était à l'initiative des universités, moi je n'ai pas trouvé ça terrible. Parce qu'il faut trouver, ... , les gens à l'administration ils ont beaucoup d'autres choses à faire, ils sont un peu débordés et donc leur demander de faire leur boulot et à côté leur demander de se libérer pour donner leur avis, lire des rapports, alors soit c'est des gens qui font ça le dimanche après-midi, qui sont un peu fêrus de ça mais l'administration ne regorge pas en masse de ce genre de personnes. Donc pour moi si on veut faire des recherches d'initiatives, ce qui est peu ou prou à l'équivalent d'un financement blanc, ben faisons ça dans un processus de recherche classique... et ça implique de nommer un comité scientifique et voilà... » (6.5)*

- « *Alors sur les recherches d'initiative... il a été reconnu que les universités ne s'y retrouvaient pas tout à fait dans le processus justement en termes de valorisation scientifique, académique, ça c'était le point majeur, et du coup il y a eu une petite porte entrouverte sur ce qui s'est appelé les recherches d'initiative. Mais avec dès le départ un problème et une incompréhension, c'est que nous avons revendiqué si on faisait ces recherches d'initiative d'avoir un accompagnement spécifique de ces recherches par un comité formé de scientifiques, et ça le pouvoir politique a refusé. Donc les recherches dites recherches d'initiative*

qui sont en principe plutôt des recherches peut-être pas super fondamentales, mais de mode de fonctionnement fondamental, sont contrôlées et évaluées par des praticiens de terrain et des politiques... qui donc n'y trouvent pas vraiment leur compte... » (6.3)

En somme c'est le mode du financement blanc qui n'a pas été retenu. Le document d'évaluation du processus CPDT paru en juillet 2015 en début du nouveau mandat (2014-2019) fait donc sans surprise de la suppression de ces recherches d'initiative un des points majeurs :

« La première recommandation vise à faire disparaître la recherche d'initiative. Il résulte du témoignage du membre du comité de pilotage que ces recherches présentent l'inconvénient de ne pas contenir suffisamment de recommandations concrètes à donner aux autorités politiques. D'une manière plus générale, elles ne répondent pas aux demandes de l'autorité politique régionale ni de l'Administration. » (Region Wallonne, 2015)

Nous avons pu repérer ces éléments et pour reprendre celle proposée juste ci-avant :

« La recherche d'initiative, c'était plutôt laisser les scientifiques dirent « là je pense que scientifiquement il y a des choses à creuser », donc à posteriori, c'est mon analyse, j'ai l'impression que le politique a accepté ces recherches d'initiative, je ne sais pas quel est le bon mot, pour se donner bonne conscience, pour montrer sa bonne volonté, ou peut-être pour aplanir nos frustrations, mais sans adhérer complètement au processus ou au moins sans comprendre l'intérêt que ça pouvait avoir. Et donc voilà, pourquoi ça a posé problème et principalement par défaut d'accompagnement... » (6.3).

Nous verrons à la fin de cette partie que la suppression des recherches d'initiative constitue un élément parmi d'autres qui témoignent d'un resserrement de la structure sur des activités d'expertise ou de conseil.

4.4.1.3.

La chaire doctorale

La chaire doctorale est également une modalité de recherche qui a été introduite après quelques années d'exercice de la CPDT. Il est également ici aussi reconnu qu'il s'agit en quelque sorte d'une concession aux universitaires. Le choix du financement des thèses de doctorat est ici plus directement et librement confié aux universitaires même s'il subsiste un contrôle régional. La mise en place de cette chaire est également liée à la volonté pour la Région de financer une recherche plus fondamentale en développement et aménagement du territoire. Les documents de présentation de la CPDT indiquent que « *la chaire a pour objectif l'accroissement de la portée scientifique et transrégionale des recherches en développement territorial* ». Elle comporte deux volets : « *le financement de doctorats à réaliser dans le domaine du développement territorial* », « *l'organisation de colloques ou de séminaires à caractère scientifique permettant d'échanger les résultats avec des experts (issus des autres régions ou des états voisins)* ».

4.4.2. Les activités d'expertise

La notion d'expertise a été un des points largement discuté au sein de nos différents entretiens. Nous verrons qu'il s'agit là d'un des points de tensions entre administration et élus régionaux et universitaires. Sur les documents officiels de la CPDT, il est en effet simplement indiqué que « *les trois centres de recherches de la CPDT (CREAT - IGEAT - Lepur) peuvent être sollicités par le gouvernement pour répondre à des études ponctuelles de courte durée en lien avec le programme de travail. La mission consiste à mettre en place des outils d'aide à la décision au service du ministre de l'Aménagement du territoire et de son administration* ». Cette notion d'expertise vient cristalliser les potentielles tensions entre universitaires d'un côté et membres de l'administration et du parlement de l'autre. Les attentes en termes d' « aide à la décision » demeurent en effet assez importantes au niveau de l'institution régionale. Associé à la notion d'expertise, c'est notamment le terme d' « étude » qui est diversement interprété selon la personne. Un des universitaires interrogés regrette en ce sens la perspective « scientifique » que certains élus associent à la CPDT :

*« Le politique a tendance à utiliser la CPDT dans ce même genre de choses, c'est-à-dire pour légitimer une décision, et donc le cas le plus extrêmes, c'est des ministres en exercice qui vont dire : « ben oui, les universités ont bien démontré... etc... donc voilà ma politique... », mais en fait, la politique elle est déjà écrite avant, faut pas être aveugle. Donc le premier problème, c'est qu'on est instrumentalisé, je pense que ce soit les audits, ou nous, nous sommes instrumentalisés. Et il y a là-dedans, quelque chose de quasi inévitable... On a un politique faible et le politique cherche de la légitimité, et la CPDT fait partie de ça... Notre centre s'appelle « Centre de Recherche et d'Etudes »..., et je pense qu'on fait plus d'études que de recherche au sein de la CPDT. Les études justement c'est des **questions ponctuelles auxquelles on doit pouvoir répondre de manière innovante mais dans un laps de temps réduit**, et c'est bien ça qui est demandé à la CPDT. Donc on ne peut pas mener une recherche CPDT sur 4 ans. Le politique n'a pas le temps. 3 ans c'est déjà long pour le politique. » (6.5)*

Nous intégrerons cette cristallisation de tensions autour des frontières de ce qui constitue ou ne constitue pas un travail de recherche à notre lecture de la CPDT comme organisation-frontière. Notons néanmoins dès à présent que l'équilibre entre « recherches » et « études » a à nouveau été questionné à l'occasion du renouvellement du parlement wallon en 2014. En effet, et à cette occasion-là, un nouvel audit sur l'évolution de la CPDT a été commandité. Or, et alors que depuis l'origine de la CPDT, « études » et « recherches » étaient distinguées par les activités dites de « recherche » (de commande ou d'initiative) et d' « expertise », cet audit fait naître plus de flou dans cette distinction. Il est ainsi clairement indiqué que cet audit a été conduit afin d'évaluer les missions et le fonctionnement de la CPDT notamment en vue de la réorienter sur ces rôles d'analyse et de conseil :

Chapitre III. Interroger la structuration des relations entre monde territorial et monde universitaire : Perspectives organisationnelles

« Les missions et le fonctionnement de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) seront évalués et, le cas échéant, réorientés en vue de recentrer la CPDT sur son rôle d'analyse et de conseil au service du Gouvernement, en ce qui concerne les défis du développement territorial, de l'essor démographique et du redéploiement économique wallon ». (DPR 2014-2019, p72)

Au sein de l'audit (voir (Region Wallonne, 2015)), il est notamment préconisé que l'ensemble des activités de la CPDT soit ramenées à une année civile notamment les recherches.

Un universitaire indique ainsi :

« La volonté est de maintenir et de limiter les recherches de commande à 1 an, et l'évaluation des expertises, études courtes à la demande du gouvernement wallon n'apparaît pratiquement plus dans l'audit » avant de se demander : « est-ce à dire que les recherches de commande deviennent des expertises ? » (6.5).

Nous intégrerons largement ce constat de l'existence de tensions et de réorientations successives sur la frontière et la démarcation entre activités de recherche et d'expertise dans notre lecture de la CPDT comme organisation-frontière.

4.4.3. Les activités de formation

Il s'agit là d'un registre d'activité à part entière auquel la CPDT et ses membres sont associés. Il constitue un des points pour lesquels nous souhaitons particulièrement étudier la CPDT plus en profondeur. En effet, aux côtés des différents types de recherches et d'études conduits à la CPDT, la CPDT assure la formation continue (dite « continuée » en Wallonie) des conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme (CATUs) des communes wallonnes.

Notons avant d'entrer dans la présentation et l'analyse de cette activité de formation continuée que la Région Wallonne tient un rôle important dans la présence de ces CATUs dans les communes wallonnes. En effet, en plus de financer, via la CPDT, leur formation continuée, chacun de ces postes est subventionné par la Région notamment dans l'objectif de l'application du CWATUPE et de l'« acculturation » des communes aux politiques de planification et d'aménagement.

L'emploi de ces CATUs au niveau communal est ainsi soutenu par la Région Wallonne via le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUPE). Celui-ci prévoit, dans ses articles 12 et 257, l'attribution d'une « subvention aux communes pour l'engagement ou le maintien d'un ou plusieurs conseillers en aménagement du territoire et urbanisme ». La Région fixe un ensemble de conditions à l'attribution de cette subvention :

- le CATU doit assurer les missions de conseil et de préparation des avis de la commission⁸¹ communale d'aménagement du territoire si elle existe.

- obligatoirement suivre la formation annuelle assurée par la Conférence Permanente du Développement Territorial.

Cette formation est dispensée par la CPDT et les objectifs qui y sont associés sont décrits comme suit dans les documents officiels :

1. « Assurer à l'ensemble des conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, au départ de leurs connaissances et de leurs pratiques urbanistiques, le développement de leurs compétences stratégiques et la construction d'une démarche commune ;
2. Favoriser les échanges et enrichissements mutuels entre les chercheurs de la CPDT et les conseillers ;
3. Assurer la mise en place progressive et le maintien, parmi les conseillers, d'un réseau d'échange d'informations, de savoirs et de compétence. »

(Region Wallonne, 2015)

Les supports de ces formations sont multiples : modules de formation classiques, voyages thématiques, dossiers pédagogiques, guides pratiques... Depuis 2011, ces formations dites « continuées » ont été étendues aux agents de la Direction Générale Opérationnelle – Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie de la Région Wallonne.

Au niveau des conditions de recrutement, la Région Wallonne précise que le conseiller doit soit :

- « être titulaire du diplôme de master complémentaire en aménagement du territoire et urbanisme, d'ingénieur civil, d'architecte ou de tout diplôme de niveau universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long qui comprend une formation d'au moins dix crédits dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ;
- bénéficier et justifier d'une expérience d'au moins sept ans de gestion et de pratique en aménagement du territoire et urbanisme.» (CWATUPE, 2014)

Les montants engagés par la Région, gradués selon différentes conditions sont loin d'être négligeables. Ainsi, le montant de la subvention pour l'emploi d'un CATU à temps plein est fixé annuellement à :

- à 30.000 euros, si la commune bénéficie simultanément d'une Commission Communale pour l'Aménagement du Territoire Municipal (CCATM), d'un Schéma de Structure Communal

⁸¹ Commission communale pour l'aménagement du territoire est une « assemblée constituée d'une diversité d'acteurs locaux autour d'enjeux d'aménagement et de développement territorial. Ces commissions regroupent tout à la fois des acteurs professionnels de l'aménagement (architectes, équipes des maisons régionales de l'urbanisme, personnes de la CPDT) mais aussi les acteurs économiques et sociaux de la commune ». Le CATU assure l'animation et le secrétariat de ces commissions.

adopté et d'un Règlement Communal d'Urbanisme en vigueur sur l'ensemble du territoire communal ;

- à 24.000 euros, si la CCATM existe ;
- à 8.000 euros si la CCATM n'existe pas.

Il s'agit donc là d'un budget conséquent pour la Région Wallonne qui finance ainsi plus de 200 CATUs.

Ayant déjà connaissance de ce dispositif de soutien à l'emploi des CATU au sein des municipalités wallonnes et du lien avec la CPDT, l'ensemble des entretiens conduits en janvier 2014 comportait une partie centrée sur l'analyse de leur place au sein du continuum recherche – formation – action en aménagement du territoire au niveau wallon. Nous avons notamment émis l'hypothèse selon laquelle ils pouvaient être des relais clés dans la remontée de problématiques depuis le niveau communal vers le niveau régional et vers la recherche via la CPDT.

Lors de notre séjour en Wallonie, nous avons également pu interroger une personne en place sur un poste de CATU dans une commune de 15000 habitants de la province du Hainaut. Nous ne pourrions bien entendu pas généraliser ses paroles à l'ensemble des CATU mais il nous semblait important aux côtés des discours portés « sur » les CATU de disposer du point de vue d'un ou plusieurs CATU.

Nous verrons notamment que cette analyse de ces cadres territoriaux particuliers nourrira la lecture de la CPDT comme organisation-frontière. Notons qu'à l'invitation d'un des universitaires interrogés, les CATU peuvent être envisagés comme des agents triples. En effet :

- ce sont des personnels engagés en municipalité,
- leurs postes sont financés par la Région, ils sont « donc priés d'exécuter le message de la Région »,
- « ils sont mis dans une dynamique de réflexion » au travers de la formation CPDT mais « savent également déjà beaucoup de choses, ce sont des gens de terrain, qui ont déjà beaucoup expérimenté, il y a des gens qui ont 20-30 ans d'expériences » et l'ensemble des CATU révèle une très large « diversité de profil » (6.12)

D'autres acteurs interrogés indiquent que le soutien de la Région aux CATU est un moyen d'ancrer la culture de l'aménagement du territoire en Wallonie. Voici par exemple ce qu'indique un des autres responsables universitaires de la CPDT :

« Il y a quelque chose dont on n'a pas encore parlé, c'est qu'au niveau aménagement du territoire, on vient quand même de très très loin. La législation c'est 1962, avant ça il n'y avait pas d'aménagement du territoire et jusque dans les années 80-90, il n'y avait quasi rien. Si les plans de secteurs ont été lancé

en 64, c'est parce que les communes ne prenaient aucune responsabilité dans le zonage... Il n'y avait pas d'aménagement du territoire, c'est pour ça que l'étalement urbain est si important... Et le niveau fort, national, comme en France, n'a jamais existé en Belgique. Le contexte n'est pas du tout en faveur des thèses aménagistes. Face à la paupérisation des centres urbains très important, à leur perte d'habitants à grande vitesse jusqu'en 2004, la réflexion en termes d'aménagement a été très lente... » (...) (A propos des CATU)... Donc là les CATU, sous impulsion régionale ça participe de la sensibilisation des communes à l'aménagement du territoire... » (6.12).

Les informations officielles relatives à la CPDT précisent les différents objectifs de la formation continuée des CATUs:

- « (i) le développement des compétences stratégiques des CATUs,
- (ii) la construction d'une démarche commune,
- (iii) le recours à des démarches innovantes et
- (iv) la mise en place d'un réseau d'échanges. » (cpdt.wallonie.be)

La construction du programme de formation relève des universitaires impliquées dans la CPDT et il est précisé que ces formations se caractérisent « par la valorisation d'expériences de terrain et de compétences des conseillers et par le développement collaboratif d'approches concrètes au départ de leurs préoccupations ». Les recherches et études de la CPDT viennent nourrir ces formations. Le continuum entre recherche, formation et action dans le champ du développement territorial est ainsi envisagé assez directement au sein de cette structure.

Sans généralisation possible, il est intéressant de détailler certains des points saillants de l'entretien auprès du CATU que nous avons pu interroger :

- il nous indique avoir été assez actif dans la construction de son poste notamment en repérant les aides CPDT et après avoir convaincu en interne : « *Au départ, quand j'ai dit qu'il y avait un subside pour le poste conseiller Aménagement du territoire Urbanisme, on m'a dit « nous on veut bien les sous mais pas que tu ailles en formation ». Et puis ils ont lâché du lest et j'ai fini par aller aux formations CPDT. (...) Et oui, c'est moi qui en étudiant le CWATUPE pour entrer à ce poste ci avait vu qu'il y avait un subside conséquent ».* (6.15)
- il nous indique également avoir mis un peu de temps à comprendre le sens et la visée des formations CPDT qui au départ ne lui semblaient pas lui fournir d'éléments matériels pour la conduite de son métier. Il déclare : « *Après pour moi ça suscite plus de questionnements que de réponses, ce qui m'a frustré pendant au moins les deux premières années et puis j'ai compris que leur rôle c'était de nous ouvrir l'esprit, de nous donner des pistes, de pistes de réponses ou de recherche de nous mettre en réseau pour parfois avoir des réponses techniques directement, ça c'est le réseau qui le permet. Mais que malheureusement*

eux n'allaient pas me donner de réponses concrètes. Mais j'ai fait le deuil de ça et ça ne me pose plus de problème ». (6.15). Les rôles respectifs de la formation et du réseau CATU semblent donc avoir peu à peu pris chez cet acteur.

Cet entretien a pu au moins partiellement confirmer le fonctionnement en réseau des CATUs et le statut de la formation qui y est associé. Néanmoins, cet entretien comme les autres nous a permis de remarquer que notre hypothèse selon laquelle les CATU pouvaient servir de courroie de transmission entre problématiques municipales et locales pour une éventuelle traduction en recherche CPDT n'était pas largement effective. Seuls quelques acteurs nous ont parlé d'effets secondaires liés à des remontées notamment via les formations CPDT.

4.4.4. La valorisation et la diffusion liées à l'ensemble de ces travaux

La Conférence Permanente du Développement Territorial en Wallonie s'est également vu confier dès l'origine des activités de valorisation et de diffusion de ses travaux. Ces activités de valorisation et de diffusion prennent plusieurs formes mais reposent principalement sur un ensemble de publications.

La CPDT publie ainsi :

- Des « Notes de recherche », à l'occasion des différents travaux de recherche restitués. Elles constituent une synthèse exhaustive des travaux conduits par la CPDT. Au total, ce sont 64 notes de recherche qui ont ainsi été publiées. Cette publication est une production directe de la CPDT.
- Les « Lettres de la CPDT » qui sont publiées à vocation de diffusion plus large. Elles contiennent des synthèses plus courtes de recherches finalisées ou en cours, des interviews de chercheurs ou des informations sur l'ensemble des activités de la CPDT.
- Des « Dépliants » thématiques, format plus court que les « Notes de recherche ».

La CPDT, comme structure intermédiaire entre travail universitaire et action régionale sur le développement territorial a également publié différentes revues respectant le format académique classique (comité de rédaction, comité de lecture international, sélection « double aveugle »). La valorisation « académique » des travaux de la CPDT s'est notamment matérialisée au sein de la revue *Territoire(s) wallon(s)*. Fondée par la CPDT, cette revue a vu paraître 7 numéros et deux hors-séries consacrés à différentes thématiques : dimension territoriale des politiques énergétiques, schéma de développement de l'espace régional, compétitivité territoriale et attractivité résidentielle, fusion des communes wallonnes, les espaces urbains wallons, les espaces ouverts...

La présentation de cette publication par la CPDT indiquait que *Territoire(s) Wallon(s)* constitue « une revue scientifique qui constituera un nouveau canal de diffusion de l'état de la recherche en développement territorial, ouverte à tout acteur du développement territorial qu'il soit universitaire, agent de l'administration, chercheur de la CPDT ou d'autres horizons »⁸².

On note donc, au sein d'un format de parution académique classique (comités de rédaction et de lecture international), une ouverture à d'autres acteurs que les universitaires. Les ambitions de cette revue sont alors déclinées autour de trois axes :

- « vulgariser la recherche wallonne en développement territorial par une communication de qualité scientifique,
- fournir une tribune aux acteurs du développement territorial et du développement régional,
- et devenir une référence en la matière ».

En accueillant des articles « veillant » à la fois :

- « s'adresser à un lectorat wallon de chercheurs mais aussi de gestionnaires et de décideurs,
- assumer l'image « wallonne » (et même d'œuvrer à sa construction),
- avoir un lien avec la Wallonie,
- se centrer sur les enjeux et les perspectives plutôt que sur des questions méthodologiques
- alimenter le débat par un apport tant scientifique que politique, rationnel et argumenté
- l'objectif est, dans le cadre d'une Wallonie plurielle, d'ouvrir le débat sur la contribution des uns et des autres au développement commun. »

Cette revue a donc prévu d'accueillir en son sein trois types d'articles : communications scientifiques, articles ou notes d'information, débats et proposition d'action. Elle a parfois également servi de support pour les actes du colloque annuel de la CPDT outil majeur des actions de valorisation et de diffusion de cette structure. Ce colloque réunit chaque année plus d'une centaine de personnes autour des travaux de la CPDT (universitaires, fonctionnaires régionaux et d'autres niveaux de collectivité, élus, autres...).

Force est de constater que malgré ces incitations à une large ouverture à d'autres acteurs, ce sont essentiellement les universitaires qui ont contribué à cette revue (74% des publications). Seuls 4% des articles ont mobilisé une équipe d'auteurs mixtes et parmi les 21% d'articles provenant d'auteurs hors universités, plus du tiers l'a été au sein du dernier numéro (actes d'un colloque prospectif consacré à l'économie et aux systèmes productifs, à la mobilité, à l'environnement et aux espaces résidentiels) (cf. figure 24).

⁸² <http://cpdt.wallonie.be/publications/les-archives/les-archives-23>

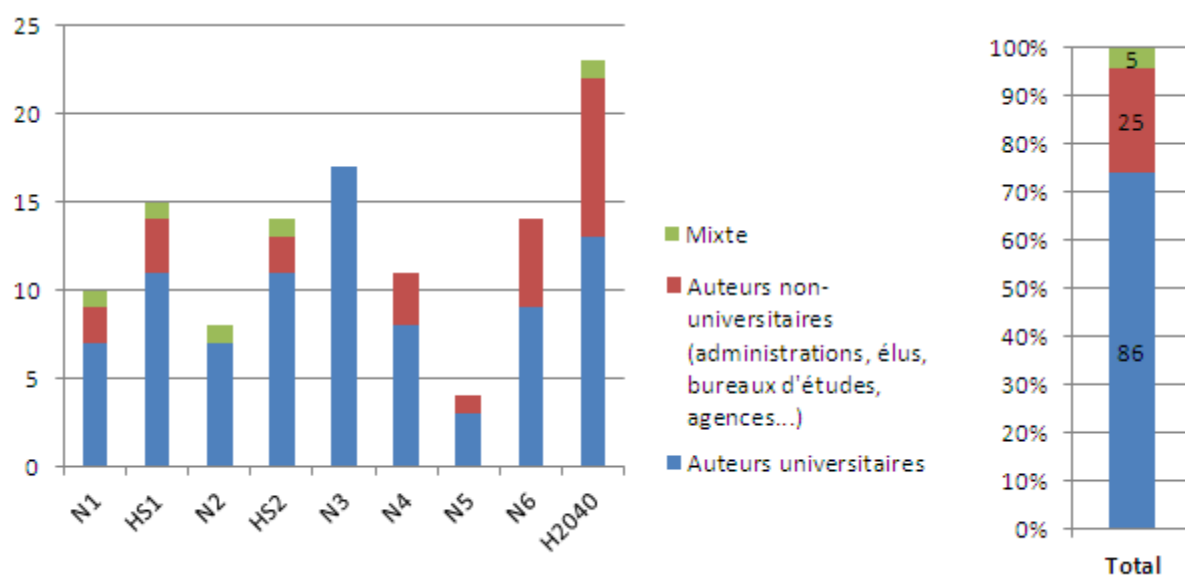


Figure 24: Classement des articles parus dans les neuf numéros de Territoire(s) Wallon(s) en fonction du statut de leurs auteurs (uniquement universitaires, uniquement extérieur à l'université, ou écriture mixte). Yoann Morin à partir des archives de la CPDT : <http://cpdt.wallonie.be/publications#filter=.les-archives>

Cette publication n'existe aujourd'hui plus sous la forme présentée ci-dessus. Les acteurs interrogés indiquent deux raisons différentes à l'arrêt de cette publication sous forme de revue régulière :

- le peu d'ouverture vers des acteurs situés hors CPDT ou hors Wallonie,
- le manque de reconnaissance de cette publication au sein de la sphère académique.

La revue *Territoire(s) Wallon(s)* est donc devenue la revue en ligne *Territoire(s)*⁸³ qui s'est repositionnée sur les « communications scientifiques » néanmoins toujours dans l'objectif de « vulgariser la recherche en développement territorial ». Depuis fin 2012, quatre articles y sont parus.

Enfin, en parallèle de ces publications directement rattachées à la CPDT et selon des objectifs très proches, la Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie publie également depuis 1987 un trimestriel du développement territorial ouvert aux contributions professionnelles et académiques (*Les cahiers de l'urbanisme* de 1987 à 2010, et depuis 2010 *Les cahiers nouveaux – trimestriel du développement territorial*).

Si l'existence de supports accueillant différents types de publications selon des registres de valorisation différents semble difficile à tenir sur le long terme, les différentes publications et

⁸³ <http://territoires.be/?q=fr/content/qui-sommes-nous>

moyens de valorisation et de diffusion des travaux de la CPDT sont diversifiés, pouvant potentiellement toucher des publics diversifiés.

Nous avons donc jusqu'alors décrit et parfois commencé à mettre en perspective l'ensemble des activités de la CPDT. Nous allons à présent montrer comment la douzaine d'entretiens conduits en janvier 2014 nous a permis de dégager l'hypothèse selon laquelle la Conférence Permanente du Développement Territorial peut être lue comme une organisation-frontière. En effet, nous avons pu lire au sein des discours de chacun des types d'acteurs (chercheurs, praticiens régionaux, élus régionaux, praticiens municipaux, partenaires extérieurs) les débats, les controverses voire les tensions qui entourent le travail partenarial proprement dit, qu'il s'agisse d'actions de formation ou de recherche.

Néanmoins, les personnes interrogées soulignent de manière quasi unanime le haut niveau de reconnaissance de cette structure et ne doutent que peu de sa pérennité. A l'image de la description que donne Guston de l'organisation-frontière, cette structure semble être reconnue aussi bien parmi les dirigeants de la sphère de l'action régionale (élus et praticiens) que dans celle de l'université (responsables scientifiques impliqués). Nous nuancerons ce propos s'agissant de la reconnaissance au sein du monde universitaire plus large (reconnaissance académique des travaux de recherche, reconnaissance des types de formation associées...).

L'idée de ce chapitre est donc de proposer à partir d'un ensemble de citations issues des entretiens une lecture de la CPDT comme organisation-frontière. Cette notion nous semble notamment importante dans le sens où elle ne cherche pas à définir ou à effacer la frontière entre activités scientifiques et activités non scientifiques mais plutôt à éclairer comment les processus de coopération entre chercheurs et « acteurs », mais aussi les tensions qui y sont associées, peuvent naître, se dérouler et se pérenniser dans le temps.

5. La CPDT comme organisation-frontière

En reprenant ici quatre points présents en fil rouge au sein de la présentation de la genèse et du fonctionnement de la CPDT, nous allons montrer à présent en quoi la Conférence Permanente du Développement Territorial peut être lue comme une organisation-frontière dans le sens qu'en donne Guston (Guston, 2009).

5.1. *Des pionniers aux parcours hybrides : de la construction du SDER à la création de la CPDT*

Nous proposons en introduction de ce chapitre une figure permettant d'illustrer le cheminement professionnel de trois des acteurs qui se sont (entre)qualifiés comme penseurs et cofondateurs de la CPDT à la fin des années 1990 et/ou dont les autres personnes interrogées ont largement indiqué ou reconnu le rôle actif dans la création de cette structure. Les noms de ces trois personnes ne sont pas indiqués pour préserver au mieux leur anonymat. La figure illustre l'évolution professionnelle de ces trois personnes en amont et après la création de la CPDT en 1999 et illustre avec des couleurs leurs allées et venues respectives entre les quatre sphères du développement territorial et de l'aménagement en Wallonie :

- celle de l'administration régionale, au sein des services liés à l'aménagement du territoire (Rose),
- celle de l'exécutif de la Région Wallonne notamment au niveau du cabinet ministériel de l'aménagement du territoire (Bleu),
- celle de la recherche et de l'enseignement sur des sujets relatifs à l'aménagement et au développement territorial (Jaune).
- celle de l'expertise et de la consultance (Vert).

La figure illustre de manière visuelle ces allers et venues. Elle propose un deuxième niveau de lecture liée à l'organisation politique et administrative de la Région Wallonne qui constitue également un élément important de l'analyse du fonctionnement et de l'évolution de la CPDT. En guise de première ligne, nous donnons une double information :

- la constitution de la coalition majoritaire au pouvoir,
- la couleur politique du ministre-président (en rouge) et du ministre de l'aménagement du territoire (en vert).

Si nous remarquons que le Parti Socialiste Wallon est le parti qui domine largement ces coalitions (puisque seuls des ministres présidents socialistes sont en place depuis 1988), le poste de ministre de l'aménagement du territoire est toujours confié à un autre parti de la coalition (successivement depuis 1999 aux libéraux, aux chrétiens démocrates, aux écologistes et sur le mandat actuel aux

chrétiens démocrates à nouveau). Nous avons également souligné la sensibilité (si ce n'est l'appartenance) politique de nos trois acteurs co-fondateurs. Nous verrons dans la suite de l'analyse comment ces éléments relatifs à la vie politique de la Région Wallonne ont une importance pour l'analyse de la CPDT.

	Mandat (Coalitions, Ministre Président , Ministre Aménagement)				
Evolution professionnelle de trois des « cofondateurs » de la CPDT	Avant 1999	1999-2004	2004-2009	2009-2014	2014-2019
		Coalition -Socialistes -Libéraux -Ecologistes	Coalition -Socialistes -Chrétiens démocrates (Centre)	Coalition -Socialistes -Ecologistes -Chrétiens démocrates	Coalition -Socialistes -Chrétiens démocrates
1 (Socialiste)	Chef de cabinet du ministre de l'Aménagement (jusqu'en 1997)	Inspecteur Général de l'observatoire de l'habitat et de la coordination (97-08) puis Inspecteur Général du Patrimoine (08-09)		Directeur de la DGO4 - Aménagement du Territoire et de l'urbanisme, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.	
2 (Chrétien démocrate)	Chercheur au CREAT	Chef de cabinet Gouvernement wallon, Vice-présidence, Logement, Transports et Développement territorial		Inspecteur général à l'aménagement et à l'urbanisme.	
	Puis dans l'administration wallonne (DGO4)	Maître de Conférences puis Chargé de cours à l'UCL.			
3 (Libéral)	Docteur et chercheur en sociologie économique	Inspecteur général à l'aménagement et à l'urbanisme.		<u>Président de la Commission spécifique du Débat Public "Construire une politique de l'alimentation" - Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais</u> et <u>Président de l'Assemblée générale de l'Université de Namur</u>	
	Administration de la Région Wallonne.	Pilotage de la revue « Cahiers de l'urbanisme ».		Consultant (retraité Région Wallonne)	

Figure 25: Evolution professionnelle de trois des « co-fondateurs » de la CPDT. A partir des entretiens. Yoann Morin, 2015.

Au cours des entretiens, nous avons pu nous rendre compte de la grande diversité des parcours des personnalités décrites comme pionnières ou à l'origine de la création de la CPDT. Le récit qui suit témoigne du profil, mais également de l'état d'esprit des concepteurs de la CPDT :

*« Moi j'ai commencé mon parcours professionnel au CREAT de l'UCL, 10 ans. Je travaillais sur des questions d'Aménagement du Territoire au moment où la CPDT n'existait pas et où j'ai vécu à titre personnel comme mes copains de l'époque, l'incertitude parce que nos contrats de recherche étaient passés du national au régional (1980), pendant 6 mois tout s'est arrêté... puis bon on a rebondi... Puis j'ai présenté l'examen pour être engagé à l'Etat, je suis rentré à la Région Wallonne, à l'Aménagement du territoire, le fait d'avoir été 10 ans à l'université, a fait que ma DG de l'époque m'a un peu aiguillé sur un job valorisant pour mes activités précédentes, valorisant au niveau intellectuel, et puis bon, j'ai été dans des cabinets et des administrations diverses, logement, patrimoine, fonctionnaire territorial dans la province du Luxembourg, puis de nouveau en cabinet. **Tout ça m'a donné l'idée de proposer quelque chose en matière de recherche, parce que voilà je l'ai vécu, on l'a vécu, et tout ça à un moment donné, surtout quand c'est au début d'un gouvernement, quand on fait la fameuse déclaration de politique régionale, on peut amener de nouvelles idées et les élus prennent... Donc on a proposé la CPDT. Et du coup, et ben en retour on m'a rappelé à Louvain, pour donner des cours... Tout ce que je souhaite, c'est que tout le monde puisse faire des choses aussi enrichissantes...***

(...)

Et pour répondre à votre question, je ne connais pas en Wallonie de barrière extrêmement étanche et définitive entre le chercheur, l'académique qui enseigne, le fonctionnaire d'Etat, le membre de cabinet ministériel, vous pouvez passer d'une sphère à l'autre, c'est là que sont les opportunités en plus.

(...)

En ce qui me concerne, j'ai donné et je donne des cours à l'UCL, et je me suis retrouvé dans un cabinet tout en étant fonctionnaire. Donc fatalement la même réalité, vous la voyez sous des angles différents, avec des intervenants différents, vous servez de plaque tournante, de point focal pour toute une série de gens, qui ne se connaissent pas forcément, mais vous pouvez créer le lieu où ils vont se rencontrer, essayer de se comprendre, échanger des infos et pourquoi pas développer des projets. » (6.12)

Dans la partie consacrée à la description de la sociogenèse et des activités de la CPDT, nous avons pu voir apparaître le terme « *T Men* » (*C'est donc au travers de centres de recherches intégrées et interdisciplinaires que pourra se développer l'approche globale des problèmes que nécessite le développement territorial aujourd'hui, que pourront se former les "T men" de demain. P X.X.*). Cette expression fait référence au long-métrage d'Anthony Mann « T-Men », en français « La Brigade du Suicide ». Dans ce film, deux agents du Trésor américain infiltrèrent un réseau de fabrication de fausse monnaie. La référence peut donc être lue comme souhaitant l'existence de personnes aux profils mixtes entre recherche et action territoriale.

Dans la littérature, plusieurs termes renvoient à la description et l'analyse acteurs de « passeurs de frontière », et par exemple ceux de « *knowledge broker* » (M. Meyer, 2010) ou encore de « *knowledge intermediary* » (Taylor, 2015). Meyer définit les « *knowledge brokers* » comme « *des personnes ou des organisations qui font transiter de la connaissance et créent des connections entre les chercheurs et leurs diverses audiences* »⁸⁴. Il précise en indiquant que ces « *knowledge brokers* » agissent de trois manières différentes : comme gestionnaires de connaissances, comme agents de mise en relation (entre producteurs et utilisateurs de connaissance) et comme « constructeurs/renforceurs de capacité » (*capacity builders*) par la facilitation de l'accès aux connaissances. Ce travail s'inscrit directement dans le cadre théorique de la sociologie de la traduction, l'auteur construisant notamment sa conclusion sur cette notion de « traduction ». Dans le cadre de notre analyse de la Conférence Permanente du Développement Territorial, il nous semble que les personnes pionnières et à l'origine de la création de la CPDT n'agissent pas exactement comme « *knowledge brokers* » - courtier en connaissances – mais davantage comme organisateur de la frontière entre production de connaissance et action à travers la création de la CPDT. C'est notamment la raison pour laquelle nous ne ferons pas du cadre théorique de la sociologie de la traduction une entrée clé de notre analyse. En effet, nous n'analysons pas ici les processus fins d'intermédiations de la connaissance, mais davantage comment se structure une interface de dialogue entre deux sphères professionnelles distinctes agissant autour d'un objet commun (le « développement territorial »)

C'est notamment pour cela que nous introduirons dans la conclusion de la partie sur la CPDT la notion d'interface, que nous avons employée au sein de divers projets opérationnels au sein du réseau UniTeR-RA et qui a été traitée de manière plus théorique au sein de différents travaux.

⁸⁴ «People or organizations that move knowledge around and create connections between researchers and their various audiences» (M. Meyer, 2010, p118)

5.2. *Des agents triples au service d'une double acculturation*

Les conseillers en aménagement et en urbanisme que nous avons présentés dans la partie précédente ont été décrits comme des « agents triples » par au moins deux acteurs interrogés. Ils expliquent ce terme de la manière qui suit :

- Ce sont des personnels engagés en municipalité,
- Leur poste est financé par la Région, ils sont donc, en quelque sorte, « priés d'exécuter le message de la Région » (6.1)
- « Ils sont mis dans une dynamique de réflexion » au travers de la formation CPDT.

Outre la schizophrénie que cela peut potentiellement engendrer, les différents acteurs interrogés, universitaires comme cadres de l'administration nous indiquent que si les CATUs ne jouent pas directement de rôle dans la remontée de problématiques convertibles en questions de recherche, leurs profils et leurs expériences en font des personnes clé dans la diffusion des connaissances en développement territorial au niveau communal :

« Les CATUs suivent les formations, mais savent également déjà beaucoup de choses, c'est des gens de terrain, qui ont déjà beaucoup expérimenté, il y a des gens qui ont 20-30 ans d'expérience. Ils ont des profils très diversifiés qui permettent des échanges riches » (6.1)

Pour la Région Wallonne, la subvention au poste des CATUs et leur formation via la CPDT vont permettre de diffuser de manière incarnée et diffuse la « culture de l'aménagement du territoire ». Rappelons que la dernière partie de la subvention est liée à l'existence d'une Commission Communale pour l'Aménagement du Territoire Municipal (CCATM).

Depuis notre position d'observateur, nous souhaitons également tester l'idée selon laquelle les CATUs pouvaient jouer un rôle d'interface entre problématiques communales et perspectives de recherche de la CPDT. Au sein de nos différents entretiens, nous nous sommes rendu compte que cette potentialité n'était pas réellement activée, les seules remontées pouvant être relayées indirectement pendant les temps de formation.

L'existence de ces CATUs témoigne néanmoins de l'incorporation au sein de la CPDT d'un véritable continuum d'activités depuis la recherche, académique ou plus appliquée, jusqu'à cette modalité de « formation continuée » d'agents communaux.

Toujours dans l'optique de démontrer que la CPDT peut être décrite comme organisation-frontière, nous allons maintenant voir comment cette organisation nous semble davantage légitimer des pratiques collaboratives plurielles que fixer une délimitation claire dans le rôle de chacun des

acteurs dans la production ou la diffusion de la connaissance. Pour le dire autrement, à notre sens et à partir de nos observations, la CPDT n'intègre pas de règles ou de normes strictes relatives à la synchronisation cognitive entre les différents acteurs. En revanche, elle permet de circonscrire un espace de dialogue, voire parfois de tensions, reconnu tout à la fois par les acteurs académiques et les acteurs institutionnels territoriaux.

5.3. Des tensions qui subsistent sur le travail à la frontière

Les entretiens conduits début 2014 nous ont montré qu'au-delà des caractéristiques que nous venons de décrire, de nombreux points de friction, de tension, subsistent dans le fonctionnement de la CPDT et au sein des différentes activités que nous avons décrites.

Comme indiqué dans la partie méthodologique liée à cette étude monographique de la CPDT, nous avons interrogé un total de six chercheurs impliqués dans les travaux et dans le pilotage de cette structure. Chacun d'entre eux a à un moment ou à un autre de l'échange souligné les risques voire les réalités d'une instrumentalisation par le politique ou la sphère technique régionale.

Voici quelques verbatim allant dans ce sens :

1- Le politique a tendance à utiliser la CPDT pour **légitimer des décisions**, et les cas les plus extrêmes, c'est quand un ministre a un discours « scientifique » du type : « *ben oui, les universités ont bien démontré... etc... donc voilà ma politique...* », *mais en fait, la politique elle est déjà écrite avant, faut pas être aveugle. Donc le premier problème, c'est qu'on est instrumentalisé, je pense que ce soit les audits, ou nous, nous sommes instrumentalisés. Et il y a là-dedans, quelque chose de quasi inévitable... On a un politique faible et le politique cherche de la légitimité, et la CPDT fait partie de ça, et les audits font partie de ça, ... bon...dont acte ...* » (6.5)

2 – « *Mais quand on a ce problème-là, d'instrumentalisation, ça ne remet pas en cause la pérennité de la structure. Quand des gens cherchent à nous imposer ce qu'on rédige, quand certains veulent réécrire notre rapport, ça arrive, mais on met le holà tout de suite... C'est notamment le cas avec d'autres directions que celles de l'aménagement... On est même parfois plutôt dans des conflits entre des directions... Par exemple sur la thématique des zones d'activités économiques, on est au cœur de conflits entre différents points de vue politiques, et ça c'est quand même intéressant parce qu'on voit quand même la réalité des problèmes... Sans la CPDT, nous n'aurions pas une aussi bonne visibilité là-dessus.* » (6.7)

- « *Ça n'empêche que même si parfois on nous demande de l'info supplémentaire, on n'est jamais dans les sphères inter-cabinets au moment de la préparation de la décision...* » (6.8)

- « *On est assez proche du pouvoir, mais pas compromis dedans, c'est aussi du fait du contexte... C'est tout petit la Wallonie, tout le monde se connaît plus ou moins... Certains ont travaillé pour la CPDT et*

sont maintenant dans les directions aménagement, mobilité, environnement... Il y a des allers-retours... » (6.8)

3 - « Il y a eu au [élément chronologique supprimé] une très forte instrumentalisation. On a dû établir un diagnostic parce que, le SDER, le gouvernement avait mis ce document parmi ses priorités donc il fallait le revoir. Ils ont dit plutôt que de payer un prestataire de A à Z on va faire travailler la CPDT sur le diagnostic et puis un consortium va s'appuyer sur leurs résultats pour établir le document. Et là, le diagnostic, on nous a plus ou moins laissé travailler, jusqu'au moment de la rédaction du document, où là, on a eu des interférences très fortes. C'est comme ça, mais ça a été dur, on s'est beaucoup battu pour garder notre indépendance et pour ne pas signer des choses avec lesquelles nous n'étions pas d'accord in fine ça a été pour moi en tout cas la plus mauvaise expérience. » (6.3)

On remarque donc à travers ces citations que la proximité avec le politique et avec la sphère technique régionale peut être source de points de tensions, notamment lorsque les chercheurs sont utilisés – instrumentalisés – pour justifier de telle ou telle décision.

Néanmoins notons dès à présent que cette proximité avec le politique n'est pas subie par les chercheurs interrogés. Dans le second extrait d'entretien proposé, on remarque même que cette proximité avec les jeux politiques régionaux permet aux chercheurs d'observer des dynamiques, débats, ou faits auxquels ils ne pourraient accéder en dehors de cette position intermédiaire. On se rapproche ici de ce que Dominique Lorrain et Pierre Lascoumes ont pu écrire à propos de l'accès à tout ce qui n'est pas publicisé dans la production, la mise en œuvre ou l'évaluation de l'action publique, notamment chez eux dans ce qu'ils nomment les « trous noirs du pouvoir » (Lascoumes & Lorrain, 2007). Ils indiquent en substance : « Le détour par une position d'expert permet parfois d'ouvrir les portes, de circuler dans ces espaces, de questionner les acteurs et de tester des hypothèses. La méthode requiert du temps et la combinaison de diverses sources : presse professionnelle, littérature scientifique internationale, synthèses déjà élaborées sur des sujets latéraux. »

Les débats pour la construction du travail (plus ou moins) collectif autour d'une problématique construction d'un projet de recherche à la CPDT semblent se répéter à chaque fois qu'une nouvelle recherche démarre.

Différents extraits d'entretiens montrent qu'il ne semble pas exister de protocole unique de mise en œuvre d'une recherche CPDT, qu'elle soit de commande ou d'initiative. Chaque nouvelle problématique semble donner lieu à une série d'interrogation quant à sa mise en œuvre et son suivi :

(A propos du caractère partenarial des recherches CPDT) :

« Les niveaux d'implication sont très différents d'un comité d'accompagnement à l'autre. Par exemple sur les atlas des paysages wallons, le comité s'est vraiment approprié la recherche et on arrive à voir des échanges fructueux. L'implication et la co-construction sont réelles sur les atlas, mais pour les autres recherches c'est plus compliqué... Des fois, ça devient plus une commande qu'une recherche partenariale. L'administration se borne plus ou moins à contrôler, à suivre et de voir si eux ont l'impression qu'ils vont pouvoir faire quelque chose avec ce qu'on produit ». (6.3)

« Même si ça dépend vraiment hein, moi sur la recherche tourisme et changement climatique, qui est une recherche de commande, qui a été proposée par le CGT, ils sont quand même très assidus, ils essayent de rentrer dans la recherche, font le relais entre informations et chercheurs, il y a, par ci par là, des couacs, mais de façon globale, ça va. » (6.4)

« En fait, cela dépend si la proposition vient vraiment de la base et là ils ont proposé un sujet qui les préoccupait et là ils s'impliquent. Dans d'autres cas, il y a des recherches de commande où ça flotte parce que c'est un directeur qui a imaginé ça dans son bureau et que la base n'a pas été du tout associée et se dit qu'est-ce qu'on va faire avec ça... et il ne s'explique pas... » (6.3)

« Par exemple, la recherche sur le mix énergétique qui a mis 1 an et demi à démarrer... » (6.4)

« Le « d'où vient la question » est important... Je pense que tourisme et les atlas sont deux exemples de bon fonctionnement. Et pour revenir sur la densification, je pensais qu'on aurait 10 personnes à chaque réunion, mais non, il y a la responsable qui est à fond avec un de ses agents... Au début, il y avait quelqu'un de la cellule de l'étalement urbain wallon, et il devait considérer qu'on ne prenait pas assez en compte l'environnement comme il l'entendait et il est parti... Je pensais que ça allait être la recherche du mandat, poussée par le cabinet, avec des réunions de suivi terribles et ben là non... Par ailleurs, les comités associent aussi bien l'administration et le cabinet, et c'est souvent assez difficile avec les cabinets, qui peuvent être dans la logique d'instrumentalisation qu'on vous a décrit. Et quand ils (les cabinets) viennent, en général, ils ont lu, mais ils ont lu avec leur filtre, et s'ils ne trouvent pas ce qu'ils veulent ou qui ne va pas dans le sens qu'ils veulent, ils arrivent, à la limite, il ne reste pas à toute la réunion, ils sortent le bazooka, tirent, et s'en vont pour caricaturer... mais c'est presque ça... Nous on a connu ce type de situation, où des représentants de cabinets nous disaient « c'est ça qu'il faut écrire, et si ça n'est pas présent dans le rapport, il faudra le réécrire »... Donc ça c'est compliqué... » (6.3)

Nous avons pu vérifier ce niveau d'implication différenciée de l'administration wallonne selon les sujets de recherche traités à partir du recueil des comptes rendus de comité d'accompagnement des recherches sur la « densification des tissus urbanisés en Wallonie » et sur la constitution d' « atlas et d'analyse des paysages wallons ». Sans reproduire ici les tableaux au sein desquels nous avons

compilé la présence ou l'absence des membres prévus au comité de suivi pour chacune de ces deux recherches notons que chacun d'entre eux a été présent en moyenne à 3,8 comités de suivi sur 5 pour la recherche « atlas et analyse des paysages wallons » contre une présence moyenne à 1,6 comité de suivi sur 5 pour le travail sur la densification.

Les entretiens ont donc parfois, et même souvent, été assez critiques sur le fonctionnement réel de la CPDT notamment en ce qui concerne la conduite et le suivi des recherches. Néanmoins, et alors même que les acteurs universitaires signalent également une chute progressive des moyens alloués à la CPDT, la pérennité et la reconnaissance de la structure ne semble pas être remise en cause.

Assez récemment, et même si nous remarquerons qu'un resserrement des activités autour de l'expertise semble s'opérer, un des acteurs universitaires interrogés nous indiquait :

« Un rapport d'évaluation de la CPDT a été réalisé cette année par l'administration et porte sur les modalités de fonctionnement. Il sera présenté en réunion plénière de la CPDT (Administration – Gouvernement - Universités). Après j'imagine que le Gouvernement Wallon prendra attitude, mais dans l'ensemble la CPDT n'est pas morte, on serre un peu plus la ceinture... financièrement (encore -15 %) et sur le caractère opérationnel. ». (6.5, Juillet 2015)

Nous allons dorénavant montrer comment la CPDT nous semble être reconnue tout à la fois au sein de la sphère académique et par les acteurs institutionnels territoriaux de la Wallonie et notamment par les élus régionaux.

5.4. Une reconnaissance au sein des deux sphères : une autre caractéristique d'une organisation-frontière

Nous souhaitons lors de notre séjour en Wallonie pouvoir rencontrer des élus régionaux afin de nous rendre compte du mieux possible de la reconnaissance d'une structure telle que la CPDT. Nous avons donc pu interroger deux élus parmi les 75 parlementaires régionaux. Le premier élu interrogé est membre d'Ecolo (parti écologiste politique affilié au Parti Vert Européen), alors parti de majorité. Le second est membre du Mouvement Réformateur (parti libéral de droite et centre-droite affilié à l'alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe) alors dans l'opposition.

Les éléments issus de ces deux entretiens ne sauraient bien sûr porter des enseignements relatifs à l'ensemble des élus wallons. Néanmoins, ils viennent confirmer le ressenti des autres acteurs interrogés lors de cette quinzaine wallonne : la CPDT constitue un outil identifié et reconnu aussi bien dans la sphère académique que dans la sphère politico-administrative.

Sans fermer les yeux sur certains éléments de langage quelque peu convenus, du registre de la « langue de bois », voici par exemple l'avis de l' élu MR à propos de la CPDT :

« Très concrètement et X.X. a d'ailleurs dû commencer à vous en parler, la CPDT, c'est un outil qui est considéré comme étant un outil référent, un outil avec un véritable enracinement universitaire, dont le recul, dont les analyses en font un interlocuteur privilégié. Le fait qu'il ne soit pas acteur immédiat, qu'il ne soit pas autorité, qu'il ne soit pas institution directement dépendant d'un niveau de pouvoir donne à ses analyses, à ses travaux une aura de sérieux. Et c'est vrai que nous faisons assez régulièrement appel à ses analyses, ses travaux, ses visions prospectives. Nous mobilisons très régulièrement les travaux de la CPDT... » (6.10).

Le profil de l' élu Ecolo interrogé est intéressant. Cette personne a en effet, avant d'être élu régional, occupé un poste de chercheur contractuel en architecture et urbanisme à la CPDT et plus précisément au sein du Lepur à Liège. Cette personne est également à l'origine de la mise en place d'une expérience particulière à la CPDT, la *Plateforme des villes*. En s'appuyant sur cette expérience de la plateforme des villes, cette personne aujourd'hui élue précise sa propre vision de la CPDT.

« Moi j'aime bien l'acronyme CPDT, il est bien choisi mais ne correspond pas de mon point de vue à ce qui se passe sur le terrain... Cette conférence ne brasse pas en l'état actuel des choses assez d'enjeux directs et de grands questionnements. Pour moi une conférence permanente devrait alimenter des grands débats de manière beaucoup plus interactive. Le problème de la CPDT, c'est peut-être inhérent au fait que ça émane des trois universités, c'est que parfois ce n'est pas très réactif, on a toujours voulu faire plus réactif mais au final ce n'est pas forcément le cas. Pour moi il manque un organe, un lieu de grand échange avec une vraie saisie des débats sur l'Aménagement du Territoire qui soit plus réactif. Il y a un temps de latence... Les universitaires vont dire que c'est les différences de temporalités mais par exemple quand j'étais à la CPDT avec X.X on était à l'initiative de la plateforme des villes en Région Wallonne. En fait en Wallonie, il n'y a pas de politique de la ville, et au niveau fédéral, le plan fédéral des grandes villes, s'éteint avec la 6ème réforme de l'Etat puisque la politique de la ville a été régionalisée. Les Flamands sont largement en avance. Donc avec Teller, on avait créé la plateforme ville, pour essayer d'avoir une conférence permanente d'échanges et de débats entre ces grandes villes. Bon depuis elle a été annulée hein lors d'une réorientation par mon propre ministre mais bon je lui dis en interne, mais je ne vais pas le fritter là-dessus en externe vu que la CPDT ce n'est pas non plus un enjeu fou... » (6.11)

En substance, sa vision est celle d'une conférence conçue comme une large plateforme d'échanges et de débats : *« Une conférence permanente c'est de l'interaction, c'est « quelles sont vos problématiques et comment on y répond ? »*

On remarque également au sein de la longue citation que même si la CPDT ne constitue pas un « *enjeu politique fou* », elle peut susciter au sein d'une même majorité des différences d'appréhension et d'orientation.

Au-delà des éléments présentés ici sur la base d'éléments de discours de deux élus wallons interrogés durant notre travail de terrain, l'ensemble des acteurs interrogés malgré les limites et points de tensions énoncés décrivent une situation qui serait bien moins riche sans l'existence de cette structure, que ce soit pour la recherche sur le développement territorial tout autant que l'ancrage de la culture de l'aménagement du territoire en Wallonie.

5.5. *Les limites de l'expérience : « un schéma initial ouvert qui s'est largement resserré »*

Nous avons largement évoqué au sein de cette analyse monographique de la CPDT, l'importance du caractère souple de cette structure dans sa pérennité depuis près de 20 ans maintenant. Néanmoins et comme le laissaient penser certaines vues d'acteurs recueillies début 2014, l'évaluation du processus CPDT pour repenser son déploiement sur 2015-2019 laisse à voir un certain resserrement des activités de cette structure autour de l'expertise.

La déclaration de politique régionale 2014-2019 indiquait en ce sens et en substance :

« Les missions et le fonctionnement de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) seront évalués et, le cas échéant, réorientés en vue de recentrer la CPDT sur son rôle d'analyse et de conseil au service du Gouvernement, en ce qui concerne les défis du développement territorial, de l'essor démographique et du redéploiement économique wallon » (Gouvernement wallon, 2014, p72).

La notion d'organisation-frontière telle que la développe Guston indique que ce type d'organisation permet notamment que la frontière « cognitive » entre différents mondes sociaux soit négociée en permanence et à des échelles de plus en plus fines. La très large diversité de termes employés au sein de la CPDT, pour nommer les activités qui s'y sont développées depuis plus de quinze ans, témoigne à notre sens de la négociation perpétuelle de cette frontière au sein de ce type de structure. Or, le resserrement apparent sur des activités d'expertise ou de conseil ponctuel peut contribuer à rigidifier cette frontière et à en déterminer, avant que les acteurs ne la négocient, la substance.

L'évolution de la CPDT au cours des prochaines années donnera en ce sens un certain nombre d'indications qui pourraient être utiles aux réflexions qui entourent la constitution et l'étoffement actuel des missions de l'interface Université-Territoires des Universités de Grenoble et de Lyon, soutenue par la

Région Rhône-Alpes. Dans une perspective plus analytique, nous avons tenté de montrer l'intérêt de penser et d'interroger des dispositifs opérationnels de structuration des relations entre monde de l'ESR et monde territorial. Nous avons, pour ce faire, mobilisé la notion d' « organisation-frontière ». D'un point de vue plus opérationnel cette fois-ci, il nous semble que cette monographie nous a permis de dégager deux questions essentielles dans l'élaboration de ce type de dispositif :

- En quoi le dispositif mis en place ou accompagné laisse-t-il la liberté aux acteurs impliqués de négocier eux-mêmes les caractéristiques de la frontière cognitive qui va déterminer les produits de la coopération ?
- En quoi leur offre-t-il, par une reconnaissance au sein des deux sphères concernées, un cadre privilégié pour ce faire ?

En guise de synthèse de cette partie nous allons creuser plus avant cette articulation entre propositions de l'analyse et portée dans la pratique.

5.6. *Conclusion sur la partie CPDT : Organisation-frontière et notion d'interface*

Nous avons proposé une lecture de la CPDT en terme d'organisation-frontière sur la base de nos différents constats empiriques et pour nous différencier de différents travaux cherchant davantage à expliquer les mécanismes de médiation et de transaction des connaissances que la structuration des relations entre deux sphères distinctes. La première partie de ce chapitre a ainsi été consacrée à montrer en quoi les entrées de sociologie des sciences et de la théorie de l'acteur-réseau ont servi de soubassement à de nombreuses notions que nous mobilisons dans notre travail. A partir de notre lecture de la CPDT comme organisation-frontière, notre propos a été de montrer l'importance des dispositifs qui vont encadrer et légitimer les processus de médiation et de négociation autour de pratiques collaboratives mobilisant acteurs académiques et acteurs non académiques. A l'aide de cette monographie d'une structure construite dans un contexte très particulier, nous ouvrons plus largement la réflexion sur la diversité des formes et des statuts que peuvent prendre ces organisations-frontière.

Nos apports se situent donc bien dans la compréhension de l'organisation de la relation entre deux sphères distinctes – dans notre cas, celles de la recherche universitaire et de l'action publique territoriale – sans faire du statut, de la teneur et de l'épaisseur de la frontière qui les séparent notre cœur d'analyse. Pour reprendre les termes de Christine Musselin, l'idée est d' « investir » l'espace de ces coopérations en portant attention, dans une perspective de l'action organisée, des « articulations » qui existent entre ces deux secteurs.

D'un point de vue plus opérationnel, cette réflexion autour de la notion d'interface permet de faire le lien avec la dynamique rhônalpine autour de l'« Interface Université(s)-Territoire(s) » des COMUE de Lyon et de Grenoble qui s'inscrit dans la droite ligne des activités du réseau UniTeR-RA, réseau intégrant des universitaires soucieux de lier action, recherche et formation dans le champ du développement territorial. Dans la continuité des travaux de ce réseau actif depuis 2006, la Région Rhône-Alpes soutient depuis 2013 la mise en place d'une interface entre universités et territoires au niveau des COMUEs de Grenoble et de Lyon. Le rôle affiché de cette interface est de jouer le rôle de structure intermédiaire entre acteurs de l'université et acteurs des territoires (au-delà des collectivités territoriales dans le cadre de cette interface) en portant ou en accompagnant des projets originaux de mise en relation.

La notion d'interface a déjà été travaillée en ce qui concerne les relations entre universités et entreprises. Une co-publication ANCE – DATAR de 1990 dédiée aux « interfaces Universités Entreprises » vient ainsi définir de manière très générale ce que peut-être une interface : « limite commune à deux systèmes permettant des échanges entre ceux-ci », ils notent également que cette notion a d'abord été « développée en mécanique afin de traduire les phénomènes de surface et de frottement » (Chastenot, Reverdy, & Brunat, 1990). On note dès à présent que cette notion d'interface contient les éléments venant définir une organisation-frontière : existence d'une limite, lieu de frottement, mais permettant également l'échange.

Appliquée aux champs des relations Universités-Entreprises, les auteurs de ce document indiquent que « l'interface ne peut être analysée comme étant seulement le lieu de transfert des innovations technologiques de l'université vers l'entreprise, mais comme l'intersection, au sens mathématique, de deux milieux qui s'interpénètrent pour se transformer ». Ils précisent que « les trois missions de l'université : formation, recherche et création en sortiront transformées ».

On remarque que dès 1990, les enjeux associés à la notion d'interface dépassent donc la question de la valorisation et du transfert pour concevoir l'effet réciproque de chacun des deux mondes l'un sur l'autre. Ces éléments de définition vont dans le sens de la teneur de notre discours. Au même titre que pour les relations Universités – Entreprises ne peuvent se résumer aux seules activités de transfert, les relations entre sciences sociales et action publique ne peuvent se réduire à une diffusion, un transfert ou une coproduction de connaissances ou de concepts. Le dernier chapitre de cette thèse sera en ce sens consacré à une analyse des effets induits de la coopération entre universitaires et cadres de la fonction publique territoriale.

Cette partie nous a permis à partir d'un cas d'étude particulier, la Conférence Permanente du Développement Territorial, de montrer que l'aplanissement des tensions qui subsistent sur la frontière entre recherche et action n'est pas forcément une condition préalable à l'existence de

mécanismes de structuration de la relation. On observe même qu'à l'image de la construction théorique de l'organisation-frontière, cette structuration de la relation et la reconnaissance de cette structuration de part et d'autre de la frontière, peuvent servir à préserver le caractère mobile et en tension de cette frontière, au gré des différents projets qui peuvent être mis en œuvre. Nous avons vu que la préexistence de coopérations constitue chez les cadres territoriaux que nous avons interrogés un facteur discriminant quant à la posture adoptée vis-à-vis des activités de recherche académique et d'éventuels partenariats. L'incitation ou la promotion de ce type de partenariat peut donc amener à dépasser le caractère très largement interpersonnel de ces relations, que nous avons souligné et que soulignerons, pour proposer des solutions d'interface diversifiées. Le continuum d'activités proposé par la CPDT depuis la recherche fondamentale jusqu'à la formation continuée des CATUs a en ce sens été très intéressante à analyser. En nous appuyant sur certains projets que nous avons pu accompagner, nous allons maintenant tenter de montrer que la création d'une structure *ad hoc* consacrée aux liens entre action publique territoriale n'est pas la seule voie de réflexion quant à la mise en dialogue de ces deux sphères.

Nous pensons que la notion d'organisation-frontière⁸⁵ peut s'appliquer à d'autres objets que celui qui nous venons d'aborder. En ce sens, et avec deux collègues impliqués au sein du réseau UniTeR-RA, Grégoire Feyt et Maud Hirczak, nous avons produit un travail complémentaire de celui entrepris ici autour de l'analyse des rôles secondaires ou indirects des stages professionnalisants d'étudiants en formations supérieures. Comme nous l'avons déjà évoqué, la répartition géographique des stages en Rhône-Alpes (tout du moins ceux réalisés dans le champ dit du « développement territorial »⁸⁶ sur lequel se base l'enquête ObSTer) s'effectue de manière très inégale entre les grandes villes rhônalpines du supérieur (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne) et les espaces périurbains ou ruraux. Dans un article non encore publié, nous avons proposé d'envisager le stage au-delà de ses apports classiques et supposés en termes de formation, de professionnalisation ou d'accès à l'emploi. Nous avons considéré qu'il pouvait agir tout à la fois comme vecteur d'articulation entre monde académique et autres acteurs (parmi les entreprises, les collectivités, les associations...) et comme capteurs des dynamiques, tendances, mutations à l'œuvre au sein de différents secteurs. Ce faisant, il peut constituer un objet partagé à partir duquel de nouvelles modalités de coopérations peuvent émerger. C'est notamment sur la base de ce constat que le projet StaRTer décrit au sein du premier chapitre (§II.1.5) a été pensé et mis en œuvre.

⁸⁵ Dans les caractéristiques qu'en donne Guston et considérant l'organisation comme « l'ensemble des normes et arrangements que [des acteurs] ont développé (plus ou moins dans la durée) et à partir desquels ils produisent et entretiennent des modes de fonctionnement collectifs » (Musselin, 2005)

⁸⁶ Voir les formations qui participent à l'enquête ObSTer sur : http://territoires.rhonealpes.fr/rubrique.php?id_rubrique=1884

Point d'étape

A travers l'étude de la CPDT, nous avons souhaité montrer que l'étude des relations entre territoires et universités pouvait passer par l'attention portée à des structures ou objets qui vont permettre une synchronisation « organisationnelle » entre différentes sphères sociales. En cela, nous nous distinguons d'autres types de travaux qui ont davantage porté sur la synchronisation « cognitive » entre les différents acteurs représentant chacune de ces sphères sociales. Reprécisons ici que nous ne considérons pas l'existence d'une structure *ad hoc*, à l'image de la CPDT, comme la seule voie de facilitation des relations entre monde de l'ESR et autres types d'activités. Nous avons ainsi évoqué le rôle de vecteur de relations que peuvent jouer les stages et stagiaires du supérieur.

A la différence du premier chapitre qui abondait dans le sens de l'éclaircissement de notre problématique et de la mise à l'épreuve de notre hypothèse, cette seconde partie propose donc un éclairage complémentaire sur l'objet que nous interrogeons. Afin de contribuer différemment à l'analyse des relations entre université et territoires, ce chapitre met en effet l'accent sur la compréhension des objets ou structures qui vont encadrer la relation entre acteurs académiques et non académiques. Cela nous semble avoir l'avantage de permettre de sortir d'une lecture qui va chercher à comprendre pourquoi et comment des acteurs réussissent une « synchronisation cognitive » dans l'optique d'un travail collaboratif. Cela nous amène davantage et de manière complémentaire à comprendre et analyser ce qui permet et ce qui légitime ce travail commun dans une perspective plus globale. D'un point de vue plus opérationnel, nous pensons qu'analyser les structures ou objets à l'interface entre université et autres mondes sociaux peut constituer le moyen de favoriser les relations là où elles n'existent pas (encore).

Notre dernier chapitre, tout en restant ancré au sein de notre objet d'analyse (la territorialisation de l'ESR) – va proposer un zoom sur un champ professionnel particulier : celui de l'action publique locale de développement. Nous allons en effet tenter de comprendre ce que représentent les pratiques de coopération avec les acteurs et activités de l'ESR pour les cadres territoriaux qui les ont déjà expérimentées. Nous le ferons à partir d'entretiens conduits auprès d'un panel de cadres (issus de l'intercommunalité et des Pays) parmi ceux ayant répondu à notre enquête et ayant déjà travaillé avec l'ESR. Nous allons notamment remarquer que ces coopérations sont pour eux un moyen de réancrer leur pratiques professionnelles au sein de la construction collective de l'action locale et ainsi contribuer au développement territorial dans sa dimension relationnelle et collective.

Précisons dès à présent au lecteur que pour produire ce zoom analytique, nous allons être amené à mobiliser des références théoriques qui ne feront pas directement écho à notre objet central d'analyse. Nous allons notamment montrer comment les coopérations avec l'ESR constituent, pour une partie des cadres interrogés, un moyen de se jouer du « flou » (Jeannot, 2005) qui caractérise

leur métier. Nous caractériserons ce « flou » à partir de travaux de sociologie des organisations qui s'inscrivent dans le prolongement des théories néo-institutionnalistes. Nous mobiliserons notamment la notion de « logique institutionnelle ». Notre propos se focalisera ainsi principalement de se détacher d'une lecture de ces coopérations en termes d'expertise ou d'aide à la décision pour s'attacher à la manière dont elles contribuent à l'action collective sur les territoires. Ce chapitre permettra de spécifier ces effets territoriaux particuliers et de les mettre à l'analyse. Nous verrons que ceux-ci dépassent tout aussi bien les effets liés à la diffusion ou à la construction locale de connaissance que ceux d'ordre mécanique qui ont pu être décrits au sein de modèles comme celui de la triple-hélice (Etzkowitz & Leydesdorff, 2000).

Chapitre IV. Ressources universitaires et conduite de l'action publique territoriale : des coopérations au service du développement territorial⁸⁷

La partie qui suit constitue donc un focus sur un domaine disciplinaire et professionnel particulier : celui du développement territorial et de l'action publique locale. D'une certaine manière, cet objet constitue ici une illustration à la fois de ce qui pourrait être fait en termes de mobilisation des ressources universitaires, mais également des effets éventuels qui en découlent. Une nouvelle fois, si cette illustration nous semble opportune, c'est notamment parce que les collectivités territoriales et leurs personnels peuvent tout à la fois s'emparer de l'ESR comme thématique importante pour le développement territorial mais également mobiliser les ressources de l'ESR dans leur fonctionnement et au sein de leurs compétences plus courantes. Nous allons à présent voir que les caractéristiques particulières de l'action publique *de développement* et de ses professionnels (notamment la place que la connaissance y tient) en font un objet pertinent pour notre problématique.

Comme nous l'avons indiqué dès notre introduction, l'enjeu qui sous-tend la question de la territorialisation de l'université est sa contribution au développement territorial dans la diversité de ses acceptions (état socio-économique au sein d'une économie mondialisée et processus de construction collective de l'action locale). L'action publique locale dite *de développement* (territorial) constitue justement une forme particulière d'intervention publique pensée pour favoriser les dynamiques collectives et locales au service du territoire (cf. figure 1 – §Introduction.3.2.2). Caractérisée et basée sur l'animation, le partenariat, l'action collective (Ségas, 2004), elle opère via différents niveaux de collectivités ou de structures publiques ou para-publiques et peut concerner une large diversité de thématiques (aménagement, développement économique, environnement, agriculture, rénovation urbaine, social, culture, tourisme, santé, numérique, énergie, mobilités...). Elle est néanmoins traversée par les évolutions et les crises qui s'appliquent à l'ensemble des formes d'action publique. Cette forme locale de régulation publique se voit donc dans la nécessité d'innover tout à la fois dans le contenu et dans la manière, et ce, dans un cadre financier contraint. Il nous semble ce faisant, que cette forme d'action publique et les professionnels qui y œuvrent se trouvent d'autant plus dans des situations de tension ou de contradiction entre différentes logiques d'action voire de légitimation (action collective *vs* déploiement du nouveau management public à forte dimension instrumental, expertise classique *vs*

⁸⁷ L'ensemble de ce chapitre a fait l'objet d'une contribution synthétique au sein d'un ouvrage du Centre de Recherche sur le Développement Territorial au Québec (voir <http://crdt.ca/>) et du Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (voir <http://crdt.univ-reims.fr/CRDT3/>) à paraître courant 2016 intitulé « Les instruments de l'action publique et le pilotage des territoires : regards théoriques et empiriques ».

participation citoyenne, « métiers flous » (Jeannot, 2005) *vs* « bureaucratie professionnelle » (Lapostolle, 2013)...). Ce chapitre permettra de remarquer et d'analyser si et comment les coopérations avec l'ESR jouent ou peuvent jouer un rôle particulier au sein de ces tensions. Cette approche inductive appellera nécessairement un cadrage théorique particulier (convoquant des entrées de sciences politiques et de sociologie des organisations).

La présentation des résultats de l'enquête nous ont montré qu'il existait des postures très différentes exprimées par les cadres territoriaux vis-à-vis du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous allons à présent concentrer notre regard sur les pratiques de ceux ayant déjà collaboré avec le monde académique ou étant en demande de liens plus affirmés.

Ce chapitre se veut également un moyen de discuter des coopérations entre deux sphères publiques travaillant autour d'un même objet, l'une depuis une posture scientifique, l'autre depuis une posture plus opérationnelle, et d'en proposer une analyse qui dépasse le modèle classique de l'expertise (dans son sens d'apport de connaissances opérationnalisables) et de l'aide à la décision.

Nous nous appuyerons largement sur les enquêtes et entretiens en espérant que les différents extraits proposés illustreront de manière opportune notre réflexion théorique.

1. Les coopérations entre acteurs universitaires et cadres territoriaux : constats empiriques

Les paragraphes qui suivent vont nous permettre de mettre en valeur trois constats empiriques que nous souhaitons mettre à l'analyse. Nous y remarquerons comment les attentes exprimées par les cadres territoriaux vis-à-vis de l'ESR s'expriment en termes de besoin de prise de recul, de distance par rapport au quotidien du métier et du territoire. Nous verrons que ces acteurs différencient pour une grande part ce type de coopération et le recours à des bureaux d'étude ou de conseil. Nous remarquerons enfin que de nombreux exemples de coopérations qui nous ont été citées cristallisent autour d'*instruments* classiques du pilotage des territoires.

1.1. Des attentes exprimées en termes de prise de recul et de distance

L'objet de cette partie va être de présenter les différents types d'attentes exprimées par les cadres territoriaux vis-à-vis du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette sous-partie prendra à la fois appui sur des éléments quantitatifs issus de l'enquête en ligne et sur des apports plus qualitatifs des entretiens. Nous allons ainsi remarquer que les attentes exprimées par ces acteurs intègrent, mais dépassent le critère d'« apport de connaissances » même si comme en témoigne l'enquête, il s'agit là de la première attente des cadres interrogés (cf. tableau 10). Ce constat pourrait donc nous conduire à envisager les apports des universitaires comme semblables à ceux de l'expertise, envisagée comme apport de connaissances opérationnalisables dans l'action, dans une perspective d'« aide à la décision ».

Lorsque vous vous adressez au monde de la recherche quelles sont vos principales attentes ? 233 réponses	Nb. citations	Rang
Apport d'un regard extérieur, décalé, renouvelé	208	1,3
Apport de force de travail	176	2,9
Apport de concepts et de connaissances nouvelles	170	2,7
Apport de méthodes (aspects opérationnels)	149	3,3
Possibilité d'expérimenter ou d'innover sans être en 1ère ligne	123	4,1

Tableau 10: Synthèse des réponses données à la question « Lorsque vous vous adressez au monde de la recherche quelles sont vos principales attentes ? » 233 réponses. Enquête en ligne.

Néanmoins, trois autres constats quantitatifs vont nous inviter à analyser plus en profondeur les coopérations entre universités et cadres territoriaux. Le premier a été de remarquer que l'université et la recherche n'étaient que très peu considérés comme partenaires potentiels de l'accompagnement de l'action publique locale et de l'innovation territoriale comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Dans le cadre de votre métier, avec quels types d'acteurs tiers coopérez-vous ? 331 réponses, question fermée à choix multiples hiérarchisées.	Nb. cit.	Fréq.	Rang moyen de citation
A vos réseaux personnels et/ou socio-professionnels (association de collectivités...)	284	85%	2,3
Aux ressources internes de votre collectivité (équipe)	265	80%	2
A des bureaux d'études, de consultance privée	248	74%	3,3
A des structures d'appui type agences d'urbanisme, CAUE, ADEME...	233	70%	3,3
A une démarche de type benchmarking, veille	195	59%	3,1
Aux services déconcentrés de l'Etat	192	58%	4,1
A la recherche et à l'université	119	36%	5,6
Autre	10	3%	2,8

Tableau 11: Synthèse des réponses données à la question : « Dans le cadre de votre métier, avec quels types d'acteurs tiers coopérez-vous ? ». 331 réponses, question fermée à choix multiples hiérarchisés. Enquête en ligne.

Le tableau ci-dessus indique ainsi que la recherche et l'université ne sont envisagées comme partenaire potentiel que par 36% des répondants. De plus, l'université et la recherche ne sont citées en moyenne qu'au 6^{ème} rang par ces 119 personnes. Notre méthodologie d'enquête reposait sur l'auto-administration du questionnaire par les cadres ciblés. Cette part de 36% de personnes ayant identifiant l'université et la recherche comme partenaire potentiel nous semble donc pouvoir être considérée comme majorée par rapport à la réalité (en effet, nous pouvons penser qu'à la lecture du mail d'invitation, ce sont les personnes les plus intéressées par ce type de coopération qui ont plus majoritairement répondu à l'enquête).

Les partenaires privilégiés des cadres territoriaux dans la conduite de l'action publique sont les ressources internes à la collectivité ou des réseaux d'appui proches (qu'ils soient personnels ou plus structurés comme au sein des associations de collectivités). L'idée a ensuite été de chercher à comprendre les raisons et les objectifs que les cadres territoriaux pouvaient associer à une collaboration avec l'ESR.

Par ailleurs, deux autres questions fermées visaient à catégoriser, à grands traits, les attentes exprimées par les cadres territoriaux à l'adresse, d'une part des étudiants mobilisés dans le cadre d'un stage ou d'un atelier et d'autre part des chercheurs. Notons dans un cas comme dans l'autre, que les apports de connaissances ou de concepts, bien que centraux, n'apparaissent pas comme premiers dans ce type de coopération.

Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis de ces différents types de liens à l'enseignement supérieur (stages, ateliers, CIFRE)?	Total	%	Rang moyen
Apport d'un regard extérieur, décalé, renouvelé	210	89%	1,7
Apport de force de travail	177	75%	2,9
Apport de concepts et de connaissances nouvelles	171	73%	2,5
Apport de méthodes (aspects opérationnels)	150	64%	2,7
Possibilité d'expérimenter ou d'innover sans être en 1ère ligne	125	53%	3,2

Tableau 12: Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis de ces différents types de liens à l'enseignement supérieur (stages, ateliers, CIFRE)? (Question quantitative, à choix multiples hiérarchisés, 235 réponses). Enquête en ligne.

Lorsque vous vous adressez au monde de la recherche, quelles sont vos principales attentes?	Total	%	Rang moyen
Apport d'un regard extérieur, décalé, renouvelé	131	77%	2,3
Apport de concepts et de connaissances nouvelles	127	75%	2,2
Exploration et expérimentation de nouvelles façons de faire	115	68%	2,6
Possibilité de prendre de la distance avec son cadre de travail	97	57%	3,1
Apport de méthodes (aspects opérationnels)	91	53%	3,2
Valorisation de votre activité ou capitalisation de l'expérience accumulée sur le territoire	78	46%	3,4

Tableau 13: Lorsque vous vous adressez au monde de la recherche, quelles sont vos principales attentes? (Question quantitative, à choix multiples hiérarchisés, 170 réponses). Enquête en ligne.

Nous nous rendons compte que bien que centraux et largement évoqués les apports en termes de connaissances nouvelles sur les territoires sont, dans les deux cas, un peu moins cités que les apports dits « de regard extérieur, décalé, renouvelé ». Il est intéressant de remarquer que le premier type d'attentes exprimé par les cadres territoriaux vis-à-vis de l'université concerne un apport en termes de regard extérieur, décalé, renouvelé. Cette modalité de réponse est à la fois la première citée en volume et en importance (grosse majorité de rang 1). Notre analyse nous a également permis de voir que les participants ayant choisi un autre type d'attentes en rang 1 sont près de 90% à avoir exprimé ce type d'attentes en un rang ultérieur.

Les apports en termes de force de travail apparaissent comme étant le second type d'attentes en volume et le troisième en importance (rang moyen). Cette dimension « force de travail » n'est donc pas non plus à négliger dans l'analyse. Notons en complément que près de 30% des enquêtés ne sont pas directement en attente de connaissances ou de concepts et plus de 35% sans véritables attentes en termes méthodologiques.

Nous percevons ici les limites de cette approche par questions fermées qui a eu pour principal effet de faire émerger de nouveaux questionnements. C'est en ce sens et afin de creuser ces nouvelles questions que nous avons construit à la suite de ce travail d'enquête, une démarche d'entretiens semi-directifs.

Les attentes exprimées en termes de prise de recul, de distance peuvent sembler peu précises voire anodines tant il est, en effet, courant d'entendre ce genre d'expressions lors de rencontres entre chercheurs et praticiens territoriaux. Néanmoins, le caractère massif de l'emploi de ce type d'expression invite à réfléchir sur leur portée et leur signification réelles dans la pratique professionnelle des personnes interrogées.

Ce premier constat concernant cette appétence pour la prise de distance est à compléter avec un ensemble d'autres extraits d'enquêtes ou d'entretiens allant dans ce sens. Prenons par exemple, cette citation d'un participant à l'atelier « Outils, réseaux et connaissance du territoire » organisé par la Direction des Politiques Territoriales de la Région Rhône-Alpes le 14 février 2014⁸⁸ : « *On n'a encore moins de service R&D sur les territoires que la Région n'en a dans ses services et pourtant, on fait de l'innovation, sans s'en rendre compte, très souvent. Et là où on en fait, on ne sait pas toujours la nommer, la formaliser, trouver le petit bout qui manque pour qu'elle soit efficace... Et avoir, un enseignant, certes, mais encore plus un chercheur qui nous **aide à prendre un peu de recul**, et c'est ce qu'on a souvent fait dans le conseil scientifique, simplement **nommer les choses**, et dire « ah ouais là, vous êtes en train de toucher un processus d'innovation qu'on peut **nommer** comme ça, ça existe aussi ailleurs, ça nous intéresse de vous **accompagner pour décrire**, car c'est un objet qu'on a jamais vu » (...). Nous **ça a changé beaucoup de choses** dans nos façons de faire et **dans la façon de décider des élus** qui sont non négligeables parce qu'il y a eu cette **prise de recul** et pourtant l'interface, elle était faible. Dans le conseil scientifique, on avait en tant qu'élu, le président, les agents de développement, ils y sont pas mal, le président et nos référents régionaux, mais sinon les agents de développement ont été très présents. Sur leur sujet, ils viennent quasi systématiquement et ils viennent parce que ça leur fait **prendre du recul**, c'est d'une très grande valeur. Et je pense que les chercheurs y trouvent aussi leur compte, parce que ça permet la rencontre entre différentes disciplines autour de l'objet territoire, du territoire-interface et puis ça leur permet peut-être aussi, de changer d'air, tout simplement et de prendre aussi du recul sur la façon dont vous vous posez les questions... qui sont peut-être des questions hors-sol, là, vous vous posez des questions sur le terrain, alors parfois effectivement ça n'a aucune valeur d'un point de vue valorisation académique, publications... et puis parfois oui... c'est pas systématiquement non. Je pense que sur certains sujets, on est en capacité de produire des questions de recherche, il y a quand même eu 4-5 thèses déjà sur le territoire alors qui n'étaient pas copilotées par le territoire, dont le*

territoire était surtout le support mais je pense qu'on va venir à en copiloter si ça se trouve, mais tout ça, ça prend le temps de la recherche, entre 5 et 10 ans. On aura commencé par un stage puis une année de césure, un autre stage et éventuellement en bout de ligne quelque chose de plus recherche. »

La recherche et les chercheurs sont vus comme des acteurs relais « dans l'aide à la définition des réalités et des problèmes ». Les acteurs territoriaux les voient comme des partenaires à même de leur faire « sortir la tête du guidon ». On note donc dès à présent que les attentes exprimées vis-à-vis de l'université et de la recherche dépassent les activités d'expertise – « production d'une connaissance spécifique pour l'action » (Lascoumes, 2005) mais également et plus largement de production de connaissances.

Ce type d'attentes a également largement été abordé dans le questionnaire et notamment dans les précisions données à la question déjà abordée plus haut « Pensez-vous que le monde de la recherche soit un interlocuteur important pour la conduite de l'action publique locale et/ou l'élaboration de projets de territoire? Si oui comment et pourquoi ? » En voici quelques exemples :

- « *Apport d'une vision globale, moins "sentimentale" ou moins sujette aux perceptions parfois vieillissante des acteurs locaux.* » (#74, Homme, 30-40ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, DGS, CC, 9kh)
- « *De par une connaissance plus large des territoires, un regard plus distancié et moins autocensuré...* » (#42, Homme, 40-50ans, Bac+3, Social, Communauté de communes, 15kh)
- « *Grand avantage de la recherche pour offrir une vision d'ensemble, conceptuelle et indépendante. Mais risque de déconnexion avec les contraintes de la conduite de projet et les réalités (histoire locale) du territoire.* » (#79, Femme, 20-30ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Agent de développement, Communauté de communes, 8kh)
- « *Le territoire doit tenir compte des nouveaux modes de faire et pratiques et n'est que rarement en mesure de trouver les ressources internes pour embrasser l'ensemble des processus qui se tiennent en son sein même si les ressources internes vont contribuer à affiner les informations.* » (#176, Femme, 50ans et +, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Chargée de mission aménagement, Communauté de communes 9kh)
- « *Le monde de la recherche est souvent plus à l'écoute et saura poser plus d'objectivité dans son analyse. Ils sortiront plus facilement du cadre de travail habituel.* » (#145, Homme, 40-50ans, Bac+5, Economie, gestion, Directeur développement économique, CC, 28kh)
- « *Faire progresser la démarches des élus souvent sclérosés dans la routine de plusieurs mandats.* » (#143, Femme, Bac+5, Sciences politiques, Secrétariat général, CC)
- « *Exemples de collaboration, vision extérieure permet de avoir un regard extérieur sur des problématiques de territoire complexes.* » (#29, Homme, 20-30ans, Bac+5, Economie, gestion, DGS, CC, 4h)
- « *Par la prise de recul.* » (#45, Homme, 30-40 ans, Bac+5, Droit, DGS d'intercommunalité 13kh)

- « *Regard nouveau sur le territoire et surtout sans a priori.* » (#252, Femme, 30-40ans, Bac+5, Autres SHS, Directrice, Pays)
- « *Permet de prendre de la hauteur et de sortir de la vision quotidienne du territoire, des partenaires....* » (#267, Femme, 20-30ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Directrice, Pays)
- « *Des questions telles, que la structure est-elle à sa place, est-elle efficace, est-elle efficiente, quelle est l'impact de la structure sur le territoire..... Seul un regard extérieur, peut permettre de répondre à ces questions, en toute neutralité, inventer des outils d'évaluation et prendre le temps d'observer sur le long terme.* » (#275, Femme, 40-50ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Pays)
- « *Prise de recul, idées et visions innovantes ou simplement différentes* » (#284, Femme, 20-30ans, Bac+5, Géographie, aménagement, Chargée de mission développement territorial, Pays)
- « *La collaboration avec les labos permet d'avoir des apports méthodes et un apport extérieur du territoire (pas déformée par la vision élus ou locale)* ». (#313, Femme, 30-40ans, Bac+5, Géographie, aménagement, Directrice, Pays)

On relèvera dans ces différentes citations, les nombreuses allusions aux visions du territoire que peuvent porter les élus et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire. Ces visions sont qualifiées de « sentimentale », « déformée », « autocensurée », « vieillissante », « sclérosée »...

Les attentes exprimées en termes de prise de recul, de prise de distance sont donc centrales pour les cadres territoriaux vis-à-vis des acteurs universitaires, chercheurs comme étudiants. Nous allons maintenant compléter ce premier point par deux autres constats empiriques:

- Les personnes interrogées différencient fortement le recours à un bureau d'étude ou de conseils d'une sollicitation d'acteurs de l'ESR.
- Les coopérations avec l'ESR cristallisent bien souvent autour d'instruments classiques du pilotage – institutionnel – des territoires.

L'enjeu du travail d'analyse sera alors de comprendre ce qu'indiquent ces trois constats complémentaires sur les coopérations entre cadres territoriaux et acteurs de l'ESR.

1.2. Une distanciation par rapport au modèle du « bureau d'étude »

Au sein de la grille d'entretien élaborée afin de conduire les entretiens semi-directifs auprès des cadres territoriaux, une des questions visait à comprendre si et comment les personnes interrogées différencient le recours à des partenaires issus de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un recours plus classique à des bureaux d'études.

A de très nombreuses reprises au sein des entretiens, les cadres interrogés ont très largement différencié le recours à des prestataires privés de type bureaux d'étude et la sollicitation d'acteurs de l'ESR. Cela nous semble être complémentaire du premier constat énoncé.

Cette différenciation du modèle de l'expertise privée relève de différents types d'arguments. Nous allons les décliner à présent à l'aide d'extraits d'entretiens.

- L'ESR, ces acteurs et structures, peuvent par exemple être envisagés comme des partenaires potentiels pour l'émergence de nouveaux objets d'intervention ou de dynamiques d'expérimentation sur des sujets déjà investis :

1.6 : « Je pense qu'il y a des sujets où on pourrait **alerter l'université** pour un regard qui n'est pas dans l'urgence, le consultant il nous faut un résultat immédiat, et donc on est dans l'action... L'université on peut, le temps est plus long, on aurait à construire des collaborations plus longues, **sur des sujets où on le sentiment qu'il se passe quelque chose, « est-ce que vous pourriez nous aider à comprendre ce qu'il se passe... »**

YM : Vous me dites « sentiment », « alerter », on est donc plus sur quelque chose qui relève du défrichage, de l'expérimentation ?

1.6 : Oui. Alors je n'en connais pas mais j'ai cette impression. J'ai l'impression qu'à Pau il y a certains universitaires qui sont un peu sur cette posture... J'ai croisé un prof une ou deux fois mais c'est bien le seul que j'ai croisé et qui semblait à l'écoute des collectivités quelle que soit leur taille ou leur problématique ».

Autre extrait :

1.1 : « Oui, oui oui... Alors la différence, moi je l'envisage notamment dans le fait d'atteindre un public jeune, par rapport à l'accueil de stagiaires notamment, des jeunes qui ne connaissent pas forcément le territoire donc en fait, il est toujours intéressant de pouvoir faire connaître un territoire rural et montrer qu'on peut avoir des missions professionnelles intéressantes même en territoire rural. Donc atteindre un public jeune et le mettre en contact avec des acteurs du territoire, ce qui du coup apporte forcément une

autre dimension, des points de vues différents, des idées nouvelles. La deuxième chose, c'est que ça nous permet de nous questionner, il arrive sans connaître le territoire et sont donc à même au bout d'un certain temps de poser un regard critique sur ce territoire, sur ce qu'il y a à faire... et puis l'autre élément ce qui est amené c'est de se poser des questions entre nous, acteurs du territoire, à partir de le regard neuf...

YM : *Donc un aspect de redynamisation des dynamiques territoriales ?*

1.1 : *Oui, oui c'est ça... Là par exemple on a un sujet qu'on aimerait bien travailler sur la filière recyclage. Il est porté par une communauté de communes et on réfléchit à une démarche similaire sur le pays. Donc ce sont des projets dormants. Et l'intérêt, et pour revenir à la différence entre l'accueil d'un étudiant stagiaire et un consultant, c'est que ce qui me semble intéressant. Bon ça demande beaucoup de temps d'accompagnement... alors que le consultant est autonome, enfin... quoique... il faut quand même que la mission soit bien calée au départ. Mais ce qui est intéressant, et on n'a pas forcément de la part d'un consultant, c'est que l'étudiant, il va venir sans idées préconçues, et des fois pour passer de l'envie à l'idée de l'idée au projet, c'est bien simplement d'avoir cette fraîcheur, pour faire des propositions... Et il me semble que ça ne serait pas amené par le consultant. A la fois parce que la démarche méthodologique ne serait certainement pas la même. Et parce qu'il y a cette dimension ouais de fraîcheur, de neutralité qu'on va y retrouver ».*

- Par ailleurs, l'ESR peut être sollicité par les cadres territoriaux dans l'objectif d'accéder à des ressources conceptuelles ou théoriques. Cela n'est pas nécessairement envisagé lors d'un recours à de la consultance plus classique :

1.2 : *« Est-ce que j'attendrais la même chose ? Non parce que je crois que ça ne sera pas la même approche d'analyse. Je pense que côté université il y a toujours la volonté de connecter avec des éléments théoriques... »*

- En complément du premier point, le recours à l'ESR est aussi envisagé de manière décorrélée de l'action immédiate :

1.14 : *« Alors la différence avec le cabinet, c'est le pas de temps. Et pour les élus, c'est un peu compliqué l'ESR, un mandat, c'est un mandat... et du coup voilà... mais bon, les cabinets qui sortent 1+1=2 en 1 mois ce n'est pas trop compliqué non plus. Et donc ça aussi, c'est à réfléchir. Parce que je pense qu'on pourrait en tirer bénéfice et puis c'est se priver de matière grise alors que c'est ce qui fait défaut sur les*

territoires peu dotés... De la matière grise qui peut réfléchir de manière un peu intemporelle, pas forcément directement liée à de l'action immédiate. »

- Des attentes en termes de méthodologie ont également servi à différencier bureaux d'étude et sollicitation de l'ESR :

1.8 : « Oui quand même, le gros plus ou la particularité de la recherche, c'est cette approche méthodologique, c'est à dire que la finalité, ou plutôt l'approche, puisque la finalité peut être la même, mais l'approche est un peu différente. Le bureau d'étude va aller assez vite sur des méthodologies assez bien rodées, etc..., une équipe de recherche va avoir le souci d'une méthodologie plus spécifique, plus innovante, ... et voilà du coup le processus est différent dans l'approche, dans le calendrier aussi... Donc il y a quelques éléments de différenciation... ».

Par ailleurs, même si la différenciation s'exprime dans les termes génériques que nous venons d'aborder, les différents acteurs interrogés différencient davantage les acteurs en fonction de leur posture et de leurs modalités d'intervention que de leur structure d'emploi. Ils vont par exemple pouvoir regretter le positionnement expert de certains universitaires ou à l'inverse valoriser les démarches de bureaux d'étude offrant des prestations semblables à celles qu'ils disent attendre de la part des acteurs de l'ESR.

Une des points majeurs de ce débat, qui est revenu dans différents entretiens est notamment la difficulté à comprendre qu'un même professionnel puisse cumuler activité de recherche et activité de conseil :

1.6 : « Bon et autre chose, les universitaires qui par ailleurs sont consultants, ça c'est un vrai problème, moi je me suis heurté, je les ai vécu comme des concurrents quand j'étais consultant, eux avaient une paye assurée CNRS et faisaient du consulting... Il y a des gens, c'est limite... moi quand je vois les règles qu'on a sur le cumul avec une activité privée... Qu'il y ait des consultants qui fassent profs, ... ça s'est bien, je l'entends, qu'il y ait des gens qui profitent de leur statut pour développer une activité privée, c'est bon voilà... ça existe, c'est comme ça, mais je dois dire que ça me gêne pas mal notamment quand en plus, il y a un comportement de donneur de leçons. Ils peuvent répondre à des appels d'offres à des tarifs, voilà, ils n'ont pas toutes les charges à couvrir... Par contre, vous avez des gens qui sont profs et qui dans le cadre de ces activités universitaires travaillent sur des sujets qui nous concernent ou font des conférences, et là, c'est un bonheur de s'y rendre ou de travailler avec eux, il y a vraiment un apport pour la collectivité... Mais c'est plutôt l'exception qui confirme la règle... »

1.11: « Dans certaines universités, je mesure malgré tout une évolution, puisque des universités commencent à proposer des « packs » tout fait aux gens qui veulent bien les financer mais ce n'est absolument pas ma conception de la recherche, ni même des partenariats. Pour moi, c'est d'abord on cause, on imagine, on parle d'éléments de contexte, le mot « commande » est presque un gros mot... des interrogations et ensuite on construit. Là, les packs tout fait où il faut raquer 15000€ pour sept jours de je ne sais quoi, je mesure cette dérive du côté de l'université. Alors ils ont sans doute besoin de sous, mais c'est moins mon approche... »

Ces deux citations sont également complétées par celle issue d'un entretien auprès d'un universitaire cité par l'un des cadres interrogés :

5.1.: « Après il y a beaucoup d'universitaires qui font véritablement de l'expertise et qui sont payés sur les contrats. Moi je n'ai jamais été payé personnellement sur un des contrats. Et je ne le veux pas. On m'a sollicité à plusieurs reprises pour mener des démarches à titre personnel, mais j'ai toujours refusé... Je ne dis pas que c'est sale, je ne dis pas que ceux qui le font sont honteux, ce n'est pas mon problème... Moi, je considère que je suis payé par l'université et par l'État et que mon job c'est aussi de ramener à mon université, qui souffre financièrement, de l'argent. Et je suis payé pour faire mon métier et ça me permet de faire mon métier de façon confortable. Je peux changer d'ordinateur régulièrement etc. ».

Enfin, certains considèrent la coopération entre deux acteurs publics comme faisant partie des intérêts de la coopération entre collectivités locales et universités :

3.2: « Oui, de mon côté, je préfère quand même financer, comme fonctionnaire et à titre individuel, je préfère financer de l'intervention publique sur des champs publics, que de l'intervention privée. Moi voir des cabinets d'audit, type Ernst&Young, ou type grands cabinets privés quel qu'ils soient, vendre leur légitimité et leur méthode de travail ça me pose une question déontologique majeure. Mais vraiment hein ! A mon sens c'est très important... »

Par ailleurs et comme indiqué plus haut, pour certains, il ne s'agit pas tant d'une différenciation relative à la position depuis laquelle tel ou tel acteur va parler, mais davantage en fonction de la posture qu'il adopte. Des similitudes entre sollicitation de bureaux d'étude ou d'acteurs de l'ESR peuvent ainsi émerger.

1.5: « ... le critère de recrutement du bureau d'étude au départ en 2009, ça était d'avoir un cabinet qui ait aussi de la gouaille au sens où les élus sont prêts à se faire bousculer quand quelque chose doit être plus discuté que le cabinet hésite pas à le dire même un peu fermement « attendez à un moment donné faite aussi votre boulot d'élu »... Donc l'attente vis-à-vis du cabinet, c'était « on veut des gens avec de l'expérience en capacité de bouger un peu les élus » et que les élus ne soient pas juste empiffrés de données et qu'ils puissent se dire « on en a pour notre argent » et jamais se poser une question. Mais qu'il y ait la

possibilité de les interpeller parfois fortement sur des éléments de compréhension, d'enjeux, de problématisation donc vraie attente là-dessus. Une autre attente forte, c'est de pouvoir mettre en perspective, de pouvoir comparer à d'autres territoires, à d'autres expériences, pour savoir comment et pourquoi ça a marché ou pas marché ailleurs... Et aussi, une vraie capacité sur des éléments de connaissances un peu arides ou de concepts complexes que le cabinet puisse passer du stade universitaire un peu complexe à un stade plus communicant et favorisant les échanges. C'est là d'ailleurs que l'accompagnement universitaire peut-être très intéressant, pour l'élaboration de la mission du stagiaire ou pour l'élaboration de la commande passée à un cabinet. Mais la collectivité si avec un bon stagiaire, elle a une bonne étude par rapport à ce que lui coûte un cabinet, si on raisonne purement économiquement, ben ça peut être plus intéressant. »

Si nous avons autant insisté sur cette différenciation opérée par une partie des cadres territoriaux entre recours à un tiers privé et recours aux acteurs ou activités de l'ESR, c'est essentiellement pour envisager l'existence d'un rôle à jouer différent pour l'ESR sur les territoires et au contact de l'action publique locale. Un dernier constat nous a donné à voir que de nombreuses coopérations entre structures territoriales et ESR cristallisaient autour d'instruments classiques du pilotage de l'action publique dite de développement. C'est ce troisième constat que nous allons à présent préciser.

1.3. Une cristallisation des coopérations autour d'instruments classiques du pilotage des territoires

Les enquêtés avaient l'occasion, par une question ouverte, de détailler ou d'évoquer rapidement une ou plusieurs collaborations avec le monde universitaire. Cette question ne fait pas partie de celles ayant reçu le plus haut taux de réponse (75 retours). Néanmoins, elle a permis de se rendre compte que la plupart des coopérations évoquées étaient liées de manière plus ou moins directe à un instrument classique du pilotage des territoires. Voici quelques exemples illustrant ce constat :

- « *Travail avec des universitaires autour de la construction d'un **contrat de développement** avec la Région* » (#48, Homme, 40-50ans, Bac+5, Géographie, aménagement, DGS, CA, 145kh)
- « *Création d'un **observatoire** du littoral* » (#173, Homme, 40-50ans, Bac+5, Droit, DGS intercommunalité)
- « *Intervention d'un groupe d'étudiants en architecture autour de l'élaboration du **PLU*** » (#231, Femme, 20-30ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Agent de Développement local, CC).
- « *Réalisation d'un **diagnostic** de territoire* » (#21, Femme, Bac+5, 30-40ans, Géographie, aménagement, DGS CC 9kh)
- « *Travaux et études thématiques* », « ***Diagnostic** agricole* » (#305, Homme, 20-30ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, animateur généraliste Pays)

- « *Enquête et étude mobilité, habitat, environnement* » (#319, Femme, 50ans et+, Bac+5, Droit, DGS Pays)
- « *Coopération autour de l'élaboration de la Charte du Pays* », « *Evaluation du programme LEADER* », « *Prospective territoriale 2014-2020* » (#327, Homme, 40-50ans, Bac+5, Formation continue, VAE, Géographie, aménagement, Directeur, Pays)

Par ailleurs, au sein des entretiens, plusieurs acteurs ont témoigné de la grande différence qui existe pour eux entre la mise en œuvre d'instruments de connaissances dans le sens de l'animation et de l'action collective et leur mise en œuvre plus restrictive notamment dans une perspective de *reporting* auprès d'organismes financeurs par exemple. C'est ce que nous détaillerons et analyserons plus avant. Voici en guise d'illustration un extrait de citation allant dans ce sens :

*1.14: (...) Au sein de ces instruments beaucoup de choses sont vraiment normées... L'an dernier, on a eu un contrôle européen sur un projet à 15000€, il a fallu produire un dossier de 200 pages pour 15000€... elle est où la prise de risques, comment voulez-vous prendre des risques si vous vous dites que si vous bougez le petit doigt de la couture, on va venir vous chercher des noises. Moi je suis entièrement d'accord avec plus de contrôle sur les fonds publics, ça ne me pose aucun problème... Mais c'est un vrai frein, la logique de l'évaluation permanente, en fait, on ne fait pas de l'évaluation, on ne fait que du **reporting**... Donc du rapport d'activités en justifiant pourquoi on a fait ça et pourquoi on n'a pas fait ça mais à un moment donné, je vais vous donner un exemple tout bête... quand vous faites du développement économique, vous pouvez passer des journées, des heures, vous pouvez suer au possible et puis pour une raison ou pour une autre l'entreprise ne s'implante pas... Et on vous dit qu'est-ce que vous avez fait cette année. Et ben y'avait trois gros dossiers, de 500 emplois potentiels, et ça n'a pas abouti et donc vous êtes obligé de vous justifier, dire le pourquoi du comment, alors que ce n'est pas de la justification qu'il faut c'est plutôt analyser les choses, voir comment mieux faire, améliorer les choses... On n'est pas sous le bon angle de lecture et ça c'est un vrai problème et les financeurs se complaisent là-dedans... et je le dis parce que j'ai été financeur... Alors on fait de la démarche qualité, des tableaux de bord, on met les chiffres dans un tableau Excel, on fait des additions, on arrondit, on met du baratin dans le cadre de la démarche qualité, donc voilà que du pipeau... ».*

La suite de ce chapitre sera consacrée à l'analyse des trois constats liés que nous venons d'évoquer : attentes en termes de prise de distance vis-à-vis du cadre professionnel, distanciation d'avec le modèle de l'expertise classique, cristallisation des coopérations autour des instruments de connaissance du développement territorial.

Pour cela et d'un point de vue plus théorique, nous serons amené à mobiliser des entrées de sociologie des organisations permettant d'analyser les tensions qui peuvent naître de la coexistence de différents registres de légitimation au sein d'une sphère professionnelle. Nous intégrerons également des travaux de sciences politiques qui ont porté leur regard sur les effets de la

Chapitre IV. Ressources universitaires et conduite de l'action publique territoriale : des coopérations au service du développement territorial

construction et de la mise en œuvre des *instruments* de l'action publique. A travers ces deux emprunts théoriques, nous souhaitons analyser ce que révèlent territorialement les coopérations entre *développeurs territoriaux* et acteurs et activités universitaires.

Nous allons notamment remarquer comment ces coopérations semblent offrir aux développeurs territoriaux l'opportunité de se jouer du *fou* qui caractérise leur posture professionnelle (Jeannot, 2005) pour leur permettre de mieux se réancrer au sein de l'action collective sur leur territoire. Les acteurs et activités de l'ESR ainsi mobilisés deviennent ce faisant, de véritables parties prenantes de ces dynamiques collectives, au-delà de leur rôle classique de diffusion ou de production de connaissances.

Il nous semble donc important de revenir de manière théorique sur ce caractère *fou* des métiers du développement territorial, notamment à l'aide de la notion de « logique institutionnelle ».

2. Les logiques institutionnelles de l'action publique locale de développement

2.1. Les « métiers flous » du développement territorial :

L'expression « métiers flous » est à mettre au crédit de Gilles Jeannot. Ce flou correspond pour lui à la double inclusion dans ces métiers « d'un contact direct avec les « acteurs » du développement et des tâches de coordination de diverses administrations ». Jeannot insiste sur les « positions et statuts bricolés » de ces professionnels, qu'ils se situent au sein de la fonction publique, d'associations ou de bureaux d'études. D'autres auteurs ont aussi pu parler de « métiers de l'entre » (Vanier, 2008) où « créativité, engagement, confiance, réseau et improvisation » ont une grande prégnance (L. Levy, 2013). Marcou indique pour sa part que les métiers comme ceux de « développeur territorial » sont « flous », puisqu'ils « forment déjà un groupe professionnel qui affirme sa vocation et sa spécificité, mais qui s'intègre mal dans les cadres de la fonction publique territoriale » (Marcou, 2014). Depuis quelques années, la notion d'« ingénierie territoriale », très liée à l'histoire du développement local, est également mobilisée pour caractériser ces métiers. Elle fait elle aussi l'objet de très nombreuses acceptions (Janin et al., 2011 ; Landel, 2007 ; Trognon et al., 2012). Les travaux sur l'ingénierie territoriale organisent néanmoins la réflexion sur le rapport entre « rationalisation et l'institutionnalisation du développement territorial » et « dimension originelle d'ingéniosité et de bricolage des acteurs locaux » (Trognon et al., 2012). La mise en place par l'Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local (UNADEL⁸⁹) d'un référentiel des compétences des métiers du développement local (UNADEL, 2005) ne vient que confirmer le caractère composite et à chaque fois singulier de ces métiers. Notons néanmoins que certains auteurs voient dans cette qualification des métiers et des compétences un signe de la bureaucratisation du développement territorial par ses metteurs en œuvre eux-mêmes (Lapostolle, 2013). Lapostolle indique ainsi :

« L'émergence [d'une] personnalité bureaucratique chez les agents de développement est aussi entretenue par la formation professionnelle qui renforce la technicité de cette profession. C'est aussi l'occasion de formaliser les compétences. La création d'un référentiel professionnel pour ce métier flou est l'apanage des agents de développement qui se regroupent en associations afin de diffuser des savoir-faire professionnels, des modes opératoires, des mécanismes de liaisons interterritoriaux qui sont diffusés et mis en œuvre en tant qu'instruments d'action publique territoriale. Ils participent ainsi à la production d'un ordre cognitif territorial en normalisant et légitimant le métier d'agent de développement. Un ordre cognitif territorial où il semble que « l'idéalisation des finalités s'est muée en idéalisation des procédures » (Lapostolle, 2013, p14).

⁸⁹ <http://unadel.org/>

Ce flou peut également se lire sur une perspective plus opératoire, notamment en décryptant ce qu'en disent les réseaux socioprofessionnels du développement territorial. En 2013 et pour la première fois, « les réseaux de professionnels et centres de ressources œuvrant pour le développement territorial urbain et rural », comprenant l'Union nationale des acteurs et des structures du développement local (UNADEL), l'Inter-réseau du développement social urbain (IRDSU) et le Collectif Ville Campagne organisaient un congrès national dit des *développeurs territoriaux*. La liste des inscrits au colloque nous donne à voir, parmi les participants appartenant à des structures de pilotage de l'action publique locale, la diversité des profils de ceux qui se reconnaissent comme développeurs territoriaux.

Le tableau ci-dessous illustre dans un premier temps le type de structures dans lesquelles les participants au congrès étaient alors en poste.

Structure employeuse des inscrits au congrès des développeurs territoriaux 2013	Nombre de participants
Association de développement local	13
Autre	29
Cabinet conseil	22
Centre social	1
Chambres consulaires	5
Commune	26
Conseil de développement	1
Conseil Général	10
Conseil Régional	9
Etat	10
Intercommunalité	59
Non renseigné	2
Pays	54
Structure d'enseignement / de recherche	51
Réseaux socioprofessionnels / Centre de ressources	61
Association de collectivités	4
Agence de développement économique	7
Total général	365

Tableau 14: Répartition des participants au premier congrès des développeurs territoriaux en fonction de leur structure employeuse (Données: Organisation UNADEL - IRDSU)

A partir de ce tableau, nous avons ensuite procédé à une classification des intitulés de poste des personnes travaillant au sein de structures et pilotant des processus de développement territorial depuis les associations de développement local jusqu'aux conseils régionaux (cases en jaune) afin de dresser un aperçu des fonctions exercées :

Agent de développement territorial; Animateur territorial; Encadrement et animation de procédures contractuelles ; Chargé de mission non spécifiée ; Elu; Fonction de direction ; Fonction d'encadrement de service ;Mission accueil; Mission Agriculture; Mission attractivité; Mission cohésion sociale; Mission commerce; Mission communication; Mission culture; Mission développement durable; Mission développement économique; Mission développement social; Mission développement solidaire; Mission Education Jeunesse; Mission Familles; Mission Habitat; Mission Innovation; Mission Mobilité; Mission Énotourisme; Mission patrimoine; Mission politique de la ville; Mission Promotion Immobilière; Mission prospective; Mission SCoT; Mission Services; Mission Services aux entreprises; Mission Territoires; Mission Tourisme; Mission transport; Mission Tri des déchets; Mission Urbanisme

Cette liste donne une nouvelle fois à voir le caractère flou et composite des métiers du développement territorial. Parmi les participants, on remarque ainsi que sont présents tout à la fois des directeurs de structures, des animateurs ou agents de développement généralistes, des chargés de mission de pilotage de procédures contractuelles, des chargés de mission thématiques...

Afin de disposer d'une assise théorique nous permettant de discuter de ce caractère flou des métiers du développement territorial, nous avons trouvé opportun de mobiliser des entrées de sociologie des organisations ayant cherché à analyser les tensions qui peuvent habiter une sphère et des pratiques professionnelles. Nous allons y revenir rapidement au sein de la partie qui suit en mobilisant notamment les notions de *logiques* et d'*entrepreneuriat institutionnels*⁹⁰. Du point de vue de notre objet – les liens avec l'ESR – ce préalable nous permet de qualifier la culture et le fonctionnement de ce champ professionnel avant d'envisager comment et pourquoi les accroches avec l'ESR peuvent se faire.

⁹⁰ En mobilisant ces notions de sociologie des organisations, nous nous distinguons d'autres travaux ayant traité des registres de légitimation qui (co)existent au sein de l'action publique locale de développement. Nous nous distinguons notamment de ceux ayant emprunté à la sociologie de la justification et au modèle des cités de Boltanski et Thévenot (Boltanski & Thévenot, 1991). Il nous est en effet apparu, à la lecture de différents ouvrages, que le modèle des cités est moins prompt à qualifier et analyser les situations de tensions entre différents registres de légitimation que ne l'est la réflexion en termes de *logiques* et d'*entrepreneuriat institutionnels*. Voir notamment l'argumentaire de Stark (Stark, 2009, p15).

2.2. Logiques et entrepreneuriat institutionnels :

La notion de logique institutionnelle s'inscrit dans le prolongement de la théorie néo-institutionnaliste en sociologie des organisations. Ce grand courant de pensée, largement dominant aujourd'hui, étudie les phénomènes d'isomorphisme et de ressemblance entre organisations, ou comment les formes organisationnelles se diffusent et se ressemblent (Powell & DiMaggio, 1991). Cette théorie néo-institutionnaliste, et son caractère parfois surplombant a subi un ensemble d'ajustements dans la littérature pour rentrer plus en détail dans le fonctionnement des organisations. Parmi ces enrichissements, certains auteurs ont ainsi proposé une réflexion en termes de pluralisme au sein de l'organisation et de diversité des logiques institutionnelles qui peuvent y être mobilisées (Seo & Creed, 2002). L'idée de ces entrées est de montrer la diversité des formes, des modèles, des pratiques et de registres de légitimation qui ont cours au sein de l'organisation. Pour Reay et Hinings, les logiques institutionnelles constituent « les principes d'organisation qui façonnent le comportement des participants sur le terrain. Ils se réfèrent à un ensemble de systèmes de croyances et de pratiques associées et définissent le contenu et la signification des institutions (entendu comme ce qui est institué, « taken for granted », pris pour acquis). Les logiques institutionnelles constituent un lien entre les institutions et l'action et sont un concept important pour comprendre et analyser les champs organisationnels » (Reay & Hinings, 2009). Pour Friedland et Alford (Friedland & Alford, 1991), une logique institutionnelle est un « ensemble de pratiques matérielles, d'hypothèses, de valeurs, de croyances et de règles socialement et historiquement construites et par lesquelles les individus donnent une signification à la réalité sociale ». La notion de logique institutionnelle insiste également sur les groupes qui les portent et sur la manière dont ces logiques s'articulent entre elles (sont en compétition ou permettent une coopération). Elle implique une réflexion sur les compétitions, complémentarités et possibilités de changement liées à la coexistence de logiques différentes.

Les travaux relatifs aux « logiques institutionnelles » peuvent être rapprochés de ceux de sociologie de la justification (Boltanski & Thévenot, 1991). Néanmoins, un auteur comme Stark invite à proposer une lecture permettant de prendre en compte « une réalité plus ambiguë » que ne le permet le modèle des cités. Il montre dans ses travaux que « l'action [est] rendue possible précisément en raison de l'incertitude qui régn[e] au sujet de l'identification de l'ordre de grandeur mobilisé. De plus, certains acteurs essayaient de tirer des bénéfices pour leur action, non pas en faisant valoir ou en fixant leur grandeur au sein d'un seul ordre, mais en maintenant une ambiguïté constante entre les différents principes coexistants et mobilisés. Ce conflit permanent et volontaire produi[t] ainsi une réflexivité organisationnelle (...) naissante qui soulignait les possibilités d'une véritable activité entrepreneuriale de recombinaison » (Stark, 2009 : Preface xiii). Dans son travail, ce dernier auteur propose donc de s'intéresser aux situations où plusieurs logiques institutionnelles peuvent entrer en tension. Il a dans ce sens développé la notion de *dissonance* qu'il connecte à celle

d'*entrepreneuriat institutionnel*. Pour Thomas Reverdy, la recherche « autour des concepts d' « entrepreneuriat institutionnel » ou de « travail institutionnel » consiste à examiner à quelles conditions et par quelles activités concrètes des propositions nouvelles prennent une forme institutionnalisée, sous la forme de croyances établies ou de règles formalisées » (Reverdy, 2013) au sein de l'organisation. Les travaux sur le travail institutionnel ou l'entrepreneuriat institutionnel assument une position considérant que « les institutions se façonnent intentionnellement » note Reverdy. Ils impliquent donc de prendre en compte « la part d'action individuelle et stratégique investie dans ces dynamiques » et « d'expliquer comment un changement institutionnel peut provenir de l'action d'individus pourtant soumis aux institutions existantes ».

C'est là tout l'enjeu de l'apport que nous entendons défendre ici. Il s'agira en effet d'essayer de voir en quoi l'action publique de développement et ses « metteurs en œuvre », en tant que champ organisé, sont habités de différentes logiques institutionnelles qui entrent en tension. Nous verrons ensuite comment les cadres territoriaux, par la coopération avec des acteurs universitaires, se situent en situation d' « entrepreneuriat institutionnel » et décrirons le sens de leur posture stratégique. Nous proposerons alors d'envisager ces processus d'entrepreneuriat institutionnel comme participant de l'instrumentation locale de l'action publique.

2.3. Des pratiques professionnelles en tension au sein des logiques institutionnelles du développement territorial :

Il est possible de considérer l'action publique de développement comme un champ organisationnel au sens de Scott. Pour lui, « un champ organisationnel fonctionnel est un ensemble d'organisations, semblables ou dissemblables, interdépendantes et opérant dans une arène spécifique réunissant des partenaires d'échange, des sources de financement et des régulateurs (...) opérant dans le même domaine, identifiables par la similitude de leurs services, produits ou fonctions » (Scott, 2004).

Ce faisant, nous entendons décrire ici rapidement les différentes logiques institutionnelles à l'œuvre au sein de l'action publique de développement. Pour qualifier ces « logiques institutionnelles », nous allons nous appuyer sur différents travaux ayant proposé une analyse ou une qualification des mutations et ambiguïtés d'une action publique locale dite de développement. Cette action publique locale dite de développement est caractérisée par les attributs suivants : « *participation, animation, mise en réseau, projets, évaluation* » (Ségas, 2004). On peut rapprocher cette qualification des travaux de Pierre-Antoine Landel ou encore Dany Lapostolle qui ont montré comment cette forme d'action publique, qui valorise les processus de construction collective de l'action publique résulte d'une institutionnalisation des processus de développement local, à base militante, sous forme de « politiques publiques procédurales ». Ces politiques dites procédurales ont contribué pour ces auteurs à bureaucratiser les formes de construction locale de l'action collective (Landel, 2007 ;

Lapostolle, 2013). Landel parle ainsi du passage des « projets de territoire » aux « territoires de projets » pour illustrer son propos. Pour Sébastien Ségas, c'est ainsi le terme même de « projet » qui porte en lui toute « une série d'ambiguïtés ». Dans une perspective de sociologie de la justification, il a dans son travail de thèse montré qu'il était possible de définir une « grammaire du développement territorial » à rapprocher de la « cité du projet » et de ses ambiguïtés. En effet, le terme de projet⁹¹, très largement utilisé pour qualifier les différents processus ou procédures du développement territorial cristallise les tensions relatives aux différents registres de légitimation de l'action publique qui s'y rapporte (industrielle, dans un univers gouverné par des objectifs à atteindre et une recherche d'efficacité soutenue par un travail d'expert, civique où le projet réfère à un collectif, à la mobilisation collective, marchand quand l'action publique entre dans un fonctionnement concurrentiel (Ségas, 2004)). A la croisée entre grandeur civique, industrielle et marchande, la notion de projet porte donc une « ambiguïté fondamentale » (Pinson, 2004) qui « permet de relier entre eux les différents niveaux de justification et les différents régimes d'engagement qui composent l'action publique d'aménagement contemporain ». Par extension, l'ensemble des « instruments de connaissance, de délibération, et de décision peu finalisés a priori contribuant à produire un intérêt général territorialisé »⁹² agissent et sont déployés au sein de ces différents niveaux de justification. C'est notamment ce qu'indique Renaud Epstein en qualifiant l'interpénétration de différents modèles de gestion publique dans l'après-Seconde Guerre mondiale (Epstein, 2013). Il montre ainsi comment la « méthodologie systémique articulant diagnostic territorial, projet transversal et contrat global » est autant active dans le modèle de la « gouvernance » (qui correspond à l'institutionnalisation de la construction collective de l'action publique) que dans le régime du « gouvernement à distance » (où les territoires agissent en apparence « autonomie dans un cadre contraint » par des appels à projets et une logique de concurrence). Par ailleurs, Pesqueux indique que le gouvernement à distance, et plus généralement les préceptes du *nouveau management public* provoquent « une collision entre culture professionnelle du secteur public et instruments fonctionnalistes » et ainsi des « tensions entre la dimension institutionnelle de l'administration (missions indiscutables et permanentes de service public) et sa dimension managériale (qui questionne le fonctionnement des services publics en fonction d'enjeux de flexibilité et d'efficacité) »... (Pesqueux, 2010). Enfin d'autres auteurs notent le déficit démocratique engendré par « le recours croissant à des instruments « dépolitisés » qui entendent renforcer le primat du savoir dans les processus décisionnels » (Borraz & Guiraudon, 2008).

Dans la partie précédente, nous avons indiqué que les coopérations entre développeurs territoriaux et acteurs de l'ESR s'effectuaient bien souvent autour de ces instruments de connaissance. Afin

⁹¹ D'autres auteurs ont montré comme le « projet » constitue une véritable injonction dans le pilotage de l'action publique mais également est plus largement au sein de la société dans son ensemble. En ce sens, le terme se banalise très largement autant qu'il se diffuse au sein de la société tout entière. Il devient le passage obligé « pour ce qui est des politiques publiques, pour rentrer dans le jeu de la négociation », « pour ce qui est des individus, pour rentrer dans le jeu social » (Jaillet, 2002)

⁹² La définition de « politique procédurale » par Lascoumes et Le Bourhis (Lascoumes & Le Bourhis, 1998)

d'enrichir notre réflexion au plan théorique, nous mobiliserons des travaux de sciences politiques qui ont fait de ces derniers des objets d'analyse à part entière. Les travaux sur les instruments d'action publique ont ainsi émergé en France à l'initiative de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (Lascoumes & Le Galès, 2004) ou encore Charlotte Halpern (Halpern et al., 2014). Comme celle-ci le rappelle, les auteurs s'intéressant aux instruments ont proposé de décaler le regard vers les technologies de gouvernement au-delà de l'analyse classique en sociologie politique des acteurs, des idées et des institutions. Leur programme de recherche s'est donc centré sur les supports matériels (instruments, outils, dispositifs) de ces activités de gouvernement. Leur proposition majeure a été de questionner plus avant la place de ces intermédiaires dans la construction et la mise en œuvre de l'action publique. Ils leur confèrent un « statut d'actant, en partie autonome et orientant les comportements des acteurs » (Halpern et al., 2014). Cette proposition est associée à la mise à distance de trois « présupposés répandus » : « la neutralité technique des instruments, l'indifférence aux stratégies politiques, la fascination pour l'innovation instrumentale ». (Halpern et al., 2014). D'un point de vue théorique, ces auteurs proposent de traiter les instruments comme « un type particulier d'institution ».

Un instrument d'action publique devient alors « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur ». Ainsi, « l'instrumentation constitue l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale » (Lascoumes & Le Galès, 2004). Comme nous l'avons indiqué, les politiques procédurales encadrant l'action publique locale dite de développement se sont accompagnées par la diffusion massive d'« instruments de connaissance, de délibération, et de décision peu finalisés a priori contribuant à produire un « intérêt général » territorialisé » (Lascoumes & Le Bourhis, 1998). Ce cadre théorique nous semble donc tout à fait opportun à mobiliser dans ce dernier chapitre.

Revenons en synthèse, sur les différentes logiques institutionnelles que nous avons identifiées comme actives dans la pratique professionnelle des « développeurs territoriaux » :

- une logique « militante », basée sur les principes de l'animation et de la mobilisation collective qui renvoie aux origines du développement local.
- une logique « civique », basée sur les principes et valeurs du service public, de sa continuité et de sa bonne gestion.
- une logique néo-managériale, basée sur des valeurs davantage liées à l'entreprise comme la compétitivité, l'efficacité, la mesure.

Les pratiques professionnelles tout autant que les instruments de connaissance (diagnostic, charte, prospective, évaluation) de l'action publique de développement oscillent donc entre ces différentes

logiques qui entrent parfois en tension. A travers notre démarche empirique, l'idée a été de voir si les coopérations avec l'ESR jouent un rôle particulier au sein de cette tension. Dans le cadre de notre travail, ce sont donc les représentations et usages des metteurs en œuvre de ces instruments (les développeurs territoriaux) que nous souhaitons interroger.

Pour ce faire et à la suite du dépouillement de notre enquête, nous avons choisi de conduire une série d'entretiens auprès d'un panel de cadres territoriaux y ayant répondu. L'objectif de ces entretiens était de discuter les trois constats énoncés dans la première partie de ce chapitre et de les connecter aux orientations théoriques proposées ici. En complément de ces entretiens, nous avons investi un terrain complémentaire autour d'un cas précis de coopération entre acteurs territoriaux et acteurs de l'ESR autour du déploiement d'instruments d'action publique.

3. L'ESR comme catalyseur d'action collective sur les territoires :

La réflexion que nous menons au sein de ce dernier chapitre dispose jusqu'alors des éléments suivants :

- Des constats empiriques issus de notre démarche d'enquêtes et d'entretiens montrant :
 - o Que les cadres territoriaux qui sollicitent des acteurs ou des activités de l'ESR expriment des attentes en termes de prise de distance et de recul par rapport à la conduite et le contexte quotidiens de leur métier.
 - o Qu'ils différencient de fait assez fortement le recours à des acteurs de l'ESR à un recours plus classique à des bureaux d'étude ou de conseil.
 - o Qu'enfin de nombreuses coopérations entre ces deux types d'acteurs cristallisent autour d'instruments de connaissance classiques du pilotage des territoires.

- Des entrées théoriques qui nous permettent de montrer que la conduite de l'action publique locale (de développement) intègre des logiques institutionnelles plurielles relevant selon les cas, du militantisme valorisant l'action collective, d'une logique gestionnaire et administrative, ou encore d'une logique concurrentielle associée au nouveau management public.

L'hypothèse que nous allons à présent mettre au débat postulera que les coopérations entre cadres territoriaux et acteurs de l'ESR constituent des stratégies d'*entrepreneuriat institutionnel* de la part de professionnels des territoires dont la pratique s'inscrit dans un cadre en tension entre différentes *logiques institutionnelles*. Ces stratégies d'entrepreneuriat leur permettent tout à la fois de se donner à voir comme respectant les cadres de la conduite de l'action publique locale tout en ré-ancrant leurs pratiques professionnelles dans une conception plus militante de la construction de l'action collective sur les territoires. En ce sens, nous pensons que ces coopérations contribuent à l'*instrumentation* locale de l'action publique (Halpern et al., 2014) et ainsi au développement et à l'action collective sur les territoires.

Pour commencer et à partir de différents extraits d'entretiens, nous allons voir comment les coopérations avec l'ESR semblent être mobilisées par les développeurs territoriaux afin de réancrer leurs pratiques au sein de l'action collective.

3.1. Réancrage d'une pratique professionnelle au sein de l'action collective sur les territoires

Sur la base d'extraits d'entretiens, nous allons voir comment il nous semble possible de lire dans les coopérations entre acteurs universitaires et cadres territoriaux un moyen pour ces derniers de réancrer leurs pratiques au sein d'une « grammaire du développement territorial » qui renvoie davantage à sa dimension militante qu'à des formes institutionnalisées. C'est ici clairement « l'engagement *volontaire, actif et dynamique* dans la démarche de projet de territoire et la capacité à l'animer, lui insuffler de la vie » qui est valorisée (Ségas, 2004).

Plusieurs extraits vont en ce sens montrer que les coopérations avec l'ESR sont envisagés comme un moyen de réaffirmer une dynamique d'animation territoriale et de remobilisation d'acteurs du territoire. Rappelons que l'animation peut être définie comme la capacité à mettre en relation, à activer des réseaux, à favoriser des échanges et l'émergence de projets entre des acteurs diversifiés (Ségas, 2004).

Voici quelques extraits issus des différents questionnaires⁹³

- « *Dans un cas comme dans l'autre, les stages n'ont pas donné lieu à des réalisations concrètes, cependant, ils ont permis des changes nombreux et variés entre étudiants et habitants, étudiants et élus, élus et habitants* » (#231, Femme, 20-30ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Agent de Développement local, CC).

- « *Intérêts relatifs à la gouvernance du territoire. Accompagnement et implication des élus notamment* » (#46, Femme, 30-40ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Agent de Développement local, Communauté de communes, 15kh).

- « *Faire progresser les démarches des élus souvent sclérosés dans la routine de plusieurs mandats* » (#143, Femme, Bac+5, Sciences politiques, Secrétariat général, Communautés de communes).

- « *Le dernier stagiaire accueilli a clairement permis une mise en réseau d'acteurs qui sont rarement amenés à se rencontrer (association maintien à domicile/hébergeurs touristiques)* » (#252, Femme, 30-40ans, Bac+5, Autres SHS, Directrice, Pays)

- « *Le travail avec les chercheurs a permis une prise de conscience de l'intérêt à mutualiser une opération (signalétique cyclable) à l'échelle de plusieurs communautés de communes* » (#268, Homme, 40-50ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Directeur, Pays)

- « *Elles ont permis d'initier de nouveaux projets sur le territoire, plus efficacement et plus rapidement que si on avait dû les initier seuls* » (#270, Femme, 30-40ans, Bac+5, Communication, Directrice, Pays)

- « *Certains stagiaires ont permis de développer de manière plus approfondie certains projets, ont développé des actions plus en relation avec les acteurs locaux.* » (#51, Femme, 50ans et +, Bac+5,

⁹³ Réponses obtenues à la question : Quels ont été les effets incidents et non perçus au départ de ce type de coopération avec l'ESR ?

L'ESR comme catalyseur d'action collective sur les territoires :

Géographie, aménagement, développement territorial, Agent de développement en charge du projet de territoire, Communauté de communes, 23kh)

- « *Meilleure ouverture sur des expériences et des collaborations avec des acteurs du développement local* » (#122, Homme, 30-40 ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, DGS, Communauté de communes, 8kh)

- « *Meilleure implication des acteurs locaux dans le projet* » (#247, Homme, 30-40ans, Bac+5, Géographie, aménagement, développement territorial, Directeur Pays (forme associative)).

- « *Décloisonnement et mobilisation transversale des acteurs locaux* » (#282, Femme, 50 et +, Bac+5, Autres SHS, Directrice générale, Pays).

Ces quelques éléments issus des questionnaires peuvent être complétés par des extraits d'entretiens allant dans le même sens :

- 1.1: « *L'accueil de stagiaires, je l'envisage comme la possibilité d'atteindre un public jeune qui ne connaît pas le territoire ... de le mettre en contact avec des acteurs du territoire pour aller chercher une autre dimension, des points de vues différents, des idées nouvelles. (...) Et ça permet de nous questionner, il arrive sans connaître le territoire et est donc à même au bout d'un certain temps de poser un regard critique sur ce territoire, ..., et de nous faire reposer des questions entre nous, acteurs du territoire* ».

Dans son travail, Sébastien Ségas s'est notamment appuyé sur un travail de Bernard Rigaldies sur le « projet de territoire » pour construire théoriquement et définir la « grammaire du développement territorial » (Rigaldies, 1996). Quand nous parlons du réancrage des pratiques des cadres territoriaux au sein de l'action collective sur les territoires, c'est aussi en considérant ce travail qui indique que la construction d'un projet de territoire se base sur différents principes parmi lesquels :

- « Cultiver le doute qui seul peut conduire à la compréhension de la situation et de la trajectoire d'évolution d'un territoire ;

- Favoriser la plus large participation des acteurs du territoire aux démarches d'analyse qui conduisent à une compréhension partagée, puis à la détermination en commun des options qui construisent le projet d'avenir ;

- Accepter et respecter l'obligation de toujours accorder la priorité aux actions qui confortent le projet d'avenir ;

- Demeurer vigilant, évaluer l'avancement et la pertinence du projet, le réviser lorsque l'exige la compréhension partagée d'une nouvelle situation et d'une nouvelle évolution » (Ségas, 2004, p98).

L'ensemble des extraits proposés précédemment rejoignent cette définition. La conception du métier de développeur territorial basée sur l'animation locale et impliquant une remise en question permanente, se rapprochant de ses origines militantes, est à l'œuvre chez nombre des professionnels des territoires se déclarant en demande de liens plus affirmés vis-à-vis du monde de l'enseignement

supérieur et de la recherche. L'ESR apparaît donc comme un moyen de réancrer des pratiques professionnelles au sein d'un registre de légitimation particulier.

Voici quelques extraits d'entretiens abondant largement dans ce sens :

- 1.4: « J'y vois [dans l'accueil de stagiaires] :

- un vrai regard extérieur par rapport à l'encroûtement qui se met en place dans le quotidien.
- un apport en termes de conceptualisation : Pourquoi fait-on ça ?, Comment ?, Je vois le stagiaire comme un moyen de remettre de la conceptualisation dans l'action quotidienne.
- le lien que cela permet avec les professeurs toujours dans une optique de mieux s'interroger et restituer l'action conduite par la collectivité.
- La possibilité de remettre l'action du Pays dans le panorama de l'ensemble des acteurs du développement territorial, dans la chaîne d'intervention. Ça nous permet de bien nous resituer ».

- 1.3: « Je pense qu'on est dans un domaine qui est très mouvant, comme d'autres, mais bon, notamment au niveau de la réglementation, de la législation, et plus encore au niveau de l'évolution des territoires de vie, relativement rapide, avec des imbrications, des problématiques d'échelles, il faut donc toujours être en veille, éviter d'avoir trop de certitudes à la base même si on peut avoir des convictions, des idées... Mais, en même temps toujours être à l'écoute de ces évolutions... Donc c'est peut-être en ce sens-là qu'on peut parler d'innovation, c'est peut-être d'être toujours sur le qui-vive sur ces évolutions. Et donc, dans la pratique, dans la méthodologie de travail moi j'ai toujours le souci, alors je ne sais pas si on y arrive toujours, mais d'éviter autant que faire se peut la routine... Nous on est sûr de l'administration locale avec des choses très cadrées, des instances de travail très cadrées, des commissions, des bureaux, des conseils... Je pense qu'il est important d'éviter une forme de routine dans la méthodologie, dans l'animation des groupes de travail, des groupes projets, il faut qu'on facilite, c'est un petit peu ce que j'essaie de faire passer auprès des équipes. Il faut qu'on facilite d'abord une approche très transversale, par projet, ça c'est le premier élément (...) En même temps, il faut de temps en temps avoir des instances de respiration, de discussion, de type séminaire etc... donc on a organisé assez régulièrement des séminaires au niveau des élus, sur différents sujets, qui ont porté leurs fruits et qui ont permis d'avoir des discussions hors cadre, hors cadre institutionnel classique. (...) On fait souvent appel à un animateur, extérieur, une journaliste, on a des fois des intervenants extérieurs, des professionnels notamment, je pense à une personne par exemple de Mairie Conseils, qui est intervenu pour un apport en début de séminaire et lancer les discussions, après on a travaillé sous différentes formes : ateliers, groupes de travail, avec des restitutions classiques mais riches... voilà, on essaye d'être un peu dynamique dans la manière d'animer ces séances de travail... ».

Si dans ce dernier cas, aucune coopération n'avait d'ores et déjà pu être engagée avec le monde de la recherche, la personne interrogée situait tout à fait son potentiel rôle au sein des « instances de respiration » qu'elle décrit. On retrouve dans cette citation un large ensemble des caractéristiques

L'ESR comme catalyseur d'action collective sur les territoires :

décrites par Ségas dans sa qualification de la « grammaire du développement territorial » : « transversalité », « projet », « avenir, évolution », « innovation »...

Enfin, les coopérations entre cadres territoriaux et acteurs de l'ESR sont aussi très largement justifiées comme permettant un accompagnement, un renouvellement méthodologique. On retrouve alors la différenciation d'avec le recours plus classique à des bureaux d'études ou à des cabinets de consultance. Ici aussi, un ensemble de citations permet d'illustrer le propos :

1.4 : « Il y a d'un côté, les bureaux d'étude, auxquels on adresse une commande très précise, une véritable expertise avant la mise en œuvre d'une politique publique, vraie demande d'expertise. De l'autre, une commande beaucoup moins précise, beaucoup moins formalisée, investigation souple, sur des problématiques où le besoin n'est pas un besoin d'étude ou d'expertise. (Exemple cité dans l'entretien : lien entre association culturelle et entreprises). C'est une demande beaucoup moins normée... »

1.12 : « Ce qu'on sait c'est que l'université, il ne faut pas la traiter comme un bureau d'étude plus classique. On peut par contre demander d'autres travaux, on sait que quand on s'engage avec l'université c'est aussi sur un temps un peu plus long, voilà parce que ben c'est des enseignants-chercheurs parce qu'ils ont des emplois du temps qui sont ce qu'ils sont et parce qu'il faut qu'ils relient ça aussi aux travaux du laboratoire, ce qui leur demande plus de concertation... »

YM : « Donc lorsque vous faites appel à l'université, vous distinguez bien ça d'un recours à de la consultance ou à des bureaux d'étude... »

1.12 : « Oui, c'est ça parce qu'il faut pas en attendre la même chose parce qu'évidemment, on parle pas du même milieu, les finalités sont un peu différentes, et puis si on a envie que le projet, on l'a pas encore fait, mais on a des idées, on sent bien que si on veut que le projet implique soit des étudiants soit un thésard, ..., et ben on est sur un temps qui est un peu plus lent, on ne faire pas appel à l'université pour des sujets urgents. »

Au-delà de cette lecture qui invite à voir les coopérations entre « développeurs territoriaux » et acteurs de l'ESR comme moyen de réancrer des pratiques professionnelles au sein de la « grammaire du développement territorial », nous avons également évoqué leur cristallisation courante autour d'instruments de connaissances classiques associés aux politiques procédurales. Nous considérons que c'est notamment par ce biais que les coopérations que nous analysons peuvent être lues comme des stratégies d'entrepreneuriat institutionnel au sens des définitions évoquées plus haut.

Nous entendons donc proposer maintenant un exemple précis d'analyse autour de l'évaluation de différents projets associés à la politique de la ville d'une commune rhônalpine. Par cet exemple, nous entendons montrer comment la souplesse relative d'instruments d'action publique peut servir de support de dynamique d' « entrepreneuriat institutionnel »

3.2. Se jouer du « flou » : place de l'ESR dans l'instrumentation de l'action publique locale

3.2.1. Un cas d'étude lié au réseau UniTeR-RA : l'évaluation du PRU du Quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère

Afin de dépasser les éléments recueillis dans l'enquête et dans les entretiens et d'illustrer au mieux notre proposition théorique, nous allons proposer ici une lecture analytique des différents programmes d'évaluation liés à la politique de la ville de la commune de Romans sur Isère dans la Drôme.

L'un d'entre eux a en effet impliqué le réseau UniTeR-RA qui a été sollicité afin d'envisager une évaluation du PRU du Quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère impliquant un apprenti en DRT⁹⁴. Ce projet s'apparente à une démarche de recherche-action. Pendant deux ans, un apprenti a travaillé au sein des équipes de la Ville de Romans-sur-Isère. Il était salarié et accompagné par le CIEDEL (Centre d'informations et d'études sur le développement local) et localisé au sein des services de la Ville. Précédemment, les politiques liées à la réussite éducative et avaient déjà été accompagnées par des acteurs universitaires. Ces dynamiques ont notamment donné lieu à une publication (Cellier & Pourtier, 2012).

Concernant l'évaluation du PRU nous avons souhaité interroger les acteurs clés de ce projet. Nous avons pu réaliser quatre entretiens de longue durée (2h environ) auprès :

- De l'apprenti en DRT recruté pour piloter cette évaluation,
- Du responsable du service politique de la ville et réussite éducative de la commune concernée.
- De l' élu adjoint à l'urbanisme de la commune concernée.
- Du responsable du service Logement, Ville, Rénovation Urbaine de la Direction Départementale des Territoires de la Drôme.

Dans cette partie, nous allons analyser la manière dont se sont établies ces coopérations. Nous verrons tout d'abord comment les profils particuliers de l' élu et du technicien interrogés expliquent en grande partie l'élaboration de ce travail commun. Puis, nous analyserons les raisons évoquées par ces deux acteurs dans la justification au recours à l'université. Nous verrons ensuite comment ces coopérations ont pris substance autour de différents programmes d'évaluation et d'observation à l'œuvre à la commune de Romans sur Isère. Cela nous amènera à montrer comment se maintient un flou autour du statut de ces coopérations, entre aide à la décision et animation locale, et défendre l'hypothèse selon laquelle c'est le caractère souple de l'instrument – évaluatif ici - qui

⁹⁴ Diplôme de Recherche Technologique : diplôme national de 3^{ème} cycle (Bac+6) correspondant à un travail de recherche en apprentissage au sein d'une entreprise. Anciennement régi par l'arrêté du 29 décembre 1994 relatif aux diplômes et titre délivrés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au sein des instituts universitaires professionnalisés (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005617327>). Supprimé en 2012.

permet de maintenir en jeu plusieurs registres de légitimation, ce qui fait partie des soubassements d'une dynamique d' « entrepreneuriat institutionnel ».

Rappelons en introduction de cette exploration que la politique de la ville constitue l'un des traceurs des évolutions de l'action publique telles que décrites dans la partie précédente. C'est notamment autour de cet objet que Renaud Epstein a qualifié l'interpénétration des différents modèles de gestion publique depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La réflexion autour de l'action publique locale de développement recoupe largement celle relative à la politique de la ville (notamment autour de l'injonction au projet, de la dimension collective envisagée, de la place de l'animation dans la démarche) et de la pluralité des registres de légitimation qui peuvent lui être associés. Les réseaux socio-professionnels de l'action publique de développement (UNADEL) et du développement social urbain (IRDSU) se retrouvent d'ailleurs autour de la « plateforme », du « congrès » et du « carrefour » des développeurs territoriaux actant une proximité certaine entre action publique locale de développement en milieu rural ou périurbain d'une part et politique de la ville et développement social urbain d'autre part. C'est notamment pour cette raison, mais également afin de mettre en perspective un projet qui a en partie concerné le réseau UniTeR-RA, que nous avons de produire une analyse de ce terrain illustratif.

3.2.2. Présentation succincte du cas d'étude : la politique de la Ville à Romans-sur-Isère et le quartier de la Monnaie

Comme l'indique Arthur Richard dans son mémoire de DRT, le quartier de la Monnaie a été construit à l'est de la ville de Romans-sur-Isère à partir de 1957. Calé sur le modèle des grands ensembles, le quartier accueillait en 1976 un peu plus de 8000 personnes et comptait environ 1860 logements. Dès 1976, « apparaissent les premiers signes d'un phénomène de ségrégation sociale » (Richard, 2013). C'est dans ce cadre que vont se succéder plusieurs générations de politique de la ville, « Habitat et Vie sociale (HVS), Programme Local de Développement Social (PLDS), Développement Social des Quartiers (DSQ), puis Contrats de Ville » permettant essentiellement des opérations de « restructuration urbaine (aménagement de voirie, implantation de nouveaux équipements, démolitions de logements, réhabilitations,...) ». De nombreuses études accompagnent ces différentes politiques. Nous verrons que c'est notamment l'accumulation de ces travaux d'étude, de diagnostic, d'évaluation qui ont motivé chez quelques acteurs locaux l'idée d'une évaluation mobilisant des ressources de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La politique de la ville prend un tournant au niveau national avec la création en 2004 de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). En effet et comme l'indique Renaud Epstein, sa création correspond tout à la fois « un mouvement de retrait de l'Etat des territoires », notamment par une forte diminution des ressources d'ingénierie, et à « une restauration de sa capacité

d'orientation à distance » notamment via cette agencisation et un fonctionnement basé sur l'appel à projet et le *reporting* (Epstein, 2013).

A Romans-sur-Isère, une convention est signée avec l'ANRU dès décembre 2004 autour de l'objectif principal de « favoriser la résolution des difficultés sociales rencontrées par la population » (Richard, 2013) (« diversification des fonctions du quartier et développement économique, sécurité publique, lien social, ouverture sur la ville »⁹⁵). Les actions engagées dans le sens de ces objectifs sont essentiellement des opérations de rénovation urbaine « en dur » (« démolition de logements », « réduction de la part d'habitat social », « reconstitution du parc locatif détruit à 86% hors du quartier », « résidentialisation et accès à la propriété », « mise aux normes BBC », « aménagement de voiries et d'espaces et jardins publics », « équipements sociaux » ...).

L'évaluation conduite par l'étudiant en DRT s'inscrit dans le cadre des attendus de l'ANRU, financeur de ce programme de rénovation urbaine et des différents avenants qui l'ont accompagné. L'enjeu va être ici de voir comment cet instrument de connaissance déployé dans le cadre de cette politique de la ville à l'invitation du financeur va être mobilisé par les acteurs du territoire, à Romans-sur-Isère. Nous allons tout d'abord rapidement revenir sur les différents exercices évaluatifs sollicités par l'ANRU dans le cadre d'un PRU.

3.2.3. Les exercices évaluatifs des programmes de rénovation urbaine : une forte dimension réglementaire et financière

Des exercices de suivi des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) sont sollicités par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) auprès des collectivités porteuses de projet. Ces exercices regroupent :

- les « points d'étape » : Pour l'ANRU, « l'objectif général du point d'étape est d'apprécier l'avancement du projet et la tendance générale d'évolution du quartier au regard des fondamentaux du programme de rénovation urbain », ils sont « réalisés deux et quatre ans après la signature des conventions pluriannuelles, sont indispensables pour le suivi des projets de rénovation urbaine et la gestion de leurs évolutions. La mention de leur mise en œuvre est inscrite dans le règlement général et dans chaque convention pluriannuelle signée » (ANRU, 2008a). De manière plus précise, l'objectif de ces points d'étape est multiple :

- « Apprécier la tendance générale d'évolution du quartier avec une vision globale d'intégration dans la ville ou l'agglomération.
- S'assurer de la prise en compte des principes de développement durable sous tous ces aspects.

⁹⁵ Convention d'application du Projet de Renouvellement Urbain du quartier de la Monnaie signée le 06/12/2004

L'ESR comme catalyseur d'action collective sur les territoires :

- Etre utilisé comme levier de sensibilisation pour renforcer les objectifs fondamentaux du programme (mutabilité foncière, désenclavement, diversification, développement économique, etc.).
- Veiller à la cohérence des actions de rénovation urbaine et celles de cohésion sociale.
- Servir de base aux réflexions d'adaptations éventuelles du programme de rénovation urbaine. »

- la « revue de projet » : C'est pour l'ANRU « un moment consacré à la vérification du respect des engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle signée avec les acteurs d'un projet de rénovation urbaine: respect du programme physique, de l'échéancier et des dispositions complémentaires. Elle vise à la fois à s'assurer des conditions de réalisation des objectifs, de l'avancement des opérations et des actions d'accompagnement nécessaires, à déceler les freins et difficultés à résoudre, et à définir en commun avec les acteurs locaux et les partenaires, des actions ou des modes d'intervention accélérateurs du processus. » (ANRU, 2008b)

Nous avons eu l'occasion de discuter de ces différents outils d'évaluation avec un responsable politique de la ville à la DDT de la Drôme, qui agit selon ses termes comme « délégué territorial de l'ANRU ». Notons dès à présent que cet acteur mesure la part de schizophrénie que lui confère sa position : « délégué territorial de l'ANRU » qui doit donc veiller à la bonne application du règlement et des normes de cette agence d'un côté, mais en tant que service territorialisé de l'Etat, forte proximité avec les collectivités locales et bonne connaissance des enjeux locaux qui peuvent amener à des ajustements vis-à-vis de ces normes.

Nous avons profité de cet entretien pour mieux comprendre, au-delà des indications fournies par l'ANRU ce que recouvrent ces deux exercices. La position intermédiaire de cet acteur nous semblait, en effet, importante à considérer afin de comprendre le cadre dans lequel s'est établi le partenariat entre la ville de Romans et le CIEDEL.

La personne interrogée nous indique ainsi :

- « La revue de projet constitue l'évaluation annuelle du PRU. On choisit des thématiques parlantes, les plus sensibles (relogement, aménagement urbain, résidentialisation, sous-sols..., assainissement, voirie)... et on pose un regard évaluatif dessus. » Il s'agit là d'un « travail en partenariat étroit avec la collectivité impliquée », « c'est copiloté ».

- « Le point d'étape intervient à mi-parcours d'une convention, c'est-à-dire aux alentours de 3 ans. C'est le lieu et le moment d'une revue de projet ++, plus décisive. On va au-delà de l'évaluation, on est plus sur de l'audit. On rassemble des décideurs locaux et le niveau central de l'ANRU et c'est à eux qu'on s'adresse pendant le point d'étape et ça aboutit en général à un avenant à la convention. » « Cette étape est clairement à notre initiative, à celle de l'ANRU. C'est nous qui

sommes maître d'ouvrage ». « On demande souvent à des bureaux d'étude d'intervenir, par contre, on fait quand même des allers-retours avec la collectivité pour définir les thématiques ».

Nous avons ensuite cherché à savoir ce qui différencie ce genre d'exercices du travail engagé avec le CIEDEL depuis la perspective de la DDT. Nous verrons que les raisons invoquées sont très proches de celles de la collectivité romanaise :

YM: « *La gamme des outils d'évaluation, de suivi, d'audit est assez large sur 5-8 ans autour d'un PRU, la mairie de Romans s'engage dans une nouvelle démarche d'évaluation avec un apprenti du CIEDEL. Que pensez-vous qu'ils aillent y chercher ? Qu'en pensez-vous vous-même ?* »

3.3: « *Eh bien on attend de cette évaluation ce que parfois l'aspect un peu techno de notre travail n'apporte pas. Parce qu'avec tout ce que je vous ai dit on voit qu'il y a des indicateurs, un règlement général, une centralisation, des rapports avec les collectivités assez libres mais quand même bien formatés, donc tout ça reste très techno dans les projets urbains... et l'ANRU ne recherche pas un regard fin sur les projets... Et il y a aussi la question du au-delà du périmètre strict du quartier et des opérations liées au PRU... Les évaluations « revue de projet » et « point d'étape » restent très techno et également très liées au périmètre de la ZUS (Zone Urbaine Sensible), donc très zonage... Donc cette évaluation avec le CIEDEL permet de se libérer de tout ça et de se dire, on a plein de projets, de dynamiques de projet, par différents acteurs, à l'échelle de la ville et pas seulement de l'infraterritoire ZUS... et il faut tout regarder ensemble et donc l'évaluation c'est prendre du recul et regarder le tout en termes de dynamiques économiques, de dynamiques sociales, de dynamiques de l'habitat, et ça permet de se détacher des impératifs de l'ANRU et d'avoir une réflexion plus globale. Le CIEDEL, plus qu'un bureau d'étude, a permis d'avoir une autre dimensions qu'avec un bureau d'étude, c'est le temps. C'est rare ça avec les bureaux d'études, prendre le temps de la réflexion, faire des allers-retours, de prendre le temps parce que ça a duré 3 ans, d'avoir un accompagnement, une présence d'universitaires en comité, qui peuvent redonner de la hauteur, une certaine assise, du sens parfois aux politiques publiques que l'on poursuit qui quand on est dans un comité technique ou dans un comité de pilotage sont souvent regarder du côté gestion patrimoniale plus qu'urbaine ou sociale. Voilà ce que ça a apporté, qu'est-ce que je peux rajouter... Ben qu'évidemment, il y avait aussi le temps pris auprès des habitants, avec les populations, un lien peut-être pas assez fort, mais c'est déjà ça en termes de ressenti qui sont bien utiles à entendre. Et vraiment la temporalité, c'est important ne pas rester que sur le rythme des aspects financiers... »*

Cet acteur nous indique également qu'en continu l'ANRU vient collecter au niveau de chaque PRU des indicateurs lui permettant un panorama global de la politique de la ville à l'échelle nationale ; indicateurs sur lesquels les collectivités n'ont que peu de prise :

3.3: « *Par contre les indicateurs, vous parliez d'indicateurs, ce n'est pas forcément aux niveaux des points d'étape ou des revues de projet qu'on les retrouve fortement. Là où on peut vraiment parler*

L'ESR comme catalyseur d'action collective sur les territoires :

d'indicateurs, c'est davantage dans le fonctionnement ordinaire de l'agence, les indicateurs de l'ANRU sont assez stricts et c'est en continu, toute l'année sur les objectifs à atteindre, par exemple en sur le relogement, sur les réhabilitations, des indicateurs très quantitatifs, des quotas... Il y a aussi un tout petit peu de social à travers les chartes d'insertion par l'emploi, avec là aussi de nombreux indicateurs quanti... des indicateurs financiers... qui sont totalement définis centralement, il ne faut pas oublier que s'il y a quelque chose de particulier dans la rénovation urbaine, c'est son aspect très centralisé en fait... »

Cet acteur indique ici le caractère assez fortement centralisé de la politique de la Ville en France que la littérature académique a pu décrire également (Epstein, 2013) et cela même alors que les capacités d'ingénierie d'Etat sur les territoires ont fortement diminué (Elevés ingénieurs de l'INET, 2014).

Une fois ces exercices évaluatifs décrits et explicités par un représentant local de l'organe financeur, l'ANRU, nous avons cherché, au travers de nos différents entretiens à comprendre leur appropriation locale.

3.2.4. Dépasser une évaluation basée sur des critères réglementaires et financiers

Comme indiqué ci-dessus, l'enjeu principal des entretiens, conduits auprès des représentants, élus et techniciens de la ville de Romans-sur-Isère, a été de comprendre comment les différents exercices évaluatifs demandés par l'ANRU était approprié et déployé localement et quelle avait pu être la place de l'évaluation confiée à l'étudiant en DRT dans l'ensemble de ce dispositif.

Voilà comment le cadre territorial interrogé nous présente sa position concernant ces exercices évaluatifs :

3.2 : « L'ANRU a des attentes sur des éléments d'évaluation formels qui sont suivis chaque année, qu'ils récoltent de manière très automatisée, mais la plupart des administrations d'Etat font ça, c'est-à-dire qu'ils travaillent sur des indicateurs qu'ils font collecter par les services déconcentrés... je vous donne l'exemple de la réussite éducative, le cabinet X, qui envoie chaque année une étude sur des typologies prédéterminées... Mais ça aussi, j'avais proposé aux élus de ne pas partir là-dessus... parce que le problème des cabinets, c'est que par souci d'optimisation financière, ils ont des grilles de méthode et d'analyse qui sont « type », ils arrivent sur le territoire avec une grille de lecture et un regard qui sont très orientés, pour pouvoir optimiser leur travail, et moi ça me semblait de nature à complètement gauchir le regard qui serait porté sur le territoire... »

« (...) Et c'est typique de l'évaluation des politiques publiques... j'avais à ce propos un rapport d'examen, parce que les collectivités sont soumises à de nombreuses évaluations, on est quand même

beaucoup évalué, on a des examens de gestion par les chambres régionales des comptes, et c'est vrai qu'à chaque fois il y est question de cadres réglementaires très importants, d'éléments de finances publiques très importants mais n'y est jamais question de la manière de conduire des politiques publiques et d'envisager leurs impacts... C'est comme si on disait à une usine « vous coûtez trop cher » mais sans regarder ce qui en sort... c'est une démarche... enfin moi entre une usine qui va coûter cher mais produire 50 fusées Ariane et une usine qui ne coûte rien mais qui ne produit rien, il semblerait qu'il y ait une évidence à choisir l'une plutôt que l'autre. Et on a parfois l'impression qu'à force de n'évaluer l'action publique que sous l'aspect réglementaire et coûts, et une action qui par nature ne produit rien, ce qui est quand même terrifiant vu le fric qu'on y met. Si on consacre plus de 50% du PIB à rien produire, faut qu'on aille tous se coucher ».

On distingue donc deux éléments au sein de ces citations : la volonté de mettre en place une évaluation qui dépasse les critères réglementaires ou budgétaires et pour y parvenir sortir du classique recours aux bureaux d'études. Même son de cloche du côté de l'élu référent à la politique de la ville :

3.1: « De mon point de vue, après 13 ans comme élu et beaucoup plus comme militant, les politiques d'évaluation... Les évaluations, on les fait parce qu'il faut les faire et parce qu'il faut rendre compte, essentiellement à des financeurs et sous le volet financier. Et non pas pour amener de l'intelligence collective à l'ANRU et à d'autres pour montrer ce qui a marché ce qui a pas marché, et finalement imaginer avec 80-100 quartiers d'avoir quelque chose d'intéressant. Donc quand même, on est encore à un niveau très faible alors que ça fait 30 ans qu'on parle d'évaluation, c'est assez extraordinaire. Et l'ANRU pêche elle aussi là-dessus. Alors oui on parle d'évaluation, mais on ne met pas dans les tâches premières de dire qu'on fait un point zéro et qu'on démarre sur une situation un état des lieux partagé, collectif et sur lequel on pourra se baser pour dire des choses dans 2, 4, 6, 8 ans... ».

Nous remarquons néanmoins que le vocabulaire employé est clairement celui classiquement associé à l'évaluation. Les deux personnes déjà citées vont ainsi parler de « préconisation », de « réorientation », d'« observation », d'« indicateur », d'« état initial ». Néanmoins, les finalités sont largement distinguées de celles attribuées au travail évaluatif classique, notamment quand il est confié à des prestataires extérieurs privés.

3.1: « La raison principale de notre appel à l'université, c'est je pense le caractère innovant de la démarche et quelque part au sens plein du terme, c'est-à-dire que l'université n'a aucun intérêt à nous vendre un truc tout fait, une grille toute faite, ils ont intérêt à innover, par principe ils sont sur des logiques de recherche, et le propre de la recherche c'est qu'on ne veut pas reproduire le même raisonnement partout... Il y a une composante quasi-essentielle de l'innovation et il y a une composante qui est lié à la temporalité, on est sur des temps et des postures qui permettent la prise en compte de la

réalité de ce que sont les territoires. Et non pas de la duplication de méthodologie de travail qui sont intéressantes mais qui sont avant tout des méthodologies d'optimisation de temps. »

Plus avant, l'élu en charge du service Politique de la Ville indique vouloir « sortir de l'évaluation pour rendre des comptes et se diriger vers une démarche d'intelligence collective (...) où les universités doivent faire avec les collectivités. Se sentir en responsabilité d'élargir l'horizon des élus, de les former, de leur donner des regards, des points d'appui différents, de les bousculer (...) de permettre plutôt une réflexion croisée, mais où chacun apporte le meilleur et le plus spécifique de ce qu'il a ... » Il indique (3.1) également que cette évaluation est envisagée comme un moyen de réinterroger le type de politique de la ville mise en œuvre : « *On fait beaucoup de bâtis, d'immeubles, de pelouses, de trucs, du dur, parce qu'on sait mettre de sous sur de l'investissement, par contre, l'accompagnement social humain des familles en vrac, de la parentalité en vrac, des écoles en difficulté, des ados sans formations, ça on ne sait pas faire et on botte en touche. On sous-traite aux associations, à la MJC du quartier etc... mais ... bon ça c'est un crochet, mais il n'y a pas d'appropriation des enjeux de l'évaluation comme quelque chose d'utile pour les bailleurs, pour la collectivité nationale qui met des billes, mais aussi pour nous pour les équipes d'aujourd'hui et demain pour se dire comment faire au mieux, comment faire qu'un euro d'argent public où est-ce qu'on le met pour favoriser le mieux-vivre du quartier et de la ville »*

Tout en continuant à jouer le jeu « évaluatif », ces acteurs intègrent, par la coopération avec des acteurs universitaires, d'autres objectifs au pilotage de cet instrument d'action publique. Selon leurs dires, cela leur permet de réussir à mobiliser en interne des acteurs qui pourraient être réfractaire à la mobilisation d'universitaires et de se plier, au moins sémantiquement, aux attentes évaluatives des financeurs. Ils intègrent alors tous deux à ces dynamiques la volonté de redynamiser la construction de l'action publique et la mobilisation d'acteurs diversifiés.

Le cadre de cette coopération avec l'ESR reste néanmoins l'instrument évaluatif. Chacun des deux porteurs de cette dynamique inscrivent clairement ce travail dans cet enjeu de l'évaluation. Le technicien (3.2) interrogé indique ainsi que « *concernant cette évaluation, il y a eu un dialogue avec le politique sur l'intérêt d'avoir une étude qui soit une étude dans la durée et dans un champ aussi ouvert que possible, sans trop d'a priori évaluatifs, mais avec un travail de fond et la nécessité d'avoir une vision globale de ce qui était proposé et produit* ». De son côté, l'élu interrogé indique que cette démarche s'inscrit dans « *une faiblesse forte du côté de la collectivité, bien partagée entre les élus et les services. Les services sont dans le quotidien, le nez dans le guidon et ça les fait quand même bien chier de prendre du temps et des efforts pour aller chercher des choses qui sont pas faciles à faire, et les élus, franchement, c'est on pense qu'on fait au mieux avec les moyens que nous donne l'Etat et que finalement évaluer, c'est pas une priorité... Si tu veux, je pense que l'évaluation, elle ne sert pas uniquement à rendre des comptes, ce qui est déjà pas idiot en République, l'argent public est rare, c'est important de rendre des comptes, mais*

l'évaluation, elle sert surtout à ajuster des politiques ». On note donc bien à travers cette citation la différence entre une évaluation qui rend des comptes, de type *reporting*, et celle envisagée par les représentants de la Ville de Romans au sein du cycle des politiques publiques et comme outil d'animation locale.

Enfin, il s'agit aussi pour ces deux acteurs de rapprocher deux sphères publiques qui dialoguent difficilement. Le technicien interrogé indique ainsi que « à [son] il y a une légitimité complète, pour peu que l'université se la donne, à avoir un rôle social auprès d'autres structures publiques. Après l'université doit aussi conserver ce rôle de sachant quand même, quelque part ça n'est pas rien, mais d'un savoir en construction pas d'un savoir figé qui viendrait s'appliquer aux territoires quel qu'ils soient et qui serait plus du registre de l'ordre., L'objectif n'est pas à mon sens que l'université viennent sur les territoires avec des certitudes ou une hyper-légitimité pour plaquer des champs de savoirs, pour exemplifier ses savoirs sur des territoires, ça, ça ne sert pas à grand-chose et ça n'est pas très respectueux, ça ne fonctionne pas comme ça et en termes de méthodo ça n'est pas très entendable... Mais de mon côté, je préfère quand même financer, comme fonctionnaire et à titre individuel, je préfère financer de l'intervention publique sur des champs publics, que de l'intervention privée (...) Et c'est vrai que de ce point de vue-là quelque part les décideurs publics qui pourraient porter une commande vis-à-vis des universités devraient envisager ça, que ce soit d'abord la Région via le SRESRI ou l'Etat dans sa perception des missions de l'enseignement et de la recherche, devrait avoir ça à l'esprit. On est à l'époque de l'évaluation des politiques publiques, on a l'objectif très ambitieux d'évaluation des politiques publiques qui est brandi de tous les côtés du national au local et on n'associe pas du tout les espaces qui normalement sont les espaces naturels où pourraient se produire ces outils et ces évaluations... Les universités, j'entends rarement dans les discours la mise en avant de cette possibilité-là. Alors que je trouve que c'est tout à fait dommage dans la mesure où pour le coup ça permettrait de mobiliser des compétences croisées, des compétences diverses, des compétences publiques... et non pas des compétences privées ».

Les motivations relatives à la mobilisation du CIEDEL et de l'apprenti en DRT apparaissent donc comme composites mais reposent toutes sur des représentations identifiant des limites à une évaluation purement quantitative liée à des indicateurs non définis localement :

- Le recours à un travail « universitaire » permet d'inscrire la démarche évaluative dans un temps long. Ce temps long est rendu possible du fait d'un coût moindre ou équivalent pour une durée largement supérieur qu'un travail avec un bureau d'étude.

- Il permet un travail intégrant des préoccupations locales qui dépassent les éléments d'évaluation « technique » liés au zonage PRU et aux impératifs de l'ANRU.

- Il permet l'intervention d'acteurs universitaires qui apporte des éléments de « contenu », de « prise de recul », de « connaissances nouvelles » sur le territoire.

- Il permet l'élaboration et la mise en œuvre d'une méthodologie spécifique au territoire concerné, à la différence des grilles préétablies des cabinets.

Nous verrons que les intérêts présentés par ce type de coopération doivent néanmoins affronter un certain nombre d'interrogations notamment relatives aux résultats et effets de cette expérience, tout autant que ses potentialités de généralisation en dehors de cette collectivité précise. Nous allons tout proposer de revenir, à travers l'analyse des entretiens, sur un des facteurs principaux qui a joué sur la construction de ces différents partenariats avec l'université autour de la politique de la ville à Romans-sur-Isère, le profil particulier d'un des techniciens de la collectivité et de l' élu en charge de l'urbanisme de cette commune à l'époque de cette expérimentation.

3.2.5. Un contexte local particulier

Le principal facteur explicatif de la multiplication des pratiques de coopération avec l'université autour de la politique de la ville à Romans-sur-Isère est à notre sens à chercher du côté des profils professionnels et personnels des techniciens et élus engagés dans la démarche. Au sein de la direction « Politique de la ville & Réussite Educative », une personne largement motrice dans l'élaboration de ces coopérations a en effet un parcours ayant flirté un temps avec la recherche académique. Cette personne a en effet une formation initiale en anthropologie et avait même démarré un doctorat (3.1) : « *Ma formation initiale, c'est plutôt celle d'un chercheur même si je ne suis pas allé au bout. J'ai commencé un doctorat que je n'ai pas fini, ce n'est pas bien... mais, c'est quand même un plus, j'ai travaillé en anthropologie et en anthropologie médiévale* ». Cette proximité et une appétence toujours vive vis-à-vis du monde de la recherche font de cette personne une composante importante de la mise en œuvre du projet d'évaluation du PRU. Il convient lui-même de cette position particulière et de son rôle dans la mise en œuvre de la démarche. Il perçoit également le décalage de vue que peut provoquer son profil au sein même de sa collectivité ou auprès de collègues d'autres collectivités.

Par ailleurs, l' élu interrogé et moteur de la démarche a lui aussi un parcours particulier qui explique cette appétence vis-à-vis des ressources de l'ESR. Membre de très nombreuses associations de protection de l'environnement et formateur en environnement et développement durable, il est aujourd'hui membre du Conseil Economique, Social et Environnemental au Palais d'Iéna pour le mandat 2015-2020.

Le profil particulier de ces deux acteurs constitue des critères importants de la mise en place de cette dynamique. Cela vient compléter le constat énoncé dans le chapitre précédent qui indiquait que les personnes les plus en demande de liens plus affirmés avec le monde de l'ESR étaient celles

ayant déjà coopéré avec certains de ces acteurs. Nous avons également remarqué que les coopérations sont plus courantes au sein des intercommunalités urbaines ou métropolitaines, puisque plus des 2/3 des enquêtés déclarent avoir déjà travaillé avec la recherche. A l'inverse, ce chiffre tombe à moins de 25% lorsqu'il s'agit de collectivités déclarées comme rurales ou périurbaines. Enfin, nous avons décelé une différence entre ces intercommunalités rurales ou périurbaines et les Pays dans cette question des liens avec l'université. En effet, plus de 43% des cadres des Pays interrogées déclarent avoir déjà travaillé avec la recherche. Tous ces facteurs auraient pu nécessiter une lecture en termes de « proximité » tels que cela a pu être fait au sein de différents travaux sur les différents « modèles territoriaux de l'innovation » (Besson, 2012).

3.2.6. Limites et caractère pionnier de l'expérience

L'ensemble des acteurs interrogés à Romans-sur-Isère après avoir présenté l'idée originelle et l'ambition de ce travail d'évaluation mobilisant des ressources de l'ESR concède qu'il s'agissait là d'une première expérience non totalement aboutie. Les principales réflexions en ce sens sont relatives à la mobilisation d'acteurs du quartier qui n'appartiennent pas à la sphère institutionnelle classique, à la structuration de la démarche en interne dans la collectivité, et enfin au rôle joué par les différents acteurs de l'ESR au sein de la démarche.

Concernant la mobilisation relative à l'ancrage de cette dynamique dans une perspective d'animation locale, l'élu comme le technicien regrette de ne pas avoir été plus loin. Il est notamment à noter que la restitution publique à destination des habitants du quartier n'a jamais été réalisée (3.1) : « *La restitution ne s'est faite qu'en deux temps et pas trois comme envisagé. On rend dans un premier temps pour la ville, puis pour l'Etat, et puis pour le quartier et ben on n'a pas fait cette troisième séquence... donc pas d'échanges et de regards croisés... ni de perspectives pour tirer les enseignements de ça... Rien que le fait de faire des restitutions séparées ce n'était pas une bonne idée... L'exigence critique par rapport à ce qu'on a fait, l'exigence critique ce n'est pas pour se flageller, se dire qu'on a mal fait, mais pour se dire qu'on fera mieux la prochaine fois* ».

Cela est lié pour l'élu interrogé à un déficit de structuration et de mobilisation en interne à la collectivité et à des limites quant à l'accompagnement méthodologique et conceptuel de l'étudiant en DRT :

3.1: « *Notre démarche transpire quand même d'un manque de culture de l'évaluation. Je le vois très bien chez nous, des gens te diraient, avec ce qu'on n'a fait, qu'on ne se trompe pas hein, des gens te diraient, cocorico, c'est intéressant, on a eu des échanges, même avec l'Etat. Mais moi je crois que c'est très insuffisant et que ce manque de culture des élus y est pour beaucoup. Le dirigeant pilote du PRU sur le précédent mandat c'était le maire, il n'avait pas laissé la main à l'adjoint, à moi quoi. Donc dans son*

cabinet, son directeur de la communication était si peu convaincu et imprégné de ça que ça se retrouve dans ce qui se passe. C'est totalement laissé, sous-traité au technicien en charge du PLU, à un service, qui en plus gère tout à la fois, la tranquillité publique, la police municipale, et à un étudiant de DRT qu'on embauche et qui est quand même bien laissé à lui-même dans la collectivité. Avec aussi une part de responsabilité côté appui méthodo un peu légers du côté universitaire... ».

Le technicien référent à la politique de la Ville regrette lui que les acteurs de l'ESR ne se soient pas davantage posés en tant que parole légitime et singulière, notamment au des comités de suivi de la démarche organisés en interne à la collectivité. Il envisage alors enfin et notamment afin de dépasser l'aspect « commandé », « sur commande » du travail des engagements de plus long terme avec des structures de l'ESR (3.2): *« il y a aussi une composant à réfléchir quant aux coopérations avec l'université, c'est celle de la « culture du marché publique ». En collectivité quand on a besoin d'études, on raisonne sur la base des marchés, alors qu'on pourrait travailler complètement autrement avec l'université, par exemple, on est en train de réfléchir à des solutions localement de regroupements de commande, sur des accords-cadres de travail qui vont nous amener sur un travail à 10ans avec des groupements d'archi-urbaniste ... Et bien, on pourrait faire pareil avec une faculté, enfin voilà, moi je proposerais bien un truc par exemple à l'IEP de Grenoble, oulet l'IGA, oulet avec l'Institut d'urbanisme... en leur disant voilà, vous avez un terrain pour 10 ans, pour la recherche, pour former vos étudiants sur le terrain, et nous ça nous coûtera 10x moins cher et ce sera 1000x plus inventif... »*

3.2.7. Entre les instruments d'action publique et le développement territorial : place et rôle de l'ESR dans l'instrumentation locale de l'action collective.

Ce terrain illustratif nous a permis d'abonder dans le sens de l'hypothèse qui sous-tend l'écriture de ce chapitre. Rappelons que nous avons décrit les postures professionnelles des cadres territoriaux comme étant et comme mettant en tension différentes « logiques institutionnelles » (militante, gestionnaire, liée au nouveau management public...). Nous avons également montré que les instruments de connaissance, qui ont marqué la diffusion des politiques dites procédurales sur les territoires, étaient également empreints de ces différentes logiques institutionnelles notamment parce qu'ils ont circulé au sein de différents modèles de gestion publique. Nous avons ici défendu et illustré l'idée selon laquelle la flexibilité interprétative de ces instruments peut permettre à certains cadres territoriaux de maintenir une certaine ambiguïté quant au registre de légitimation invoqué dans leur mise en œuvre. Ils le font notamment en coopérant avec des acteurs et activités de l'ESR. Cette mobilisation de l'ESR peut, elle aussi, être légitimée en interne et auprès des élus de différentes manières (apports d'expertise et de connaissance, apports de force de travail, moindre coût que le recours au privé, action sur l'animation locale, apports méthodologique...). L'ensemble de ces dynamiques peuvent à notre sens être lues comme des stratégies d'entrepreneuriat

institutionnel qui vont permettre à ces cadres de réancrer leurs pratiques professionnelles dans leur dimension la plus militante et la plus liée à l'action collective sur les territoires. En effet, et à l'image de la définition donnée par Stark, les acteurs que nous citons maintiennent une certaine « ambigüité entre les différents principes coexistants et mobilisés ». Dans le cadre des évaluations rapidement décrites, ils maintiennent tout à la fois le principe de l'évaluation en vue d'une meilleure efficacité, jouent le jeu sémantique d'un instrument à vocation plus fonctionnelle pour les financeurs de ces projets comme pour certains acteurs en interne et envisagent de manière volontaire de redynamiser l'action collective par une telle démarche. De fait, l'instrument et ses normes deviennent une opportunité d'instrumentation (au sens processuel) particulière de l'action publique pensée pour contribuer à la facilitation de l'action collective et du développement territorial.

En conclusion, nous retiendrons qu'une part des cadres territoriaux nous semblent profiter de la souplesse relative des instruments de connaissance du pilotage des territoires pour réancrer leurs pratiques professionnelles au sein de l'action collective. Ils le font notamment en mobilisant acteurs et activités de l'ESR. Ce faisant, ils outrepassent le caractère fonctionnaliste de ces instruments pour en faire les supports de l'action collective sur les territoires.

Ce dernier chapitre s'est développé en se centrant sur un champ socio-professionnel particulier, celui de l'action publique territoriale et de ses métiers. Cette analyse nous semble donner une illustration du statut territorial que peut prendre l'ESR. En effet, au sein de notre analyse, il n'est plus question de présence physique de l'ESR sur les territoires, mais davantage du statut d'acteur territorial – au sens de sa participation à l'action collective sur les territoires – que l'ESR peut acquérir.

A l'heure où l'excellence constitue le prisme majeur du financement et de l'organisation de l'ESR, il nous semble que la prise en compte de ce rôle d'acteur territorial, de facilitateur de l'action collective sur les territoires, doit être pris en compte comme l'une des modalités de retour de l'université et de l'ESR sur des territoires qui leur fournissent via les étudiants, une part non négligeable de leurs ressources.

Dans l'objectif d'offrir au lecteur une perspective globale de notre apport aux travaux sur la territorialisation de l'université, nous allons proposer une conclusion générale qui ne reprendra pas l'organisation de ce manuscrit. Nous entendons en effet profiter de cette conclusion pour reprendre ce qui constitue à notre sens les apports théoriques et opératoires de ce travail et pour réaffirmer la posture selon laquelle il a été pensé et conduit.

L'ESR comme catalyseur d'action collective sur les territoires :

Conclusion générale

1. Une posture et des objets particuliers pour étudier la territorialisation de l'ESR

L'objectif de notre travail a été de produire une analyse de la territorialisation de l'ESR depuis une posture particulière et à partir d'objets particuliers. **Posture particulière** puisque nous avons choisi de saisir cet objet depuis les espaces où elle prend corps. A la différence de nombreux travaux déjà consacrés à ce sujet, nous n'interrogeons pas la manière dont les institutions universitaires et d'ESR se déploient territorialement, mais comment les acteurs et activités de l'ESR se territorialisent au contact et parfois à l'initiative d'acteurs non académiques et non universitaires, et ce, dans des contextes particuliers.

Par ce point de focale singulier, nous avons défendu l'idée qu'au-delà d'un enjeu d'aménagement du territoire (notamment dans l'objectif de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche), la territorialisation de l'ESR constitue sur tous les territoires un véritable enjeu de développement territorial, dans la diversité de ses sens, mais plus encore en ce qui concerne sa dimension relative à l'action collective. Ce faisant, nous n'avons néanmoins pas mis de côté ou éludé les caractéristiques propres de l'ESR. A l'aide de travaux de sociologie des universités (Filâtre, 2015b; Musselin, 2001), nous avons montré que les différents mondes de l'ESR s'accompagnent tous de normes et de registres de légitimation qui vont jouer dans leur territorialisation. Nous avons choisi de saisir la proposition d'auteurs comme Daniel Filâtre et Philippe Cuntigh qui invitent à produire un travail analytique visant à « reconnaître les formes territoriales de l'université et des activités d'ESR » (Filâtre, 2015b). Filâtre indique notamment que « loin d'une construction mécaniquement hiérarchisée et basée sur des principes de secondarité et de dépendances, les figures territoriales de l'université ou des activités d'ESRI ne changeraient pas de formes par principe, lors des changements d'échelle. Simplement, ces formes du développement universitaire et scientifique se différencieraient par leur territorialisation ». Pour montrer que « les structures des activités [ainsi territorialisées] demeurent similaires malgré les échelles différentes », Philippe Cuntigh enrichit alors cette proposition en mobilisant la figure de la « fractale », « une figure dont la forme est invariante en changeant d'échelle » (Cuntigh et al., 2015). Néanmoins et comme ces auteurs l'indiquent, si la structure de ces activités n'est pas modifiée, « des modalités différenciées d'intervention » peuvent être identifiées sur les territoires. C'est notamment autour de cette proposition que s'est portée notre attention. Nous avons également postulé dès l'introduction que les effets de ces interventions diffèrent selon les contextes dans lesquels elles se déploient.

Afin de prendre en compte ces deux niveaux de réflexion (permanence d'une structure d'ensemble s'apparentant à une fractale, différenciation relative à l'appropriation locale et aux effets réels et perçus), notre approche empirique de la territorialisation de l'ESR s'est ensuite faite à partir d'**objets d'observation** également **particuliers**. Nous avons en effet souhaité faire se croiser réflexion sur la territorialisation de l'ESR et analyse d'une action publique locale en recomposition. Nous considérons en effet ces deux angles d'analyse comme étant à la fois complémentaires et interpénétrés. Ils permettent en effet tous deux de questionner plus avant les dynamiques locales à l'œuvre en dehors des métropoles universitaires à l'heure où l'intervention publique sur les territoires est de plus en plus contestée (par des acteurs locaux qui s'affranchissent ou s'opposent à la régulation de l'action collective par les politiques publiques ou du fait d'un recul du soutien à ce type de démarche depuis un niveau supra). Cette posture faisait également écho aux différents projets qu'a portés en Région Rhône-Alpes le réseau UniTeR-RA auquel nous participons depuis 2010. Nous avons donc choisi d'interroger la territorialisation de l'université hors des grands centres métropolitains à travers l'action des collectivités territoriales et de leurs acteurs, que ce soit l'élaboration et la mise en œuvre des politiques *ad hoc* ou par la mobilisation des ressources et acteurs académiques en interne. A raison, il pourra nous être objecté d'avoir oublié de traiter une myriade de pratiques au sein d'une large diversité de mondes sociaux renvoyant à des postures idéologiques et épistémologiques plurielles (au sein des associations, des entreprises, d'autres institutions publiques...). Nous pensons néanmoins que ce parti-pris et le traitement que nous en avons fait apportent différentes propositions à la fois empiriques, théoriques et opératoires que nous allons aborder dans ce chapitre de conclusion.

1.1. L'ESR, un agent de développement territorial qui s'ignore ?

Notre problématique portait clairement sur les contributions de ces dynamiques de territorialisation de l'ESR au développement territorial dans sa dimension relative à l'action collective. Telle que nous l'avons décrit, la contribution de l'ESR au développement territorial hors des métropoles renvoie donc à une acception composite du développement territorial comme terme polymorphe (cf. figure §Intro.3.2). Nous avons tenté de traduire cela dans notre écrit en nous différenciant de contributions académiques qui analysent les relations entre sphères scientifique, productive, institutionnelle et socioculturelle autour des centralités urbaines en se focalisant sur l'un ou l'autre des acceptions et dimensions du développement territorial.

De nombreux travaux se sont, en effet, concentrés sur la caractérisation et l'analyse de « modèles territoriaux de l'innovation » (MTI) que Raphael Besson définit comme « *des modèles qui ont tenté de représenter de manière utopique (figuration d'un territoire idéal arraché à la temporalité concrète), théorique (identification scientifique des facteurs territoriaux propices à l'innovation) ou concrète (spatialisation du modèle), les territoires propices à l'innovation. Par innovation, nous faisons référence*

au processus collectif de création de valeur qui consiste en la valorisation des connaissances existantes par l'introduction et l'application optimale d'une nouveauté dans un domaine particulier » (Besson, 2014). Besson regroupe ainsi sous l'appellation MTI les caractérisations théoriques en termes de « milieux innovateurs, de clusters, de clusties, de villes créatives, de villes apprenantes, intelligentes, de villes du savoir ou encore de villes incubatrices ». Lui-même dans son travail de thèse et ses prolongements s'est attaché à décrire un nouvel MTI, le système urbain cognitif (Besson, 2012). L'ensemble de ces modèles a principalement été développé autour d'espaces urbains où l'on retrouve « une forte concentration d'institutions formelles (entreprises, laboratoires de recherche publics et privés, universités, grandes écoles, écoles techniques) et informelles (utilisateurs intermédiaires et finaux des innovations, activités artistiques, créatives et culturelles, mais aussi habitants) de l'innovation ».

D'autres auteurs, dans une perspective plus systémique (Campagne & Pecqueur, 2014) ont cherché à montrer comment l'innovation ou les dynamiques locales peuvent résulter « d'interactions et de coordinations entre une multitude d'acteurs qui évoluent selon des trajectoires spécifiques locales » (Achermann, 2014). C'est notamment le cas des travaux sur la ressource territoriale (Gumuchian & Pecqueur, 2007) au sein desquels nous avons positionné une partie de notre réflexion. Par cette entrée théorique bien précise, nous avons ancré notre travail au sein d'une perspective qui permet d'appréhender les dynamiques collectives locales. Nous nous sommes ainsi distingué d'autres entrées qui ont décrit les effets mécaniques des interactions entre mondes de l'université et de la recherche, de l'action publique et de l'entreprise comme dans le modèle de la triple-hélice (Etzkowitz & Leydesdorff, 2000).

Ainsi et dans un premier temps, nous avons investi deux terrains du Sud Rhône-Alpes. Nous les avons décrits comme appartenant au système local d'enseignement supérieur et de recherche de Sud Rhône-Alpes. Nous y avons mis à l'épreuve une lecture basée sur la notion d'« opérateur territorial de ressource » nous permettant de saisir le caractère composite (acteurs, pratiques, normes ...) des organisations portant ces dynamiques locales et d'y distinguer le rôle spécifique, lorsqu'ils y participent, des activités et acteurs de l'ESR. Nous avons alors perçu comment l'ESR, considérée comme ressource *générique*, pouvait être mobilisée et spécifiée par les acteurs du territoire dans le sens de la construction d'autres ressources *territoriales*. Par cette participation aux dynamiques territoriales, l'ESR devient à son tour une ressource *spécifique* du territoire. La territorialisation de l'ESR repose ainsi dans chacun de ces deux cas sur l'existence d'un opérateur territorial de l'ESR. Rappelons donc nous définissons l'opérateur territorial de l'ESR comme une organisation composite (acteurs, pratiques et normes) qui agit dans le sens de la construction de ressources territoriales tout en intégrant les normes et activités classiques du système général de l'enseignement supérieur et de la recherche. Néanmoins si ces normes et activités s'apparentent au fonctionnement et aux missions classiques de l'ESR, leurs effets territoriaux se trouvent très

largement spécifiés. L'enjeu central de la présence territoriale de l'ESR n'est alors plus directement lié à la construction ou à la diffusion de connaissances, mais davantage à sa capacité à participer à l'action collective et ainsi contribuer au développement territorial.

Nous avons pu enrichir ce propos grâce à notre travail auprès des cadres territoriaux de l'intercommunalité et des Pays. Nous avons en effet analysé la manière dont ils mobilisent les acteurs de l'ESR pour réaffirmer la dimension collective et la fonction d'animation de leurs pratiques professionnelles alors que celles-ci sont tiraillées entre des logiques diverses et parfois opposées. De manière imagée, c'est donc la fonction d'« agent de développement territorial » de l'ESR, dans sa capacité à animer et à favoriser les dynamiques locales, que nous avons révélée.

Les deux terrains sud rhônalpins nous ont également permis de montrer de manière complémentaire :

- Que la territorialisation de l'ESR est le fruit de l'intervention proactive d'une large diversité d'acteurs. Les collectivités territoriales jouent un rôle d'ensemblier⁹⁶ de ces différentes dynamiques (par la mise en place de politiques publiques spécifiques soutenant la territorialisation de l'ESR).
- Que bien qu'étant intégrés à un système local d'enseignement supérieur dense et structuré (qualifiable en tant que système local d'ESR du Sud Rhône-Alpes), les acteurs de ces deux territoires mobilisent indifféremment les ressources ESR de l'académie ou hors académie.

Notre réflexion a donc proposé de dépasser la question de la localisation des activités et acteurs de l'ESR pour interroger plus directement sa territorialisation. Néanmoins, précisons ici que nous n'éluons pas pour autant l'enjeu essentiel d'une organisation territoriale de l'ESR systémique et permettant notamment l'accès à ses ressources au plus grand nombre.

Les deux territoires sur lesquels nous nous sommes appuyés pour construire la notion d'opérateur territorial de l'ESR possèdent néanmoins des caractéristiques bien particulières (historicité des travaux universitaires sur ces « terrains », aménités particulières autour desquelles vont se structurer les relations, acteurs considérant clairement l'ESR comme composante essentielle de leur « stratégie territoriale »...). La « robustesse organisationnelle » (Filâtre, 2015a) de ces deux territoires autour de l'enjeu de la présence de l'ESR est suffisante pour qu'émerge l'« opérateur territorial de l'ESR ». Les observations sur ces deux terrains ne permettent donc pas de généraliser cette lecture en termes d'« opérateur territorial de l'ESR » à l'ensemble des territoires non métropolitains. Le traitement de cette hypothèse a ainsi clairement fait émerger de nouveaux questionnements qui nous semblent essentiels à la compréhension des mécanismes de territorialisation de l'ESR. Ces questionnements se

⁹⁶ Pour plus de détails, revenir à la partie II.5.5.

sont traduits dans notre manuscrit par un ensemble de propositions théoriques, empiriques voire programmatiques/opératoires sur lesquelles nous reviendrons avant de mettre en relief ce que nous pensons avoir apporté à travers ce travail.

Nous allons à présent souligner comment ce travail se voulait également comme un moyen de sortir du mantra de l'excellence pour aborder la territorialisation de l'ESR.

1.2. La plurivalence, contrepoint territorial de l'excellence

Comme nous l'avons indiqué, les politiques de l'excellence appliquées à l'université et au supérieur ont émergé au début des années 2000. Ces politiques de l'excellence témoignent d'un point de bascule quant à la conception globale des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche. Comme l'indique Julien Duval « plutôt que d'être pensées comme les éléments complémentaires d'un système national, les universités ou les unités de recherche tendent alors à l'être comme des organisations (à mettre) en concurrence, afin que les étudiants, les personnels de l'enseignement et de la recherche, les entreprises et les décideurs publics puissent faire les meilleurs « choix » » (Duval, 2013). C'est notamment clairement dans cette optique qu'apparaît en 2003 le célèbre « Classement académique des universités mondiales par l'université Jiao Tong de Shanghai » dit « Classement de Shanghai ». Ce classement devait permettre au président de cette université de décider des universités dans lesquelles envoyer ses étudiants en mobilité internationale. Depuis lors, de très nombreux classements de ce type ont émergé, « censés éclairer » une diversité d'acteurs : « les procédures d'évaluation des unités de recherche, des formations, permettraient aux pouvoirs publics ou à ceux qui attribuent les financements publics de mettre en œuvre une « politique de l'excellence » concentrant les moyens sur les « meilleurs » ou, ex post, de s'assurer, à la manière des actionnaires d'une firme privée, du « retour sur investissement » » (Duval, 2013) dans la diversité de ses formes possibles. L'évaluation des activités académiques reste dans ce modèle largement basée sur des indices bibliométriques relatifs aux publications académiques, mais intègre également d'autres critères davantage pensés dans cette logique de retour sur investissement (évaluation de l'activité de brevetage et de valorisation sur le marché). De nombreux auteurs notent alors que ce système de l'excellence intègre, mais dépasse « la forme mondialisée de l'évaluation par les pairs et correspond, avec un ensemble de faits concomitants (« du gouvernement à la gouvernance universitaire », « de la loi au contrat » (Debailly & Pin, 2012)), à la diffusion dans le fonctionnement universitaire des préceptes néo-managériaux (Bezès, 2009).

Différents auteurs ont analysé les effets induits de ces politiques d'excellence et montré comment elles aboutissaient à une reconcentration (géographique) des moyens alloués aux fonctions du

supérieur et de la recherche. En France, les politiques en –EX du Programme d'Investissements d'Avenir ont assumé clairement cette référence à l'excellence.

En 2014, le comité d'éthique du CNRS a consacré un rapport de huit pages à la politique de l'excellence en recherche en France. Or, dès l'introduction de ce rapport, ce comité indique (Comité d'éthique du CNRS (COMETS), 2014):

- Que la notion d'excellence ne naît pas au sein du milieu académique, mais au sein de la sphère de l'innovation (productive et technologique) avant de s'imposer à l'ESR dans les années 2000,
- Qu'elle témoigne d'une vision managériale du pilotage de l'ESR au moment où ses budgets deviennent contraints,
- Qu'elle constitue une méthode de gouvernance et de bonne gestion (que l'on peut rapprocher du « gouvernement à distance » d'Epstein),
- Qu'elle ne permet que peu de décrire ce que serait une recherche « de haut niveau »,
- Qu'elle ne permet pas de valoriser une « pyramide de compétences » diversifiées ni « l'élévation des capacités de l'ensemble de la société » puisqu'elle ne reconnaît qu'une « cime apparente » de compétences.

Comme nous l'avons indiqué, l'excellence constitue le principal facteur de discrimination entre les universités et structures d'ESR et conditionne fortement l'accès aux financements nationaux de l'ESR. Cette politique dite d'excellence ne concerne bien entendu pas l'ensemble du financement de la recherche et de l'enseignement supérieur en France. Néanmoins, d'autres biais de financement de l'ESR par l'Etat fonctionnent par appels à projets concurrentiels. C'est notamment des appels à projets émis par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Enfin, cette notion est également reprise par ceux qui contestent cette politique faite d'appels à projet massifs et concurrentiels. La notion d'« excellence de niche » apparaît ainsi dans différents documents qui émanent de la communauté académique (Collectif (23 présidents d'universités), 2016; Comité d'éthique du CNRS (COMETS), 2014).

Or en même temps que se diffusent ces politiques de l'excellence et les modalités de fonctionnement et d'évaluation qui les accompagnent, les universités et leurs professionnels sont invités à s'inscrire et à s'investir davantage dans leur(s) territoire(s). Cela concerne tout aussi bien les liens entre l'université et les milieux économiques et productifs proches, l'accès à la connaissance et aux ressources universitaires pour tous dans une perspective éducative, l'émergence de liens renforcés avec d'autres secteurs et institutions publics...

Ainsi, les institutions et professionnels des universités sont confrontés à une série de mutations qui les invitent à repositionner leurs activités de production, de diffusion et de médiation des

connaissances, à en envisager de nouvelles ainsi qu'à réfléchir à la diffusion territoriale de ces activités.

C'est en ce sens que nous avons pensé introduire la notion de « plurivalence » dans le titre de cette thèse. Nous avons finalement opté pour un titre moins sibyllin et plus directement centré sur notre hypothèse principale. Nous pensons néanmoins que cette notion de « plurivalence » peut recouper en grande partie les analyses produites dans ce travail. Rappelons que notre propos porte sur la territorialisation de l'ESR là où il est clair qu'aucun équipement, structure ou formation supérieure de dimension conséquente ne sera jamais implanté. Ainsi, l'accès aux ressources universitaires et de l'ESR nous semblent être un enjeu qui dépasse celui de la localisation de ses structures et de ses acteurs et des moyens qui lui sont alloués.

Nous empruntons la notion de « plurivalence » au domaine de la chimie. On dit par exemple d'un métal qu'il est plurivalent lorsque, en fonction du milieu où il se trouve, sa valence (nombre maximal de liaison qu'il peut former avec d'autres éléments) est modifiée. Mais ce terme a été utilisé et enrichi en sciences du langage et en philosophie. Selon le centre national de ressources textuelles et lexicales⁹⁷, un objet est dit plurivalent lorsque « qu'il peut prendre plusieurs formes, produire plusieurs effets différents sans qu'on puisse assigner des conditions déterminantes à chacun de ces divers cas ». En sémiotique, la « plurivalence » également appelée « polysémie externe » « concerne la référence du signe dans son environnement » (Feigenbaum, 1997), c'est-à-dire le sens particulier donné à un signe, un mot, en fonction du contexte dans lequel il est employé.

Appliquée au monde de l'ESR, cette plurivalence correspondrait au sens particulier que prend la fractale universitaire au sein du territoire dans lequel elle est mobilisée et fonctions territoriales de l'ESR qui résultent de ce sens particulier.

Nous avons choisi ce terme de « plurivalence »⁹⁸ afin de le confronter au mantra de l'excellence qui habite les politiques et pratiques universitaires des deux dernières décennies. Grâce au terme de plurivalence, nous avons également souhaité attirer l'attention du lecteur sur la notion de « valeur » appliquée au monde de l'ESR. Il nous semble en effet que l'attention portée sur la « valeur » de l'ESR par les politiques de l'excellence est focalisée uniquement sur deux dimensions importantes, certes, mais obstruantes:

- La valeur « scientifique » dont l'évaluation opère par les produits du « travail frontière » académique : évaluation par les pairs, bibliométrie, excellence internationale, prix...

⁹⁷ <http://www.cnrtl.fr/definition/plurivalence>

⁹⁸ À distinguer de la notion de polyvalence (équivalent de la différence polysémie interne polysémie externe en sémiotique)

- La valeur « économique » qui témoigne du passage d'une découverte scientifique dans la sphère marchande (rejoignant dans ce sens une des définitions classiques de l'innovation).

Ainsi, à l'aide de la notion de « plurivalence » nous souhaitons montrer que la territorialisation de l'université peut être appréhendée en dehors du prisme de l'excellence. Cette notion témoigne dans notre réflexion à la fois d'éléments de l'analyse et d'une posture personnelle et collective assumée vis-à-vis de notre objet. De l'analyse, car elle vient nommer la diversité des liens qui peuvent s'établir entre des acteurs ou activités de l'ESR et des acteurs divers sur les territoires tout en actant qu'il existe une structure interne de l'ESR (la « fractale ») qui va jouer sur ces relations. D'une posture vis-à-vis de notre objet d'étude, parce que la plurivalence vient aussi souligner le fait que ces différents types de liaisons avec le tissu social, économique ou institutionnel ont tous une « valeur » à considérer. La « plurivalence » renvoie alors à l'« équivalence », à l'égalité de valeur faisant sortir du même coup l'ESR de la seule sphère marchande.

Le terme de « plurivalence » illustre alors pour nous, une double caractéristique de la présence territoriale de l'ESR :

- La territorialisation de l'ESR ne fait pas fi des règles et des normes qui constituent ses différents mondes (et ceux de l'université). Les modalités de la présence territoriale d'activités ou d'acteurs de l'ESR sont donc, en apparence, semblables à celles observables à toutes les échelles. De plus, les acteurs locaux qui mobilisent ou cherchent à favoriser la présence d'activités et d'acteurs de l'ESR s'intègrent dans ce système de normes, notamment en employant la rhétorique. En ce sens, la territorialisation de l'ESR s'apparente au modèle de la « fractale ».
- Néanmoins, le sens donné à ces activités diffère selon le contexte et les dynamiques territoriales dans lesquels elles s'intègrent. En se territorialisant, ces activités se trouvent spécifiées, elles intègrent des dimensions qui dépassent leurs caractéristiques strictes. Par ailleurs et bien qu'inscrits dans des systèmes régionaux et locaux d'ESR, les acteurs des territoires s'affranchissent largement de l'organisation académique ou de proximité de l'ESR.

Notre propos nous semble donc apporter une approche renouvelée de la question de la territorialisation de l'ESR. Nous pensons que la variété des effets que nous avons pu mettre en lumière (et tout ce qui reste à décrire par un travail empirique auprès d'autres acteurs, d'autres sphères professionnelles) pourrait davantage être considérée, notamment par les financeurs de l'ESR. Les différents projets, dispositifs et événements portés par le réseau UniTeR-RA puis l'interface « Université-Territoires » ont largement été soutenu par la Région Rhône-Alpes et de fait par des fonds publics. Ces initiatives sont d'ailleurs nées d'un premier appel à projet intitulé

« Universités citoyennes et solidaires » qui s'inspirait des dynamiques d'« extension » universitaire au Brésil (Feyt, Morin, & Vincent, 2012). Le « coût » envisagé de tels dispositifs peut paraître dérisoire par rapport aux « milliards » des programmes d'investissements d'avenir. Néanmoins, ils ne peuvent être envisagés dans le sens du « retour sur investissement » et n'intègrent pas les mêmes canaux de financement. A l'image des ressources en fonctionnement du développement local, les coûts de ces dispositifs sont essentiellement relatifs à des activités de mise en relation et d'animation dont les effets sont difficilement évaluables d'un point de vue strictement quantitatif. C'est pourquoi ils doivent faire preuve d'une réelle plus-value sur les territoires non métropolitains. C'est notamment ce à quoi s'emploie l'interface Université-Territoires des universités de Grenoble et Lyon.

Au-delà de la synthèse de notre propos opérée ici, nous pensons que notre travail s'accompagne d'une série de propositions théoriques et empiriques pour analyser l'ESR *en* ses territoires. Nous allons y revenir à présent.

2. Différentes propositions théoriques, empiriques et programmatiques pour analyser l'ESR *en* ses territoires

Dans le titre de cette thèse, nous avons volontairement parlé de l'ESR « en » ses territoires plutôt que « dans » ces territoires. Il s'agissait, ce faisant, de bien montrer que notre réflexion entendait dépasser l'analyse des effets spécifiques de l'implantation de structures et personnels de l'ESR sur des territoires situés hors des métropoles ou des grands centres urbains comme cela a pu être fait dans le cas des « systèmes universitaires de villes moyennes » (R. Levy & Soldano, 2015).

Notre travail porte ainsi davantage sur les vecteurs et les effets du retour de l'université et de l'ESR sur des territoires dont proviennent une grande partie de leurs étudiants. Ce faisant, et bien que ne portant pas directement sur les implantations physiques des structures et des personnels, notre travail considère l'ESR comme une variable d'aménagement du territoire (Frémont, 1990) et plus encore, comme nous l'avons décrit, de développement territorial. C'est notamment sur ce point que nous souhaitons insister au sein de cette conclusion. Alors que pendant une grande partie de la seconde moitié du vingtième siècle, l'enseignement supérieur et la recherche ont été considérés comme des variables et des enjeux de l'aménagement du territoire, notamment dans une perspective de démocratisation de l'accès aux formations supérieures, les politiques dites d'« excellence » imposent un nouveau regard sur la territorialisation de l'ESR de par leur caractère « reconcentrant ». Notre hypothèse a alors été de considérer les acteurs et activités de l'ESR comme contribuant aux dynamiques de développement territorial dans sa dimension relationnelle et collective.

En ce sens, nous avons également connecté cette réflexion sur l'ESR « en » ses territoires à certains textes ayant proposé d'analyser les modalités de la diffusion de l'université « en nuage » et « en lean ». Nous avons retenu et testé l'idée d'une différenciation des formes et activités universitaires et d'ESR par leur territorialisation.

Parmi ces formes originales et territorialisées des activités de l'ESR, nous avons notamment repéré :

- Des programmes visant à donner aux stages professionnalisants réalisés sur les territoires une dimension qui dépasse le couple structure d'accueil – stagiaire. Le stagiaire devient acteur du territoire, leur mise en réseau peut contribuer à densifier l'action collective, et l'accueil de stagiaires peut devenir une composante de politiques d'attractivité territoriale (programme StaRTer),
- La mobilisation d'acteurs de l'ESR (chercheurs comme étudiants) parfois principalement envisagée dans le sens d'une construction collective de l'action publique, permettant la (re)mobilisation d'acteurs non institutionnels dans l'élaboration d'un projet de territoire ou d'une politique publique particulière. Les acteurs de l'ESR sont ainsi mobilisés dans une fonction de tiers intermédiaire.
- La création d'une structure assurant un continuum d'activités d'enseignement supérieur et de recherche pensé par une institution régionale dans le sens d'une orientation politico-administrative censée ancrer la « culture de l'aménagement du territoire » en Wallonie.

Notre regard sur ces formes originales de l'ESR en territoire est clairement partiel. Il repose sur un croisement problématique entre cette question de la territorialisation de l'université et les évolutions et mutations de l'action publique locale. Au-delà de nos apports « en contenu » sur cette confrontation problématique, il nous semble que notre travail a permis de vérifier que la territorialisation de l'ESR hors des métropoles nécessite une approche particulière et spécifique principalement du fait qu'elle ne repose pas sur la localisation physique de structures ou d'activités de formation et de recherche de volume comparable à ce que l'on peut trouver dans les métropoles. Cette attention particulière se pose aussi bien d'un point de vue théorique que d'un point de vue opérationnel. Nous avons notamment montré dès notre premier chapitre que les champs communs classiques qui existent entre organismes d'enseignement et de recherche et collectivités territoriales (vie étudiante, stratégie urbaine, transports, ...) dans les métropoles n'existent pas forcément sur les territoires non métropolitains. De ce fait, les mécanismes d'interaction entre monde universitaire et scientifique, monde des pouvoirs publics et monde économique (productif, industriel) ne peuvent être décrits à l'aide de modèles qui décriraient leurs interactions comme « mécanique » (on pense notamment ici à la théorie de la *triple-hélice*).

Au regard de l'ambition de notre travail, nous n'avons pas produit une large typologie des formes territoriales de l'ESR potentiellement identifiables sur les territoires. A notre sens, notre contribution à la réflexion sur la territorialisation de l'université se situe donc davantage dans des propositions empiriques et théoriques relatives à son étude :

- D'un point de vue théorique, nous avons tenté de mettre en cohérence les travaux de sociologie de l'université qui insistent à l'aide des notions de « système » et de « configuration » sur l'existence et la permanence de règles et de normes relatives au monde de l'ESR et des travaux inscrits dans l'approche territoriale de la compréhension des phénomènes spatiaux. Notre point de vue consiste donc à dire que l'observation des « formes approximées » de la fractale passe par une attention particulière à la permanence des normes et des règles de l'ESR sur les territoires, mais également aux effets de leur mise en territoire, au sein de dynamiques locales bien particulières. En ce sens, nous avons travaillé la notion d'« opérateur territorial de l'ESR » pour montrer comment l'ESR, conçu comme ressource extérieure au territoire, va se trouver spécifiée par sa participation aux dynamiques territoriales à l'œuvre.
- Par ailleurs, à la différence de nombreux travaux relatifs à la recherche-action ou à la recherche-partenariale qui centrent leur regard sur des expériences de coopérations ponctuelles et particulières, notamment depuis une base théorique en théorie de l'acteur-réseau, nous avons privilégié une lecture analytique des dispositifs intermédiaires qui vont permettre et reconnaître ce type de partenariat. On sort alors d'une attention stricte sur les processus de « synchronisation cognitive » entre acteurs pour privilégier l'étude des dispositifs (multiformes) qui vont permettre ce travail négocié et parfois en tension.
- Enfin et sur une question plus directement centrée sur les mutations de l'action publique locale, nous avons proposé une lecture faisant se rejoindre des travaux de sciences politiques relatifs aux instruments et à l'instrumentation de l'action publique à des apports de sociologie des organisations proposant de lire les tensions qui peuvent exister au sein d'un secteur d'activité ou de postures professionnelles.

D'un point de vue plus programmatique, il nous semble qu'à travers ce travail, nous avons également contribué à poser de nouvelles pistes de réflexion quant aux coopérations entre collectivités locales et ESR.

3. L'enjeu de la coopération public-public comme soubassement opératoire du travail

La question des relations entre deux sphères publiques qui évoluent dans des registres différents mais néanmoins potentiellement complémentaires était au centre de la construction de notre sujet et de notre problématique de thèse.

Comme nous l'avons indiqué en filigrane tout au long de notre manuscrit, la conception de l'expertise et des rapports entre connaissance et action publique a largement évolué au cours du XX^{ème} siècle. La question ne se pose donc plus à notre sens strictement en termes de construction de « connaissances opérationnalisables dans l'action » ou d'« aide à (la légitimation de) la décision ». L'idée de notre travail a davantage été de percevoir les effets induits des multiples formes de la coopération entre acteurs de l'ESR et professionnels des territoires. Nous avons notamment perçu que ce type de coopération pouvait aider ces acteurs territoriaux à se replacer au sein de l'action collective sur les territoires. Notre travail intègre donc la question de la place et du rôle des collectivités locales dans les dynamiques territoriales à l'heure où différentes crises et mutations affectent l'action publique et où de nombreuses initiatives ou dynamiques parfois qualifiées en termes d'innovation sociale s'affranchissent d'un accompagnement ou d'un soutien public.

Le point de départ de cette proposition repose principalement sur le constat d'une action publique largement en crise : crise de l'expertise positiviste et rationnelle, crise des politiques publiques comme modèle de régulation publique, crise d'une action publique de développement qui s'est fortement institutionnalisée et qui évolue dans un paysage institutionnel très mouvant. La défiance et la méfiance vis-à-vis des structures publiques comme vis-à-vis de la démocratie représentative s'expriment aujourd'hui largement. Depuis les années 1970, l'action publique dite « rationnelle » est remise en cause. C'est dans ce contexte que sont nées les politiques dites « procédurales » visant à des processus plus collectifs de construction de l'action publique. Or, et notamment du fait de la crise des finances publiques, mais aussi par effets de diffusion des principes néo-managériaux, une logique recentralisatrice dite de « gouvernement à distance » a pu être théorisée. En parallèle, le retrait d'un certain nombre de services publics dits de proximité à haute valeur symbolique a renforcé un sentiment d'abandon notamment dans les territoires ruraux, sentiment qui a contribué à renforcer un peu plus la défiance vis-à-vis de la chose publique. C'est pourtant sur ces territoires que de nombreuses dynamiques dites d'innovation sociale, porteuses de solutions alternatives, émergent (Guimaraes & Pecqueur, 2015).

Dans la même période, les connaissances et les savoirs sont devenus, au sein de l'économie, le facteur numéro un d'innovation et donc de compétitivité, on parle ainsi d'« économie de la connaissance ». L'économie de la connaissance peut être « envisagée comme la mobilisation massive de connaissance et d'instruments de communication pour assurer une production idéale et

matérielle » (Clevenot & Douyere, 2008). Cette notion s'est diffusée au sein d'une large diversité de mondes sociaux, parfois sous des termes différents (« société du savoir », « société des connaissances »...). Cette (sur)valorisation de la connaissance comme facteur de compétitivité s'est également diffusée au sein de la sphère publique puisque la mise en concurrence des territoires s'opèrent notamment dans le cadre d'appels à projets enjoignant à la valorisation de connaissances et de spécificités locales et à leur inscription dans un cadre plus global et normé (notamment dans le modèle du « gouvernement à distance »). Toutes ces questions sont traversées par une problématique plus générale relative à la place des activités universitaires dans la construction de l'action collective sur les territoires.

La construction de l'action collective sur les territoires s'opère donc dans ce contexte. Les structures locales d'action publique et leurs acteurs (notamment les cadres territoriaux) nous ont donc semblé être de bons objets pour une analyse de la territorialisation de l'université car :

- Ils évoluent au sein de modèles d'action publique qui se sont interpénétrés depuis la fin de la seconde guerre mondiale et intègrent chacun un rapport particulier à la connaissance.
- Ils agissent au sein de la tension entre construction technocratique et construction collective de l'action publique.
- Ils sont au fait d'un ensemble de dynamiques à l'œuvre sur leur territoire d'exercice.
- Ils sont acteurs de la territorialisation de l'université, soit par la mise en œuvre de politiques *ad hoc* soit par la mobilisation de ressources académiques en interne.

Au-delà de notre considération de l'action publique locale comme bonne focale d'observation de la territorialisation de l'ESR, il nous semble que l'existence de modalités de coopération plurielles et massifiées entre monde de l'ESR et monde de l'action publique revêt un caractère essentiel. Nous pensons en effet qu'il est temps de sortir d'une perspective duale du débat sur la place des activités de l'ESR dans la société. Cette perspective duale verrait deux polarités capter l'ensemble des réflexions : d'une part, une polarité liée à l'innovation technique à visée de compétitivité économique et industrielle, reposant sur une épistémologie positiviste et d'autre part, une polarité plus critique visant à la diffusion des savoirs pour le développement des capacités, l'émancipation et la lutte sociale. Sans s'opposer frontalement ces deux polarités nous semblent capter la majeure partie de l'attention.

Or, en France, et même en crise, l'action publique sous toutes ses formes regroupe plus de cinq millions d'actifs et les dépenses publiques comptent pour près de 60% du PIB. En dehors de ces chiffres, la régulation publique et politique s'impose à toute vie en société démocratique. La diversité des relations et pratiques de coopération entre action publique et activités et acteurs de l'ESR constituent de fait à notre sens un angle mort de l'analyse.

Notre réflexion s'est donc inscrite au sein d'une posture personnelle et collective, un sous-bassement « opératoire » qui vise à valoriser et promouvoir les coopérations « public »-« public », dans notre cas essentiellement au sein de l'action publique locale. Au-delà de cette posture, nous avons détaillé au sein de notre premier chapitre l'ensemble des champs partagés ou d'enjeux communs entre collectivités territoriales et ESR. Nous avons également pu mesurer que cette préoccupation de la coopération public-public touchait un certain nombre de cadres territoriaux en situation.

Comme nous l'avons déjà répété, notre propos sur la territorialisation de l'ESR s'est essentiellement basé sur des observations partant des territoires. L'épilogue de ce travail va maintenant ouvrir sur des questionnements qui pourraient compléter, amender ou réfuter certains des propos et certaines des analyses que nous avons produits.

4. Retour sur l'université : perspectives opérationnelles et scientifiques :

La prise en compte de la dimension territoriale du rôle social de l'université semble faire son chemin. Comme nous l'avons déjà indiqué, cette responsabilité territoriale et sociale de l'université s'est d'abord matérialisée par le maillage universitaire et supérieur du territoire national dans les années 1990 et jusqu'au début des années 2000. Créées dans le sens d'une démocratisation plus large de l'accès à l'enseignement supérieur et d'une accroche plus fine avec le tissu économique local (censée favoriser l'emploi des jeunes), les antennes universitaires (et les universités de villes moyennes) permettent notamment d'accueillir une part d'étudiants boursiers largement supérieure à la moyenne nationale (« par exemple : 38% de boursiers à Agen, 50% à Castres et Albi, 62% à Béziers » (Dortes, 2015)). Leur rôle dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est ainsi largement reconnu (ADUDA, 2015a; Bernet, 2015; Taulelle, 2013). Néanmoins si la pérennité du maillage existant ne semble pas être remise en cause, son développement semble avoir touché ses limites (même si l'explosion des effectifs du supérieur actuel et à venir pourrait le relancer un temps). En effet, le mode de fonctionnement et de financement de ces implantations y est similaire à celui des universités métropolitaines (dont elles émanent parfois) : effectifs critiques à assurer au sein des formations, gestion des personnels et du patrimoine, système d'évaluation normé de l'activité scientifique. Les effets « reconcentrateurs » des politiques de l'excellence et le contexte financier global de l'ESR en France ne semble donc pas jouer en leur faveur. C'est notamment pour attirer l'attention sur la difficulté d'une antenne universitaire à jouer sur les deux tableaux (rôle social et excellence académique) dans un cadre financier contraint que la présidence de Montpellier 3 avait annoncé en 2013 et en guise de provocation, la fermeture de son antenne de Béziers⁹⁹. Sur la scène nationale, la deuxième version des Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA2) a introduit, en complément des IDEX, le financement des I-SITE (Initiatives Science-Innovation-Territoires-Économie) dirigés vers les universités qui « valorisent des atouts scientifiques thématiques plus concentrés, distinctifs, reconnus sur le plan international, et qui en font un levier d'entraînement et un point d'appui de leur stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique »¹⁰⁰. Cela marque une relative inflexion par rapport au financement des IDEX jusqu'alors exclusivement concentrés sur les principales métropoles de l'hexagone (Aix-Marseille, Paris-Saclay, Bordeaux, Paris Sciences et Lettres, Sorbonne Paris Cité, Sorbonne Universités, Toulouse, Strasbourg (PIA1) puis Université Côte d'Azur et Grenoble Alpes (PIA2)). Ces I-SITE sont, en effet, censés favoriser des projets autour de pôles de moins grande taille autour d'enjeux « de recherche partenariale, de développement de l'entrepreneuriat et de formation professionnelle, initiale et continue ». Jusqu'alors deux I-SITE ont été labellisés (Bourgogne Franche-Comté et

⁹⁹<http://www.letudiant.fr/educpros/entretiens/anne-fraisse-montpellier-3-je-n-ai-plus-d-alternative-l-universite-va-faire-faillite.html>
http://www.lemonde.fr/enseignement-superieur/article/2013/09/21/fermeture-de-l-antenne-universitaire-de-beziers-le-ministere-dement_3482262_1473692.html

¹⁰⁰<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid88370/premiere-vague-de-l-appel-a-projets-idex-i-site-8-projets-preselectionnes.html>

Lorraine). On en reste cependant à des financements très concentrés et mettant en concurrence les établissements.

Comme notre travail y invite en filigrane tout au long de ce manuscrit, la territorialisation de l'ESR nous semble donc devoir aujourd'hui s'envisager au-delà de la question de son implantation physique en villes moyennes. Cela ne va pas sans poser certains questionnements complémentaires de ceux traités dans ce travail notamment depuis une focale plus directement centrée sur l'université et ses acteurs.

Le rôle des décideurs universitaires nous semble en ce sens tout à fait intéressant à analyser. Une partie d'entre eux semble, en effet, développer une vision territoriale et commencer à envisager la diversité des formes de la territorialisation de l'ESR, cela même alors que leur rôle s'est considérablement complexifié au cours des dernières années (autour des enjeux de gestion des personnels et des carrières, de la gestion patrimoniale et foncière des sites, du lien avec le tissu économique, associatif, social, politique). C'est notamment ce que nous avons pu percevoir au sein des entretiens conduits à l'occasion du colloque annuel de la CPU (Conférence des Présidents d'Université)¹⁰¹ en 2014. En complément de notre méthodologie et de nos terrains principaux, nous avons fait réagir, de manière instinctive et rapide, sept présidents ou vice-présidents d'université à la question suivante : « Qu'est-ce, pour vous, que le territoire de votre université ? ». Nous avons également pu l'entrapercevoir à l'occasion de l'évènement scientifique célébrant les vingt ans de l'antenne ardéchoise de l'Université Grenoble Alpes (« Les ancrages territoriaux de l'université » organisé au CERMOSEM)¹⁰². A travers ces sept entretiens, nous avons pu percevoir la très grande diversité des représentations associées à l'expression « territoire de l'université » en fonction de la discipline de la personne interrogée et de son université d'appartenance. Ce faisant, nous n'entendions pas constituer un panel représentatif mais relativiser notre propos général en fonction de la diversité des réponses recueillies. Le « territoire de l'université » nous a ainsi été décrit comme

- Correspondant à une scène mondialisée : « *Si je réfléchis à votre expression... Territoire de Paris Sud, bof... Territoire de Paris Saclay, Bof... en tant que COMUE peut-être si parce qu'on est quand même un peu forcé à ça depuis un certain nombre d'années et dans un certain nombre de domaines ça peut avoir du sens... mais je veux dire, moi dans mon domaine, la physique des particules, les COMUE ce n'est pas comme ça qu'on raisonne. Nous c'est : « dans un grand projet international, quelle est la contribution de la France ? » » (4.5).*
- Correspondant peu ou prou à la Région : « *Je situerai grosso modo ce territoire au niveau de la Région, là où le territoire des autres universités va rencontrer le mien. Derrière, il y a Toulouse, il y a Aix-Marseille, il y a Lyon donc... voilà... bien que ça ne s'arrête pas, ce*

¹⁰¹ Grâce à un travail préalable avec l'équipe de la CPU que nous remercions ici.

¹⁰² iga.ujf-grenoble.fr/system/files/IGA/presentation/Cermosem/programme_rencontres_20ans_cermosem_11_et_12_juin_2015.pdf

n'est pas non plus une frontière, le territoire c'est aussi quelque chose qui diffuse, et heureusement, nos étudiants ont des perspectives au niveau national et international et pas uniquement territorial. Mais, cela dit, c'est vrai qu'il y a quand même le poids du territoire dans lequel l'université est implantée, c'est évident » (4.2)

- Correspondant à des spécificités locales sur lesquelles s'appuie l'université : *« Moi, je pense clairement que mon université, c'est l'université de son territoire et de ses spécificités. On s'inscrit complètement dans ce territoire. Et il faut absolument qu'il y ait justement un regard entre universités et acteurs régionaux, que ce soit la Région, et toutes les collectivités territoriales de chez nous. » (4.3)*

Relevons ici que la première de ces citations et sa confrontation avec les deux suivantes pointent l'une des limites de notre travail. Elle est, en effet, portée par un physicien des particules Notre propos s'est lui essentiellement focalisé sur la territorialisation d'acteurs universitaires issus de disciplines intégrant directement ou indirectement une composante territoriale (les SHS en général, mais également et, par exemple, la physique appliquée à l'énergie, la médecine, l'informatique et le numérique...). Etudier les modalités de territorialisation de l'ensemble des disciplines et de leurs acteurs, enseignants-chercheurs et étudiants, pourrait enrichir ce travail.

Il nous semble également qu'un travail plus poussé auprès des décideurs universitaires pourrait apporter à la réflexion. Il est, en effet, possible de considérer le rôle des nouveaux élus universitaires (au niveau des universités fusionnées comme des COMUEs) dans les changements complexes à l'œuvre au sein du monde de l'ESR comme particulièrement intéressant à analyser. Ils disposent dorénavant d'une marge de manœuvre politique leur permettant d'inscrire la dimension territoriale de leurs établissements comme composante essentielle de leurs stratégies. C'est notamment ce qui est ressorti d'un des ateliers organisés au CERMOSEM en juin 2015. L'un des présidents d'université indiquait ainsi : *« Est-ce que nous avons une responsabilité territoriale? Oui. Mais on se pose comme vous tous, la question de savoir pourquoi nous faisons ça. Qu'est-ce que ça nous permettra de faire de mieux? Que nous ne sommes pas capables de faire aujourd'hui? Parmi nos cinq défis stratégiques, celui-ci est le numéro 2 : « L'université pleinement actrice de son développement territorial ». Parmi les cinq défis qui rythment la fusion des deux universités clermontoises, il y a ça. Oui nous pensons que nous avons un rôle, la mission de service public ne s'arrête pas à Clermont-Ferrand. Elle doit s'effectuer sur l'ensemble des territoires. Evidemment cela rend les choses beaucoup plus complexes. Ce que je sais sans être un théoricien, c'est que pour nous l'université doit être pleinement actrice de son développement territorial. Et à différents niveaux : par une politique de campus, par des fondations, par des partenariats avec les autres EPST, par des conventions de partenariat avec toutes une série d'acteurs, via la formation, mais aussi la recherche et la formation continue. Je ne dis pas qu'on peut répondre à tout, mais je crois quand même que l'université a besoin de se mettre au diapason des*

besoins dans ses territoires qui sont multiples. Alors ça, ce n'est pas théorique, c'est la réalité de ce que nous avons écrit dans notre projet »¹⁰³.

En complément à ces éléments, il nous semble que ces décideurs universitaires peuvent agir comme courroie de transmission entre, d'une part, professions universitaires, scène nationale et politique de l'ESR, et acteurs territoriaux dans leur diversité d'autre part. Leur position les situe en effet dans un espace de négociation multiple et les incite ainsi à envisager la responsabilité sociale et territoriale de leurs établissements à différentes échelles et au sein de différents mondes sociaux. D'un point de vue scientifique, l'analyse de cette responsabilité sociale et territoriale de l'université avance également (Dijkema, Gabriel, & Koop, 2015; Vergnaud, 2013). Elle s'est néanmoins essentiellement centrée sur l'engagement militant des enseignants et des chercheurs en ce sens, la manière dont ils incarnent cette responsabilité, et sur les représentations, visions et valeurs que les acteurs non universitaires y associent (voir par exemple (Vergnaud, 2015)). Envisager et analyser la construction des stratégies territoriales de sites ou d'établissements, à l'heure où les fusions et regroupements se multiplient, nous semble être d'une importance scientifique de premier ordre. Le projet « Protee-U Connaitre pour agir »¹⁰⁴ avait lancé une dynamique pour une analyse pluridisciplinaire des changements complexes à l'œuvre au sein du monde universitaire. Ce projet prévu à l'échelle nationale et soutenu par la CPU devait s'organiser autour de sites volontaires pour être observés dans leurs dynamiques et permettre de rechercher des financements afin de conduire la recherche. Il intégrait une dimension territoriale à l'analyse des effets des processus de concentration. S'inscrire dans cette perspective et étudier plus précisément les stratégies territoriales des établissements nouvellement fusionnés ou mises en communauté constitueraient un prolongement à faire dialoguer avec le travail proposé ici.

¹⁰³ Décideur universitaire clermontois. Retranscription des échanges lors de l'évènement scientifique « Les ancrages territoriaux de l'université », 11 et 12 juin 2015, 20 ans du CERMOSEM, Mirabel, Ardèche.

¹⁰⁴ <http://uranus.msha.fr/protée/index.php/fr/>

Bibliographie

- Achermann, G. (2014). *Le Modèle de la "triple hélice" appliqué au territoire: Problématique, limites et intégration de nouvelles variables explicatives*. Document de travail - Université du littoral Côte d'Opale - Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation (No. 285).
- ADCF. (2014). *Façonner un écosystème d'innovation: L'action des villes et communautés en soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche*. 36p. Accès via <http://www.adcf.org/files/ADCF-EtudeEnsSup-140218-Web.pdf>
- ADCF, & CNFPT. (2013). *Ressources humaines. Repères, références et tendances statistiques*. 56p. Accès via <http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/adcf-cnfpt-etude-rheffectifs-juin-2013.pdf>
- ADUDA. (2015a). *Observatoire de l'ESR en Sud Rhône-Alpes* 52p. Valence. Accès via http://partage.aduda.fr/Observatoires_ESR/Observatoire-ESR-26_07-n3-2014-ADUDA.pdf
- ADUDA. (2015b). *Présentation de l'Agence de Développement Universitaire en Drôme-Ardèche*. Accès via [De par ses statuts, l'Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche a pour missions](#)
- ADUDA, & Hirczak, M. (2011). *Etude sur la définition d'un plan d'actions opérationnel pour le « Schéma Local » de l'ESR en sud Rhône-Alpes (2011-2015)*.
- Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*. Presses des Mines. Paris.
- Alinsky, S. (1971). *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*. Aden.Bruxelles.
- Alter, N. (2000). *L'innovation ordinaire*. PUF. 278p. Paris.
- Anadon, M. (dir). (2007). *La recherche participative, multiples regards*. Presse de l'Université du Québec.
- ANRU. (2008a). *Note méthodologique: Organisation des points d'étape*. 1–8.
- ANRU. (2008b). *Note méthodologique: Organisation des revues de projet*. 1–16.
- Association RE.A.J.I.R. (2008). *Fiche Place aux Jeunes France (Territoire Ardèche Méridionale)*. Accès via http://www.installation-campagne.fr/medias/cdr/place_aux_jeunes_france.pdf
- Audoux, C., & Gillet, A. (2011). Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs: l'épreuve de la traduction. *Revue Interventions Économiques*, 43.
- Aust, J. (2004). *Permanences et mutations dans la conduite de l'action publique: le cas des politiques d'implantation universitaire dans l'agglomération lyonnaise*.
- Aust, J. (2007). Le sacre des présidents d'université. Une analyse de l'application des plans Université 2000 et Université du troisième millénaire en Rhône-Alpes. *Sociologie Du Travail*, 49(2), 220–236.
- Avenier, M.-J., & Schmitt, C. (2007). *La construction de savoirs pour l'action*. L'Harmattan. 245p. Paris.

- Bagnasco, A., & Triglia, C. (1988). *La construction sociale du marché: le Défi de la troisième Italie*. Éditions de l'ENS. Cachan.
- Barbier, J.-C., & Matyjasik, N. (2010). Évaluation des politiques publiques et quantification en France : des relations ambiguës et contradictoires entre disciplines. *Revue Française de Socio-Économie*, 5, 123. doi:10.3917/rfse.005.0123
- Baron, M., Barrera, C., & Birck, F. (2015). Universités et territoires, du passé faisons table rase? *Annales de La Recherche Urbaine*, 109(19-27).
- Bart, D. (2008). *Les modes de valorisation de la recherche en Sciences de l'éducation et le développement professionnel des enseignants-chercheurs de la discipline*. Université de Toulouse - Le Mirail.
- Baslé, M., & Le Boulch, J.-L. (1999). L'impact économique de l'enseignement supérieur et de la recherche publique sur l'agglomération de Rennes. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 115–134.
- Bastin, C. (2005). *L'aménagement du territoire wallon au regard des «Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen » de la CEMAT*.
- Becattini, G. (1992). Le district Industriel, Milieu créatif. *Restructurations Économiques et Territoires*, N°66-67, 147–165.
- Benninghoff, M., & Leresche, J.-P. (2015). La métropolisation des universités en Suisse - Le cas du bassin lémanique. *Les Annales de La Recherche Urbaine*, 109(mars).
- Bernet, E. (2015). Les résultats des étudiants de la filière Administration économique et sociale dans un site universitaire de ville moyenne. Dans *L'université et ses territoires*. 55–76.
- Bessire, D., & Fabre, P. (2014). New public management et évaluation de la recherche publique : L'invention du « produisant ». *Finance Contrôle Stratégie*, 17(4).
- Besson, R. (2012). *Les Systèmes Urbains Cognitifs. Des supports privilégiés de production et de diffusion d'innovations? Etude des cas de 22@Barcelona (Barcelone), GIANT/Presqu'île (Grenoble), Distrito tecnológico et Distrito de diseño (Buenos Aires)*.
- Besson, R. (2014). Capitalisme cognitif et modèles urbains en mutation. *Territoire En Mouvement. Revue de Géographie et Aménagement.*, 23-24. Accès via <http://tem.revues.org/2601>
- Bezès, P. (2009). Le tournant néo-managérial dans l'administration française. In *Politiques publiques. La France dans la gouvernance européenne*.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Seuil. 112p. Paris.
- Boiral, P., Lanteri, J.-F., & Olivier de Sardan, J.-P. (1985). *Paysans, experts et chercheurs en Afrique Noire. Sciences sociales et développement rural*. CIFACE. Les Editions Karthala. 224p. Paris.
- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. NRF Essais. Gallimard. Paris.

- Borraz, O., & Guiraudon, V. (2008). Comprendre les évolutions de l'action publique. Dans Presses de Sciences Po, *Politiques publiques - 1, La France dans la gouvernance européenne*.
- Boschma, R. (2005). Proximity and Innovation: A Critical Assessment. *Regional Studies*, 39(1), 61–74. doi:10.1080/0034340052000320887
- Bouabdallah, K., & Tholoniati, A. (2006). Pôle de compétitivité et réseaux de proximité : l'émergence d'une nouvelle dynamique de l'innovation ? Dans *5èmes Journées de la Proximité*. Bordeaux.
- Bouba-olga, O., & Grossetti, M. (2008). Socio-économie de proximité. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2008(3), 311–328.
- Bourdin, A., & Campagnac, E. (2014). L'université: retour à la ville. Editorial. *Espaces et Sociétés*, 4(159), 7–15.
- Callon, M. (1989). *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*. La Découverte. Paris.
- Callon, M., Lascoumes, P., & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain : Essai sur la démocratie technique*. Seuil. Paris.
- Campagne, P., & Pecqueur, B. (2014). *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation*. Editions Charles Léopold Mayer. Paris.
- Cellier, H., & Pourtier, P. (2012). *Réussite éducative : une expérimentation sociale à Romans-sur-Isère*. L'Harmattan. Paris.
- Chastenet, D., Reverdy, B., & Brunat, E. (1990). *Les interfaces Universités Entreprises*. Guide du professionnel. 293p. ANCE - DATAR. Paris.
- Clevenot, M., & Douyere, D. (2008). Pour une critique de l'économie de la connaissance comme vecteur du développement. Dans *Colloque international "Economie de la connaissance et développement"*, XXIVe Journées du développement de l'Association Tiers-Monde, Organisé par l'Université Gaston Berger (Senegal), le Bureau d'économie théorique et appliquée de l'Université Nancy2/CNR.
- Cognard, F. (2010). *Migrations d'agrément et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial. L'exemple du Diois, du Morvan et du Séronais*.
- Collectif (23 présidents d'universités). (2016). PIA 3: Un défi démocratique!
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (2005). Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Economie et Institutions*, n°6-7, 51–74.
- Comby, E., & Le Lay, Y.-F. (2011). Raconter la crise : les extrêmes hydrologiques au prisme de la presse locale (Drôme). *VertigO - La Revue Électronique En Sciences de L'environnement*, (Hors-série 10). Accès via <https://vertigo.revues.org/11359>
- Comité d'éthique du CNRS (COMETS). (2014). *La politique de l'excellence en recherche*. 8p. Accès via http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/avis_excellence.pdf

- Communes, Intercommunalités, quels devenirs? (2005). Dossier. *Le Moniteur*.
- Courlet, C. (1994). Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on? Dans *Industrie, territoires et politiques publiques*. L'Harmattan. 13–32. Paris.
- Crespy, C. (2012). L'implication des collectivités locales dans la recherche: genèse, tendances et enjeux. Dans *Universités & Territoires*. 47–60.
- Crespy, C., & Douillet, A.-C. (2010). L'université, objet de politiques régionales. In *Université, Universités*. 139–150.
- Cuntigh, P. (2015). L'Université et ses territoires: Dynamismes des villes moyennes et particularités de sites. Dans *Cycle de Conférence "Où va la ville?" - Institut de la Ville*. Toulouse.
- Cuntigh, P., Hirczak, M., & Bosc, V. (2015). Au-delà des sites universitaires, l'université en nuage: vers des formes originales de territorialisation de l'université en Rhône-Alpes. Dans *L'université et ses territoires*. 125–147.
- D'Arripe, A., Oboeuf, A., & Routier, C. (2014). L'approche inductive: cinq facteurs propices à son émergence. *Approches Inductives: Travail Intellectuel et Construction Des Connaissances*, 1(1), pp96–214.
- Dang Vu, H. (2015). Pourquoi les universités transforment-elles la ville? *Les Annales de La Recherche Urbaine*, 109(mars).
- De Saint Sernin, D. (2003). Intercommunalité de projet ou intercommunalité de guichet: le cas particulier des groupements à taxe professionnelle de zone. *Politiques et Management Public*, 21(1), 83–107.
- Debailly, R., & Pin, C. (2012). Quels impacts des dispositifs d'évaluation sur la recherche universitaire? Le cas des STIC dans un pôle de compétitivité. *Cahiers de La Recherche Sur L'éducation et Les Savoirs*, 11.
- Demoustier, D. (2006). L'économie sociale et solidaire et le développement local. Dans *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*. Recherches. 115–132. La Découverte. Paris.
- Desage, F., & Guéranger, D. (2011). *La politique confisquée: Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*. Savoir/Agir. Editions du croquant. Paris.
- Desrosières, A. (2012). Est-il bon, est-il méchant? Le rôle du nombre dans le gouvernement de la cité néolibérale. *Nouvelles Perspectives En Sciences Sociales*, 7(2), 261. doi:10.7202/1013061ar
- Dijkema, C., Gabriel, D., & Koop, K. (2015). *Les tours d'en face. Renforcer le lien entre Université et Villeneuve*.
- Dodier, N. (2009). *Penser un régime d'évaluation de la recherche scientifique*. 1–15.
- Dortes, S. (2015). Villes et Universités: Réussir ensemble! Accès via https://www.univ-smb.fr/fileadmin/Communication/fichiers_2014_2015/Pbtiq-Colloque-VillesetUniversites.pdf

- Ducret, A. (2011). Le concept de “configuration” et ses implications empiriques: Elias avec et contre Weber. *SociologieS* [Online]. Accès via: <https://sociologies.revues.org/3459>
- Duffaud-Prévoist, M.-L. (2015). *L'ancrage territorial de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*.
- Durand, L., & Landel, P.-A. (2015). L'émergence de l'opérateur territorial de l'énergie. Dans *Sciences sociales et transitions énergétiques*, Mai 2015, Grenoble.
- Duval, J. (2013). Retour sur l'évolution universitaire en France. *Questions de Communication*, 23(1). Accès via <http://questionsdecommunication.revues.org/8423>
- Élèves ingénieurs de l'INET. (2014). *Territoires ingénieux. L'ingénierie au service de l'autonomie locale*. 88p.
- Elias, N. (1981). *Qu'est-ce que la sociologie?* Pocket. Paris.
- Elias, N., & Dunning, E. (1986). *Quest for excitement: Sport and leisure in the civilizing process* (Vol. 288). Blackwell Oxford.
- Elias, N., & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation. La Violence maîtrisée*. Editions Fayard. Paris.
- Elias, N., & Scotson, J. L. (1997). *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur d'une communauté*. traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat. Éditions Fayard. Paris.
- Epstein, R. (2013). *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'Etat*. Presses de Sciences Po. Paris.
- Etzkowitz, H., & Leydesdorff, L. (2000). The dynamics of innovation: from National Systems and “Mode 2” to a Triple Helix of university--industry--government relations. *Research Policy*, 29(2), 109–123.
- Faure, A. (2009). La société contre les politiques publiques? Le cas de Naples, théâtre paradoxal du désenchantement politique. Dans *XXIII Convention SISIP*. Accès via <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00439877/document>
- Feigenbaum, S. (1997). Plurivalence semiotique et polysemie: le cas de “sans.” *Semiotica*, 115(3-4), 361–380.
- Feyt, G. (2015). *Note argumentaire sur la territorialisation de l'ESR en Rhône-Alpes à destination du nouvel exécutif régional*.
- Feyt, G., Morin, Y., Turquin, E., & Turquin, O. (2012). Compte rendu de la 1re rencontre francophone « Penser les interfaces Université(s)- Territoire(s) ». *Géographie, Économie, Société*, 14, 335–342.
- Feyt, G., Morin, Y., & Vincent, P. (2012). L'université à la rencontre des territoires ruraux : les stages professionnalisants comme ressource territoriale, l'exemple du dispositif StaRTer (région Rhône-Alpes).
- Filâtre, D. (1998). Université 2000 : l'apparition des systèmes régionaux d'enseignement supérieur. Dans *Développement universitaire et développement territorial: l'impact du plan Université 2000 (1990-1995)*. La documentation française. Paris.

- Filâtre, D. (2003). Les universités et le territoire. Nouveaux contextes, nouveaux enjeux. Dans *Les Mutations actuelles de l'université*. PUF. Paris.
- Filâtre, D. (2012). Territorialité universitaire et construction politique: une exigence renouvelée. Dans *Universités & Territoires*. 19–31.
- Filâtre, D. (2015a). Les questions soulevées par la territorialisation de l'Université. Dans *Les ancrages territoriaux de l'Université La territorialisation de l'Université : quels enjeux pour demain ?*.
- Filâtre, D. (2015b). Postface: Reconnaître les formes territoriales de l'université. Dans *L'université et ses territoires*. Libres Cours. 151–164. Presses universitaires de Grenoble.
- FNAU, Conférence des présidents d'université, MGCV, ADCF, AVUF, & Communautés Urbaines de France. (2013). *Enseignement Supérieur Recherche - Les pratiques des villes et communautés - Volet 2 Université et Stratégie Urbaine*.
- Foray, D. (2010). *L'économie de la connaissance*. La découverte. Paris
- Fortier, C. (dir. . (2010). *Université, Universités*. Dalloz. Paris
- Fougères, R. (2011). Appétence et co-administration - Synthèse. Dans *Universités & Territoires - Séminaire Agen 07/10/2011*. 3–4. Accès via http://www.universites-territoires.fr/pdf/UT_82/UT_82.pdf
- Fournier, L. (2014). CONCENTRATION ET DISPERSION GÉOGRAPHIQUE Le système universitaire madrilène : entre concentration et dispersion géographique.
- François, H., Hirczak, M., & Senil, N. (2006). Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5(décembre), 683–700. doi:10.3917/ru.065.0683
- François, H., Hirczak, M., & Senil, N. (2013). De la ressource à la trajectoire: quelles stratégies de développement territorial? *Géographie, Économie, Société*, 15(3), 267–284. doi:10.3166/ges.15.267-284
- Frémont, A. (1990). L'aménagement du territoire universitaire. *Espace Géographique*, 19-20 n°3, 193–202.
- Friedland, R., & Alford, R. R. (1991). Bringing society back in: Symbols, practices and institutional contradictions. Dans *The new institutionalism in organizational analysis*. 232-263. Chicago and London.
- Gagnol, L., & Héraud, J.-A. (2001). Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas Strasbourgeois. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 4, 581–604.
- Gardon, S. (2013). *Les politiques régionales d'enseignement supérieur et de recherche : entre ancrage territorial et enjeux académiques*.
- Gauchon, C. (2009). Les gorges de l'Ardèche et la grotte Chauvet : redéfinition d'une région touristique. *Téoros*, 28(1), 80–92.

- Géron, G. (2001). La Conférence Permanente du Développement Territorial hier, aujourd'hui, demain. Histoire d'un projet. *Les Cahiers de L'urbanisme*, 34(Juin), 13–18.
- Gibbons, M., & al. (1994). *The new production of knowledge: the dynamics of science and research in contemporary societies*. Sages. Londres.
- Gieryn, T. F. (1995). Boundaries of science. Dans *Handbook of science and technology studies*. 393–443. Thousand Oaks.
- Gieryn, T. F., Review, A. S., & Dec, N. (1983). Boundary-Work and the Demarcation of Science from Non-Science : Strains and Interests in Professional Ideologies of Scientists, 48(6), 781–795.
- Gillet, A., & Tremblay, D. (2012). Pratiques, analyses et enjeux de la recherche partenariale. Une introduction. *Revue Interventions Économiques*, 43(2011).
- Gillet, A., & Tremblay, D.-G. (2011). Conditions, dynamiques et analyses des partenariats de recherche. *Les Partenariats de La Recherche*. Accès via <http://sociologies.revues.org/3751>
- Gillot, D., & Dupont, A. (2013). *Rapport d'information fait au nom de la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois sur la mise en oeuvre de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités*.
- Girard, S., & Rivière-Honegger, A. (2014). Territorialisation de la politique de l'eau en France : enseignements à partir du cas de la vallée de la Drôme (1980-2013). *Cahiers Agricultures*, 23(2), 129–137. doi:10.1684/agr.2014.0689
- Gouvernement wallon. (2014). *Déclaration de politique régionale - 2014-2019*.
- Granjou, C., & Mauz, I. (2009). Quand l'identité de l'objet-frontière se construit chemin faisant: le cas de l'estimation de l'effectif de la population de loups en France. *Revue D'anthropologie Des Connaissances*, 3(1), 29–49. doi:10.3917/rac.006.0029
- Grémion, C., & Muller, P. (1990). De nouvelles élites locales? *Esprit*, Septembre, 38–47.
- Grossetti, M. (1994). *Université et Territoire. Un système scientifique local*. Série "Villes et Territoires". 237p. Presses Universitaires du Mirail.
- Grossetti, M. (1995). *Science, industrie et territoire*. 311p. Toulouse: Presses Universitaires du Mirail.
- Grossetti, M., & Bès, M.-P. (2002). Proximité spatiale et relations science - industrie : savoirs tacites ou encastrement (Polanyi ou Polanyi) ? *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, II(5).
- Guimaraes, S., & Pecqueur, B. (2015). *Innovations, territoires et arrangements coopératifs : Expériences de création d'innovation au Brésil et en France*. OpenEditions. Marseille.
- Gumuchian, H., & Pecqueur, B. (2007). *La ressource territoriale*. 252p. Economica-Anthropos.
- Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R., & Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Anthropos. 186p.

- Gumuchian, H., Landel, P.-A., & Mao, P. (2015). La présence universitaire en espace rural: le cas du CERMOSEM, antenne de l'université Joseph Fourier en Ardèche. Dans *L'université et ses territoires*. 111–124.
- Guston, D. H. (2009). Boundary Organizations in Environmental Policy and Science : An Introduction. *Science, Technology, & Human Values*, 26(4), 399–408.
- Guston, D. H., Clark, W., Keating, T., Cash, D., Moser, S., & Miller, C. (2000). International Affairs in Environmental Policy and Science, April.
- Halpern, C., Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2014). *L'instrumentation de l'action publique*. Presses de Sciences Po. 520p.
- Hellström, T., & Jacob, M. (2003). Boundary organisations in science: from discourse to construction. *Science and Public Policy*, 30(4), 235–238.
- Houée, P. (1977). *L'émergence des pays bretons*. Institut national de la recherche agronomique, Station d'économie rurale.
- Inspection générale des affaires sociales, & Ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche. (2009). *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*.
- Jaillet, M.-C. (2002). De la généralisation de l'injonction au projet. *Empan*, 1(45), 19–24. doi:10.3917/empa.045.0019
- Janin, C., Grasset, E., Lapostolle, D., & Turquin, E. (2011). *L'ingénierie, signe d'intelligence territoriale?*. Economica. 142p.
- Jeannot, G. (2005). Les métiers flous du développement rural. *Sociologie Du Travail*, 47(1), 17–35.
- Kaufmann, J.-C. (2011). *L'entretien compréhensif - 3ème édition*. Armand Colin.
- Klein, J.-L. (2007). La recherche-action en développement local: Possibilités et contraintes. Dans *La recherche participative, multiples regards*. 31–46.
- Kourilsky, G., & Viney, E. (2001). *Le principe de précaution*. 61–73. Paris.
- Krugman, P. R. (1991). *Geography and trade*. MIT Press.
- Labussière, O. (2014). Le regard d'un chercheur sur DORÉMI et l'émergence de nouveaux collectifs pour la rénovation globale. Dans *Dorémi en Biovallée, avancement et perspectives*. Crest, France. Accès via <http://www.territoires-energie-positive.fr/actualites/journees-sur-le-dispositif-doremi-en-biovallee-les-11-12-juin-2014>
- Labussière, O. (2015). From decentralisation to market. Training craftsmen collectives to shape new energy efficiency potentials for/with private owners (Biovallée, France). Dans *Local Capacities, Political Energies*. Paris.
- Lajarge, R. (2012). *Territorialités en développement: Contribution aux sciences territoriales*. HDR. Grenoble.

- Lambert, F. (2007). *Emergence d'un projet innovant au sein du Massif Mézenc-Gerbier. Le village scientifique éclaté*. CERMOSEM - Université Joseph Fourier Grenoble 1.
- Lamine, C., Landel, P.-A., & Duffaud-Prévoist, M.-L. (2011). Dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique. Dans *Colloque SFER Les transversalités de l'agriculture biologique*. Vol. 23.
- Lamy, J. (2007). Penser les rapports entre sciences et politique: enjeux historiographiques récents. *Cahiers D'histoire. Revue D'histoire Critique*, 102, 9–32.
- Landel, P.-A. (2007). Entre politique publique et action publique : l'ingénierie territoriale. Dans *Critiques de la territorialisation, les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale*.
- Landel, P.-A. (2011). L'exportation du "développement territorial" vers le Maghreb: du transfert à la capitalisation des expériences. *L'information Géographique*, 4(75), 39–57.
- Landel, P.-A., Durand, L., & Regnier, Y. (2015). L'opérateur territorial de l'énergie. Dans *Rencontres nationales des territoires à énergie positive - Thouars 2015*.
- Landel, P.-A., & Pecqueur, B. (2011). L'opérateur territorial, vecteur du changement. Dans *48ème colloque de l'ASRDLF*.
- Landel, P.-A., & Sénil, N. (2009). Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. *Développement Durable et Territoires*, 12.
- Landon, N., Piégay, H., & Bravard, J.-P. (1998). The Drôme river incision (France): from assessment to management. *Landscape and Urban Planning*, 43(1-3), 119–131.
- Lapostolle, D. (2010). L'ingénierie territoriale vue des pays : Une bureaucratie professionnelle territoriale en gestation. Thèse. Grenoble.
- Lapostolle, D. (2013). La recomposition des formes bureaucratiques dans le développement territorial. Ingénierie territoriale et intermédiaires dans les territoires de projet. *Revue Interventions Économiques*, 48, 1–15.
- Lascoumes, P. (2002). L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix. *Revue Française D'administration Publique*, 103, 369–377. doi:10.3917/rfap.103.0369
- Lascoumes, P. (2005). *Expertise et action publique*. La Documentation Française. Problèmes publics. 120p.
- Lascoumes, P., & Le Bourhis, J.-P. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 42, 37–66.
- Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Presses de Sciences Po. 372p. Paris.
- Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2012). *Sociologie de l'action publique. Domaines et approches*. Armand Colin. 2ème édition. 128p.
- Lascoumes, P., & Lorrain, D. (2007). Trous noirs du pouvoir. Les intermédiaires de l'action publique. *Sociologie Du Travail*, 49, 1–9. doi:10.1016/j.socotra.2006.12.019

- Latour, B. (1989). *La science en action - Introduction à la sociologie des sciences*. La Découverte. Poche.
- Laurencin, M., Tucny, J., & Cantaroglou, F. (1992). *Les universités dans leurs territoires*. 121p. APERAU.
- Lebrun, M., Taminiaux, W., & Collignon, R. (1998). *Note au Gouvernement wallon. Recherche en matière de développement territorial: proposition d'une action transversale*.
- Lenormand, P. (2011). *L'ingénierie territoriale à l'épreuve des observatoires territoriaux: analyse des compétences des professionnels du développement dans le massif pyrénéen*. Thèse.
- Lepicier, D., Dore, G., & Diallo, A. (2014). Pays et intercommunalité, quelles conséquences de la réforme des collectivités territoriales? *Economie Rurale*, 344(6), 61–74.
- Leplat, J. (1993). Ergonomie et activités collectives. Dans *Les aspects collectifs du travail*. Octares. Toulouse.
- Levy, L. (2013). L'improvisation en aménagement du territoire : d'une réalité augmentée aux fondements d'une discipline pour l'action ? Enquête sur un projet interdépartemental (le Pôle d'Orly). Thèse.
- Levy, R., & Soldano, C. (2015). Quelles particularités des pratiques d'enseignement supérieur et de recherche dans les sites universitaires de villes moyennes (SUVM)? Dans *L'université et ses territoires*.
- Levy, R., Soldano, C., & Cuntigh, P. (2015). *L'université et ses territoires*. Libres Cours. Presses universitaires de Grenoble. Grenoble.
- Leydesdorff, L., & Etzkowitz, H. (2000). Le « Mode 2 » et la globalisation des systèmes d'innovation « nationaux ». *Sociologie et Sociétés*, 32(1), 135. doi:10.7202/001434ar
- Lindblom, C. E. (1977). *Politics and Markets: The World's Political-Economic Systems*.
- Maillefert, M. (2009). Action collective territoriale et modèles de développement régionaux : Le cas de trois sites de la région nord-pas de calais. *VertigO - La Revue Électronique En Sciences de L'environnement*, 9(2), [En ligne]. Accès via <http://vertigo.revues.org/8689>
- Mao, P., & Corneloup, J. (2005). Approche géo-historique des formes de développement d'un territoire touristique et sportif de nature. la construction du haut lieu « Gorges de l'Ardèche » durant le XX^e siècle. *Loisir et Société - Society and Leisure*, 28(1), 117–140.
- Marcou, G. (2014). Préface. Dans *L'intelligence territoriale, une nécessité*. 9–12.
- Maroy, C., Mangez, C., Dumay, X., & Cattonar, B. (2012). Processus de traduction et institutionnalisation d'outils de régulation basés sur les connaissances dans l'enseignement primaire en Belgique. *Recherches Sociologiques et Anthropologiques*, 43(2). Accès via <http://rsa.revues.org/795>
- Marshall, A. (1890). *Principes d'économie politique, livre IV*. Traduction française Sauvaire-Jourdan . Accès via <http://classiques.uqac.ca/>
- Maury, C. (2007). *Quelle pertinence pour une approche territorialisée du lien connaissance et action publique ?* Projet Knowl&Pol. Revue de la littérature.

- Mespoulet, M. (2012). *Universités-Territoires*. Presses Universitaires de Rennes.
- Meyer, J. W., & Rowan, B. (1977). Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony. *American Journal of Sociology*, 83(2), 340. doi:10.1086/226550
- Meyer, M. (2010). The Rise of the Knowledge Broker. *Science Communication*, 32, 118–127. doi:10.1177/1075547009359797
- MIPRA. (2008). *Etude de concept et de faisabilité relative à la création à Biovallée de l'Ecole des territoires et du développement durable*. Rapport.
- Moro, B. (2006). *L'organisation territoriale de la recherche publique en Bretagne : une approche systémique*. Thèse.
- Musselin, C. (2001). *La longue marche des universités françaises*. Presses universitaires de France. Sciences sociales. 218p. Paris.
- Musselin, C. (2005). Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? *Revue Française de Science Politique*, 55(1), 51–71.
- Nisslé, C.-V., & Perrain, L. (2015). Le financement de la R&T par les collectivités territoriales : 1,34 Md€ en 2013. *Note Flash Enseignement Supérieur et Recherche*, 2(Avril), 1–2. Accès via <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/telechar/flash/flash201502.pdf>
- Noucher, M. (2009). *La donnée géographique aux frontières des organisations : approche socio-cognitive et systémique de son appropriation*. Thèse. Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1985). Sciences sociales, africanistes et faits de développement. Dans *Paysans, experts et chercheurs en Afrique Noire*. Sciences sociales et développement rural.
- Paradeise, C. (2014). Réformes universitaires et destins professionnels. Dans *Pouvoirs, contre-pouvoirs et concertation sociale dans les universités*. 113–126.
- Parlement Wallon. (1998a). *Arrêté du Gouvernement octroyant une subvention aux Centres Universitaires constitués par l'Université catholique de Louvain, l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Liège*.
- Parlement Wallon. (1998b). *Programme de travail 1998 de la Conférence Permanente du Développement Territorial*.
- Pecqueur, B. (1989). *Le développement local*. Syros. 148p.
- Pecqueur, B. (1996). *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. Editions L'Harmattan.
- Pecqueur, B., & Zimmermann, J.-B. (2004). *Economie de proximités*. Lavoisier. 264p.
- Perron, L., & Janin, C. (2014). *Valoriser les ressources territoriales: des clés pour l'action. Guide méthodologique*. PSDR. Accès via: www.suaci-alpes.fr/IMG/pdf/Guide_Valeur_40_web_1_.pdf

- Perry, B. (2012). Université et territoire en Angleterre: l'écart entre l'excellence et l'utilité. Dans *Universités & Territoires*. 125–137.
- Pesqueux, Y. (2010). *Le « nouveau management public » (ou New Public Management)*. 11p. Document de travail.
- Pieroni, R., & Debarbieux, B. (2012). Données géographiques et construction institutionnelle d'une région transnationale. Le SOIA comme objet-frontière? *Revue Internationale de Géomatique*, 24(1), 67–85. doi:10.3199/JESA.45.1-n
- Pinson, G. (2003). Le chantier de recherche de la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs dans et pour l'action. *Lien Social et Politiques*, (50), 39. doi:10.7202/008278ar
- Pinson, G. (2004). Le projet urbain comme instrument d'action publique. Dans *Gouverner par les instruments*.
- Porter, M. E. (2000). Location, competition, and economic development: local clusters in a global economy. *Economic Development Quarterly*, 14(1), 15–34.
- Pouzenc, M., Coquart, D., Pilleboue, J., & Olivier, V. (2007). Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires: risque ou opportunité pour les terroirs? *Méditerranée*, 109, 31–40.
- Powell, W. W., & Colyvas, J. A. (2008). Microfoundations of Institutional Theory. Dans *The Sage Handbook of Organisational Institutionalism*. 276–298.
- Powell, W. W., & DiMaggio, P. (1991). *The New institutionalism in organizational analysis*. University of Chicago Press.
- Raffestin, C. (1986). Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale? *Geographica Helvetica*, 2, 91–96.
- Rallet, A., & Torre, A. (2004). Proximité et localisation. *Economie Rurale*, 280. Proximité et territoires. 25–41.
- Reay, T., & Hinings, C. R. (2009). Managing the Rivalry of Competing Institutional Logics. *Organization Studies*, 30(Thornton 2004), 629–652. doi:10.1177/0170840609104803
- Region Wallonne. (2015). *Evaluation du processus CPDT – Synthèse - version du 07/07/2015*. 35p.
- Réseau UniTeR-RA. (2012). *Des universités en réseau avec tous les territoires : un enjeu de niveau national - Contribution aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 2012*.
- Reverdy, T. (2013). *Sociologie des organisations*. 160p. Cours Grenoble-INP. Accès via <https://cel.archives-ouvertes.fr/cel-00918864>
- Richard, A. (2013). *Projet de rénovation urbaine de Romans-sur-Isère. Evaluation d'impact*. 136p.
- Ricoeur, P. (2004). *Parcours de la reconnaissance*. Stock. Paris.

- Rigaldies, B. (1996). *Le projet de territoire*. Editions du Papyrus. Paris.
- Ruffier, C. (2008). *Sociologie de la carri{è}re des objets techniques, le cas du camion dans le transfert de techniques entre la France et la Chine*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lyon II.
- Saez, G. (2013). *Trois petites questions adressées au séminaire STTHEP*. Document de travail.
- Scott, W. R. (2004). Reflections on a half-century of organizational sociology. *Annual Review of Sociology*, 30, 1–21.
- Ségas, S. (2004). *La grammaire du territoire: action publique de développement et lutte politique dans les "pays."* Université Montesquieu - Bordeaux IV.
- Sencébé, Y. (2004). Être ici, être d'ici. Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme). *Ethnologie Française*, 34(1), 23–29.
- Senil, N. (2011). Réordonner l'espace et le temps : Analyse croisée de la mise en patrimoine de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau. *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 99(2), [En ligne]. doi:10.4000/rga.1436
- Sénil, N. (2011). Une reconstruction de l'espace-temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et au Maroc. Thèse. 564p.
- Seo, M.-G., & Creed, W. E. D. (2002). Institutional Contradictions , and Institutional Change: a Dialectical. *Academy of Management Review*, 27(2), 222–247.
- Serra, B. (2013). *Développement territorial durable et innovation: quelle convergence des logiques entrepreneuriales et territoriales ?* 38p. Document de travail.
- Servet, J.-M. (2010). Aide au développement : six décennies de trop dits et de non dits. *Revue de La Regulation*, 7(1er semestre 2010). Accès via <http://regulation.revues.org/7813>
- Shinn, T. (2002). Nouvelle Production du Savoir et Triple Hélice. Tendances du prêt-à-penser les sciences. *Actes de La Recherche En Sciences Sociales.*, 141-142(Mars), 21–30. Accès via http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2002_num_141_1_2815
- Simonet, J., Bouchez, J.-P., Pelade, J., & Gilbert, P. (2003). *Le conseil. Le livre du consultant et du client*. Editions d'organisation Eyrolles. Paris.
- Star, S. L. (2010). Ceci n'est pas un objet-frontière! *Revue D'anthropologie Des Connaissances*, 4(1), 18–35. doi:10.1525/gfc.2008.8.2.64.
- Star, S. L., & Griesemer, J. R. (1989). Institutional ecology, "translations," and boundary objects: Amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science*, 19(3), 387–420.

- Stark, D. (2009). *The Sense of Dissonance: Accounts of Worth in Economic Life*. *The Sense of Dissonance: Accounts of Worth in Economic Life*. 245p. Princeton and Oxford: Princeton University Press. Accès via <http://books.google.com/books?id=mBuOA5QylGsC&pgis=1>
- Talandier, M., & Davezies, L. (2009). *Repenser le développement territorial?: confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés*. La Documentation française.
- Taulelle, F. (2013). Quel avenir pour les établissements universitaires de ville moyenne?. L'exemple d'Albi. *Métropolitiques*, (Décembre). Accès via <http://www.metropolitiques.eu/Quelavenir-pour-les.html>.
- Taylor, C. (2015). Between Culture, Policy and Industry: Modalities of Intermediation in the Creative Economy. *Regional Studies*, 49, 362–373. doi:10.1080/00343404.2012.748981
- Tisseyre, R.-C. (1999). *Knowledge management: théorie et pratique de la gestion des connaissances*. Hermès science publications.
- Torre, A., Rallet, A., Lung, Y., Pecqueur, B., Lecoq, B., Colletis, G., & Bellet, M. (1992). Études Empiriques : Et pourtant ça marche! (quelques réflexions sur l'analyse du concept de proximité). *Revue D'économie Industrielle*, 61(3ème trimestre), 111–128.
- Tremblay, G., & Freire Vieira, P. (2012). *Le rôle de l'université dans le développement local. Expériences brésiliennes et québécoises*. 298p.
- Trognon, L., Cayre, P., Lardon, S., & Maury, C. (2012). Ingénierie territoriale: de quoi parle-t-on? Dans *Productions, gouvernance et ingénierie territoriales*. 321–342.
- UMR PACTE. (2004). *Le CERMOSEM : un pôle rhônalpin de formation et de recherche-développement sur le territoire Vers une « école des territoires et du développement régional » en Moyenne vallée du Rhône. Dossier de présentation destiné au service « Prospective et études d'a.*
- UNADEL. (2005). *Référentiel de compétences - Coeur des métiers*.
- Université d'Été du développement local. (2010). *Déclaration de Foix pour un développement local à la mesure des défis contemporains*. 1–5.
- Valognes, S. (2015). “Une université à taille humaine” - Le campus d'Alençon-Damigny. *Les Annales de La Recherche urbaine*, 109(mars).
- Van Reybroeck, J. P., & Hanin, Y. (2011). La conférence permanente du développement territorial. Dans *Penser les interfaces Université(s)-Territoire(s)*.
- Vanier, M. (2008). *Le pouvoir des territoires: essai sur l'interterritorialité*. Economica-Anthropos.
- Vergnaud, C. (2013). *L'ouverture des universités: quels enjeux d'intégration territoriale et de collaborations avec les acteurs non académiques?*. Thèse en cours.
- Vergnaud, C. (2015). Le service à la community, de l'intervention à la collaboration ? Le cas de la Syracuse University. *Annales de La Recherche Urbaine*, 109.

Bibliographie

Vinck, D. (2009). De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. *Revue D'anthropologie Des Connaissances*, 3, 1, 51. doi:10.3917/rac.006.0051

Liste des acronymes et abréviations

ADCF: Assemblée des Communautés de France

ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADUDA: Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche

AFEV: Association Fondation étudiant pour la ville

ANCE: Agence nationale pour la création et le développement des nouvelles entreprises

ANRU: Agence nationale de la rénovation urbaine

APERAU: Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme

ARC: Academic research community - Communauté académique de recherche

ARF: Association des Régions de France

AVUF: Association des Villes universitaires de France

BAC: Baccalauréat

BBC: Bâtiments basse consommation

BCPST: Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre

BTS: Brevet de technicien supérieur

CATU: Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme

CAUE: Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

CCATM: Commission communale pour l'aménagement du territoire municipal

CCSTI: Centre de culture scientifique, technique et industrielle

CCVD: Communauté de communes du Val de Drôme

CDDRA: Contrat de développement durable Rhône-Alpes

CDH: Centre démocrate humaniste

CDRA: Contrat de développement Rhône-Alpes

CEMAGREF: Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts aujourd'hui IRSTEA

CERMOSEM: Centre de recherche sur les montagnes sèches et méditerranéennes - Plateforme du développement territorial

CGD: Contrat global de développement (équivalent CDRA et CDDRA)

CGT: Commissariat général au tourisme

CIEDEL: Centre international d'études pour le développement local

CIFACE: Centre d'information et de formation des agents en coopération et à l'étranger

CIFRE: Convention industrielle de formation par la recherche

CNAM: Conservatoire national des arts et métiers

CNFPT: Centre national de la fonction publique territoriale

CNRS: Centre national de la recherche scientifique

CNU: Conseil national des universités

COMETS: Comité d'éthique du CNRS
COMUE: Communauté d'universités et d'établissements
CPDT: Conférence permanente du développement territorial
CPER: Contrat de plan Etat-Région
CPU: Conférence des présidents d'université
CREAT: Centre de recherche et d'études pour l'action territoriale
CTEF: Contrats territoriaux emploi-formation
CWATUPE: Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DATAR: Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DDAF: Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DEMO: Centre de Recherche en Démographie et Société
DGCL: Direction générale des collectivités locales - Ministère de l'intérieur
DGS: Directeur général des services
DPR: Déclaration de politique régionale
DRH: Directeur des ressources humaines
DRT: Diplôme de recherche technologique
DSP: Délégation de service public
DSQ: Développement social des quartiers
EDF: Electricité de France
EDYTEM: Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne
ENSSIB: École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
EPCSCP: Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
ESR: Enseignement supérieur et recherche
ETP: Equivalent temps plein
EX: Excellence
FNAU: Fédération nationale des agences d'urbanisme
FNRS: Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS
GIANT: Grenoble Innovation for Advanced New Technologies
GIP: Groupement d'intérêt public
GPRA: Grand Projet Rhône-Alpes
HDR: Habilitation à diriger des recherches
HVS: Habitat et vie sociale
IFREMIS: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IGA: Institut de géographie alpine
IGEAT: Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
IGN: Institut géographique national
INP: Institut polytechnique de Grenoble

INSEE: Institut national de la statistique et des études économiques
IRDSU: Inter-réseau du développement social urbain
IRIS: Institut de recherche international pour la santé
IUT: Institut universitaire de technologie
LEADER: Programme européen de soutien au développement rural
LEPUR: Centre de recherche sur la Ville, Le Territoire et le Milieu rural à l'Université de Liège
LIFE: Programme européen de soutien aux projets environnementaux
LOADDT: Loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
LOADT: loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
LRU: Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, dite loi Pécresse
MAPAM: Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MESR: Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MIPAIS: Méthodologies et Instruments pour la Planification et la gestion durable de l'Irrigation en conditions de Sècheresse
MIPRA: Mission Ingénierie et Prospective Rhône-Alpes
MJC: Maison des jeunes et de la culture
MTI: Modèles territoriaux de l'innovation
NTIC: Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ONF: Office national des forêts
PACTE: Politiques publiques, ACtion politique, TErritoires
PAPAM: Plantes à parfum aromatiques et médicinales
PCRD: Programme cadre de recherche et développement de l'Union Européenne
PER: Pôle d'excellence rurale
PETR: Pôle d'équilibre territorial et rural
PIA: Plan d'investissements d'avenir - Grand emprunt
PIB: Produit intérieur brut
PLDS: Programme local de développement social
PLU: Plan local d'urbanisme
PNR: Parc naturel régional
PPP: Partenariat public-privé
PRES: Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PRU: Programme de rénovation urbaine
SAGE: Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDER: Schéma de développement de l'espace régional
SEGEFA: Service d'Étude en Géographie Économique Fondamentale et Appliquée
SHS: Sciences humaines et sociales

SIG: Système d'informations géographiques

SNCF: Société nationale des chemins de fer français

SRESRI: Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

SRU: Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

STTHEP: Sciences territoriales, théories et pratiques

SUVM: Système universitaire de ville moyenne

UCL: Université catholique de Louvain-la-Neuve

ULB: Université libre de Bruxelles

UMONS: Université de Mons

UMR: Unité mixte de recherche

UNADEL: Union nationale des agents du développement local

UNESCO: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

USL: Université Saint-Louis de Bruxelles

UTE: Université territoriale d'entreprise

VAE: Validation des acquis de l'expérience

VRP: Very representative person

ZABR: Zone atelier bassin du Rhône

ZUS: Zone urbaine sensible

Liste des figures

Figure 1: Synthèse schématique des différents sens associés à la notion de « développement territorial ». Morin, 2016 à partir de la bibliographie présentée au sein du paragraphe 3.2.2.	24
Figure 2: Synthèse schématique du positionnement problématique et du cadrage théorique de la thèse. Yoann Morin.....	35
Figure 3: Les neuf principaux objectifs du projet Biovallée (source: www.biovallée.fr/leprojet.html)	82
Figure 4: Répartition des stages en développement territorial par type de territoire en Rhône-Alpes (Données INSEE Aires urbaines 2010 et ObSTer 2007-2014 ; Réalisation Jérémy Poulet ; 2015) 88	
Figure 5: Caractère inédit ou innovant des missions de stage selon le type de structure d'accueil (2007-2013). Réponses déclaratives à l'enquête ObSTer par les étudiants stagiaires. Données ObSTer 2007-2014.	89
Figure 6 : Répartition des stagiaires 2013 et 2014 de 5 établissements grenoblois (INP, USG3, IEP, IAE, ENSAG) dans les aires urbaines de Rhône-Alpes. Réalisation Grégoire Feyt. (Feyt, 2015)	90
Figure 7: Articles de la presse locale (Le Crestois, Le Dauphiné Libéré, La Tribune de l'Ardèche) consacrés à l'expérience StaRTer.....	91
Figure 8: Bannière internet de l'association "Université de l'avenir"	95
Figure 9: Le logotype de la marque Biovallée que l'association fournit à ses adhérents (source : www.biovallee.fr).	101
Figure 10: Répartition des 343 réponses selon le type de structure.....	148
Figure 11: Structure du panel d'enquêtés selon l'âge.....	149
Figure 12: Structure du panel d'enquêtés selon le type d'études post-bac.	149
Figure 13: Profil disciplinaire des enquêtés.	150

Figure 14: Posture des professionnels enquêtés vis-à-vis du monde de la recherche. Réponses à l'enquête en ligne.	152
Figure 15: Position vis-à-vis du monde de la recherche en fonction de la préexistence d'une expérience de coopération. Enquête en ligne 2014.	153
Figure 16: Existence d'une coopération avec la recherche en fonction de la pratique de l'accueil de stagiaires. Enquête en ligne, 2014.	153
Figure 17: Posture vis-à-vis du monde de la recherche fonction de la pratique de l'accueil de stagiaires. Enquête en ligne, 2014.	154
Figure 18: Posture vis-à-vis du monde de la recherche en fonction de la réponse à la question: « Dans votre métier et face aux questions qui se posent, diriez-vous que vous êtes tenus d'innover de manière... ? ». Enquête en ligne.	156
Figure 19: Estimation du degré de difficulté associé à différentes étapes du travail avec le monde de la recherche en fonction d'une expérience collaborative préalable. Yoann Morin, 2015	Erreur ! Signet non défini.
Figure 20: Structure du premier budget accordé à la CPDT (Van Reybroeck & Hanin, 2011). .	168
Figure 21: Les quatre registres de mission de la CPDT (Van Reybroeck & Hanin, 2011).	170
Figure 22: Tripode stratégique pour l'aménagement du territoire en Wallonie tel qu'imaginé à la fin des années 1990. Yoann Morin, à partir des entretiens.	172
Figure 23: Mise en œuvre effective du "tripode stratégique" pour l'aménagement du territoire wallon. A partir des entretiens, Yoann Morin.	172
Figure 24: Classement des articles parus dans les neuf numéros de Territoire(s) Wallons(s) en fonction du statut de leurs auteurs (uniquement universitaires, uniquement extérieur à l'université, ou écriture mixte). Yoann Morin à partir des archives de la CPDT : http://cpdt.wallonie.be/publications#filter=.les-archives	191
Figure 25: Evolution professionnelle de trois des « co-fondateurs » de la CPDT. A partir des entretiens. Yoann Morin, 2015.	194

Liste des tableaux :

Tableau 1: Données générales sur l'intercommunalité à fiscalité propre en 2014.Sources : ADCF 2015, depuis DGCL et INSEE.....	145
Tableau 2: Caractéristiques du panel relatif au temps de carrière au sein de la FPT et au temps au sein d'une même structure pour chaque enquêté.....	150
Tableau 3: Postes occupés par les personnes ayant répondu à l'enquête.....	151
Tableau 4: Croisement entre disciplines de formation des personnes enquêtées expérience de coopération avec la recherche. Enquête en ligne, Yoann Morin.....	151
Tableau 5: Croisement entre le type de mission assumée et la préexistence d'une coopération avec la recherche et la posture vis-à-vis du monde de la recherche. Enquête en ligne.....	155
Tableau 6: Synthèse des réponses à la question quantitative à réponses multiples : Quels sont pour vous les freins à la collaboration avec le monde de la recherche ? (141 réponses complétées). Enquête en ligne.....	159
Tableau 7: Position personnelle des enquêtés vis-à-vis du monde de la recherche en fonction du type de structure et d'espace (qualification déclarative). Enquête en ligne.....	162
Tableau 8: Préexistence de collaboration avec la recherche en fonction du type de structure (qualification déclarative). Enquête en ligne.....	163
Tableau 9: Synthèse du premier programme de travail de la CPDT. (Parlement Wallon, 1998b).....	178
Tableau 10: Synthèse des réponses données à la question « Lorsque vous vous adressez au monde de la recherche quelles sont vos principales attentes ? » 233 réponses. Enquête en ligne.....	213
Tableau 11: Synthèse des réponses données à la question : « Dans le cadre de votre métier, avec quels types d'acteurs tiers coopérez-vous ? ». 331 réponses, question fermée à choix multiples hiérarchisés. Enquête en ligne.....	214

Liste des cartes :

Tableau 12: Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis de ces différents types de liens à l'enseignement supérieur (stages, ateliers, CIFRE)? (Question quantitative, à choix multiples hiérarchisés, 235 réponses). Enquête en ligne. 215

Tableau 13: Lorsque vous vous adressez au monde de la recherche, quelles sont vos principales attentes? (Question quantitative, à choix multiples hiérarchisés, 170 réponses). Enquête en ligne. 215

Tableau 14: Répartition des participants au premier congrès des développeurs territoriaux en fonction de leur structure employeuse (Données: Organisation UNADEL - IRDSU)..... 227

Liste des cartes :

Carte 1: Carte de situation des territoires du Sud-Ardèche et de Biovallée.78

Carte 2: Statut des communes des deux territoires étudiés par rapport au zonage en aires urbaines de l'INSEE. Source: IGA-IGN-Geofla ; INSEE 2010. Réalisation: Yoann Morin. Logiciel QGis..79

Carte 3: Les effectifs d'étudiants en Rhône-Alpes - Source: MESR 2011 84

Carte 4 : Carte donnant la répartition des réponses à l'enquête par département (Réalisation Yoann Morin; Données IGN-IGA; Logiciel QGis)..... 149

Table des matières

RESUME	1
ABSTRACT	2
REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	11
1. Propos liminaire	11
2. Un objet central, la territorialisation de l'ESR	12
3. Une problématique insérée dans un cadre théorique à la croisée entre sociologie de l'action organisée et approche territoriale	15
4. Méthodologie	37
5. Plan du manuscrit	43
CHAPITRE I. LES MUTATIONS CROISEES DE L'UNIVERSITE ET DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE : UNE OPPORTUNITE POUR REPENSER LA TERRITORIALISATION DE L'ESR	47
1. Une pluralité de sens et d'objets d'analyse sous le lien Université-Territoires	47
2. Prendre en compte les mutations récentes du contexte universitaire	59
3. Liens entre connaissance et action publique : d'une réflexion sur l'expertise à une réflexion sur la territorialisation de l'université	66
POINT D'ETAPE	73
CHAPITRE II. SUD RHONE-ALPES : LABORATOIRE DE NOUVELLES FORMES TERRITORIALES DE L'UNIVERSITE ?	75
1. Choix des terrains d'étude : Biovallée et le Sud-Ardèche au sein du système sud rhônalpin d'ESR	76
2. Précisions méthodologiques	92
3. L'ESR en Biovallée : Une combinaison entre initiatives publiques et privées et la construction d'un « récit » territorial	94
4. Le déploiement de l'ESR en Sud Ardèche entre problématiques rurales et ressource patrimoniale exceptionnelle	103
5. Vers la qualification d' « opérateurs territoriaux de l'ESR »?	109
POINT D'ETAPE	127

CHAPITRE III. INTERROGER LA STRUCTURATION DES RELATIONS ENTRE MONDE TERRITORIAL ET MONDE UNIVERSITAIRE : PERSPECTIVES ORGANISATIONNELLES
 131

- 1. Pourquoi s'intéresser à la structuration des relations entre monde territorial et monde universitaire
131
- 2. Ce qu'apporte la sociologie des sciences à cette question et comment notre perspective s'en différencie
133
- 3. Facteurs identifiés comme ayant une incidence sur l'existence de coopération entre cadres territoriaux et acteurs et activités de l'ESR
143
- 4. La Conférence Permanente du Développement Territorial: Un exemple d'organisation-frontière
165
- 5. La CPDT comme organisation-frontière
193

POINT D'ETAPE.....208

CHAPITRE IV. RESSOURCES UNIVERSITAIRES ET CONDUITE DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE : DES COOPERATIONS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
211

- 1. Les coopérations entre acteurs universitaires et cadres territoriaux : constats empiriques212
- 2. Les logiques institutionnelles de l'action publique locale de développement
226
- 3. L'ESR comme catalyseur d'action collective sur les territoires :
234

CONCLUSION GENERALE.....253

- 1. Une posture et des objets particuliers pour étudier la territorialisation de l'ESR
253
- 2. Différentes propositions théoriques, empiriques et programmatiques pour analyser l'ESR *en ses* territoires
261
- 3. L'enjeu de la coopération public-public comme soubassement opératoire du travail
264
- 4. Retour sur l'université : perspectives opérationnelles et scientifiques :
267

BIBLIOGRAPHIE271

Liste des acronymes et abréviations286

Liste des figures.....290

Liste des tableaux :292

Liste des cartes :293

Table des matières.....294

ANNEXES296

Annexes

1. Questionnaire élaboré à destination des cadres de l'intercommunalité et des Pays et relatifs à leurs pratiques de coopération avec des acteurs de l'ESR :

Données générales	
1. Votre sexe:	
<input type="checkbox"/> Un Homme <input type="checkbox"/> Une Femme	
2. Votre âge:	
<input type="checkbox"/> 20-30 ans <input type="checkbox"/> 30-40 ans <input type="checkbox"/> 40-50 ans <input type="checkbox"/> 50 ans et +	
Formation	
3. Votre niveau d'étude:	
<input type="checkbox"/> Bac <input type="checkbox"/> Bac+2 <input type="checkbox"/> Bac+3 <input type="checkbox"/> Bac+5 <input type="checkbox"/> Bac+8 (thèse)	
4. Type de formation	
<input type="checkbox"/> Ecole d'ingénieur	
<input type="checkbox"/> Ecole d'ingénieur et Grandes Ecoles	
<input type="checkbox"/> Filière technique	
<input type="checkbox"/> Formation continue, VAE...	
<input type="checkbox"/> Universitaire	
5. Votre/vos disciplines de formation:	
<input type="checkbox"/> Agronomie	
<input type="checkbox"/> Aménagement et urbanisme (géographie, urbanisme, développement territorial...)	
<input type="checkbox"/> Architecture	
<input type="checkbox"/> Autre	
<input type="checkbox"/> Autres sciences sociales: sociologie, histoire	
<input type="checkbox"/> Communication	
<input type="checkbox"/> Droit	
<input type="checkbox"/> Economie, Gestion	
<input type="checkbox"/> Sciences de l'environnement	
<input type="checkbox"/> Sciences de la vie, de la matière	
<input type="checkbox"/> Sciences politiques	
<input type="checkbox"/> Sciences pour l'ingénieur	
<input type="checkbox"/> Social	
<i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (6 au maximum).</i>	
Carrière	
6. Depuis quand exercez-vous au sein de la fonction publique territoriale?	
<input type="checkbox"/> 10 ans et + <input type="checkbox"/> Moins de 10 ans <input type="checkbox"/> Moins de 5 ans	
7. Dans quel type de collectivité exercez-vous actuellement?	
<input type="checkbox"/> Autre (préciser)	
<input type="checkbox"/> Commune	
<input type="checkbox"/> Intercommunalité	
<input type="checkbox"/> Pays ou équivalents régionaux	
<input type="checkbox"/> SCoT	
8. Comment caractériseriez-vous votre EPCI / votre structure?	
<input type="checkbox"/> métropolitain <input type="checkbox"/> périurbain <input type="checkbox"/> rural <input type="checkbox"/> urbain	
9. Dans quel département se situe votre collectivité?	
<input type="text"/>	
10. Vous relevez de la ? :	
<input type="checkbox"/> Filière administrative <input type="checkbox"/> Filière technique	
<i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i>	
11. Quel est l'intitulé de votre poste?	
<input type="text"/>	
12. Dans quel(s) type(s) de missions s'inscrit plus précisément votre poste? (Si autre, précisez)	
<input type="checkbox"/> Administration générale (DRH, Dir. financière, système d'information...)	
<input type="checkbox"/> Administration générale (DRH, Dir.F')	
<input type="checkbox"/> Autre	
<input type="checkbox"/> Conception et mise en œuvre d'opérations, suivi de projets opérationnels	
<input type="checkbox"/> Gestion d'équipement, de services à la population, &	
<input type="checkbox"/> Stratégique, en amont/aval des politiques publiques (prospective, évaluation, cabinet...)	
<i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).</i>	
13. Si autre précisez.	
<input type="text"/>	
14. Nombre de personnes sous votre responsabilité?	
<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Entre 20 et 50 <input type="checkbox"/> Entre 5 et 20	
<input type="checkbox"/> Moins de 5 <input type="checkbox"/> Plus de 50	
15. Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette collectivité / ce territoire?	
<input type="checkbox"/> Entre 2 et 5 ans <input type="checkbox"/> Entre 5 et 10 ans <input type="checkbox"/> Moins de 2 ans	
<input type="checkbox"/> Plus de 10 ans	
Postures professionnelles et partenaires	
16. Dans le cadre de l'exercice de votre métier, avec quels types d'acteurs tiers coopérez-vous?	
1. A des bureaux d'études, de consultation privée	
2. A des structures d'appui type agences d'urbanisme, CAUE, ADEME, services déconcentrés et agences thématiques de l'Etat &	
3. A des structures d'appui type agences d'urbanisme, CAUE, ADEME...	
4. A la recherche et à l'université	
5. A une démarche de type benchmarking, veille	
6. A vos réseaux personnels et/ou socio-professionnels (association de collectivités...)	
7. Autre	
8. Aux ressources internes de votre collectivité (équipe)	
9. Aux services déconcentrés de l'Etat	
10. Aux services déconcentrés et agences thématiques d'Etat	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<i>Ordonnez 6 réponses.</i>	

17. Si autre, précisez.

- ARDTA
 Assistance juridique en ligne
 CNFPT
 consultation internet et contact
 Formation individuelle (CNFPT)
 formations,
 Internet
 SEM
 soi même

18. Dans votre métier, et face aux questions qui se posent, diriez-vous que vous êtes tenu d'innover de manière ...?

- Continuelle Occasionnelle Rarement
 Régulière

19. Ces démarches d'innovation se traduisent-elles par des besoins en termes de: (merci d'ordonner vos réponses)

- Approches théoriques ou conceptuelles
 Autre
 Connaissances dans des domaines spécifiques
 Méthodes nouvelles/renouvelées
 Postures ou façons de faire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

20. Si autre précisez.

21. Avez-vous le sentiment de devoir parfois renoncer à innover/inventer faute d'appui, de relais ou d'interlocuteurs compétents?

- Non Oui

S'agissant du lien avec les formations de l'enseignement supérieur

22. Vous ou votre service accueillez-vous des stagiaires (stages de longue durée ou alternance, >3 mois)

- Jamais Occasionnellement Régulièrement

23. Concernant l'accueil de stagiaires, pouvez-vous préciser dans quelle mesure il s'agit d'une démarche délibérée (offre de stage, profil validé en équipe) par rapport aux réponses à des candidatures spontanées (approximativement X% de stages délibérés)

- 0% 1 10% 100% 20% 30%
 40% 50% 60% 70% 80% 90%

24. Vous ou votre service accueillez-vous ou encadrez-vous des ateliers d'étudiants travaillant sur des commandes auxquelles vous avez été associé ?

- Jamais Occasionnellement Régulièrement

25. Concernant l'accueil d'ateliers d'étudiants, pouvez-vous nous préciser la proportion entre démarche délibérée (formulation d'une commande en direction des formations) et simple accueil de groupes d'étudiants?(X% d'ateliers délibérés)

- 0 0% 10% 100% 20% 30%
 40% 50% 60% 70% 80% 90%

26. Connaissez-vous le dispositif thèse CIFRE?

- Non Oui

27. Si Oui, avez-vous déjà envisagé ou réalisé un accueil de doctorant CIFRE?

- Envisagé Accueilli Ni l'un ni l'autre

28. Combien de doctorants CIFRE avez-vous accueillis (vous ou votre service)?

29. Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis de ces différents types de liens à l'enseignement supérieur (stages, ateliers, CIFRE)?

1. Apport d'un regard extérieur, décalé, renouvelé
 2. Apport de concepts et de connaissances nouvelles
 3. Apport de force de travail
 4. Apport de méthodes (aspects opérationnels)
 5. Autre
 6. Possibilité d'expérimenter ou d'innover sans être en ligne

Ordonnez 6 réponses.

30. Si autre, précisez.

31. Ces diverses modalités d'accueil d'étudiants ont-elles permis de répondre à vos besoins initiaux?

- Clairement Marginalement Partiellement
 Pas du tout

32. En quoi? (lien à la question précédente)

33. Quels ont été les effets incidents et non perçus au départ de ce type de collaboration avec l'enseignement supérieur?

34. Vous-même êtes-vous personnellement impliqué dans des formations supérieures?

- Non Oui

35. Si oui, quelles formes prend cette implication?

- Autre
 Intervenant ponctuel dans des formations
 Participation au fonctionnement de l'université
 Participation à l'élaboration ou à l'évaluation de maquettes de formation
 Professeur associé

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

36. Si autre, précisez.

S'agissant du recours à la recherche

37. Avez-vous déjà travaillé ou collaboré avec des chercheurs / le monde de la recherche?

- Non Oui

38. Quels ont été vos principaux interlocuteurs dans l'élaboration de ces coopérations?

1. Les chercheurs directement
2. Un service de valorisation ou de mise en lien interne à l'université
3. Un tiers extérieur (bureau d'études, organisme public...)
4. Une direction d'établissement ou d'université
5. Une direction de laboratoire

Ordonnez 5 réponses.

39. Comment vous considérez-vous vis-à-vis du monde de la recherche?

- En demande de liens plus affirmés
 Sans besoin spécifique à adresser au monde de la recherche
 Trop sollicité par le monde de la recherche

40. Parmi les différents types de participation directe à la recherche, dans lesquels avez-vous été personnellement impliqué?

- Contrat de recherche
 Recherche-Action, Recherche appliquée
 Séminaire de recherche ou cycles de conférence

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

41. Lorsque vous vous adressez au monde de la recherche, quelles sont vos principales attentes?

1. Apport d'un regard extérieur, décalé, renouvelé
2. Apport de concepts et de connaissances nouvelles
3. Apport de méthodes (aspects opérationnels)
4. Autre
5. Exploration et expérimentation de nouvelles façons de faire
6. Possibilité de prendre de la distance avec son cadre de travail
7. Valorisation de votre activité ou capitalisation de l'expérience accumulée sur le territoire

Ordonnez 7 réponses.

42. Si autre, précisez.

43. Pensez-vous que le monde de la recherche soit en capacité de vous accompagner dans l'élaboration d'un projet de territoire (si une telle démarche existe dans votre structure)?

- Non Oui

44. Dans les deux cas, veuillez expliciter votre réponse. Si oui: exemples de collaboration, de laboratoire, de chercheurs ou de ressources clés ; Si non: pourquoi.

45. Ces diverses modalités de coopération avec la recherche ont-elles permis de répondre à vos besoins initiaux et de vous accompagner dans la conduite de votre métier?

- Clairement Marginalement Partiellement
 Pas du tout

46. En quoi? (lien avec la question précédente)

47. Quels ont été les principaux effets positifs non prévus de la collaboration à la recherche?

48. Selon vous, quels sont les principaux avantages dans le travail avec la recherche?

49. Quels ont été les principaux freins, les principales limites de la coopération avec la recherche? Qu'est-ce qui a manqué?

1. Absence de garantie quant à l'utilisation des résultats
2. Autre
3. Contractualisation avec la recherche et partenariats Public-Public peu aisés
4. Différences de temporalités entre travail de recherche et action territoriale
5. Instrumentalisation des acteurs de terrain par la recherche (absence de retour vers les territoires)
6. Instrumentalisation des chercheurs par les acteurs de terrain
7. Mondes et langages trop éloignés pour réellement collaborer

Ordonnez 7 réponses.

50. Si autre, précisez.

51. Que pourriez-vous conseiller pour que ce type de démarche soit plus généralement fructueux?

52. Pouvez-vous nous détailler à présent (ou nous donner des références) une ou plusieurs expériences de collaboration avec la recherche (succès ou échecs mais vous ayant marqué, ou ayant laissé des traces dans votre collectivité)?

53. Sur une échelle de 1 à 10 et pour chacune des étapes du travail de collaboration avec la recherche pouvez-vous nous indiquer si vous les considérez comme facile (1), problématique mais surmontable (5), bloquante (10)? La définition de la commande

- 1 2 3 4 5 6 7 8
 9 10

54. Le montage administratif et financier?

- 1 2 3 4 5 6 7 8
 9 10

55. L'articulation avec les ressources internes de la collectivité?

- 1 2 3 4 5 6 7 8
 9 10

56. L'articulation avec les ressources internes du monde de la recherche?

- 1 2 3 4 5 6 7 8
 9 10

57. L'articulation avec les contraintes politiques?

- 1 2 3 4 5 6 7 8
 9 10

58. Les modalités de valorisation des résultats, d'utilisation et de retour vers les territoires?

- 1 2 3 4 5 6 7 8
 9 10

Fin du questionnaire (Coordonnées):

59. Utilisez cet encadré afin de nous faire toute remarque sur le questionnaire et son contenu, ou pour toute autre information que vous jugeriez utile au travail en cours. Merci!

60. Vous pouvez si vous le souhaitez nous communiquer vos nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail pour une éventuelle prise de contact permettant d'aller plus loin dans l'analyse de vos pratiques de collaboration avec la recherche :

2. Grille d'entretien semi-directif et compréhensif auprès des acteurs de Biovallée et du Sud-Ardèche¹⁰⁵

1- Comprendre le **pourquoi** de la sollicitation de l'université (inscription parmi les axes du projet de développement):

- A votre sens, pourquoi les liens avec l'ESR comptent-ils spécifiquement parmi les axes du projet de territoire ?
- Quelles articulations avec les autres objectifs stratégiques du projet ?
- Qu'est que l'université représente pour vous dans le cadre du projet ?
 - L'université une ressource du territoire ou au service des ressources du territoire ? (notamment pourquoi volonté d'implantation ?)
- Quels effets de l'injonction régionale en ce sens au sein des Grands Projets ? :
 - Est-ce que vous avez été poussé à tisser ce type de coopération par des financeurs ou par d'autres acteurs ?
 - Le projet Biovallée sous statut « Grand Projet » s'est terminé. Quelles suites ? Quelles suites par rapport à la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le projet et sur le territoire ?
- Qu'attendez-vous précisément de l'université ?
 - par rapport à ses missions de base (recherche et formation)?
 - Par rapport à d'autres rôles que vous lui attribuez ?
 - Est-ce que l'université est attendue / joue un autre rôle ? que celui lié à la production de connaissances ? ou à leur diffusion ?
- Pourquoi objectifs quantitatifs ? Comment ces chiffres ont-ils été choisis ?
 - Comment calculer-vous ça ? Qu'est-ce qui rentre là-dedans et qu'est-ce qui n'y rentre pas. Les sollicitations de l'université se centrent-elles essentiellement sur des besoins de la structure en interne (dans les différents services / pôles) ou ont-elles vocation à dépasser ce cadre-là ?
- Les acteurs non institutionnels (entreprises, assos, ...) du projet Biovallée ont-ils identifiés ces collaborations avec l'ESR ? S'en sont-ils emparés? Comment ?

2- Comprendre le **comment** de la sollicitation de l'université :

- Quelles formes prennent ou ont pris ces collaborations avec les formations du supérieur et la recherche ?
- Avez-vous travaillé de manière privilégiée avec certains laboratoires ou certaines formations ? Pourquoi ?
- Quelle Historicité des pratiques de coopération (notamment habitude à la CCVD, ZABR Rivière Drôme...) et place dans les différentes étapes de la construction du projet et de sa mise en œuvre ?
 - *Est-ce que l'université a infléchi des orientations dans le projet ? A quel moment ? De quelle manière ?*

¹⁰⁵(dans sa version générique et non adaptée au profil de chacun des enquêtés)

- **Acteurs** à l'initiative de cette idée, de cette démarche ?
 - Est-ce différents acteurs du territoire avez-déjà des collaborations avec l'université ? Ou est-ce que ça a été quelque chose de nouveau déclenché par et avec le Grand Projet ?
- La mise en lien ? Quels sont les vecteurs qui ont permis le dialogue entre votre projet et le monde ESR (personnes, dispositifs, ...)

3- Comprendre l'articulation avec l'écosystème local d'ESR :

- Quelles collaborations avec les acteurs de l'enseignement supérieur en Sud Rhône-Alpes ? Une relation privilégiée ? Pourquoi, sur quels objets,
- L'absence de site universitaire « physique » sur votre territoire vous semble-t-elle pénalisante ?

4- Comprendre les blocages, les suites, les...

- Quels **dispositifs (politiques, techniques, outils) envisageriez-vous pour faciliter**, enrichir la relation entre votre territoire et l'université ?
- Quels sont les **principaux freins à la coopération**, ses limites ?
- **Auriez-vous ou présagiez-vous d'aller plus loin dans ces coopérations ?** Dans quel objectif vis-à-vis du projet Biovallée ?

Ou au contraire **avez-vous tiré plus de choses qu'envisagé** au départ ?

3. Grille d'entretien semi-directif et compréhensif auprès des acteurs ayant répondu à l'enquête en ligne¹⁰⁶

1) Université (Recherche et Formation) :

- Quel est votre environnement universitaire proche (que ce soit géographiquement ou relationnellement) ?

- Quelles sont vos pratiques de collaboration ou de travail avec l'université ? Que ce soit via ses activités de formation ou de recherche ?

- Quels sont vos principaux constats dans le travail avec le monde de la formation (stages, ateliers, CIFRE) sur la base de vos expériences de coopération ?

- *Avantages, effets positifs non perçus, freins, points de blocage...*
- *faire expliciter certaines collaborations.*

- Si expérience de collaboration, quels principaux constats dressez-vous sur la base de vos expériences de collaboration avec le monde de la recherche ?

- *Avantages, effets positifs non perçus, freins, points de blocage...*
- *faire expliciter certaines collaborations.*

- Vous m'avez indiqué ne pas avoir encore collaboré avec l'université (formation ou recherche) pouvez m'indiquer quelles pourraient être vos attentes vis-à-vis de l'université ?

NB : L'objectif des parties qui suivent (2,3,4) sera d'éventuellement revenir sur cette première partie de manière plus détaillée ou plus explicitée.

2) Action publique territoriale et transversalité (allers retours avec partie 1)

- Comment jugez-vous de l'intégration de la transversalité dans la conduite de l'action publique territoriale ? Notamment via l'émergence et la généralisation des politiques dites procédurales ?

- Selon vous, la transversalité dans l'action publique territoriale doit-elle impliquer des changements d'angles d'attaque d'un point de vue scientifique ?

- Selon vous, le monde territorial est-il en capacité d'adresser des messages construits collectivement au monde de la recherche ? *La filière territoriale ?*

3) Posture professionnelle et innovation (allers retours avec P1) :

- Vous m'avez indiqué devoir innover de manière (continuelle, régulière...) dans l'exercice de vos fonctions. Pouvez-vous me préciser, selon votre vision des choses, la nature de cette

¹⁰⁶(dans sa version générique et non adaptée au profil de chacun des enquêtés)

innovation, les contours des besoins qui y sont associés, que ce soit en termes de contenu, de modes de faire, de posture ? :

Conception situationnelle ?, transituationnelle ? ...

Contenu / modes de faire ? ...

Connaissances / Compétences ?

...

- Quelles sont les principales mutations en cours ou passées qui impactent / ont impacté ces besoins d'innovation dans la conduite de l'action publique territoriale ?

- Face à ces besoins d'innovation, vous avez hiérarchisé de la manière suivante les acteurs auxquels vous faites appel pour y répondre (cf. questionnaire), considérez-vous qu'il existe différents types de besoins nécessitant le recours à différents types d'acteurs ?

- Vous m'avez indiqué devoir parfois renoncer à innover faute d'interlocuteurs, pouvez-vous me préciser cette réponse ?

4) L'ESR au sein de la chaîne d'ingénierie sur les territoires ? (allers retours avec P1):

- Quelle est votre conception de l'ingénierie territoriale ?

- Quelle est la place de la connaissance dans cette ingénierie territoriale ? *Rapport compétences/connaissances...*

- Qui sont pour vous les acteurs de ce que certains appellent la « chaîne d'ingénierie territoriale » et comment contribuent-ils aux processus d'innovation ?

- Où placez-vous le curseur entre d'un côté une conception de l'ingénierie comme somme de compétences très codifiées/normées et de l'autre une conception plus souple de l'ingénierie comme continuum entre connaissance et action ?

4. Grille d'entretien auprès des différents acteurs interrogés dans le cadre du terrain consacré à la Conférence Permanente du développement territorial¹⁰⁷.

- 1) En tant que X, pourriez-vous me donner **votre définition** de ce qu'est la CPDT et de ce à quoi correspondent ses activités ?
- 2) Pouvez-vous me détailler **votre rôle** au sein de la CPDT ? Ou vos liens avec cette structure ?
- 3) Comment **fonctionne la CPDT** ?
 - a. Quelles sont les différentes instances qui la composent ?
 - b. Comment s'organise la définition du programme d'action de la CPDT ?
 - c. Comment se fait l'équilibre entre prise en compte des besoins des territoires et recherche « blanche » ?
 - d. Détail du rôle moteur de la Région Wallonne dans l'animation de la CPDT ?
 - e. Quelle place et quelle implication des autres subdivisions territoriales wallonnes (provinces et communes) dans l'élaboration des programmes conduits par la CPDT ?
 - f. Pouvez-vous m'expliquer comment s'organise le *continuum* entre les diverses activités de la CPDT (polarités recherche, expertise, formation).
- 2) Les **acteurs de la CPDT** : Acteurs, gouvernance et architecture institutionnelle.
 - a. Articulation et typologie des acteurs,
 - b. Processus de programmation et de décision,
 - c. Financeurs,
 - d. Profils des équipes (chercheurs, IR, chargé de mission, ...)
 - e. Discipline d'appartenance et thématiques de recherche.
- 3) Retour sur la **genèse de la CPDT** :
 - a. Contexte institutionnel : territorial et académique.
 - b. Contexte politique.
 - c. Conditions et modalités d'émergence de la structure.

¹⁰⁷ ¹⁰⁷(dans sa version générique et non adaptée au profil de chacun des enquêtés)

- 4) Les **missions et objectifs** de la structure / du programme :
 - a. Typologie des missions,
 - b. Les grands objectifs associés,
 - c. L'équilibre entre ces différents types de missions et impacts sur le fonctionnement de la structure.

- 5) **Equilibres et continuum** entre activités de recherche, de recherche appliquée, d'expertise, de formation initiale et continue :

- 6) Les **modalités d'évaluation** des universitaires impliqués dans ce type de structure :
Reconnaissance par l'institution académique, Reconnaissance selon d'autres modalités

- 7) Zoom sur des **activités assimilées à de la recherche partenariale** :
 - Quelles modalités de mise en lien entre les acteurs ?
 - Formulation des besoins et enjeux et co-construction de la problématique de recherche ?
 - Départicularisation / Mutualisation des problématiques et enjeux ?
 - Intervention d'acteurs tiers dans la médiation, la traduction ?

- 8) Les **limites et enseignement** tirés de x années d'expérience :

- 9) **Enseignements, perspectives, conditions de viabilité et de pérennité** :

Pour les chercheurs :

- a. Distinguez-vous les travaux que vous conduisez pour la CPDT de vos autres travaux académiques réalisés au sein de vos laboratoires ?
- b. Comment valorisez-vous les travaux que vous conduisez au sein de la CPDT ?
- c. Comment s'organise dans votre travail au sein de la CPDT l'équilibre entre production de connaissances « génériques » et contribution à l'éclairage de problématiques territoriales et spécifiques ?

5. Grille d'entretien auprès des acteurs interrogés sur le terrain « Politique de la ville à Romans sur Isère et pratiques de coopérations avec l'ESR »¹⁰⁸.

1) Retour sur le PRU sur le quartier de la Monnaie à Romans :

- Contexte et étapes préalables à la signature de la convention ANRU en décembre 2004 :
 - relation avec la DDT et l'ANRU,
 - Elaboration et mise en œuvre du projet ANRU.
 - suivi de la démarche en interne (notamment question de l'appropriation par les élus).

2) L'évaluation :

- La fin du projet et le passage à l'évaluation du PRU.
- La posture des élus et des techniciens vis-à-vis de cette démarche d'évaluation ?
- Quelles premières réflexions ?
- Quelles injonctions du financeur ANRU ?
- L'idée d'un partenariat avec l'université/la recherche : origines ?, porteur(s) de la proposition ?, objectifs associés ?
 - La rencontre avec les partenaires universitaires/chercheurs : comment, quand, selon quelles modalités ? Avec quels objectifs (explicites et implicites) ?
 - Le montage du programme d'évaluation avec un apprenti DRI à faire expliciter.
 - Quelles motivations d'un choix de recours au monde de l'enseignement supérieur et de la recherche plutôt qu'un travail en interne et/ou un recours à un partenaire privé (consultants, bureaux d'études).
 - Modalités pratiques de l'évaluation : l'aspect participatif comme aspect central de la coopération avec le monde universitaire ?
 - Les étapes du travail, les points de blocage, ...
- expérimentation, innovation...

3) Les relations avec l'université à Romans sur Isère :

- évaluation du CUCS Hervé Cellier (Nanterre).
- la publication commune

4) Votre propre parcours :

- Parcours de formation, parcours professionnel
- Proximité avec le monde de la recherche
- Considération du métier ? de l'action publique territoriale ?

¹⁰⁸ Dans une version non adaptée au profil de chacune des personnes interrogées.

6. Tableau récapitulatif et caractéristique des personnes ayant répondu à un entretien semi-directif dans le cadre de notre travail de doctorat :

Id Entretien "Territoriaux"	Groupe d'entretiens	Type de structure	Dpt structure	Région structure	Nb habitant	Poste	H/F
1.1	Entretiens post-enquête	Pays/PETR	Haute-Marne	Champagne-Arde	49	Chef de projet	F
1.2	Entretiens post-enquête	Communauté de communes	Deux-Sèvres	Poitou-Charentes	6	Agent de développement local	F
1.3	Entretiens post-enquête	Communauté de communes	Ain	Rhône-Alpes	28	Directeur général des services	H
1.4	Entretiens post-enquête	Pays/PETR	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées	102	Directrice du Pays	F
1.5	Entretiens post-enquête	Pays/PETR	Charente-Maritime	Poitou-Charentes	91	Directeur adjoint - Chef de projet SCoT	H
1.6	Entretiens post-enquête	Communauté de communes	Indre-Et-Loire	Centre	28	Directeur général des services	H
1.7	Entretiens post-enquête	Communauté de communes	Seine-Et-Marne	Ile-De-France	11	Chargée de mission développement local	F
1.8	Entretiens post-enquête	Communauté d'agglomération	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	140	Directeur Général des services	H
1.9	Entretiens post-enquête	Communauté de communes	Isère	Rhône-Alpes	22	Directrice Développement économique	F
1.10	Entretiens post-enquête	Communauté de communes	Isère	Rhône-Alpes	22	Directeur Aménagement du territoire	H
1.11	Entretiens post-enquête	Communauté d'agglomération	Eure	Haute-Normandie	82	Directeur général des services	H
1.12	Entretiens post-enquête	Pays/PETR	Doubs	Franche-Comté	44	Agent de développement local	H
1.13	Entretiens post-enquête	Pays/PETR	Morbihan	Bretagne	65	Directeur	H
1.14	Entretiens post-enquête	Pays/PETR	Yonne	Bourgogne	25	Chef de projets	H
1.15	Entretiens post-enquête	Communauté de communes	Saone-Et-Loire	Bourgogne	12	Animateur relais services publics / Doctor	H
1.16	Entretiens post-enquête	Communauté urbaine	Manche	Basse-Normandie	81	Directeur Economie et Enseignement Sup	H
1.18	Entretiens post-enquête	Communauté d'agglomération	Haute-Saone	Franche-Comté	35	Directeur Economie et Développement lo	H
2.1	Entretiens exploratoires auprès d'universitaires élus	PNR	Vosges	Lorraine	380	Président	H
2.2	Entretiens exploratoires auprès d'universitaires élus	Région/Commuauté d'agglomér	Seine-Maritime	Haute-Normandie	480	Vice-Président (2x)	H
2.3	Entretiens exploratoires auprès d'universitaires élus	Commune / Communauté de co	Morbihan	Bretagne	3	Adjoint	H
2.4	Entretiens exploratoires auprès d'universitaires élus	Région	/	Auvergne	1350	Vice-Président	H
2.5	Entretiens exploratoires auprès d'universitaires élus	Région	/	Provence Alpes C	4916	Vice-Présidente	F
3.1	Entretiens Romans-s-Isère	Commune	Drôme	Rhône-Alpes	33	Adjoint à l'urbanisme	H
3.2	Entretiens Romans-s-Isère	Commune	Drôme	Rhône-Alpes	33	Directeur Mission Politique de la Ville et R	H
3.3	Entretiens Romans-s-Isère	Etat	Drôme	Rhône-Alpes	/	Chef du service logement, ville et dévelop	H
3.4	Entretiens Romans-s-Isère	Commune	Drôme	Rhône-Alpes	33	Chargé de mission Evaluation en apprenti	H
7.1	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	Communauté de communes	Drôme	Rhône-Alpes	30	Elu exécutif intercommunal	H
7.2	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	Communauté de communes	Drôme	Rhône-Alpes	30	Poste de direction	H
7.3	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	Association	Drôme	Rhône-Alpes	/	Animatrice	F
7.4	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	PNR	Ardèche	Rhône-Alpes	76	Chargé de mission	F
7.5	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	Pays/PETR	Ardèche	Rhône-Alpes	140	Direction	H
7.6 et 7.7	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	GIP ADUDA	Drôme Ardèche	Rhône-Alpes	/	Direction et animation	H
7.8	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	Maison de l'Emploi et de la Forn	Ardèche	Rhône-Alpes	/	Direction	F
7.9	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	Syndicat mixte "Grotte Chauvet	Ardèche	Rhône-Alpes	/	Animation générale	H
7.9	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	Département	Ardèche	Rhône-Alpes	/	Elu	H
7.10	Entretiens Biovallée Sud Ardèche	Communauté de communes	Drôme	Rhône-Alpes	30	Chargé de mission	F

Annexes

Id Entretiens CPDT	Groupe d'entretiens	Type de structure	Dpt structure	Région structure	Nb habitant	Poste	H/F
6.1	Entretiens Wallonie	Région Wallonne - Administratic	/	/	/	Administration Wallonne	H
6.2	Entretiens Wallonie	Institut d'études	/	/	/	Institut partenaire de la CPDT	H
6.3	Entretiens Wallonie	Université	/	/	/	Université libre de Bruxelles - IGEAT	F
6.4	Entretiens Wallonie	Université	/	/	/	Université libre de Bruxelles - IGEAT	F
6.5	Entretiens Wallonie	Université	/	/	/	Université catholique de Louvain - CREAT	H
6.6	Entretiens Wallonie	Université	/	/	/	Université catholique de Louvain - CREAT	H
6.7	Entretiens Wallonie	Université	/	/	/	Université de Liège - Lepur	H
6.8	Entretiens Wallonie	Université	/	/	/	Université de Liège - Lepur	H
6.9	Entretiens Wallonie	Région Wallonne - Elu	/	/	/	Parlementaire Wallon	F
6.10	Entretiens Wallonie	Région Wallonne - Elu	/	/	/	Parlementaire Wallon	H
6.11	Entretiens Wallonie	Région Wallonne - Administratic	/	/	/	Administration Wallonne	F
6.12	Entretiens Wallonie	Région Wallonne - Administratic	/	/	/	Administration Wallonne	H
6.13	Entretiens Wallonie	Institut d'études	/	/	/	Institut partenaire de la CPDT	H
6.14	Entretiens Wallonie	Région Wallonne - "Cabinet"	/	/	/	Assistant parlementaire wallon	H
6.15	Entretiens Wallonie	Commune	/	/	/	Conseiller en Aménagement du Territoire	F
Id Entretien universitaires	Type d'université	Discipline personne interrogée	Poste	Région structure			H/F
4.1	Pluridisciplinaire	Littérature	Président	Nord Pas de Calais			H
4.2	Lettres Sciences Humaines et sociales	Lettres classiques	Président	Midi-Pyrénées			F
4.3	Pluridisciplinaire	Mathématiques	Président	Franche-Comté			H
4.4	Pluridisciplinaire	Aménagement de l'espace, urb	Vice-Président Reche	Centre			H
4.5	Sciences dures	Physique	Vice-Président Reche	Ile de France			H
4.6	Sciences humaines et sociales	Histoire	Président	Aquitaine			H
5.1	Pluridisciplinaire	Géographie	Maître de conférence	Haute-Normandie			H

Résumé

Ce travail traite de la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) hors des espaces métropolitains et urbains. La construction de cette thèse repose sur un dialogue théorique et empirique entre deux sphères problématiques : celle relative à la territorialisation de l'ESR et celle relative aux recompositions et crises qui affectent l'action publique locale. Il s'agit, ce faisant, de considérer la territorialisation de l'ESR non plus seulement comme un enjeu ou une variable d'aménagement, mais davantage dans sa participation au développement et à l'action collective sur les territoires. L'auteur suppose ainsi l'existence d'« opérateurs territoriaux de l'ESR » qui vont chercher à mobiliser les ressources du supérieur dans le cadre des dynamiques collectives locales et de la construction et la valorisation de « ressources territoriales ». Ces « opérateurs » sont considérés comme des « organisations » composites entre « acteurs », « structures », « pratiques » et « démarches » qui vont contribuer à la « stabilisation des interactions » entre territoires et ESR. L'auteur suppose alors que cette stabilisation va contribuer à spécifier les activités d'ESR territorialisées et les rôles qui leur sont affectés. Ce premier niveau d'analyse invite l'auteur à questionner la structuration des relations entre territoires et universités dans une perspective organisationnelle, à la différence de nombreux travaux ayant traité de la synchronisation « cognitive » entre acteurs issus de différentes sphères sociales ou professionnelles. Enfin, ce travail pose la question du rôle des coopérations entre « développeurs territoriaux » et acteurs et activités universitaires. Il analyse alors ces coopérations comme des stratégies d'« entrepreneuriat institutionnel » permettant à une partie des professionnels des territoires de (se) jouer du flou qui caractérise leur métier et d'en défendre une conception particulière clairement ancrée au sein de l'action collective. En conclusion, l'auteur invite à considérer la territorialisation de l'ESR dans la diversité de ses effets sur les territoires et en sortant d'une vision exclusivement liée à la notion d'excellence.

Abstract

This work deals with the territorialisation of Higher Education & Research (HER) outside metropolitan and urban areas. The construction of this thesis is based on theoretical and empirical dialogue between two problematic areas: one relating to the territorialisation of HER and the other relating to reshuffles and crises affecting local public action. By doing so, this work proposes to consider territorialisation of HER not only as a planning issue or variable but more in its participation in the development and collective action in the territories. Then, the author assumes the existence of “HER territorial operators” that will seek to mobilize the resources of HER as a part of local collective dynamics and construction and upgrading of “local resources”. These “operators” are considered as « composite organizations » including “actors”, “structures”, “practicals” and “procedures” that will contribute to the “stabilization of interactions” between territories and HER. In turn, this stabilization will contribute to specify territorialized HER's activities and roles assigned to them. This first level of analysis prompts the author to question relational structuring between territories and universities from an organizational perspective, unlike many studies which have focused on the question of “cognitive synchronization” between actors from different social and professional spheres. Finally, this work questions the role of cooperation between « territorial developers » and actors and academic activities. It reads these cooperations as « institutional entrepreneurship » strategies allowing a part of professionals of territories to play with the vagueness that characterizes their work and to defend a particular conception clearly rooted in the collective action. In conclusion, the author invites to consider the territorialisation of HER in the diversity of its effects on territories and out of a vision exclusively linked to the concept of excellence.

Thèse réalisée avec le soutien de la Région Rhône-Alpes. Politique régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation 2010-2015. ARC7 Innovations, Mobilités, Territoires et Dynamiques urbaines.